



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 134^{ème} Assemblée de l'UIP

Lusaka (Zambie)

19 – 23 mars 2016

Table des matières

	<u>Page(s)</u>
Introduction	4
Ouverture de la 134^{ème} Assemblée	
· Discours de M. P. Matibini, Président de l'Assemblée nationale de la Zambie	5
· Discours de M. S. Chowdhury, Président de l'Union interparlementaire	5
· Discours de S.E. M. E. Chagwa Lungu, Président de la République de Zambie	6
Organisation des travaux de l'Assemblée	
· Election du Président et des Vice-Présidents de la 134 ^{ème} Assemblée et ouverture du débat général	8
· Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	21
· Ordre du jour définitif	23
Débat général sur le thème <i>Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes</i>	
· Allocutions liminaires de M. P. Matibini, Président de l'Assemblée nationale de la Zambie, de Mme M. Mensah-Williams, Présidente du Conseil national de la Namibie et Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires, de M. V. Gapsys (Lituanie), parlementaire et membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, et de Mme A. King (Nouvelle-Zélande), Présidente par intérim de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	8
· Reprise du débat général	13
· Interventions d'invités spéciaux :	
- M. A. Alhendawi, Envoyé du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse	10
- Mme Y. Chaka Chaka, artiste sud-africaine et ambassadrice de bonne volonté de l'ONU pour le Partenariat visant à faire reculer le paludisme	10
- M. V. Nayak, Responsable de l'électorat numérique, campagne de réélection Obama 2012	34
- Mme C. Phiri, jeune championne de boxe zambienne	34
- M. H. Kalaba, Ministre des Affaires étrangères de la Zambie	48

	<u>Page(s)</u>
Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé <i>Donner une "identité" aux 230 millions d'enfants sans état civil : un des défis majeurs de la crise humanitaire du XXI^{ème} siècle</i>	24
Adoption de la résolution sur le point d'urgence	47
Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	
· Adoption de l'ordre du jour	60
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 133 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2015)	60
· Elections	70
· <i>Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels</i>	
a) Présentation du projet de résolution et de la note explicative préparés par les co-rapporteurs	60
b) Débat	60
c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière	68
d) Désignation d'un rapporteur à la 134 ^{ème} Assemblée	70
· Préparation des Assemblées suivantes	
a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission	68
b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs	69
c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission	69
Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	
· Adoption de l'ordre du jour	71
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 133 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2015)	71
· Elections	77
· <i>Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation</i>	
a) Présentation du projet de résolution et de la note explicative préparés par les co-rapporteurs	71
b) Débat	72
c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière	75,76
d) Désignation d'un rapporteur à la 134 ^{ème} Assemblée	76
· Préparation des Assemblées suivantes	
a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission	76
b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs	76
c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission	77
Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	
· Adoption de l'ordre du jour	78
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 133 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2015)	78
· Elections	94
· Débat préparatoire à la prochaine résolution de la Commission permanente <i>La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif</i>	78
· Débat sur le thème <i>Ouverture des parlements : s'associer pour bâtir un système de responsabilité</i>	88

	<u>Page(s)</u>
Commission permanente des Affaires des Nations Unies	
· Adoption de l'ordre du jour	95
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 133 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2015)	95
· Elections	95
· Débat interactif au sujet de la nomination du Secrétaire général de l'ONU	95
· Séance d'information : mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable	100
Forum des jeunes parlementaires	
· Adoption de l'ordre du jour	106
· Election des membres du Conseil du Forum	106
· Contribution aux travaux de la 134 ^{ème} Assemblée	106
· Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2015-2016)	111
· Préparatifs de la 135 ^{ème} Assemblée	112
Adoption des résolutions, documents finaux et rapports	
· Débat général	115
· Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	113
· Commission du développement durable, du financement et du commerce	113
· Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	114
· Commission permanente des Affaires des Nations Unies	114
· Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission du développement durable, du financement et du commerce pour la 136 ^{ème} Assemblée	114
Clôture de l'Assemblée	116
Annexes	
I. Document final du débat général sur le thème <i>Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes</i> (Point 3)	118
II. <i>Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits de l'homme</i> (Point 4) Texte de la résolution	121
III. <i>Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation</i> (Point 5) Texte de la résolution	125
IV-A – IV-B. Rapports des Commissions permanentes	132,135
V-A – V-B Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	140,141
VI. <i>Donner une "identité" aux 230 millions d'enfants sans état civil : un des défis majeurs de la crise humanitaire du XXI^{ème} siècle</i> (Point 8)	142
VII. Déclaration présidentielle	144
VIII. Liste des participants	145

Introduction

La 134^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire s'est tenue du 19 au 23 mars 2016 au *Mulungushi International Convention Centre (MICC)* à Lusaka.

Des délégations des 126 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (Etat plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palestine, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

Les Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants (AIP CEI), Assemblée législative est-africaine, Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et Parlement latino-américain (PARLATINO).

Les observateurs comprenaient des représentants : i) du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies, Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ONU Femmes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); ii) Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI); iii) Ligue des Etats arabes, Union africaine; iv) Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, Assemblée parlementaire des pays de langue turcique (TURKPA), Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Conseil consultatif maghrébin (CCM), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs (FP-CIRGL), Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Parlement panafricain, Parlementaires pour la Non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), Union interparlementaire arabe, Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI); v) Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; vi) Internationale socialiste; vii) Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA).

Sur les 1 227 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 634 étaient parlementaires. Parmi eux, 36 étaient Président(e)s de parlement, 38 Vice-Président(e)s et 190 étaient des femmes (29,9 %).

Ouverture de la 134^{ème} Assemblée

SEANCE DU SAMEDI 19 MARS 2016

La cérémonie inaugurale débute à 19 h.45, en la présence de S.E. le Président de la République de Zambie, M. Edgar Chagwa Lungu, après l'exécution de danses traditionnelles en guise de bienvenue.

M. P. MATIBINI, Président de l'Assemblée nationale de la Zambie, déclare que le développement démocratique passe par des parlements forts. Il salue le travail réalisé par l'UIP dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'institution législative partout dans le monde. Le thème de la 134^{ème} Assemblée offre l'occasion de tirer parti du dynamisme et de l'énergie des jeunes, ainsi que de les aider à exprimer leur potentiel et à prendre part à la vie économique et politique. Les jeunes ont d'immenses capacités. Il faut toutefois adopter des politiques visant à les soutenir et les intégrer, afin d'éviter qu'ils ne se laissent tenter par des comportements destructeurs, notamment la criminalité, la toxicomanie et l'agitation politique.

Le chômage des jeunes constitue un défi mondial majeur, qui exacerbe le risque qu'ils ne soient attirés par des activités dangereuses ou criminelles. Il faut prendre des mesures pour créer des emplois et lutter contre la pauvreté, y compris en mettant en œuvre des stratégies spécifiquement destinées aux jeunes. Il a d'ores et déjà été décidé de faire figurer dans les Objectifs de développement durable une cible en matière d'emploi conçue pour répondre aux besoins des jeunes.

Les jeunes jouent un rôle important dans le développement démocratique de leur pays et il est donc essentiel de soutenir et d'encourager les dirigeants de demain, qui sont en mesure de donner un nouveau souffle aux institutions démocratiques. Il est indispensable de canaliser leur énergie dans des activités susceptibles de déboucher sur des résultats concrets et de contribuer à réaliser les Objectifs de développement durable fixés pour 2030. La participation directe des jeunes à la vie démocratique continue à se heurter à des obstacles majeurs et les jeunes demeurent chroniquement sous-représentés au Parlement. Alors que presque 60 pour cent des électeurs ont entre 20 et 44 ans et que la moyenne d'âge de la population mondiale dépasse à peine 29 ans, 1,9 pour cent seulement des parlementaires ont moins de 30 ans à l'échelle mondiale. Il est urgent que le Parlement s'adapte à ces réalités démographiques. Par exemple, les partis politiques pourraient présenter davantage de jeunes aux élections. Il est aussi indispensable de souligner que les jeunes femmes subissent une double discrimination, motivée tant par leur âge que leur sexe. Le Président de la Zambie, qui s'est engagé à choisir une colistière, a insisté pour que les femmes soient mieux représentées lors des prochaines élections générales.

L'UIP s'est attaquée à la question de l'engagement des jeunes dans la vie politique au moyen d'une résolution intitulée *La participation des jeunes au processus démocratique*, adoptée en 2010. Cette résolution a permis la création du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP. Il convient toutefois d'aller plus loin. La 134^{ème} Assemblée de l'UIP offre un espace de réflexion concernant les mesures restant à prendre, ainsi que de mise en commun des idées et des bonnes pratiques. Il sera ainsi possible de donner un nouveau souffle à la démocratie en veillant à ce que l'avis des jeunes soit entendu.

M. S. CHOWDHURY, Président de l'Union interparlementaire, remercie chaleureusement le Parlement hôte et le comité d'organisation de leurs efforts. Il considère la Zambie, nation arc-en-ciel composée d'une multitude de tribus, de langues, de groupes ethniques, de religions et de cultures, comme emblématique de la diversité. Il cite également en exemple la vie et l'œuvre du défunt Président de la Zambie, Michael Chilufya Sata qui, outre les services rendus à son pays, a été membre du Comité exécutif de l'UIP.

Le choix du thème de la participation des jeunes s'explique par le fait que nombre des problématiques actuelles du monde sont la conséquence du désenchantement ressenti par les jeunes, privés d'emplois et de perspectives. La désignation, par le Secrétaire général des Nations Unies, de M. Ahmad Alhendawi (Jordanie) au poste d'Envoyé pour la Jeunesse prouve que le Secrétaire général prend très au sérieux la question des jeunes.

L'UIP tire sa force de son inclusivité, ainsi que de sa conviction que tous les secteurs de la société, y compris les jeunes, doivent prendre part au processus décisionnel. Des parlements inclusifs doivent être le reflet de la société et prêcher par l'exemple en adoptant l'attitude qu'ils prônent.

Les jeunes, déçus par la politique, ont perdu confiance dans les institutions publiques. Ils ne vont pas voter, car ils sont convaincus que leur voix ne changera rien. C'est aux parlements qu'il revient de regagner leur confiance, de les motiver à entrer en politique et de les convaincre que leur voix compte. Le désenchantement actuel des jeunes peut aussi être mis sur le compte de l'environnement socio-économique. Le chômage est une cause de désespoir, qui jette les jeunes dans le piège de la criminalité ou des réseaux terroristes.

Il est fondamental de moderniser la démocratie et de redonner un nouveau souffle au système parlementaire. L'UIP contribue à ces efforts en définissant des normes et en menant des activités de plaidoyer. Elle prépare par exemple actuellement, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la seconde édition du Rapport parlementaire mondial.

Le thème de la dernière Assemblée, à savoir les migrations, est étroitement lié à la participation des jeunes. Les réfugiés sont pour une large part des jeunes et des enfants. Pour offrir aux jeunes les conditions de vie auxquelles ils aspirent, il est fondamental de leur redonner espoir et d'infléchir la politique économique et migratoire actuellement menée. Le fonctionnement du système politique doit passer par un glissement de paradigme.

Il était réjouissant de voir les jeunes parlementaires rassemblés à l'occasion de la troisième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP échanger des idées et faire preuve de solidarité et d'empathie les uns envers les autres. Il faut que les parlements tirent parti de leur dynamisme et de leur potentiel et leur redonnent espoir. Les sujets à l'ordre du jour de la 134^{ème} Assemblée de l'UIP, notamment le terrorisme et la protection du patrimoine culturel mondial, sont directement ou indirectement liés à la problématique des jeunes. Il faut que les parlements mettent en œuvre les résolutions adoptées.

Dans le cadre des efforts consentis par l'UIP pour acquérir une dimension universelle, il est enchanté de souhaiter la bienvenue aux Parlements d'Égypte et des Comores, qui réintègrent la grande famille de l'UIP, désormais forte de 169 parlements nationaux. Il est heureux d'apprendre que le Guyana sera bientôt Membre à part entière de l'UIP. Deux nouveaux observateurs et un Membre associé viendront également grossir les rangs de l'UIP au cours de l'Assemblée. Tous les Membres jouent un rôle fondamental car ils sont les ambassadeurs de l'UIP dans le monde entier.

L'avant-projet de Stratégie révisée pour l'UIP sera remis aux participants à la 134^{ème} Assemblée, dans l'optique que cette stratégie puisse être adoptée lors de la 135^{ème} Assemblée, à Genève, une fois tous les partenaires consultés. Il s'agit d'un texte important, qui définira les priorités de l'UIP pour les années à venir.

L'UIP a activement contribué à définir les Objectifs de développement durable actuels. Pour assurer leur réalisation, il faut que les parlementaires veillent à ce que leur institution soit fin prête. L'UIP a l'intention d'organiser des ateliers, des séminaires et des programmes de renforcement des capacités, ainsi que de mettre à la disposition des parlements un outil d'auto-évaluation.

L'UIP s'efforce également d'être une organisation innovante et respectueuse de l'environnement. Elle a récemment lancé une initiative PaperSmart et tenu une réunion-débat sur la réduction de l'empreinte carbone des parlements. Il exhorte les parlementaires à s'associer à de telles initiatives.

Faisant observer que le 21 mars est la Journée internationale du Norouz, il rend hommage à cette ancienne tradition.

M. E. CHAGWA LUNGU, Président de la République de Zambie, souhaite la bienvenue aux délégués dans son pays, qui est honoré d'accueillir la 134^{ème} Assemblée de l'UIP. La Zambie organise l'Assemblée pour la toute première fois l'année même où le Gouvernement s'apprête à adopter une nouvelle constitution amendée. Ce texte s'inscrit dans le cadre des efforts consentis par la Zambie pour instaurer un mode de gouvernement axé sur le peuple, reflet des aspirations démocratiques des Zambiens et de leur attachement à la démocratie. Cet attachement va bien au-delà des frontières du pays, comme le prouve le fait que la Zambie offre depuis longtemps une assistance régionale et internationale. Elle a contribué aux pourparlers de paix en Angola, à la négociation d'un cessez-le-feu en République démocratique du Congo, ainsi qu'aux efforts de consolidation de la paix menés sous l'égide des Nations Unies dans des pays tels que le Mozambique, le Rwanda et la Sierra Leone.

La Zambie est passée d'un système de parti unique à un système politique multipartite. Elle croit en la démocratie, la paix et la bonne gouvernance. Ces principes sont à la base de ses interactions avec les pays animés du même esprit et les organisations internationales telles que l'UIP. Le projet de la Zambie d'organiser l'Assemblée de l'UIP remonte à 2012, date à laquelle le défunt Président de la Zambie, Michael Chilufya Sata, a exprimé le souhait de son pays d'organiser l'Assemblée. M. Sata lui-même a joué un rôle actif à l'UIP lorsqu'il était parlementaire.

La force du Parlement fait celle de la démocratie. Le Parlement a la capacité de se faire le relais des espoirs et des aspirations de tous, y compris les jeunes. Il est réjouissant que la 134^{ème} Assemblée de l'UIP ait choisi le thème de la jeunesse. Les jeunes, qui porteront les conséquences des décisions prises aujourd'hui, incarnent l'avenir.

La Zambie, qui a fêté le 12 mars la Journée de la jeunesse, s'attache particulièrement au rôle de défenseur du dialogue et de l'émancipation économique joué par les jeunes. Le Gouvernement zambien s'intéresse vivement aux questions concernant les jeunes, tout particulièrement en raison du fait que les jeunes sont majoritaires dans sa population. Il a mis en œuvre un éventail d'initiatives, de politiques et de plans destinés aux jeunes, dont certains, couvrant des domaines tels que l'emploi, l'éducation, la santé et le sport, se sont inscrits dans le cadre de la Décennie africaine de la jeunesse. Ces efforts visent à permettre l'émergence d'une jeunesse qualifiée, éclairée et capable de s'insérer économiquement, mais aussi animée de l'amour de sa patrie et aspirant à la démocratie. D'autres mesures ont été prises pour promouvoir la participation des jeunes, notamment la création du Fonds pour l'autonomisation des jeunes et d'une instance consultative et coordinatrice baptisée Conseil national pour le développement des jeunes, ainsi que l'intégration de l'éducation civique dans les programmes scolaires. Ces mesures ont pour but d'inciter les jeunes à s'engager dans la vie politique, notamment en les poussant à envisager de devenir parlementaires et d'occuper des postes à responsabilités. Il faut toutefois également leur fournir l'encadrement requis pour qu'ils puissent assumer les responsabilités qui vont de pair avec la position de dirigeant et le pouvoir. Une telle démarche contribuera à les convaincre, pour reprendre les termes autrefois utilisés par M. Kenneth Kaunda, que "l'ambition n'a pas de fin".

La 134^{ème} Assemblée de l'UIP offre une excellente occasion de passer de la parole aux actes. Il rappelle l'appel lancé par M. Kofi Annan, désireux que les jeunes soient à la pointe du changement mondial. Il faut autonomiser les jeunes afin qu'ils prennent une part active à la prise de décision. Souhaitant à l'UIP de fructueuses délibérations, il déclare ouverte la 134^{ème} Assemblée de l'UIP.

Le Président est invité à signer une toile spécialement créée pour l'occasion. La cérémonie inaugurale prend fin à 20 h.45.

Séance du dimanche 20 mars

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h.15 sous la conduite de M. Saber Chowdhury (Bangladesh), Président de l'Union interparlementaire (UIP).

Point 1 de l'ordre du jour

Election du Président et des Vice-Présidents de la 134^{ème} Assemblée

Le PRESIDENT déclare la 134^{ème} Assemblée ouverte.

Tel que recommandé par le Conseil directeur de l'UIP, M. Patrick Matibini, Président de l'Assemblée nationale de Zambie, a été élu par acclamation Président de l'Assemblée.

M. P. Matibini (Zambie) préside la séance.

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux participants et dit que le débat général, intitulé *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*, sera l'occasion, pour les parlementaires, de discuter de la participation et de la représentation des jeunes dans les processus décisionnels, ainsi que de la nécessité de tenir compte de leurs points de vue et de leurs aspirations, dans le cadre d'un dialogue constructif et efficace reconnaissant l'importance de l'opinion de chacun dans la poursuite d'objectifs communs. Dans l'exercice de leur fonction législative, les parlementaires sont chargés de débattre et d'adopter des cadres juridiques propices à la mise en place de structures internationales dirigées par des jeunes, lesquelles encourageront la participation de ce groupe d'âge à la politique et soutiendront les jeunes parlementaires. Aussi, les parlementaires doivent veiller à ce qu'une démocratie efficace passe également par une participation efficace de la jeune génération, et ce précisément en donnant la parole à cette génération. En outre, en tant que gardiens de l'obligation parlementaire de rendre des comptes, les parlementaires contribuent au contrôle de la mise en œuvre des engagements internationaux, demandent des explications lorsque les résultats escomptés ne sont pas atteints et exigent l'action des gouvernements dans tous les domaines, y compris celui de la participation des jeunes à la vie politique. Le débat constituera également un exemple d'une démocratie en action au niveau mondial, puisque les représentants qui y participeront échangeront leurs expériences et dresseront ensemble un tableau de la manière dont les peuples participent à la démocratie dans le monde. Le Président souhaite à tous les Membres un débat fructueux et gratifiant.

Point 3 de l'ordre du jour

(A/134/3/Inf.1)

Débat général sur le thème *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*

Le PRESIDENT se réjouit de la participation de plusieurs personnalités éminentes au débat général. La parole sera d'abord donnée aux intervenants ayant été invités pour s'exprimer sur le thème *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*.

Mme M. MENSAH-WILLIAMS (Namibie), *Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires*, aborde la question du point de vue de l'égalité des sexes. Elle estime que les parlementaires ont le devoir de veiller à ce que la démocratie demeure vivante en étant constamment renouvelée, réinventée et rajeunie. La démocratie et la jeunesse évoluent ensemble et se renforcent mutuellement. La démocratie doit s'appuyer sur les espoirs des jeunes tout en œuvrant pour une inclusion et une représentation plus larges de ces derniers. D'autre part, les femmes restent minoritaires au sein de la plupart des parlements, et les jeunes femmes y sont encore moins nombreuses. Lors d'un débat animé consacré aux défis auxquels les jeunes femmes sont confrontées en politique et à la mise en place de conditions favorables à leur participation à la vie politique, la Réunion des femmes parlementaires a été l'occasion pour de jeunes femmes de révéler que leur engagement politique se fait au détriment de leur vie privée et qu'il est souvent découragé par la société dans laquelle elles évoluent. Les défis auxquels elles doivent faire face

sont notamment les stéréotypes fondés sur l'appartenance à l'un ou l'autre sexe, les lois discriminatoires, les inégalités entre les sexes et le manque d'engagement, de la part des dirigeants et des partis politiques, en faveur de la participation des femmes.

Si l'on veut relever ces défis et s'assurer que les femmes, et en particulier les plus jeunes d'entre elles, envisagent de s'engager en politique, la situation doit changer. Les processus et les procédures liés à l'action politique doivent être ouverts à tous, les obstacles entravant la participation des femmes à la vie politique doivent être levés, l'image de la politique devrait être modifiée et chacun devrait être sensibilisé à la capacité de leadership dès son plus jeune âge. Rajeunir la démocratie signifie également faire des parlements des institutions réellement sensibles au genre et qui respectent l'égalité des sexes dans leur manière de procéder. Lancé en 2012, l'ambitieux Plan d'action pour des parlements sensibles au genre de l'UIP est majeur dans le cadre de la promotion de parlements plus modernes et plus efficaces, aptes à contribuer à l'établissement de démocraties plus fortes à une époque marquée par de nombreuses incertitudes et difficultés.

M. V. GAPSYS (Lituanie), *membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires*, aborde la question du point de vue des jeunes. Il dit qu'il est temps de remédier au manque de confiance que les jeunes éprouvent d'une manière générale à l'égard des institutions démocratiques. Cela impliquera entre autres des changements systémiques prenant en compte la mondialisation et les technologies de communication numérique qui démocratisent le monde d'aujourd'hui. Les parlements devraient œuvrer à jeter des ponts entre les mondes réel et virtuel. Pour les jeunes parlementaires, rajeunir la démocratie signifie mobiliser les idées et le savoir-faire innovant des jeunes afin de faire passer les parlements à l'ère numérique. Forts de leur esprit critique, de leur ouverture d'esprit et de leur énergie débordante, les jeunes sont une arme secrète et sont prêts à s'engager corps et âme en vue de rendre la démocratie plus ouverte, plus accessible, plus responsable, plus transparente et plus efficace. Toutefois, de nombreux obstacles persistent. Aussi, les jeunes représentent un cinquième de la population mondiale, mais à peine mille parlementaires ont moins de 30 ans dans le monde. En outre, le fait d'exclure la jeune génération des processus démocratiques met à mal la confiance que celle-ci place dans les institutions qui la gouvernent, une situation pouvant susciter des sentiments de grande insatisfaction, de désintérêt et même des violences. Les jeunes ne sont pas indifférents à la démocratie, ils sont seulement frustrés à l'égard d'un système dans lequel ils n'ont pas vraiment leur mot à dire et qui ne les laisse pas mettre à profit leurs nombreuses et grandes qualités.

L'UIP a été à l'avant-garde dans la lutte contre ces obstacles, notamment avec la création de son Forum des jeunes parlementaires. Celui-ci a récemment émis un certain nombre de recommandations sur les mesures à prendre dans cette optique, telles que l'adoption de quotas contribuant à augmenter la représentation des jeunes dans les parlements, l'alignement des âges du droit de vote et de l'éligibilité et la mise en place de structures parlementaires aptes à intégrer le point de vue des jeunes. Les jeunes ont la volonté de participer et ne devraient donc pas être laissés de côté.

Mme A. KING (Nouvelle-Zélande), *Présidente par intérim de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*, évoque des manières de moderniser et de redynamiser le processus démocratique. Elle observe que les jeunes sont continuellement sous-représentés dans les parlements, y compris dans le sien. Les parlementaires de la génération antérieure devraient donc aborder la question de la participation des jeunes à la vie politique et démocratique, éliminer les obstacles à l'inclusion et à l'engagement intergénérationnel en faveur de la démocratie et passer ainsi le flambeau à la jeune génération. Il convient d'engager une nouvelle bataille pour l'égalité et la garantie d'un avenir démocratique plus fort dans lequel les jeunes participent à la vie politique. Leur participation est primordiale pour la stabilité et la prospérité de la société. Les parlementaires se doivent de motiver et d'inspirer la population de jeunes qui ne cesse de croître dans le monde, une génération projetée dans une ère numérique en constante évolution et dans laquelle les vies, les emplois, l'éducation, les attentes et les opportunités changent tandis que le taux de chômage des jeunes augmente. Les pressions croissantes et les divers problèmes sociaux auxquels les jeunes sont confrontés font naître chez eux un mélange malsain de désillusion et de sentiments de marginalisation et de méfiance face à l'incapacité des parlements d'aller urgemment au-devant de leurs préoccupations.

Le principal défi consiste à remédier au désengagement politique des jeunes et à faire en sorte que le Parlement soit une institution qui a sa place dans leurs vies. Bien qu'un travail considérable soit déjà effectué pour atteindre cet objectif, il faudra en faire davantage encore pour

que les jeunes croient en la démocratie. Elle cite l'exemple d'étudiants néo-zélandais qui ont découvert l'intérêt de travailler ensemble et de faire partie d'une communauté lorsqu'ils sont venus en aide aux victimes d'une catastrophe naturelle. Ils avaient été laissés libres par les autorités dans le déroulement de leurs opérations, et leur succès les avait motivés à continuer à se mettre au service de leur communauté, en ayant recours à d'autres moyens.

Le **PRESIDENT** remercie ces trois intervenants et présente le premier invité spécial participant au débat général, M. Ahmad Alhendawi, Envoyé du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse. M. Alhendawi occupe ce poste depuis 2013, et est à ce titre le plus jeune haut fonctionnaire de toute l'histoire de l'ONU. Il est chargé entre autres d'harmoniser les efforts de tous les organismes des Nations Unies dans le domaine de la jeunesse, de plaider pour plus d'attention aux besoins de développement et aux droits des jeunes, ainsi que de renforcer les dispositions prises par l'ONU en fonction de ces besoins.

M. A. ALHENDAWI, *Envoyé du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse*, se félicite de l'attention particulière que l'UIP porte à la participation des jeunes. Il dit que ses quinze années d'expérience dans des activités pour et avec les jeunes lui ont permis d'identifier les dix erreurs les plus fréquemment commises lors des débats autour de la jeune génération. La première consiste à penser que les jeunes sont l'avenir. En réalité, les moins de 25 ans représentent près de la moitié de la population mondiale et, dans les pays caractérisés par une espérance de vie peu élevée, les jeunes appartenant à ce groupe d'âge risquent de ne jamais voir cet avenir. Les préoccupations immédiates de la génération actuelle doivent donc être urgemment prises en main. La deuxième erreur consiste à estimer que donner la parole aux jeunes, c'est leur faire une faveur. Ce sont en fait les jeunes qui font une faveur aux moins jeunes en faisant entendre leur voix. Il importe également que leur voix soit entendue et prise en compte. La troisième erreur est commise par les pays qui considèrent les jeunes comme un frein et un écueil plutôt que comme une chance et leur meilleur atout. La quatrième erreur consiste à penser que tous les extrémistes et fauteurs de troubles sont des jeunes. L'intervenant mentionne la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité, qui entérine le rôle des jeunes dans le maintien et la promotion de la paix et qui met sur pied un programme d'action commun pour faire participer les jeunes à la lutte contre l'extrémisme violent. La cinquième erreur est celle de considérer les jeunes comme négligents et paresseux. En effet, on ne peut les blâmer d'un manque d'engagement si rien n'est fait pour les convaincre que leur participation est importante.

La sixième erreur est la présomption que les jeunes n'ont pas encore assez vécu pour pouvoir réussir en politique. Cette présomption omet en effet que les jeunes sont déjà en train de changer le monde en prospérant dans des domaines tels que les technologies, les arts, les sciences et les affaires. Aussi, les structures entravant l'essor des jeunes en politique doivent être modifiées. La septième erreur consiste à penser que les jeunes ne s'intéressent pas à la politique. En fait, leurs réactions aux questions politiques sur les médias sociaux prouvent le contraire et indiquent que les processus politiques doivent être modernisés et adaptés à l'ère numérique. La huitième erreur est celle de considérer l'aide apportée aux jeunes comme un simple soutien, alors que l'on devrait l'envisager plutôt comme un investissement judicieux. Ne pas reconnaître la nécessité que des ressources soient spécifiquement attribuées au développement de la jeune génération, telle est la neuvième erreur relevée par l'intervenant. Enfin, la dixième erreur consiste à ne pas investir expressément dans le développement des jeunes femmes et filles, lesquelles demandent davantage d'attention que les jeunes hommes et garçons du fait des obstacles additionnels auxquels elles sont confrontées.

Le **PRESIDENT** remercie M. Alhendawi et souhaite la bienvenue à la deuxième invitée spéciale, Mme Yvonne Chaka Chaka, qui est une chanteuse sud-africaine connue sur la scène internationale et hautement respectée, humanitaire et ambassadrice de bonne volonté de l'ONU.

Mme Y. CHAKA CHAKA, *artiste sud-africaine et ambassadrice de bonne volonté de l'ONU pour le Partenariat visant à faire reculer le paludisme et pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance*, commence par une chanson. Elle dit ensuite que la démocratie sera rajeunie par la participation des jeunes tant que ceux-ci ne sont pas désœuvrés, privés de leurs droits et amenés ainsi à prendre d'autres directions. Tous les habitants du monde d'aujourd'hui doivent communiquer entre eux et se responsabiliser l'un l'autre, puisque tous sont des êtres politiques à part entière. Les jeunes doivent être amenés à participer aux changements qui s'imposent en vue de mettre un terme au phénomène inacceptable de la fuite des cerveaux et de réduire le nombre

de décès survenus à la suite de maladies. Les personnes au pouvoir doivent être accessibles et à l'écoute de ceux qui les ont élevés à cette position. Ils doivent s'appliquer à se mettre au service des peuples et à gagner la confiance de ces derniers en enrayant la corruption et en contribuant à un monde meilleur.

Il convient d'éveiller l'intérêt des jeunes afin de les inciter à participer à la vie politique et de veiller à ce qu'ils assument leur rôle de leaders du XXI^{ème} siècle avec une vision de changement pour le monde. Une fois de retour chez eux, les parlementaires devraient mettre en pratique ce qu'ils prêchent en amenant un véritable changement dans la vie des gens. Ce changement bénéficiera à la nouvelle génération, qui réprouvera tous ceux qui n'ont pas réussi à s'unir en vue d'atteindre cet objectif. Les individus doivent faire preuve d'un respect mutuel pour les cultures et les religions du monde, qui sont toutes égales. La parole doit être donnée aux jeunes et les femmes ne doivent plus être traitées comme des citoyennes de troisième classe. Les parlementaires œuvreront à amener un changement dans le monde entier de façon qu'aucun enfant ne se couche le ventre vide. Les êtres humains naissent dépourvus de tout et meurent de la même manière, ils ne laissent dans les mémoires que ce qu'ils ont fait. L'intervenante termine avec une chanson.

Mme V. MACAMO DLOVO (Mozambique) déclare que le renforcement des capacités, en particulier dans le domaine des technologies numériques, de l'information et de la communication, est important dans le cadre de la promotion de la participation des jeunes au sein de la société et de l'émancipation économique de la jeune génération, laquelle est essentielle pour le bien-être de chaque pays. En amenant les jeunes à participer à la définition de politiques et en créant des associations de jeunes, nous encouragerons également la participation de ce groupe d'âge à la mise en place de nouvelles sociétés démocratiques. L'intervenante ajoute que, dans son pays, un forum de jeunes parlementaires se penche activement sur les préoccupations et les aspirations des jeunes, dont un nombre considérable occupe des postes de direction au sein d'organes décisionnels majeurs. L'Etat œuvre en faveur d'initiatives de jeunes afin de consolider l'unité nationale et de favoriser le développement. Il a ainsi adopté une stratégie pour la mise en œuvre d'une politique nationale de la jeunesse visant à renforcer les capacités professionnelles, physiques et intellectuelles des jeunes. En outre, plusieurs organes ont été créés afin de promouvoir et de contrôler l'évolution des travaux liés à l'intégration des jeunes.

Les pays doivent veiller à ce que les jeunes jouissent de leurs libertés fondamentales, notamment en leur donnant accès à l'éducation, aux services de santé et à des logements et des emplois appropriés, ainsi qu'en donnant la priorité à leur accès à un premier emploi. Outre une éducation solide propre à les détourner de comportements déviants, les jeunes doivent également recevoir une éducation politique faisant d'eux des patriotes et de fervents défenseurs des idéaux nationaux et des valeurs que sont la solidarité, la charité, la générosité et l'humanisme, lesquelles sont primordiales dans l'édification de sociétés plus justes et plus heureuses. La participation des jeunes est une condition préalable au rajeunissement des institutions démocratiques. Les gouvernements et les parlements devraient poursuivre l'objectif consistant à promouvoir la participation des jeunes, de manière systématique et résolue.

M. D. ZHANG (Chine) se prononce en faveur d'une nouvelle approche pour une sécurité commune, globale, coopérative et durable. Cette approche consolidera la paix et le développement, qui sont les piliers de la démocratie. La consultation amiable est un élément important de la démocratie, et il convient d'œuvrer à la mise en place de relations internationales sur la base de liens de coopération mutuellement bénéfiques et d'un système de gouvernance mondiale plus équitable. L'intervenant considère l'inclusion comme l'essence de la démocratie. Les chemins menant à la démocratie varient en fonction des impératifs nationaux propres à chaque pays. Aussi, la recherche d'un terrain d'entente exige de mettre de côté les différences, de faire preuve d'ouverture et d'être prêt à apprendre des différentes formes de démocratie. Il convient donc de répondre aux besoins spécifiques d'une population en plein essor de jeunes faits pour un monde également en plein essor, par exemple en offrant des possibilités d'éducation, de formation et de création d'entreprises. En outre, davantage de moyens de communication devraient être mis à la disposition des jeunes, permettant à ces derniers d'exprimer leurs idées et favorisant tant la réalisation de leurs rêves que leur contribution à la société.

Un soutien international solide et efficace est primordial pour le développement autonome des pays africains. L'Afrique est un continent qui présente un grand potentiel et une force tant pour la paix et la stabilité mondiales que pour une démocratie renforcée dans le cadre des relations internationales. La Chine a mis sur pied un partenariat global, stratégique et coopératif avec l'Afrique, lequel repose sur la confiance mutuelle, l'assistance réciproque dans le domaine de la

sécurité ainsi que la coordination dans les affaires internationales. L'intervenant décrit les caractéristiques de la démocratie sociale en Chine, qui applique les expériences d'autres cultures politiques au contexte chinois, et il relève les succès économiques et les programmes de développement du pays.

M. R. SENDIC (Uruguay) relève que son pays a réussi à améliorer ses indicateurs socio-économiques et, partant, la qualité de vie de ses citoyens. Mais le monde est toujours confronté à de nombreux défis et il devrait miser sur ses plus jeunes habitants pour les relever. L'espérance de vie étant globalement plus élevée, les générations antérieures ont l'avantage sur les jeunes dans les processus décisionnels. Cette situation ne prévaut toutefois que depuis deux siècles. Aussi, étant donné que les circonstances n'ont fait que de se détériorer depuis ce changement, l'intervenant suggère qu'il est temps de remettre le flambeau aux jeunes en matière de prise de décisions. L'indifférence des jeunes à l'égard de la politique doit être déjouée en améliorant la transparence, en éliminant la corruption et en exploitant les nouvelles formes de communication privilégiées par cette tranche de la population. Les processus politiques et parlementaires doivent être plus accessibles et plus représentatifs des jeunes, et ce afin de leur ouvrir la voie au leadership et de faire en sorte que leurs revendications ne soient pas uniquement entendues, mais qu'elles soient réellement prises en compte.

Mme A.A. ALQUBAISI (Emirats arabes unis), s'exprimant en sa qualité de jeune femme parlementaire, dit que sa participation à la présente Assemblée illustre les progrès accomplis en matière d'autonomisation des femmes et devrait servir d'exemple pour montrer comment les portes de la politique peuvent être ouvertes à tous et en particulier aux jeunes femmes. Les parlements doivent intensifier leur coopération en vue d'affronter la myriade de dangers menaçant la stabilité, le développement et les aspirations des peuples dans le monde entier. Le dialogue parlementaire devrait être poursuivi afin de surmonter les différences et de mobiliser les ressources vers l'édification d'un avenir meilleur, au sein duquel les jeunes ont un rôle de premier plan à jouer. L'intervenante ajoute que son pays a mené à bien des projets visant à apporter une aide humanitaire à des réfugiés et à combattre des idéologies terroristes, qui devraient être condamnées par tous les parlements. Elle nourrit l'espoir que les conflits régionaux et globaux seront résolus par le dialogue.

La séance est levée à 13 h.05.

Séance du dimanche 20 mars

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.30 sous la conduite de M. P. Matibini (Zambie).

Point 3 à l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*

Reprise du débat

Mme O. GHARTI (Népal) déclare que le sujet de la discussion ramène au principe de la démocratie pour le peuple et par le peuple. Les jeunes, secteur de la population productif et novateur, jouent un rôle essentiel dans la société et les institutions démocratiques. Le fait que cette génération se sente démobilisée ou exclue pose de sérieux problèmes à la société. Le moment est venu de reconnaître la crise que vit la jeune génération et de lui offrir davantage de perspectives d'accès aux processus décisionnels.

L'adoption d'une nouvelle constitution a rapproché le Népal de l'idéal d'une société équitable et inclusive, dans laquelle les droits fondamentaux des citoyens sont protégés et les jeunes en mesure de jouer un rôle de premier plan, tant sur le plan social que politique. Une loi portant création d'un conseil des jeunes destiné à préserver et défendre les intérêts des jeunes a récemment été adoptée. D'autres stratégies sont appliquées, notamment offrir aux jeunes davantage de perspectives aux échelons national et international, investir dans la jeunesse à l'échelle nationale et sensibiliser la population à la contribution apportée par les jeunes à la société.

Mme S.S. CHAUDHURY (Bangladesh) déclare que la méfiance et l'apathie, qui ne cessent de croître, ont sapé la participation civique. L'heure a sonné de rajeunir la démocratie. Comme le dit Aung San Suu Kyi : "La liberté et la démocratie sont des rêves qu'il ne faut jamais abandonner." La mondialisation est en train de créer un nouvel ordre mondial et il est important de relever les défis qui se profilent, tout en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte. La participation des jeunes, qui forment un cinquième de la population mondiale, revêt une importance fondamentale pour la gouvernance démocratique. Il faut que les gouvernements nourrissent le dialogue avec les jeunes, leur fassent une place dans le tissu démocratique et leur offrent la possibilité de contribuer aux politiques qui les concernent.

Le moment est venu de tirer parti du potentiel de catalyseur du changement de la jeunesse, de miser sur le dialogue et de répondre aux besoins des jeunes générations. Les parlements doivent s'adresser aux jeunes, sans toutefois leur parler uniquement d'eux-mêmes. Il faut œuvrer de concert au développement de démocraties inclusives fondées sur la diversité et l'égalité.

Mme B. MBETE (Afrique du Sud) fait observer que, pour être digne de ce nom, la démocratie doit permettre la participation pleine et entière des jeunes. Les jeunes Sud-Africains ont joué un rôle central dans la progression de leur pays vers l'indépendance et la démocratie. Dès 1912, des dirigeants de mouvements de jeunes ont contribué à la création du Congrès national africain (ANC) et pris la tête des manifestations protestant contre la spoliation des populations colonisées.

L'Afrique du Sud est un pays jeune et le Gouvernement s'efforce de léguer aux jeunes une société plus égalitaire et prospère. Des mesures sont prises pour permettre aux jeunes de contribuer à leur propre avancement au lieu de rester des bénéficiaires passifs des services offerts par la collectivité. Le Gouvernement a opté pour des stratégies passant par la discrimination positive et visant à mettre les fruits d'une vie libre et ouverte à la portée de tous les citoyens. Le Ministère des Femmes et l'Agence nationale du développement des jeunes sont chargés de veiller à ce que les questions en rapport avec la jeunesse soient intégrées dans les divers champs d'action gouvernementaux. En 2015, le Gouvernement a lancé une politique nationale en faveur des jeunes, qui vise notamment à lever les barrières entravant la participation des jeunes, ainsi qu'à redoubler d'efforts pour réaliser un développement durable. L'Afrique du Sud a ratifié plusieurs instruments internationaux, dont la Charte africaine de la jeunesse, et mis en place un cadre propice à l'action politique en faveur des femmes et des jeunes.

Loin d'être apathiques, les jeunes sont très compétents et s'intéressent activement à un ensemble de problématiques socio-économiques et politiques. Ils prennent une part active à l'élaboration des politiques et aident le Parlement à se remettre en question. Conformément à la résolution de l'UIP intitulée *La participation des jeunes au processus démocratique*, les Présidents du Parlement successifs ont veillé à ce que les délégations parlementaires nationales participant aux travaux d'instances internationales telles que l'UIP et d'institutions régionales telles que l'Association parlementaire du Commonwealth comportent des jeunes parlementaires. Il se tient chaque année un Parlement des femmes et des jeunes, qui offre aux jeunes la possibilité de contribuer à fixer les priorités de l'action publique les concernant, ainsi que de faire connaître leur avis aux gouvernants et aux responsables politiques.

Elle souligne que les jeunes doivent être aux premières loges du changement et du développement mondiaux.

M. A. TARAWNEH (Jordanie) considère indispensable de défendre les droits des citoyens à la sécurité et à la stabilité pour les protéger du terrorisme et permettre un développement durable. La Jordanie a mis en œuvre un vaste programme de réformes institutionnelles. Les seules entraves à sa mise en œuvre sont les difficultés de sécurité complexes auxquelles le pays se trouve confronté, notamment en raison des conflits armés qui font rage en Syrie et en Iraq, mais aussi de l'impasse dans laquelle se trouve la question palestinienne après l'échec des tentatives visant à y apporter une solution globale et juste. Le Roi a à plusieurs reprises déploré que le feu du terrorisme et de l'extrémisme dévorant la région soit alimenté par l'indifférence de la communauté internationale à l'égard des droits du peuple palestinien.

Ces problèmes de sécurité ont fait gonfler le budget de l'armée. Le budget de l'Etat est grevé par la hausse du coût de la vie et des services de base, ainsi que par l'absence de perspectives d'investissement due à l'instabilité régionale. Les 1,5 million de réfugiés et de migrants syriens venus chercher refuge en Jordanie pèsent également sur les finances publiques.

Le Gouvernement met tout en œuvre pour lutter contre le terrorisme. Les germes de la haine qui croissent aujourd'hui porteront demain les fruits de l'exclusion, de la marginalisation et du rejet, qui spolieront les jeunes de leurs droits. Outre les mesures de sécurité prises aux échelons national et régional, le Gouvernement a lancé un train de réformes de fond. Il élabore en ce moment une stratégie pour les jeunes visant à permettre de tenir compte de leur avis et de leurs aspirations. Parmi les mesures visant spécifiquement à soutenir les jeunes Jordaniens figurent l'introduction de la représentation proportionnelle à liste ouverte, ainsi que des réformes législatives en rapport avec les partis politiques, les municipalités et la décentralisation.

Le Gouvernement s'est engagé avec détermination dans les réformes, tout en étant conscient des liens étroits unissant ses propres intérêts à ceux de ses voisins, ainsi qu'à la stabilité de la région dans son ensemble.

M. R. Sendic (Uruguay) assume la présidence de la réunion.

M. K. JAYASURIYA (Sri Lanka) constate que les jeunes, qui forment une large part de la population mondiale, n'en sont pas moins sous-représentés au Parlement. Ils se méfient des institutions démocratiques et se sentent exclus de la vie politique. Ils mènent souvent des activités politiques informelles, notamment sous la forme de militantisme en ligne, de boycotts et de manifestations, mais leur perte d'intérêt pour la politique officielle constitue une menace pour la démocratie. Aucun système politique dans lequel les jeunes sont marginalisés et exclus ne peut prétendre être réellement démocratique. Comme l'a fait remarquer Kofi Annan, les sociétés qui se coupent de leur jeunesse sont condamnées à l'extinction.

Au Sri Lanka, les jeunes jouent un rôle de premier plan dans la vie politique depuis les années 70. Défenseurs de la justice sociale et de l'égalité, ils ont dénoncé la discrimination socio-économique. Le Gouvernement incite les jeunes à s'impliquer dans la vie politique, notamment en instaurant des quotas de jeunes légalement contraignants et en adoptant des mesures visant à garantir la participation des jeunes à la vie civique et au développement. La déclaration du Forum des jeunes dirigeants politiques de 2014 sert de feuille de route pour améliorer l'implication politique des jeunes.

Les gouvernements et les sociétés doivent permettre aux jeunes de participer à la vie sociale et politique. Il faut régler les problèmes concernant les jeunes et les obstacles entravant leur participation, afin qu'ils voient que leur avis compte. Les gouvernements doivent aussi veiller à ce que les cadres juridiques et administratifs en place facilitent la participation des jeunes. Les efforts consentis par l'UIP, tout particulièrement le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, sont cruciaux à cet égard. Le Forum offre aux jeunes des possibilités de devenir dirigeants et les aide à s'engager dans la vie politique.

M. J. ZANGPO (Bhoutan) se dit convaincu que les gouvernements doivent faire participer les jeunes à la vie sociale et démocratique et leur offrir un environnement porteur. La participation des jeunes aux processus démocratiques est la condition *sine qua non* pour atteindre les objectifs mondiaux de développement durable.

Au Bhoutan, pays dans lequel plus de la moitié de la population a moins de 25 ans, le Gouvernement a compris l'importance de l'implication des jeunes dans la vie sociale et politique, conformément à la conception bhoutanaise du bonheur national brut. Le Bhoutan, qui a investi dans l'éducation, a mis en œuvre une série d'initiatives visant à donner aux jeunes les compétences requises pour relever les défis du monde de demain. Un parlement des enfants, des programmes de sensibilisation et des clubs sur la démocratie ont été créés dans les établissements scolaires dans le but de développer l'engagement civique.

Grâce à son Forum des jeunes parlementaires, l'UIP sert depuis des années de plate-forme d'échange d'idées et d'expérience entre jeunes législateurs. Les parlements doivent être au premier rang des efforts consentis pour développer la participation des jeunes. Il est à espérer que la 134^{ème} Assemblée de l'UIP contribuera à inciter les jeunes à jouer un rôle de premier plan dans le rajeunissement de la démocratie et les choix de société à poser pour l'avenir.

M. S. DIALLO (Burkina Faso) déclare que les jeunes Burkinabés ont pris la tête, pendant la crise sociale et politique qu'a traversée le Burkina, de la lutte pour le renforcement de la liberté et de la démocratie, l'éradication de la violence armée et l'instauration d'un changement réel.

Pour transformer la société, les citoyens ne doivent pas être de simples bénéficiaires passifs des politiques. Le Gouvernement a mis en œuvre une nouvelle politique nationale, qui donne la priorité aux jeunes en développant la créativité et le dynamisme des jeunes générations. Cette ambition politique exige des politiques réalistes destinées à améliorer les conditions de vie des jeunes, ainsi qu'à promouvoir leur participation à la vie démocratique.

Les parlements doivent veiller à ce que les jeunes soient représentés et prennent part au processus décisionnel. De nouveaux espaces de liberté et de démocratie se développeront à l'avenir si les jeunes réussissent à faire entendre leur voix.

M. E. MOKOLO WA MPOMBO (République démocratique du Congo) déclare qu'il est important de résoudre les problèmes des jeunes, démographiquement majoritaires dans son pays. Il faut créer un cadre propice à la participation des jeunes et leur permettre de prendre part à la vie politique dès leur plus jeune âge.

En République démocratique du Congo, les jeunes sont autorisés à voter et se présenter aux élections locales dès l'âge de 18 ans. Ils peuvent se présenter aux élections législatives dès 25 ans et aux élections sénatoriales et présidentielles dès 30. Le Gouvernement s'est lancé dans un réexamen de la législation et des dispositions électorales afin d'inciter les jeunes à prendre part au processus décisionnel. Plus d'un quart des parlementaires congolais ont moins de 25 ans et un grand nombre d'entre eux prennent part au Forum des jeunes parlementaires de l'UIP.

Le Gouvernement et le PNUD ont lancé des campagnes d'information et de sensibilisation visant à développer la participation à la vie politique. Des mesures destinées à créer un cadre propice au dialogue entre les jeunes et les responsables politiques, ainsi qu'à prévenir la violence électorale, ont été prises.

M. V. MATEU ZAMORA (Andorre) constate que les jeunes semblent avoir perdu confiance dans la démocratie. Les parlements doivent prendre des mesures concrètes pour raviver la confiance des citoyens dans les processus démocratiques, notamment en se servant des médias sociaux pour battre en brèche les stéréotypes et les préjugés. Andorre est un pays jeune et dynamique. Sa petite taille permet à son gouvernement de s'adapter aux besoins de la population et d'y répondre. Les institutions de ce pays reflètent sa structure démographique. Par exemple, 50 pour cent des parlementaires et la moitié des ministres gouvernementaux ont moins de 45 ans.

Il est indispensable que les parlements s'ouvrent aux citoyens, notamment les jeunes. A Andorre, les élèves des écoles effectuent une visite guidée du Parlement et presque toutes les écoles du pays ont visité au moins une fois le Siège du Gouvernement. Le Gouvernement passe par diverses plates-formes de médias sociaux pour dialoguer avec les citoyens. Voici deux ans, les jeunes ont été choisis comme thème de la Journée internationale de la démocratie. Tous les partis politiques ont une branche réservée aux jeunes et le Parlement des jeunes d'Andorre permet aux jeunes de ce pays d'élaborer des projets de loi destinés à être présentés au Parlement. Bien que ces projets ne soient pas publiés au Journal officiel, ils offrent une base de discussion utile aux parlementaires et sont souvent repris par les autorités compétentes.

Pour éviter que les jeunes ne restent en marge de la vie politique et des institutions démocratiques, il est essentiel que le système parlementaire représente toutes les franges de la population et tous les intérêts.

Mme S. MAHAJAN (Inde) souligne que les jeunes sont une source d'énergie, d'innovation et d'optimisme. Il est indispensable de canaliser cette énergie et de les faire participer aux efforts de consolidation de la nation, ce qui permettrait d'éviter qu'ils ne consacrent à tort leur énergie au terrorisme ou autres activités destructrices. Pour que le processus démocratique ait un sens et résiste à l'épreuve du temps, il est indispensable de permettre aux jeunes de prendre part au processus décisionnel.

Les quatre domaines de l'existence qui préoccupent les jeunes sont la famille, la carrière professionnelle, le mode de vie et la vie sociale. Il est important d'en créer un cinquième pour amener les jeunes à s'intéresser à la société au lieu de s'intéresser exclusivement à eux-mêmes et raviver leur intérêt pour les processus sociaux traditionnels. Un tel glissement de paradigme serait bénéfique à l'ensemble de la société.

Le monde des élus politiques fait peu de place aux jeunes. La politique est une vocation très onéreuse et compétitive et rares sont les enceintes officielles dans lesquelles les jeunes peuvent avoir voix au chapitre. Il serait bon de créer des espaces permettant aux jeunes de prendre part à la vie publique et de trouver le moyen qu'ils s'intéressent à la vie politique.

Le Gouvernement indien a mis en œuvre un éventail de mesures destinées à développer la participation des jeunes. L'âge minimum requis pour voter a été abaissé à 18 ans et un ministère de la jeunesse chargé d'aider les jeunes et d'offrir des débouchés positifs à leur énergie a vu le jour. Il existe un programme national pour les jeunes dirigeants et une série d'initiatives, telles que Skill India et Start Up India, ont été lancées pour développer l'esprit d'entreprise des jeunes et créer davantage d'emplois. La politique nationale en faveur des jeunes, mise en œuvre en 2014, a mis l'accent sur la participation des jeunes à la vie politique et à la gouvernance, en tentant de permettre à davantage de jeunes de la base d'accéder à des responsabilités à l'échelle nationale.

Il faut que les jeunes puissent être vus et entendus. La meilleure façon de prévoir l'avenir est encore de le construire.

M. Y. ABATE RETA (Ethiopie) estime que les efforts visant à rajeunir la démocratie offrent l'occasion de tirer parti de l'énergie et des idées de la jeunesse en l'incitant à prendre activement et pleinement part à la vie sociale, économique et politique. Leur apport et leur réflexion novatrice peuvent être bénéfiques à l'ensemble de la société, tant sur le plan institutionnel que local.

Pour traduire le potentiel et l'énergie de la jeunesse en actes, il faut un environnement porteur. Telle est la raison pour laquelle le Gouvernement a pris une série de mesures visant à donner aux jeunes les compétences, les qualifications et les valeurs professionnelles requises pour prendre une part active aux efforts de promotion de la démocratie et d'accélération du développement. Il reste néanmoins des lacunes institutionnelles et politiques à combler.

Le Ministère éthiopien de la Jeunesse et des Sports est chargé de la politique nationale en faveur des jeunes, conçue pour garantir la participation large des jeunes à la vie économique, sociale et culturelle de leur pays, ainsi que pour alimenter la démocratisation et renforcer la bonne gouvernance. Cette politique aborde un vaste éventail de questions, qui vont du VIH/sida à la protection de l'environnement, en passant par les services sociaux. En outre, le Gouvernement a conçu, avec la participation des organisations de jeunes, un train de mesures destinées à la mise en œuvre de cette politique, dans l'optique de développer l'esprit d'entreprise des jeunes et leur capacité à diriger. Des mesures ont été prises pour veiller à ce que les jeunes soient partie prenante au programme depuis sa conception en passant par sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation, stades pour lesquels ils ont bénéficié d'une formation et d'une assistance techniques, matérielles et financières.

L'Ethiopie est l'une des économies les plus dynamiques du monde. Ce pays a accompli des progrès considérables en matière de réduction de la pauvreté, d'amélioration de l'accès à l'éducation, de réduction de la mortalité infantile et maternelle, ainsi que de lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et autres maladies. Fort de sa stratégie économique respectueuse de l'environnement et du climat, le Gouvernement éthiopien s'est fixé comme objectif de faire de l'Ethiopie, à l'horizon 2025, un pays à revenu intermédiaire ayant une empreinte carbone neutre.

Grâce aux efforts consentis par le gouvernement, le pays bénéficie actuellement d'un environnement économique, social et politique propice. Quoi qu'il en soit, il reste encore fort à faire pour veiller à la participation pleine et entière des jeunes aux échelons national, régional et international. Le Gouvernement s'est engagé à améliorer la capacité des jeunes et à développer leur aptitude à contribuer au développement de leur pays.

Mme G.K.T. KOKORWE (Botswana) cite Franklin D. Roosevelt, qui déclarait que même si nous ne pouvons pas toujours préparer l'avenir pour les jeunes, nous pouvons toujours préparer les jeunes pour l'avenir. Une société authentiquement inclusive se doit de mettre les jeunes en condition de prendre une part active au développement social, économique et politique.

Le Gouvernement s'est engagé à autonomiser les jeunes. L'instance officiellement chargée des jeunes est le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. L'âge de la majorité a été ramené de 21 à 18 ans. En 1997, suite à un référendum national, l'âge minimum requis pour voter a été abaissé à 18 ans, ce qui a fait augmenter le taux de participation aux élections générales.

Le Conseil national de la jeunesse du Botswana est l'instance de coordination centrale des organisations non gouvernementales chargées des jeunes. Ce conseil a pour but de se faire le porte-parole des jeunes afin de leur permettre de contribuer à la réflexion politique et aux processus décisionnels. Le Conseil offre également, par le truchement du Centre pour les jeunes du Botswana, des formations aux jeunes qui souhaitent devenir dirigeants.

Les jeunes représentent à l'heure actuelle plus de 60 pour cent de la population botswanaise. Malgré les politiques destinées à les autonomiser, ils restent toutefois pour une large part exclus de la vie sociale, économique et politique officielle de la société.

Les efforts visant à tirer parti du potentiel des jeunes et à accroître leur participation politique ne doivent pas se limiter à leur donner la parole sur la scène politique traditionnelle. Ils doivent également tenir compte des nouvelles formes de participation et s'adapter à la culture de la jeunesse actuelle. Les jeunes ont un rôle fondamental à jouer dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et autres stratégies. La réussite future dépendra de leur degré d'implication aux échelons national, régional et mondial.

M. A. ALJARWAN (Parlement arabe) souligne que le Parlement arabe a adopté un document sur la question des jeunes révélateur de l'importance qu'il attribue lui aussi à leur participation. Il est important de ne pas laisser le potentiel des jeunes inexploité. Les activités menées par les responsables de mouvements de jeunes dans un grand nombre de pays arabes, notamment les Emirats arabes unis, en offrent un exemple particulièrement réussi.

Le Parlement arabe condamne le terrorisme et souligne que l'Islam est une religion fondée sur la tolérance. Les efforts destinés à éradiquer le terrorisme à la racine doivent miser sur l'éducation et les perspectives économiques. Le Parlement arabe condamne également les récentes prises de position des forces d'occupation israéliennes à l'égard du peuple palestinien. Il appelle à l'action en défense des droits des Palestiniens et de l'établissement d'un Etat palestinien indépendant ayant Jérusalem pour capitale. De telles mesures désamorcerait la crise et amélioreraient la stabilité de la région.

Le Parlement arabe se félicite du retrait récent des forces russes de la République arabe syrienne. Il exhorte la communauté internationale à faire pression sur les principaux protagonistes afin de faire cesser les hostilités et de ramener la paix dans ce pays, comme le prévoient les accords passés lors de la récente Conférence de Genève. Il faut que l'afflux de réfugiés cesse et que les Syriens puissent rentrer chez eux reconstruire leur pays. Le Parlement arabe souligne que l'armée libyenne doit être suffisamment bien équipée pour faire face au chaos qui règne dans le pays. Il invite instamment les organisations caritatives et humanitaires à aider les réfugiés et à soutenir le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans ses efforts. Les Etats en conflit doivent s'efforcer, avec l'aide et le soutien de la communauté internationale, de retrouver la paix et d'entamer un processus de réconciliation nationale. Le Parlement arabe invite instamment la communauté internationale à veiller au respect des instruments juridiques internationaux en soulignant la nécessité de prévenir les ingérences dans les affaires intérieures des Etats, notamment certains pays arabes, et plaide en faveur de politiques de bon voisinage. Il en appelle également à la fin de l'occupation iranienne d'Abu Moussa et Petite et Grande Tunb.

Le Parlement arabe, qui exprime son soutien pour les travaux de l'UIP, se félicite des efforts conjoints déployés pour régler les problèmes actuels et créer un monde plus stable et prospère.

M. H. BENCHAMACH (Maroc) se félicite du consensus clair concernant la nécessité de mettre à profit l'énergie et les aptitudes des jeunes et dit avoir été intéressé par les bonnes pratiques et les exemples de réussite présentés par ses collègues.

Au Maroc, les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent plus de 30 pour cent de la population. Depuis les années 90, le Gouvernement a pris des initiatives (parmi lesquelles des ateliers et des séminaires) destinées à accroître la participation des jeunes. L'adoption d'une constitution remodelée a marqué le basculement d'une transition démocratique à une démocratie solide et permanente, rendu possible par la volonté politique du Roi, ainsi que les inlassables efforts du peuple.

Le Gouvernement s'est efforcé de tenir compte des problèmes rencontrés par les jeunes, notamment en abaissant à 18 ans l'âge minimum requis pour voter et en mettant en œuvre des mesures de discrimination positive, entre autres des quotas et des listes réservées. Les jeunes sont très présents au Parlement et le Gouvernement a créé un Ministère de la Jeunesse et des Sports. En outre, des amendements constitutionnels ont renforcé la participation des jeunes à la vie économique, sociale et politique. La création d'un Conseil national des jeunes et d'un programme en faveur de l'égalité des sexes a porté ses fruits. Le Gouvernement a adopté un éventail de lois visant à tenir compte des aspirations des jeunes, ainsi qu'une proposition de journée internationale de la justice sociale.

Le moment est venu de passer des mots aux actes et d'élaborer des politiques sur mesure. Il faut s'efforcer de comprendre les raisons de l'extrémisme et du terrorisme, ainsi que les motifs poussant des jeunes (qui ne sont pas tous d'extraction pauvre ni marginaux) à rejoindre des organisations terroristes.

La société marginalise aussi les femmes, les enfants et les personnes âgées et les mesures en faveur de la parité ont permis une création significative de richesses. Il n'est donc pas difficile d'imaginer les résultats positifs qu'il serait possible d'obtenir en adoptant des politiques favorables à la fois aux jeunes et à l'égalité des sexes.

Il incite l'UIP à soutenir la proposition marocaine, qui consiste à faire de la justice sociale l'axe principal de travail de l'UIP dans la décennie à venir. Une telle optique contribuerait aussi à renforcer la participation des jeunes.

Mme A.D. DAGBAN-ZONVIDE (Togo) considère que, malgré le rôle important joué par les jeunes en matière de paix et de stabilité, ces derniers sont néanmoins trop souvent manipulés par les milieux politiques ou partie prenante de conflits fort éloignés des idéaux démocratiques.

Son pays a entrepris de moderniser la démocratie et pris des mesures visant à accroître la participation des femmes et des jeunes aux processus politiques. Dans le droit fil des recommandations formulées par la Commission vérité, justice et réconciliation, un groupe d'experts a tenté de déterminer quelles sont les coutumes et les pratiques de nature à consolider la démocratie. La démocratie doit être inclusive, participative et enracinée dans la réalité locale. Le nombre de femmes siégeant à l'Assemblée nationale a augmenté grâce à la mise en œuvre progressive de la législation en faveur de la parité. Le Gouvernement a créé un conseil national des jeunes, à l'intérieur duquel œuvrent diverses organisations de jeunes, ouvert des centres à l'intention des jeunes dans les grandes villes et prêté son concours aux organisations de la société civile désireuses de former les jeunes à occuper des fonctions dirigeantes. En 2015, le Gouvernement a aussi déclaré le mois d'octobre mois national du civisme et de la responsabilité et organisé des programmes de formation et de sensibilisation. L'éducation civique, matière désormais obligatoire, a également fait son entrée au programme des établissements d'enseignement secondaire. Il est prévu de décentraliser la gouvernance et de veiller à ce que les jeunes prennent part à la vie politique depuis la base.

Le Togo est prêt à collaborer avec l'UIP et la communauté internationale dans le but d'accroître la participation des jeunes à la vie démocratique.

M. B. SCOTT (Australie) relève qu'il faut sans cesse réinventer les processus démocratiques, politiques et parlementaires pour en préserver la pertinence et l'efficacité. L'Australie, Etat de création relativement récente, figure néanmoins au nombre des démocraties de longue date. Elle possède une instance de tutelle indépendante chargée d'administrer les élections en tenant à jour le registre électoral national et en veillant au bon déroulement des élections.

Il est toutefois inquiétant de constater que la relève des parlementaires australiens n'est pas assurée. La moyenne d'âge des parlementaires dépasse légèrement 50 ans. Deux parlementaires seulement ont moins de 30 ans. Bien que les niveaux de participation démocratique restent élevés, les jeunes Australiens ont tendance à bouder les listes électorales. Leur faible niveau de participation s'explique par leur connaissance insuffisante du système politique et démocratique, la méfiance qu'ils ressentent vis-à-vis des figures d'autorité que sont les responsables politiques, les dirigeants d'entreprises et les médias, le décalage qu'ils perçoivent entre la politique et la vie réelle, les difficultés liées à leur mode de vie (voyages, études, travail intermittent) et l'aspect fastidieux de la bureaucratie (formulaires complexes par exemple).

Pour faire augmenter la participation, l'Australie a notamment créé des centres de formation chargés de produire du matériel didactique et d'information sensibilisant la population au processus démocratique et incitant les jeunes à y prendre part. Ces centres sont administrés par la

Commission électorale et le Parlement australiens. La Commission électorale a aussi organisé plusieurs campagnes et initiatives ciblées ayant permis de faire remonter le taux d'inscription sur les listes électorales.

Enfin, les parlementaires peuvent aussi exercer une influence concrète importante en se rendant dans les établissements scolaires, les groupes communautaires et autres organisations pour présenter les rouages de la démocratie. A une époque où une large part de l'information passe par les médias, une telle façon de procéder servira d'exemple aux prochaines générations.

Mme F. BENBADIS (Algérie) estime que les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour permettre aux jeunes de faire entendre leur voix et d'exprimer leurs aspirations. Les parlements du monde entier peuvent œuvrer, sous les auspices de l'UIP, à protéger les intérêts des jeunes et à mettre à la disposition des générations futures les ressources nécessaires pour continuer la lutte en faveur de la liberté, de la paix et de la sécurité. Les parlements étant l'enceinte idéale pour l'expression démocratique, ils doivent offrir aux jeunes une plate-forme leur permettant d'exprimer leurs inquiétudes et les faire participer au processus décisionnel.

Le Gouvernement algérien a pris des mesures visant à permettre aux jeunes de donner leur avis et d'exprimer leurs inquiétudes. Un mécanisme permanent destiné à garantir leur participation au processus décisionnel et à alimenter le dialogue a été instauré, ce qui permet au Parlement de mieux répondre aux inquiétudes et aux attentes des jeunes. Les jeunes sont également l'une des chevilles ouvrières du programme de développement du pays. Les réformes législatives ont eu pour objectif d'accroître la représentation des femmes et des jeunes au Parlement et les femmes (dont un nombre non négligeable de jeunes femmes) constituent maintenant plus de 30 pour cent des parlementaires. L'âge minimum pour être élu au Parlement a également été abaissé de 40 à 35 ans.

Une nouvelle instance consultative a vu le jour dans le cadre des initiatives visant à améliorer les services destinés aux jeunes et les perspectives qui leur sont offertes. Cette instance, composée de représentants de la société civile, du Gouvernement et du secteur public, conseille le Parlement à propos des jeunes.

Mme M. ANDRÉ (France) déclare que les régimes démocratiques dépendent de la confiance que le peuple éprouve à leur égard. Il est donc essentiel d'inciter les jeunes à croire aux idéaux démocratiques. Les parlements doivent être attentifs à ce que les jeunes ne soient pas désabusés, ne cessent pas de voter et ne montrent pas de signes de radicalisation. Les gouvernements doivent promouvoir la participation des jeunes grâce à l'éducation et les impliquer dans le processus décisionnel. L'ignorance faisant le lit du despotisme et de la tyrannie, il est fondamental de veiller à ce que l'éducation soit au centre des mesures prises pour accroître la participation des jeunes.

Les jeunes, les jeunes femmes en particulier, ont besoin d'une plate-forme d'expression. Les jeunes sont insuffisamment représentés au Parlement. Un certain nombre d'obstacles légaux ont été levés, notamment l'âge minimum requis pour voter ou se présenter aux élections. Toutefois, les jeunes continuent à ne pas exercer leurs droits civiques. Pour rajeunir la démocratie, les parlements doivent être le reflet fidèle du profil démographique de la société, notamment pour ce qui est du genre.

Il est important de ne pas se focaliser exclusivement sur les jeunes au détriment de l'âge et de l'expérience. Il faut créer dans les partis politiques des branches réservées aux jeunes, susceptibles de leur permettre d'acquérir de l'expérience et de les aider à s'impliquer activement aux échelons municipal, local et national. La Charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale est un outil utile sur ce plan, tout comme les initiatives relatives au potentiel des e-parlements et à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. C'est aux parlementaires de rajeunir la démocratie et de faire évoluer leur réflexion pour représenter plus efficacement les citoyens.

Mme N. SIMAMUNA (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant) estime essentiel d'investir dans les jeunes pour recueillir le dividende démographique et promouvoir le développement économique, social et écologique des nations. Bien que les jeunes soient loin d'être absents de la scène politique, des millions d'adolescents sont victimes de maladies évitables, voire en meurent. Ils sont trop peu nombreux à avoir accès à l'information, à une prise en charge psychologique, ou encore à des services médicaux intégrés et conviviaux, notamment dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. Ils se heurtent à une série d'obstacles sociaux, légaux et politiques nuisant à leur santé physique, mentale et émotionnelle. Ces obstacles sont encore plus réhivitoires pour les adolescents souffrant d'un handicap ou vivant des situations de crise.

Les investissements à consentir pour prendre soin de la santé et du bien-être des jeunes grâce à des politiques sanitaires adaptées doivent être accompagnés d'efforts visant à les faire participer à l'élaboration de ces politiques. Il est indispensable que les parlements considèrent comme prioritaire la santé des femmes, des enfants et des adolescents, acteurs clés sur le plan des politiques et des budgets, et qu'ils demandent des comptes au Gouvernement.

Elle se félicite des efforts consentis par l'UIP pour améliorer la situation sanitaire et plaide en faveur de la révision de sa résolution intitulée *L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?* qui doit, selon elle, être adaptée à la Stratégie mondiale révisée pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. La responsabilité de la mise en œuvre de cette stratégie devra continuer à être améliorée. Enfin, elle invite l'UIP à poursuivre les efforts qu'elle consent pour promouvoir la représentation des jeunes au Parlement et les parlements nationaux à collaborer plus systématiquement avec les jeunes et leurs organisations.

Mme M. BARTOS (Hongrie) considère que la démocratie n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour atteindre les objectifs de la société dans le respect de certains principes moraux et du bien commun. Le degré de participation des jeunes varie d'un pays à l'autre. Dans certains pays, les jeunes sont désireux de jouer un rôle dans la constitution d'institutions démocratiques tandis que, dans d'autres, ils ont perdu confiance dans la démocratie et ses institutions. Dans une démocratie axée sur la performance économique et la réussite individuelle, l'un des problèmes vient du fait que tant que les besoins fondamentaux d'une personne ne sont pas satisfaits, elle s'intéresse en principe peu aux problèmes politiques et sociaux plus généraux. Les principaux points d'appui des jeunes sont leur famille, leurs amis et, dans une certaine mesure, Internet. Il est donc indispensable de soutenir les familles en veillant à ce que les jeunes puissent s'inspirer les uns des autres et s'appuyer sur les nouvelles technologies. Il est indispensable de tirer pleinement parti des innovations technologiques, qui sont tout à la fois une bénédiction et une malédiction.

L'un des principaux obstacles à la participation des jeunes est l'égoïsme. Nombreux sont les gens qui se sentent seuls et abandonnés et rares sont ceux qui sont prêts à faire des sacrifices ou agir pour leur communauté, à plus forte raison la société dans son ensemble. Privée de repères moraux, la démocratie ne mène à rien d'autre que la désintégration du tissu social. La société exige de l'altruisme et la capacité à équilibrer intérêt individuel et collectif. Un centre national bénévole chargé d'inculquer ces valeurs et ces principes aux jeunes est en cours de création en Hongrie. Pour que les jeunes aient davantage conscience de leur environnement et de la société dans laquelle ils vivent, il faut veiller à ce qu'ils puissent se faire entendre. Dans l'hypothèse inverse, ils ne feront pas confiance au Parlement, au processus démocratique, ni à eux-mêmes.

M. G. DAUDZE (Lettonie) considère que la nécessité de lutter contre le terrorisme et de protéger le patrimoine culturel rend plus indispensable que jamais l'instauration de démocraties durables et de parlements forts. Les jeunes, souvent déçus de l'expérience de la démocratie qui est la leur, sont facilement tentés par l'extrémisme et la violence politiques. En 2012, le Parlement letton a lancé à l'intention des établissements scolaires une initiative de sensibilisation qui permet aux élèves de se familiariser avec le travail parlementaire et de comprendre comment influencer sur le système. Depuis le lancement de cette initiative, plus de dix pour cent des écoles lettones ont pris part à ce programme, et un grand nombre d'entre elles l'ont intégré à leur programme scolaire.

Le Gouvernement a également créé un parlement des jeunes, qui permet aux jeunes de soumettre leurs idées en ligne et de faire campagne par le biais des médias sociaux, entre autres. Les jeunes élus à ce parlement peuvent mener des débats d'idées et adopter des déclarations, qui sont ensuite soumises aux parlementaires lettons sous la forme de recommandations.

Le règlement intérieur du Parlement letton prévoit que les pétitions recueillant plus de 10 000 signatures peuvent être présentées au Parlement en tant que proposition législative. Bien que l'âge minimum requis pour voter soit 18 ans, toute personne de plus de 16 ans peut présenter une pétition. Les signatures peuvent aussi être collectées en ligne, ce qui jette un pont entre le public et le parlement par un biais moderne et facilement accessible. L'inclusivité est fondamentale. Il est important d'expliquer aux citoyens comment fonctionne la démocratie et par quels moyens ils peuvent influencer sur leur propre avenir.

Point 2 de l'ordre du jour
(A/134/2-Inf.1 et A/134/2-P.1 à P.6)

**Examen des demandes d'inscription d'un point d'urgence
à l'ordre du jour de l'Assemblée**

Le PRESIDENT dit que, après examen des demandes qui ont été présentées pour être inscrites en tant que point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée, les membres du Bureau restreint ont – sur la base de l'article 11.2a) du Règlement de l'Assemblée – émis des réserves quant au fait que les demandes portaient bien sur un événement majeur de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position. Les demandes ne portent pas sur de nouvelles questions majeures survenues depuis la précédente Assemblée, mais plutôt sur des questions de longue date qui nécessitent une réponse soutenue au fil du temps et qui sont déjà prises en compte dans les travaux actuels de l'UIP. Par conséquent, le Bureau restreint a recommandé que les articles du Règlement de l'Assemblée relatifs au point d'urgence soient révisés afin de préciser la nature et le but du point. Le Bureau restreint propose néanmoins que, dans l'intervalle, l'Assemblée procède à un vote concernant les demandes qui lui sont présentées.

Le SECRETAIRE GENERAL attire l'attention sur le document A/134/2-Inf.1, soulignant que les deux demandes initialement reçues de la France et de l'Uruguay ont depuis été fusionnées en une seule demande dans la mesure où elles portent sur des sujets similaires.

Le PRESIDENT invite les auteurs à présenter leurs demandes respectives. Il dit que le point d'urgence sera ensuite choisi au moyen d'un vote par appel nominal.

M. H. BENCHAMACH (Maroc) dit que la demande d'inscription d'un point d'urgence présentée par sa délégation s'intitule *Parachever le processus de la reconnaissance internationale d'un Etat palestinien viable, indépendant et souverain avec Jérusalem-Est comme capitale : le rôle des parlements*. Cette demande a été présentée au motif qu'elle porte sur une question urgente de préoccupation mondiale ayant trait à la violation du droit international et à des crimes contre le peuple palestinien. Néanmoins, sa délégation souhaite désormais reporter cette demande à la prochaine Assemblée pour apporter son soutien à celle présentée par le Soudan.

Le PRESIDENT confirme le retrait de la demande marocaine. Il dit que la 135^{ème} Assemblée sera libre de décider si la demande sera examinée ou non à la prochaine Assemblée.

Mme B. SULEIMAN (Soudan) présente la demande d'inscription d'un point d'urgence présentée par sa délégation, qui s'intitule *Traite des êtres humains : acte de terrorisme, grave violation des droits de l'homme et de la dignité humaine, et menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales*. Elle communique les informations qui figurent dans le mémoire explicatif annexé au document A/134/2-P.3. Elle cite la définition de la traite des êtres humains et livre des statistiques soulignant l'ampleur mondiale du problème et le nombre de victimes. Elle rappelle également la nature transfrontière du crime, l'appât du gain qui anime les organisations criminelles impliquées et la menace que ce crime représente pour la paix et la sécurité internationales.

Mme S. KSANTINI (Tunisie) exprime son opposition à la demande. Elle dit que la traite des êtres humains ne constitue pas une question urgente et que ce problème est déjà l'objet de divers instruments internationaux. Elle se dit également consternée et embarrassée, en tant qu'Arabe et musulmane, que la délégation marocaine ait reporté sa demande relative aux droits du peuple palestinien pour soutenir la demande soudanaise.

M. J. MILLAN (République bolivarienne du Venezuela) dit que sa délégation souhaite retirer sa demande d'inscription de point d'urgence intitulé *Les pouvoirs du parlement dans les démocraties et l'importance de son rôle de contrôle* suite à la décision approuvée ce matin par le Conseil directeur, dont il se dit reconnaissant. En vertu de cette décision, l'UIP suivra la situation au Parlement vénézuélien, notamment par l'envoi d'une mission dans le pays. L'intervenant rappelle néanmoins la prémisse de la demande de sa délégation, en particulier la nécessité de renforcer les parlements et leur fonctionnement pour prévenir de telles situations et promouvoir la démocratie.

Le PRESIDENT confirme le retrait de la demande vénézuélienne.

M. R. MARTINEZ HUELMO (Uruguay) fait référence à la demande présentée par sa délégation pour l'inscription d'un point d'urgence intitulé *La crise humanitaire au XXI^{ème} siècle : le rôle des parlements et la responsabilité de la communauté internationale*. Il dit que l'objet de cette demande est considéré comme recoupant celui de la demande française intitulée *Donner une identité aux 230 millions d'enfants non déclarés dans le monde*. Les deux demandes ont donc été fusionnées et présentées conjointement par les délégations française et uruguayenne sous le titre *Donner une "identité" aux 230 millions d'enfants sans état civil : un des défis majeurs de la crise humanitaire du XXI^{ème} siècle*.

Mme DUMONT (France) présente la demande conjointe. Elle dit que les 230 millions d'enfants sans état civil sont privés du droit, établi de longue date, à l'enregistrement, en raison d'un manque de sensibilisation des parents et d'obstacles économiques ou géographiques. Cette situation a de graves conséquences comme la privation des droits fondamentaux et de papiers d'identité essentiels; la vulnérabilité à la traite des enfants, au travail illégal des enfants, au mariage forcé et à l'enrôlement dans les forces armées; et l'incidence néfaste sur l'élaboration des politiques publiques en raison de l'absence de ces enfants des statistiques nationales. Les parlementaires doivent maintenant mettre en lumière ce problème face auquel existent des solutions technologiques simples et peu onéreuses et ils doivent aussi œuvrer pour mettre en œuvre la cible 9 de l'objectif 16 des ODD (D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances).

Le PRESIDENT dit qu'un vote par appel nominal aura lieu pour choisir l'une des deux demandes restantes, à savoir celle du Soudan ou la demande conjointe présentée par la France et l'Uruguay.

Le SECRETAIRE GENERAL explique la procédure à suivre pour la tenue du vote par appel nominal.

Un vote par appel nominal est organisé.

Avec 761 voix pour, 180 contre et 260 abstentions, la demande présentée par la délégation du Soudan remporte 627 des 941 suffrages exprimés, atteignant ainsi la majorité des deux tiers requise pour être acceptée.

Avec 938 voix pour, 57 contre et 206 abstentions, la demande présentée par les délégations de la France et de l'Uruguay remporte 663 des 995 suffrages exprimés, atteignant ainsi la majorité des deux tiers requise pour être acceptée.

Sur la base des résultats du vote, la demande conjointe présentée par les délégations de la France et de l'Uruguay est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée en tant que point 8.

Le SECRETAIRE GENERAL annonce que deux groupes géopolitiques ont soumis leur candidature au comité de rédaction qui sera chargé de finaliser une proposition de résolution sur le point d'urgence retenu et encouragent les autres groupes géopolitiques à soumettre rapidement leur candidature.

La séance est levée à 18 h.30.

Ordre du jour définitif

-
1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 134^{ème} Assemblée
 2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
 3. Débat général sur le thème *Rajeunir la démocratie : donner la parole aux jeunes.*
 4. Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits de l'homme
(*Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*)
 5. Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation
(*Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*)
 6. Rapports des Commissions permanentes
 7. Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce pour la 136^{ème} Assemblée, et désignation des rapporteurs
 8. Donner une "identité" aux 230 millions d'enfants sans état civil : un des défis majeurs de la crise humanitaire du XXI^{ème} siècle
-

Séance du lundi 21 mars (Matin)

La séance est ouverte à 9 h.25, sous la conduite de Mme N. Motsamai (Lesotho), Vice-Présidente de l'Assemblée.

Point 8 de l'ordre du jour (A/134/2-P.6)

Débat plénier sur le point d'urgence : Donner une "identité" aux 230 millions d'enfants sans état civil : un des défis majeurs de la crise humanitaire du XXI^{ème} siècle

Mme L. DUMONT (France) remercie les délégués de leur vote sur le point d'urgence proposé conjointement par la France et l'Uruguay. Donner une identité aux 230 millions d'enfants sans état civil est un défi de taille. On ne pourra atteindre la cible 9 de l'Objectif de développement durable 16 (*D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances*) que si l'on planifie avec soin les mesures à prendre pour s'attaquer tant aux causes qu'aux conséquences du problème. Les parlements doivent s'attacher à adopter les mesures voulues pour sensibiliser les parents et leur faire prendre conscience de la nécessité d'enregistrer les enfants à la naissance. Il faut aussi faire en sorte qu'aucune distinction fondée sur la race ou la religion ne soit pratiquée et que les certificats de naissance soient délivrés gratuitement et faciles à obtenir; que des registres d'état civil soient créés dans des endroits accessibles dans tous les pays; que les mères et les personnes telles que les sages-femmes et les chefs de tribu soient autorisés à enregistrer les naissances; que des solutions novatrices telles que le télé-enregistrement des naissances et la délivrance de certificats de naissance par connexion sécurisée internet ou mobile soient mises en place. D'autres mesures, comme des campagnes de régularisation et un poste budgétaire spécifiquement consacré aux questions relatives à l'état civil, sont tout aussi réalisables. Les parlements doivent plaider pour que les instruments internationaux pertinents, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention relative aux droits de l'enfant, soient respectés. Même si les mesures existantes ont déjà eu un impact visible sur les données statistiques, les résultats ne seront pleinement satisfaisants que si ces instruments étaient plus largement mis en œuvre. L'intervenante espère que le débat contribuera à améliorer le texte du projet de résolution.

Mme M. GUERRA (Mexique) fait observer que le droit à l'identité est un droit fondamental. Elle évoque l'atelier parlementaire sur le droit à l'identité, que l'UIP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont organisé conjointement à Lima (Pérou) en 2013. L'atelier portait sur la promotion de l'enregistrement universel des naissances en Amérique latine et dans les Caraïbes, où un nombre vraiment alarmant d'enfants ne peuvent exercer leurs droits parce qu'ils n'ont pas d'état civil. Les parlementaires qui ont participé à l'atelier ont décidé de s'attaquer au problème. La Banque interaméricaine de développement finance désormais des ateliers sur cette question. Le Mexique a procédé à une réforme constitutionnelle qui prévoit l'enregistrement gratuit des naissances. Des ressources budgétaires doivent être allouées à la modernisation des registres d'état civil, particulièrement dans les régions éloignées; il faut aussi assurer la formation du personnel concerné pour que tous les enfants enregistrés à la naissance et puissent jouir pleinement de leurs droits de citoyens.

M. R. MARTÍNEZ HUELMO (Uruguay), coauteur du projet de résolution, dit que la proposition initiale de sa délégation sur la crise humanitaire du XXI^{ème} siècle avait un caractère plus général, même si elle insistait davantage sur la situation au Moyen-Orient. La délégation uruguayenne a ensuite décidé d'unir ses efforts à ceux de la délégation française et d'aborder cette crise dans une perspective plus ciblée. La question des enfants qui n'ont pas d'état civil est si importante que l'UIP devrait lui accorder la priorité, éventuellement en créant un groupe d'experts en la matière. L'enregistrement des naissances doit être obligatoire, comme c'est le cas en Uruguay. Des efforts particuliers doivent être déployés pour que les victimes de guerres et de conflits, surtout les plus vulnérables, dont les enfants, puissent jouir des droits civils consacrés par les instruments internationaux. Il espère que l'accueil favorable qu'a reçu la proposition conjointe des délégations française et uruguayenne se traduira par une action parlementaire appropriée.

M. A. JASIM (Emirats arabes unis) fait observer que la migration, la migration forcée et la filiation inconnue expliquent en partie l'énorme problème mondial posé par les enfants sans état civil. Il évoque la loi adoptée dans son pays pour assurer la naturalisation de ces enfants, à qui un tuteur légal est attribué, lequel est responsable de leur éducation, prend à sa charge les soins de santé et s'engage à les élever comme des membres de plein droit de la société. Cette loi interdit aussi toute discrimination à motifs ethniques, religieux ou autres. D'autres pays pourraient s'en inspirer pour faire en sorte que tous les enfants aient une identité, puissent exercer leurs droits sans discrimination et s'intègrent pleinement dans la société. Les Etats doivent se conformer au droit international et adopter des mesures pour garantir les droits indispensables au respect de la dignité humaine de tous les résidents, permanents aussi bien que temporaires. Ils doivent aussi interdire toute ingérence dans leurs affaires intérieures pour pouvoir prendre soin des uns et des autres et les protéger.

M. P. MAHOUX (Belgique) salue l'initiative conjointe prise par la France et l'Uruguay sur la question urgente des enfants qui, faute d'identité juridique, n'ont pas d'existence officielle. Les causes et les conséquences du problème ont déjà été bien exposées. Il faut espérer que le projet de résolution tienne compte des différentes approches suivies pour s'y attaquer. Il faudrait que les 230 millions d'enfants sans état civil puissent exercer leurs droits sans plus attendre, avant même d'être enregistrés : les procédures d'enregistrement sont souvent très longues, même si la technologie peut les accélérer. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que la prévention est un élément essentiel du débat. Le sujet pourrait être inscrit au programme de travail de l'UIP, pour qu'elle puisse continuer à suivre et à évaluer la situation. La surveillance est particulièrement importante là où la situation est le plus susceptible de se produire, comme c'est le cas dans les zones de conflits. Il faut faire des efforts concertés pour protéger les enfants sans état civil et éliminer les obstacles qu'ils rencontrent.

Le VICE-PRESIDENT remercie tous les participants au débat, dont il espère qu'il contribuera à stimuler les efforts internationaux visant à améliorer le sort des trop nombreux enfants qui n'ont pas d'état civil. Pour parachever le projet de résolution, un comité de rédaction a été créé conformément à l'article 16.2 du Règlement des Commissions permanentes. Les délégations de la République islamique d'Iran, de la Malaisie, du Mexique et de l'Uruguay feront partie du comité. Les autres délégations intéressées doivent présenter leur candidature sans tarder.

La séance est levée à 10 heures et est reprise à 10 h.30, sous la conduite de Mme G.K.T. Kokorwe, Vice-Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*

Reprise du débat

M. J.F. MUDENDA (Zimbabwe), reprenant le débat, dit qu'il faut mettre en œuvre des mesures pragmatiques pour revaloriser les jeunes et leur offrir une bonne qualité de vie. Ceci est particulièrement important car, malgré leur nombre, les jeunes n'ont que peu d'influence sur les institutions politiques nationales et sur la vie économique. Les pays doivent se garder de laisser les jeunes dans l'ombre et encourager chacun d'entre eux à définir la place qu'il veut occuper dans la société. S'ils ne parviennent pas à déterminer ce qu'ils veulent pour eux-mêmes et à faire ce qu'il faut pour l'obtenir, il n'y a guère de chances qu'ils puissent atteindre leur objectif de réalisation personnelle. Par conséquent, il faut laisser aux jeunes l'espace dont ils ont besoin pour pouvoir participer pleinement au développement national, notamment pour mieux se connaître et s'épanouir dans leur vie personnelle. Il faut mettre en place les cadres législatifs, politiques, financiers et éducatifs voulus pour encourager les jeunes à contribuer pleinement à la gouvernance démocratique et aux institutions par lesquelles elle s'exerce. Plus important encore, la société doit être à l'écoute des jeunes et répondre positivement à leurs aspirations.

Au Zimbabwe, le chômage des jeunes est élevé et ceux-ci ne participent pas aux processus politiques formels, que ce soit comme électeur ou comme candidat. Cependant, les principaux partis politiques ont des sections jeunesse dynamiques, où les jeunes peuvent apprendre à exercer des activités de leadership et où les jeunes parlementaires jouent un rôle particulièrement actif. La Constitution offre un cadre juridique propice et une politique nationale en faveur de la

jeunesse est appliquée pour promouvoir le développement socio-économique et l'autonomisation des jeunes. Il importe de canaliser l'énergie de la jeunesse pour rajeunir la démocratie. Donner la parole aux jeunes, c'est les faire sortir de l'inaction dans laquelle ils risquent de se complaire.

M. U.H. CHUNG (République de Corée) expose les avantages universels du système démocratique, mais fait le constat que, dans certaines parties du monde, la démocratie est menacée. La clé pour rajeunir la démocratie, qui est le meilleur système pour assurer la liberté et le bonheur des populations, consiste à encourager les jeunes générations à s'engager dans le processus politique. Les jeunes coréens sont moins enclins que leurs aînés à s'impliquer dans la vie en politique mais ils participent à présent plus activement à la vie politique grâce aux réseaux sociaux. Les hommes et les femmes politiques peuvent ainsi s'adresser aux jeunes dans un contexte plus informel et plus attractif. L'expansion prise par les réseaux sociaux ne peut que renforcer ce mode de communication, ce qui favorise une démocratie véritablement participative et contribue à la transparence, à la responsabilisation et à la réactivité, venant compléter la démocratie représentative.

En Corée, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour favoriser la représentation des jeunes en politique ainsi que pour les sensibiliser à l'importance du vote. Des mesures visant à faciliter la participation des jeunes aux élections, à mettre en place un quota pour les jeunes et à créer un espace en ligne sur lequel les jeunes pourraient partager librement leurs points de vue sont envisagées. Pour accroître l'intérêt des jeunes dans la politique et le processus législatif, les parlements ont pris certaines initiatives telles que des programmes éducatifs, des stages et des tournois de débat. L'intervenant rappelle que c'est la passion et la dévotion des jeunes générations qui a aidé le peuple coréen à surmonter ses difficultés et l'a guidé vers la démocratisation. Il espère que l'exemple de la Corée contribuera aussi à promouvoir la liberté, les droits de l'homme, la paix et la prospérité dans le monde.

M. P. NYABENDA (Burundi) dit que le Burundi soutient et pratique la démocratie et que les jeunes peuvent y faire entendre leur voix à travers les institutions du pays. Lors des élections de 2015, la démocratie l'a emporté alors même qu'elle avait été mise à dure épreuve par les agissements de ceux qui voulaient à tout prix l'étouffer et la conduire à l'échec, y compris en incitant les jeunes à la violence. Les élections de 2015 se sont déroulées correctement, en conformité avec la Constitution. Un dialogue inclusif se poursuit selon des principes démocratiques rigoureux. Ce dialogue vise à trouver des solutions durables aux difficultés persistantes liées aux élections nationales. L'intervenant remercie l'UIP d'avoir dépêché une mission au Burundi. Il invite tous ceux qui le souhaitent à visiter le Burundi pour voir de leurs propres yeux ce qui se passe et dissiper les nombreuses idées fausses qui circulent sur le pays.

S'agissant de donner la parole aux jeunes, certains obstacles subsistent. Par exemple, les jeunes sont désavantagés dans les élections législatives par le système à listes fermées et l'exigence relative à l'âge. Même si les jeunes parlementaires sont nombreux, il convient toutefois d'en augmenter encore le nombre. Des jeunes occupent aussi des postes d'élus communautaires, et un forum de la jeunesse a beaucoup contribué à rapprocher les associations de jeunes et à leur donner la parole. L'intervenant appelle l'UIP à continuer de soutenir le Parlement de son pays, afin de que celui-ci puisse faire du dialogue inclusif inter-burundais un succès et que la situation politique se stabilise.

M. D. KIDEGA (Assemblée législative est-africaine) fait observer qu'il est temps qu'une masse critique de jeunes Africains soient à des postes de leadership. Pourtant, les jeunes restent souvent marginalisés parce que des contraintes institutionnelles et politiques entravent, parfois de manière délibérée, les efforts qu'ils déploient pour gravir les échelons politiques. C'est peut-être pour cela que leur intérêt pour la politique va diminuant. L'insatisfaction des jeunes et leur méfiance vis-à-vis des politiciens sont effectivement des obstacles de taille, qui montrent toute l'importance de sauvegarder les intérêts des jeunes pour renforcer la démocratie, qui est souvent mise à mal en Afrique. Le potentiel des jeunes demeure inexploité. Dans les pays qui ont récemment connu une autocratie, la situation est encore aggravée par l'incapacité de mettre en place des régimes démocratiques viables. Dans les démocraties établies, des faiblesses manifestes découragent souvent ceux qui ont des idées dynamiques. Néanmoins, les décideurs et les politiciens devraient se garder d'attacher trop d'importance au manque de confiance du public dans la démocratie. Ils devraient plutôt s'attacher à devenir l'instrument du rajeunissement de la démocratie et à réveiller l'intérêt des jeunes par des programmes qui tiennent compte des aspirations de la jeunesse et soient fondés sur une responsabilisation accrue.

En plus de s'acquitter de leur mandat traditionnel, les législateurs doivent aussi plaider pour une démocratie florissante à tous les niveaux. Un rajeunissement de la démocratie encouragerait les jeunes à participer et à contribuer pleinement au développement, notamment par le biais des institutions nationales de la jeunesse, grâce aux sièges réservés aux jeunes au Parlement, à la mobilité des jeunes, à une meilleure éducation de la jeunesse et à l'emploi des jeunes. Comme ils sont à la pointe des nouvelles technologies, les jeunes sont bien placés pour prendre la tête des initiatives visant à atteindre les Objectifs de développement durable et pour tirer parti des possibilités qu'elles offrent en ayant leur mot à dire.

M. R. MSOWOYA (Malawi) se dit favorable à une approche globale du rajeunissement de la démocratie. Une telle approche a toutefois été contestée par certains politiciens, en particulier dans les pays en voie de développement, qui se sentent menacés dans leur engagement politique par les nouveaux venus. Si l'on parvient à bien intégrer la technologie dans la politique, il est probable que l'on pourra attirer l'attention des jeunes et favoriser leur engagement politique. Dans de nombreux pays, la culture nuit à la participation des jeunes, puisque certaines activités ou discussions sont considérées comme la chasse gardée des adultes. Cette situation explique le désintérêt des jeunes envers la politique, qui perdurent même lorsqu'ils atteignent l'âge adulte. Indépendamment des conditions favorables instituées par la législation, il ne sera possible de rajeunir la démocratie que si l'on remet en question les pratiques socioculturelles qui découragent les jeunes de participer à la démocratie.

Au Malawi, la grande importance accordée à l'autonomisation des jeunes s'est traduite par la création, en 2012, d'un parlement des jeunes. Mis en place avec le soutien de l'UNICEF, il vise à donner aux jeunes une plateforme où ils peuvent exprimer leurs points de vue et partager leurs préoccupations sur des sujets cruciaux qui les touchent. Le parlement des jeunes sert aussi à appeler l'attention des autorités sur les problèmes qu'ils rencontrent et la nécessité d'y remédier. Par ailleurs, il s'agit d'habituer les jeunes, voire les enfants, à participer tout naturellement à la démocratie. Certaines activités sont cependant restreintes par manque de ressources. C'est un autre facteur qui ne favorise pas la participation des jeunes à la démocratie. L'UIP doit donc plaider pour qu'une solution durable soit trouvée à ces problèmes, de sorte que l'idée de démocratie prenne racine dans l'esprit des jeunes du monde entier.

M. A.M. MOHAMED (Maldives) dit qu'il faut remédier au désenchantement des jeunes pour la vie politique en modernisant la démocratie et en renforçant son attrait, tout en restant fidèle à ses principes fondamentaux, qui ne sauraient être remis en question. Or, faute d'une bonne communication entre élus et électeurs, les gens ont souvent l'impression que le gouvernement du peuple **par** le peuple n'est pas **pour** le peuple. Rajeunir la démocratie exige que l'on consacre davantage d'efforts à faire disparaître les préjugés qui entourent l'exercice du pouvoir. Il serait possible de remédier à ce déficit d'information en utilisant divers canaux, notamment les médias sociaux, les rassemblements traditionnels et les réunions locales. Si l'on passait à un autre style de gouvernance, où les politiciens restent aussi visibles et accessibles qu'ils le sont quand ils sont en campagne, on aurait des gouvernements plus réactifs et plus souples.

Les jeunes n'ont jamais été aussi nombreux qu'aujourd'hui au cours de l'histoire. Il est donc impératif de faire ce qu'il faut pour répondre à leurs aspirations et à leurs attentes et pour les faire participer au processus décisionnel. Aux Maldives, les parlementaires âgés de moins de 45 ans, qui représentent plus de la moitié des membres, ont insufflé un vent de dynamisme et de vitalité dans les débats, ouvrant de nouvelles perspectives bien utiles lorsqu'il s'agit d'aborder les nouveaux enjeux nationaux. Les jeunes sont une ressource précieuse dont le potentiel est énorme. Leur présence au gouvernement et dans les institutions indépendantes est importante et efficace. Grâce à des conditions de prêt avantageuses, ils se lancent également dans les affaires. Aux Maldives, l'environnement des affaires est propice aux jeunes, dont l'engagement continue d'être encouragé. Donner encore plus de retentissement à leur voix dynamique contribuera à revitaliser la démocratie, qui ne sera véritablement jeune que lorsque la jeunesse y occupera une plus grande place.

Mme H. KUTT (Estonie) dit que, même s'il est nécessaire d'examiner les raisons pour lesquelles la confiance du public dans les institutions démocratiques diminue, ce débat ne devrait pas faire oublier les aspects plus positifs et encourageants de l'avenir de la démocratie. L'Estonie s'est transformée politiquement et socialement en une république démocratique forte. Le taux de participation relativement élevé aux élections et l'élargissement de la société civile, dont les parlementaires doivent devenir les partenaires, témoignent clairement de l'engagement public. L'injustice ou l'incapacité d'améliorer la qualité de vie des jeunes peuvent avoir de graves conséquences. S'ils sont déçus ou insatisfaits, les jeunes pourraient commencer à s'exclure

eux-mêmes des processus démocratiques et politiques. La priorité a donc été accordée à la jeunesse estonienne dans le cadre de l'élaboration des politiques, ce qui a eu des résultats positifs. En outre, il a été décidé que l'âge du vote passerait à 16 ans en 2017.

L'Estonie est depuis longtemps connue pour les services publics en ligne performants qu'elle a su mettre en place. Elle a lancé un système de vote par Internet confidentiel et fiable, qui a permis d'accroître la participation des jeunes aux élections. L'organisation d'ateliers, de forums et de simulations pour enseigner aux jeunes la théorie et la pratique des processus démocratiques est un autre moyen de promouvoir la participation des jeunes. Tout cela a permis aux étudiants de discuter de sujets importants avec leurs pairs et de les aborder sous l'angle du processus décisionnel. De telles mesures sont susceptibles d'aider les jeunes à prendre l'habitude de voter tout au long de leur vie et à comprendre que le vote est à la fois un droit et une responsabilité. Une démocratie forte appelle la participation active et significative de tous les membres de la société, en particulier des jeunes. Il faut exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies à cette fin, mais la démocratie ne doit jamais être tenue pour acquise; elle requiert les efforts inlassables et l'engagement constant de tous.

M. J. JAMALDINI (Pakistan) dit que les turbulences actuelles placent les démocraties devant des dilemmes des plus alarmants. De ce fait, les institutions démocratiques subissent de plus en plus de pression de la part du public, qui s'attend que ses exigences soient écoutées. La clé des réformes de grande envergure qui sont nécessaires pour rajeunir la démocratie réside dans le nombre des jeunes sur la planète. Parmi les obstacles qu'ils rencontrent lorsqu'il s'agit de réaliser leur potentiel, on peut citer l'extrême pauvreté, la discrimination et le manque d'information. Pourtant, si l'on misait suffisamment sur leur éducation, l'avenir s'en trouverait transformé grâce à leurs idées, leurs idéaux et leurs innovations. En effet, l'Histoire a montré que les jeunes étaient capables d'inspirer des millions de personnes, de déclencher des révolutions et de créer de nouvelles frontières. C'est pourquoi il est impératif d'associer les jeunes à la vie publique et de tirer parti de leur enthousiasme dans tous les processus de changement, notamment la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les jeunes doivent être politiquement conscients, informés sur la gouvernance et bien au fait du système électoral pour être efficaces dans de tels efforts. Leur participation aux processus démocratiques et politiques est essentielle pour améliorer la prise de décisions, les actions et les résultats car elle est riche de leurs expériences uniques, mais elle présente néanmoins de nombreux défis, parmi lesquels le fait qu'ils ne sont pas toujours entendus comme ils devraient l'être et les obstacles qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs droits politiques et humains. Outre des liens plus étroits entre les législateurs et les jeunes grâce à une meilleure sensibilisation, les parlementaires doivent aussi s'employer à créer des conditions propices pour encourager les jeunes à saisir les opportunités qui s'offrent et à trouver de nouvelles solutions pour redynamiser les systèmes en place. Il faut donner la priorité aux contributions des jeunes à la démocratie parlementaire en créant des partenariats forts et en investissant dans le renforcement des capacités des jeunes. Comme l'a si bien dit Kofi Annan, les jeunes doivent être associés à la démocratie dès la naissance.

Mme C. ROTH (Allemagne) rappelle l'adage selon lequel nous empruntons la Terre à nos enfants et que la population mondiale de jeunes est plus importante que jamais. Les jeunes doivent pouvoir décider de leur propre avenir et de celui de leurs enfants. Or, ils continuent à être systématiquement sous-représentés dans les parlements du monde. Il faudrait les associer dès que possible à la construction de leur avenir, y compris en donnant la priorité à la mise en œuvre inclusive et cohérente des Objectifs de développement durable, pour que tout ce qui a été emprunté soit restitué dans le même état, voire dans un meilleur état.

Dans ce contexte, les pays industrialisés doivent soutenir l'agriculture durable, créer un système commercial équitable et inclusif, renforcer la paix et intensifier la prévention des conflits. Avant tout, la communauté internationale doit lutter contre le changement climatique et promouvoir les énergies renouvelables : il ne faut voir dans l'Accord de Paris qu'un premier pas dans la bonne direction. La communauté internationale a aussi l'obligation d'assurer un avenir aux millions de réfugiés qui ont moins de 18 ans et d'éviter de perdre une génération entière à cause de guerres et de conflits qui ne sont pas les leurs. Il faut s'attaquer aux causes profondes de la migration, notamment à la répartition inégale des richesses. On doit aussi viser le changement durable, l'égalité et la liberté, ne serait-ce que pour alléger les souffrances disproportionnées infligées aux membres les plus fragiles de la société, notamment les femmes et les enfants. Les habitants actuels de la Terre doivent se préparer à ce qu'on leur demande des comptes lorsque leurs enfants viendront réclamer leur planète.

Mme M. KIENER NELLEN (Suisse), citant les données statistiques de l'UIP sur la représentation des jeunes dans les parlements, dit qu'il reste encore beaucoup à faire au Parlement suisse, où il n'y a pas de quotas pour les jeunes. Aucun jeune parlementaire de moins de 30 ans ne siège à la Chambre haute et seul un très petit nombre de jeunes est membre de la Chambre basse. La Constitution dispose toutefois que les autorités nationales doivent encourager les enfants et les jeunes à devenir indépendants et socialement responsables. Les autorités doivent aussi promouvoir l'intégration sociale, culturelle et politique des enfants et des jeunes. Une commission fédérale spéciale est chargée de formuler des recommandations et des propositions pour répondre à ces exigences.

Une session parlementaire a lieu chaque année au cours de laquelle de jeunes Suisses débattent de questions d'actualité et soumettent des pétitions collectives pour l'action. Certaines pétitions ont obtenu de bons résultats. Actuellement, la proposition d'abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans fait l'objet de vifs débats et de controverses en Suisse. Une autre initiative visant à voter un parlement des jeunes a été lancée mais elle n'en est encore qu'à ses balbutiements. D'autres projets destinés à encourager la participation des jeunes suisses à la politique et aux processus démocratiques sont décrits en détail dans la déclaration de l'intervenante qui a été publiée sur le site web de l'UIP. Parmi ces initiatives, on citera, *easyvote*, qui a son propre site web et organise des campagnes de sensibilisation; *JuniorParl*, un site web pour les jeunes qui s'intéressent à la politique; *CiviCampus*, une plateforme d'instruction civique, et *Tellvetia*, un court métrage d'animation. Les parlementaires doivent s'inspirer de l'énergie des jeunes et canaliser leur propre énergie pour travailler à l'intégration sociale, culturelle, professionnelle et politique des jeunes.

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie) dit que les jeunes, qui sont les membres les plus actifs et les plus dynamiques de la société, ont un rôle clé à jouer pour promouvoir les processus démocratiques dans tous les pays, en particulier les jeunes démocraties et les démocraties émergentes. En tant qu'élite politique de l'avenir, les jeunes doivent s'employer à acquérir les qualités nécessaires pour gouverner comme des hommes et des femmes d'Etat qui placent les intérêts nationaux au-dessus de leur propre carrière. En Fédération de Russie, les jeunes ont le droit de vote et des jeunes parlementaires siègent dans les deux Chambres, même si c'est dans des proportions qui pourraient et devraient être améliorées. Des efforts pour promouvoir les compétences et l'expérience politique des jeunes sont donc déployés grâce à des initiatives telles que la création de parlements de jeunes à travers le pays. Les technologies numériques sont aussi mises à contribution pour diffuser de l'information sur les textes législatifs en préparation et encourager les débats connexes en ligne. Des sites web dédiés ont été créés pour permettre aux jeunes de discuter des défis qu'ils doivent relever et de signaler les problèmes qu'ils rencontrent dans les installations publiques.

La Fédération de Russie a déjà mis en place des plateformes internationales visant à rapprocher les jeunes de la Communauté des Etats indépendants (CEI) et de la région Asie-Pacifique, y compris les parlementaires, pour qu'ils puissent échanger leurs expériences sur tout un éventail de sujets. Le pays sera aussi l'hôte du XIX^{ème} Festival mondial de la jeunesse et des étudiants en 2018 et, le Parlement a offert d'accueillir la 136^{ème} Assemblée de l'UIP à Saint-Pétersbourg.

M. A. DADASON (Islande), prenant la parole en tant que jeune parlementaire, dit qu'il faut rendre les structures et l'environnement politiques plus intéressants pour les jeunes afin de favoriser leur participation à la politique. Les jeunes ont tendance à croire que la politique à une moins grande incidence sur leur vie quotidienne qu'auparavant, lorsque les relations avec un parti politique étaient essentielles au succès de la vie personnelle ou professionnelle. L'Internet est un vecteur de changement, les médias sociaux jouant actuellement un rôle clé dans la diffusion de l'information sur les activités parlementaires. Cependant, seul un nombre restreint de personnes souhaite s'engager en politique.

Afin d'améliorer la situation, les parlementaires devraient utiliser les réseaux sociaux pour d'autres fonctions que les relations publiques. La politique doit suivre l'évolution rapide du monde de la technologie, mais elle doit aussi offrir des perspectives plus larges aux jeunes pour qu'ils puissent exercer une influence réelle et participer à la prise de décisions par la voie de la démocratie directe. Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a proposé des mesures concrètes pour promouvoir la participation des jeunes à la politique. L'ouverture d'esprit est essentielle pour que ces propositions aboutissent. Les parlementaires doivent être prêts à croire en les jeunes, à les soutenir ainsi que leurs idées, notamment en tenant compte de leurs propositions, même s'ils ont une approche différente.

M. K. CHIN HAN (Malaisie) affirme qu'une véritable démocratie exige une participation et une représentation véritables des jeunes. C'est ainsi qu'il serait possible de promouvoir la citoyenneté active, de renforcer la responsabilité sociale et d'améliorer les processus démocratiques. L'énergie et l'enthousiasme des jeunes les place généralement à l'avant-garde des idées et des technologies nouvelles. Ils peuvent alors apporter des perspectives nouvelles à la démocratie. Malheureusement, la voix des jeunes n'est pas toujours entendue et ils n'ont que peu d'influence sur les institutions politiques nationales. Pour eux, cela peut se traduire par de l'insatisfaction, une diminution de leur participation aux élections et une baisse de leur nombre au sein des partis politiques. Il faut permettre aux jeunes de participer à la planification et à la prise de décisions, leur confier des responsabilités et les associer à des travaux stimulants qui visent à répondre à des besoins réels.

Améliorer la participation politique des jeunes est un des moyens d'encourager leur leadership et leur autonomisation. Les programmes politiques qui ciblent les jeunes doivent donc viser à développer les connaissances, les compétences, les qualités, les valeurs et l'expérience dont ils ont besoin pour prendre des décisions positives dans leur vie politique. Les politiciens et les décideurs doivent veiller à ce qu'il y ait une volonté politique suffisante pour répondre aux besoins des jeunes et pour que leur voix soit entendue à tous les niveaux. Il faut faire en sorte que les partenariats mis sur pied avec les jeunes ne fassent pas seulement d'eux des partenaires, mais aussi des bénéficiaires du processus démocratique. En Malaisie, il existe une volonté officielle d'inculquer aux jeunes un état d'esprit positif et des valeurs essentielles afin de les intéresser à la vie politique, y compris grâce à un nouveau programme national pour la transformation de la jeunesse. Toutes ces mesures permettraient d'améliorer la compréhension qu'ont les jeunes des processus démocratiques et de donner une nouvelle dimension au rajeunissement de la démocratie.

M. N. SHAI (Israël) lance un appel pour qu'il soit mis fin à la terreur partout dans le monde, qui est une menace majeure pour la démocratie et les jeunes sur toute la planète. Certains événements tragiques qui se sont produits ces dernières années ont mis en évidence le rôle croissant des jeunes dans la politique, en général, et dans la démocratie, en particulier. Les jeunes sont souvent frustrés dans leur recherche d'un emploi et d'une meilleure qualité de vie. Ils accusent de plus en plus la génération précédente d'être responsable de leurs difficultés, génération qui a eu une tout autre expérience de vie et à qui ils reprochent parfois d'être indifférente à leurs besoins. Dans les pays en développement, les données démographiques déterminent ces besoins. Dans les pays développés, les jeunes tiennent la paix et la prospérité pour acquises et apprécient la mobilité qu'offre la mondialisation, mais ils envient la sécurité d'emploi et de retraite de l'ancienne génération.

Grâce aux technologies modernes, les jeunes peuvent travailler en dehors des structures formelles du parti auquel ils appartiennent, par exemple organiser des manifestations de masse. Ils ont provoqué des changements politiques dans divers pays. Cependant, tant que la participation des jeunes ne sera pas institutionnalisée dans la politique des partis, les succès remportés pourraient en fin de compte conduire à une plus grande frustration et même à la radicalisation. La démocratie permet aux jeunes d'exprimer ces frustrations et de les transformer en action politique constructive, qui peut à son tour influencer la politique. Il s'agit donc de la meilleure façon d'atténuer les conflits intergénérationnels, à condition que toutes les composantes de la société gardent le dialogue ouvert pour maintenir l'équilibre nécessaire à la stabilité. Israël a une tradition démocratique de longue date. Malgré les menaces externes et internes, le pays n'a jamais cessé de respecter les principes démocratiques, et de s'y conformer, et d'inculquer les valeurs démocratiques aux générations suivantes.

M. A. SCHIEDER (Autriche) dit que les jeunes sont la clé de l'avenir. La participation aux élections et l'engagement envers la société civile sont indispensables à une démocratie dynamique qui doit s'étendre à tous les individus et à tous les groupes sociaux. Conscient du fait que l'éducation politique est un préalable si l'on veut aider les jeunes à devenir des citoyens actifs et engagés, le Parlement autrichien gère un programme performant d'ateliers interactifs pour enseigner le fonctionnement de la démocratie aux enfants et aux jeunes adolescents. Le programme est en cours depuis 2007. Il constitue aujourd'hui la pierre angulaire de l'éducation politique, qui est orientée vers les objectifs stratégiques suivants : renforcer la conscience démocratique et comprendre la démocratie; éliminer les obstacles à la participation aux processus démocratiques; faire vivre aux jeunes des expériences positives de la démocratie; sensibiliser aux processus qui portent atteinte à la démocratie ou la menacent.

En 2007, l'âge du vote en Autriche est passé à 16 ans. Cela a permis aux jeunes de s'engager dans le processus démocratique. Veiller à ce que les jeunes restent engagés et soient informés correctement sur ce qu'est la démocratie sont de nouveaux défis que doivent relever les parlementaires. Les jeunes sont critiques et ne votent pas simplement parce qu'ils ont le droit de le faire. Les statistiques sur le taux de participation des jeunes aux élections législatives les plus récentes du pays le confirment. La qualité du processus décisionnel et du débat est une autre question fondamentale si l'on veut promouvoir l'engagement politique des jeunes qui façonneront l'avenir du monde.

Mme N. MOTSAMAI (Lesotho) dit que le thème du débat a été l'occasion pour les parlementaires de réfléchir aux progrès qu'ils ont accomplis depuis la 122^{ème} Assemblée de l'UIP en 2010. Les parlementaires doivent se demander dans quelle mesure ils ont donné suite à leur volonté ferme d'être le fer de lance de la participation des jeunes dans le processus démocratique et de veiller à ce que les jeunes ne soient pas marginalisés dans les processus décisionnels. Ils doivent se demander s'ils ont fait les efforts nécessaires pour que les jeunes comprennent bien leur rôle. Ils doivent en outre se poser la question de savoir s'ils donnent aux jeunes l'appui dont ils ont besoin pour exercer le droit de participer à la vie politique que leur confèrent divers instruments internationaux.

La pauvreté, le chômage et les problèmes sociaux sont parmi les innombrables défis que doivent relever beaucoup de jeunes au Lesotho. Le pays mène une politique en faveur de la jeunesse visant à promouvoir l'engagement des jeunes dans la politique et le développement. Les mesures politiques sont coordonnées par un conseil national de la jeunesse. L'âge du vote est fixé à 18 ans et bon nombre de jeunes sont membres de partis politiques, ce qui est essentiel pour qu'ils puissent influencer la politique de leur parti et le processus décisionnel. Des progrès importants ont été accomplis pour parvenir à une participation politique égale pour tous, y compris des jeunes. Par exemple, les autorités se sont engagées à surmonter tous les obstacles légaux, sociaux et culturels; à encourager l'inclusion dans les structures des partis politiques; à puiser dans la base de compétences existante; à soutenir les organisations de la société civile dans leurs activités liées à la jeunesse, comme l'organisation annuelle d'un parlement des jeunes. Elle attend avec impatience les recommandations du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, qui vont certainement influencer la discussion.

M. A. ROMANOVICH (Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants – AIP CEI) dit que son organisation, composée des neuf parlements de la Communauté des Etats indépendants, se félicite de l'occasion qui lui est offerte, grâce à son nouveau statut de Membre associé, d'accroître sa coopération avec l'UIP. L'AIP CEI s'attache à harmoniser la législation de ses Etats membres avec les lois internationales et traités de la CEI en élaborant des lois-types. Ce travail comprend des sujets pertinents relatifs à la question des jeunes, qui est prioritaire pour l'AIP CEI. En effet, cette dernière organise de nombreuses activités pour les jeunes, qui visent à promouvoir la démocratie parlementaire et les principes démocratiques, ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales. L'Assemblée interparlementaire des jeunes de la CEI a réuni des jeunes parlementaires pour faciliter la coopération, le dialogue et l'échange des bonnes pratiques parmi les membres de la CEI. Le Forum interparlementaire des jeunes de la CEI s'est centré sur la coopération au niveau international. Il espère que l'expérience de l'AIP CEI en matière d'engagement des jeunes dans les processus politiques sera instructive pour les Membres de l'UIP.

M. D.V. VALERA (Mexique) dit que la démocratie au Mexique est en phase de consolidation. Elle est loin d'être parfaite, ayant besoin d'une représentation plus responsable, pluraliste et inclusive. La société se tourne vers ses jeunes membres pour faire changer les choses et mettre en place des gouvernements transparents qui créeraient une nouvelle dynamique et des opportunités pour chacun. Le rajeunissement signifie non seulement laisser plus d'espace aux jeunes, mais aussi rajeunir le système politique et les modèles économiques. Malgré les efforts consentis pour améliorer la situation, de nombreux jeunes Mexicains ne s'identifient à aucun parti politique, ne sont pas intéressés par la politique ou ne la comprennent pas. Les jeunes qui participent à des groupes politiques sont souvent les produits du système. Ils perpétuent les pratiques existantes, alors que d'autres jeunes, nouvellement arrivés, tenteraient de les changer, s'ils étaient en mesure de le faire. Le Mexique a besoin de jeunes gens qui ont la maturité et la force nécessaires pour s'attaquer au système et placer les intérêts du pays et du peuple avant leurs propres intérêts.

La stratégie de développement visant à créer des zones économiques spéciales pour promouvoir le commerce et l'industrie dans les régions les plus pauvres du Mexique n'a pas réussi à empêcher les jeunes de migrer à la recherche d'une vie meilleure, car aucun investissement d'accompagnement dans l'éducation et la formation n'était prévu. Ces stratégies ne sont que la moitié de la réponse car elles négligent la nécessité pour les jeunes de participer au développement et à la croissance. Afin de permettre aux nouveaux jeunes leaders d'arriver au pouvoir et de construire un monde nouveau, il faut prendre des mesures pour éduquer les jeunes et les faire participer à des activités productives.

M. D. PACHECO (Portugal) indique que la démocratie est le moins mauvais des systèmes politiques. Dans une véritable démocratie, chacun a la même valeur et le même droit de vote. Il faut toutefois que tous les systèmes politiques soient ouverts au changement, à l'amélioration et au renouvellement pour s'adapter aux nouvelles circonstances, tout en préservant leurs principes de fondamentaux. Il est souvent difficile de mobiliser de nouveaux électeurs. Des efforts doivent être déployés pour comprendre les raisons pour lesquelles les jeunes se sentent étrangers aux processus démocratiques, pour rajeunir le système, pour donner aux jeunes une voix et les insérer dans la vie politique. Face à la corruption, à la récession économique, au chômage et au manque de perspectives d'avenir, il est normal que les jeunes soient déçus par la démocratie. Le problème est encore aggravé par l'incapacité du système de suivre le rythme du changement technologique et de parler la langue des jeunes. Parmi les mesures qui ont été prises à ce jour pour encourager une plus grande participation des jeunes à la politique, il y a la diffusion sur Internet des sessions parlementaires, la création de parlements des jeunes et l'abaissement de l'âge auquel on peut voter et se porter candidat.

Certains politiciens portugais ont gagné l'appui des jeunes grâce à leurs compétences en matière de communication et à leur capacité de captiver l'imagination des jeunes pendant leurs campagnes électorales. Mais, pour rajeunir la démocratie, les dirigeants politiques doivent être davantage que d'excellents communicateurs. Ils doivent être crédibles, dignes de confiance, ouverts au changement et capables de mobiliser. En bref, ils doivent assumer la responsabilité, comme ils en ont le devoir, de créer un meilleur avenir démocratique pour la jeune génération.

M. S. VARNAVA (Chypre) dit que la participation des jeunes dans les processus démocratiques reste relativement limitée. Malgré cela, leurs préoccupations et leurs points de vue sont essentiels pour planifier l'avenir d'un monde où les moins de 25 ans comptent pour plus de la moitié de la population. Par conséquent, il faut commencer tôt dans la vie à participer à la vie de la société pour pouvoir influencer décisions et actions. Les jeunes peuvent alors partager la responsabilité des questions qui touchent à leur avenir. Le processus électoral ne peut suffire à rajeunir la démocratie. C'est pourquoi les parlementaires ont le devoir de coordonner les efforts pour faciliter la participation des jeunes à la démocratie et à la prise de décisions grâce à la création de structures appropriées et en mettant l'accent sur l'éducation.

Les réformes et les innovations visant à soutenir l'engagement des jeunes dans les démocraties contemporaines doivent aller plus loin. Elles doivent reconnaître le rôle central que doivent occuper les jeunes dans les activités de la communauté, en particulier en favorisant leur participation au monde du travail et aux organisations tournées vers les jeunes. On pourrait ainsi faciliter l'intégration sociale de la jeune génération et l'aider à relever les défis et les angoisses du monde moderne caractérisé par l'ambiguïté, l'égoïsme et la marginalisation. La participation directe des jeunes au processus démocratique et à la vie politique aux niveaux local et régional est essentielle si l'on veut sauvegarder la démocratie et le développement durable, et préserver la légitimité de la prise de décisions démocratique. La réponse réside dans l'inclusion et non dans l'exclusion.

M. S. SUZUKI (Japon) rappelle la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires, organisée par la Diète nationale du Japon en 2015, au cours de laquelle des jeunes parlementaires du monde entier ont partagé leurs précieuses expériences de la démocratie, de la paix et de la prospérité. Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP est une tribune où les jeunes peuvent discuter de questions liées à la démocratie, à la politique et aux défis mondiaux.

En 2015, la loi électorale japonaise a été modifiée pour abaisser l'âge auquel on peut voter, et les jeunes de 18 ans pourront désormais participer aux élections parlementaires. La participation des jeunes à la vie politique alimente le débat public au Japon et fait l'objet de nouvelles mesures destinées à promouvoir un tel engagement. La conduite des processus politiques et démocratiques doit rester un sujet de préoccupation constant pour tous les membres de la société. Les jeunes

sont les dirigeants de demain et, pour cette raison, ils sont un atout majeur tant au niveau national que pour la communauté mondiale dans son ensemble. Il faut donc protéger et appuyer la jeune génération.

Mme Y. FERRER GÓMEZ (Cuba) dit que, à Cuba, le modèle d'une vraie démocratie dirigée par les jeunes et associant toutes les générations existe depuis longtemps. Il ne s'agit pas d'une copie, mais d'un modèle unique. Le peuple décide des nominations et de la tenue des élections : toute personne adulte peut désigner un autre citoyen pour qu'il se présente aux élections municipales. Les élections se déroulent au scrutin secret direct, sur la base d'une liste de candidats parlementaires proposés par les organisations sociales. Le parti communiste cubain n'est pas un parti électoral et le système à parti unique s'est harmonieusement conjugué avec la notion de démocratie au sens large.

Le peuple cubain participe activement aux organes directeurs du pays, aux débats sur les affaires publiques, ainsi qu'à l'élaboration et au suivi des politiques publiques. Tous les jeunes âgés de 16 ans qui ont le droit de vote sont automatiquement recensés sans frais et les fonctionnaires peuvent être démis de leurs fonctions s'ils ne remplissent plus les conditions nécessaires pour représenter le peuple. La jeune génération participe dynamiquement aux processus sociaux et politiques, essentiels à un système socialiste prospère et durable; ils ont aussi apporté de nouvelles connaissances à ces processus. Pour tous les jeunes Cubains, la participation est à la fois un droit constitutionnel et un devoir; 15 pour cent des parlementaires ont maintenant moins de 30 ans. L'avenir du pays est entre les mains de la jeunesse cubaine.

M. M. ALGHANIM (Koweït) dit qu'il se doit de parler du fondement de la démocratie, de ses aspects théoriques et de ses résultats. L'idée que le public doit accepter les actions des institutions démocratiques établies, même si celles-ci ne sont pas conformes aux valeurs démocratiques, est un sujet de préoccupation particulier. Ayant été créées pour la promotion de la gouvernance démocratique, la primauté du droit, la tolérance, la justice et l'égalité, les institutions démocratiques qui s'éloignent de ces objectifs deviennent un facteur de risque. Au XXI^{ème} siècle, il est inacceptable que des institutions oppriment des êtres humains pour la simple raison qu'ils ont été démocratiquement élus. L'intervenant dit qu'il fait allusion à Israël et aux actes de violence et d'agression commis contre le peuple palestinien. C'est une injustice qui dure depuis plus de 70 ans, au mépris de tous les autres droits et valeurs démocratiques. En dépit des nombreuses résolutions internationales en faveur de son auto-détermination, le peuple palestinien reste sans défense devant les soldats israéliens, et des parlementaires sont emprisonnés pour avoir lancé des pierres. Ces souffrances sont ignorées parce qu'elles sont infligées par un Etat qui se dit démocratique. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités et prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin aux actes de barbarie contre les Palestiniens et aux souffrances que le peuple palestinien endure depuis trop longtemps.

La séance est levée à 13 h.05.

Séance du lundi 21 mars

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.40 sous l'autorité de M. P. Matibini (Zambie), Président de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*

Le PRESIDENT dit que les orateurs invités sont, tous deux, un extraordinaire exemple de réussite de jeunes dans leur pays.

M. V. NAYAK (Etats-Unis d'Amérique), *responsable de l'électorat numérique pour la campagne présidentielle 2012 de Barack Obama*, dit que, comme il a 23 ans, le thème du débat général concerne au plus haut point son avenir et celui de milliards de jeunes dans le monde. Il faut, en effet, se demander pourquoi les jeunes ont tendance à se détourner de la politique; pourquoi ils ont le sentiment d'être déconnectés de la société. Ce désintérêt ne se mesure pas seulement à leur participation, ou non-participation, aux scrutins. Ainsi, ils ne sollicitent pas autant que les personnes plus âgées les élus sur des questions qui les concernent. Les jeunes semblent désabusés; plus que les autres, ils pensent que les responsables politiques sont corrompus et que le système est truqué. Aussi le désintérêt de la politique n'est-il pas le fond du problème, mais le symptôme d'une déconnexion plus large de la vie politique.

Pour autant, cela ne signifie pas que les jeunes se désintéressent de leur propre avenir. Au contraire, ils s'en soucient au plus haut point, mais s'engagent autrement. Ils débattent en dehors du système politique : en ligne et dans les médias sociaux. Ils n'hésitent pas, par le biais des outils en ligne, à déclencher de grands mouvements sociaux, parce qu'ils se défient du système politique dans sa forme actuelle. La question est donc : comment transformer la politique de sorte que les jeunes ne se contentent plus d'une participation par la bande; de sorte que "le soi" et la société se reconnectent; que la politique revienne aux jeunes et qu'ils aient les outils de leur engagement ?

Adolescent, il se sentait coupé de la politique et voici qu'un jour il apprend qu'un homme politique de son Etat brigait la magistrature suprême : il se porte aussitôt volontaire à la première campagne présidentielle de Barack Obama, éprouvant un sentiment de fierté et de participation. Travaillant sur la campagne de réélection d'Obama, quatre ans plus tard, il avait communiqué avec plus de 100 000 personnes, au moyen d'Internet, dans le but de réconcilier les jeunes avec la politique. Grâce à des algorithmes complexes, plus de 1,5 million d'Américains, dont un grand nombre de jeunes, avaient réussi à échanger et à s'inscrire sur les listes d'électeurs. Les jeunes doivent disposer des outils de la participation non seulement aux scrutins, mais aussi à la gouvernance : les actes des gouvernements doivent être publiés en direct; l'âge du vote ainsi que celui des candidatures doivent être baissés; l'acte de voter doit être facilité. Par ailleurs, il faut veiller à ce que la voix des jeunes soit entendue dans tous les domaines, car soixante-dix millions d'entre eux sont sans emploi dans le monde, outre 300 000 enfants soldats et 15 millions de fillettes qui vivent sous la menace d'un mariage précoce chaque année. Ni les jeunes, ni les anciens ne peuvent régler de tels problèmes seuls. Ils doivent agir ensemble. C'est en choisissant l'union et la transformation, plutôt que la division et la résignation que nous pourrions changer la politique, les lois... et le monde.

Mme C. PHIRI (Zambie), *Championne du monde WBIF, poids-coq 2016*, dit qu'elle a grandi dans un village pauvre et surpeuplé des environs de Lusaka et qu'elle a quitté l'école à la neuvième année d'études. Pour elle, l'horizon semblait bouché. Après l'école, elle a commencé à pratiquer la boxe. Un manager l'a remarquée et lui a permis de s'entraîner intensivement et professionnellement : elle a remporté le championnat du monde poids-coq en janvier 2016.

Jusqu'en 2010, les femmes n'avaient pas le droit de pratiquer la boxe, mais la loi a été changée et l'interdiction de la boxe professionnelle aux femmes a été levée. Elle a été soutenue et conseillée dans sa carrière et a pu compter sur sa force de caractère, sa discipline et sa détermination. Elle a même pu retourner à l'école. Elle est maintenant en fin d'études secondaires et c'est, pour elle, la priorité. Elle considère, en effet, que l'éducation est un élément essentiel de son développement personnel. L'éducation est particulièrement importante pour les femmes et les filles car elles sont le pilier de la famille. L'éducation améliore la santé publique, permet aux mères de comprendre les risques pour la santé et les facteurs de maladie; de mieux s'occuper de leurs

enfants et de leur santé. Ayant connu de près la pauvreté, elle mesure toute l'importance de l'éducation pour les enfants vulnérables des populations pauvres. En leur qualité de représentants du peuple, les parlementaires ont l'obligation, et le pouvoir, de veiller à ce que l'éducation et le sport soient bien financés, de sorte que chaque enfant aille à l'école.

Reprise du débat

M. B. RAJIĆ (Slovénie) dit que les jeunes subissent, désormais, toutes sortes de pressions économiques et sociales, notamment un chômage élevé. Leur vie est devenue moins prévisible, car ils n'ont plus la garantie de la sécurité sociale, ni celle de l'emploi. Il semble que le surcroît de libertés se paie d'une perte de sécurité. Les jeunes ne s'intéressent que modérément à la politique, font moins confiance aux représentants politiques et boudent les scrutins. Ils cherchent de nouveaux moyens de participation à la société, essentiellement par le biais des réseaux sociaux. Ce phénomène donne de la force aux mouvements de protestation et à la participation politique non institutionnelle. La participation des jeunes doit être encouragée. Ils doivent être informés des possibilités ouvertes par leur contribution à la société.

Les besoins, les circonstances et les aspirations des jeunes doivent être pris en compte dans toutes les politiques. Certes, il faut aussi tenir compte des traditions locales, mais cela n'empêche pas qu'on s'inspire de ce qui se fait de mieux dans les autres pays et qu'on l'adopte éventuellement. L'école primaire, les associations de jeunesse, les centres culturels, les services de l'emploi et de la sécurité sociale sont autant de structures permettant d'intégrer les jeunes à la communauté. La Slovénie a adopté des lois et des programmes pour la jeunesse. La première politique pour la jeunesse date de 2013. Elle vise à promouvoir une citoyenneté active. Un conseil national des jeunes mesure la prise en compte des intérêts de la jeunesse dans les politiques nationales. Il conseille, suggère des réponses aux questions de la jeunesse et favorise sa participation aux décisions qui la concernent.

Quand on mène des actions pour promouvoir la participation des jeunes et la mesurer, il faut penser à réduire le fossé entre gagnants et perdants. Cela est particulièrement important pour les jeunes exclus ou vulnérables, n'ayant que des possibilités limitées, notamment ceux issus de l'immigration ou qui ont grandi loin de leur propre famille. Les jeunes doivent savoir qu'il est important d'être entendu en public et d'avoir une voix qui porte. Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP est parfaitement placé pour contribuer à résoudre les problèmes des jeunes.

M. A. ALAHMAD (Palestine) dit que la 134^{ème} Assemblée de l'UIP se déroule dans un monde de plus en plus instable, alors que le terrorisme sème la désolation dans beaucoup de pays. Il est donc plus important que jamais de prendre soin des jeunes générations, de servir leurs causes et de leur donner toutes les chances d'un avenir brillant et prospère, ainsi que les outils qui leur permettront de donner libre cours à leur créativité. Les conditions en Palestine sont particulièrement dures en raison de l'interminable occupation israélienne, des actes d'agression qui se multiplient. Pas un jour sans qu'un Palestinien ne soit tué de sang-froid; souvent des femmes et des enfants sans armes. On ne compte plus les détentions administratives et arbitraires. Des points de contrôle militaires ont été installés sur les routes reliant les villes, les villages et les camps. Ces barrages restreignent la liberté de circulation, l'exercice des droits économiques et sociaux, les services médicaux et le droit à la santé. La Knesset israélienne est en train d'examiner plusieurs projets de loi qui violent clairement les principes et politiques de l'UIP et font fi de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La communauté internationale doit défendre ses principes et le droit international, en protégeant le peuple palestinien et en mettant fin à l'occupation. Il incombe à la démocratie parlementaire de faire cesser le terrorisme d'Etat infligé aux Palestiniens depuis des lustres, et de faire prévaloir la paix, la liberté et la justice pour tous.

M. R. LEÓN (Chili) dit que la démocratie n'est pas qu'un système politique, mais aussi une marche incessante vers la liberté, la justice, le progrès et l'égalité. La construction de la démocratie est une tâche permanente. En l'accomplissant, on édifie la confiance et le respect des libertés et on évite les conflits. Le temps est venu de dresser un bilan des progrès et des changements survenus dans la société. La démocratie n'a pas la même signification pour tous, mais les parlementaires sont tenus de respecter la Déclaration universelle y afférente. Il est temps de renouveler et réformer non seulement la démocratie, mais également l'UIP et ses structures, afin de contribuer plus concrètement aux actions mondiales. En effet, l'UIP est présente dans beaucoup de forums internationaux, mais sa capacité de contribution est minime. Elle devrait être

en mesure d'envoyer des messages de solidarité aux parlements qui traversent une passe difficile. Rajeunir la démocratie c'est aussi une affaire de droits de l'homme des parlementaires. L'UIP doit changer avec la société, sous peine d'être reléguée aux oubliettes.

M. A. THIAM (Mali) dit qu'il est le plus jeune membre du Parlement malien et le plus jeune chef de parti politique dans son pays. La population malienne est jeune, avec 53 pour cent de moins de 18 ans. Plusieurs associations ont été créées pour permettre aux jeunes de promouvoir leurs causes, notamment un parlement de jeunes, un conseil national de la jeunesse et un réseau de jeunes parlementaires. L'un des principaux problèmes pour les jeunes maliens est que l'économie formelle ne crée pas assez d'emplois. Des procédures sont en cours pour y remédier en améliorant les qualifications, l'expérience et l'employabilité des jeunes. Des résultats ont déjà été obtenus et les projections pour 2016 sont prometteuses. Reste que les jeunes maliens font face à de nombreux problèmes en matière d'éducation, d'immigration, sans compter les conflits armés et les effets de la mondialisation.

Si les citoyens veulent un meilleur niveau de vie, s'ils veulent participer aux décisions, ils doivent – et c'est une exigence de la démocratie – participer à la vie publique de leur pays. Il faut donc que les jeunes parlementaires sensibilisent et œuvrent à une culture de démocratie et de paix. Des associations ont été fondées pour encourager les jeunes à participer à la politique des partis. Le réseau des jeunes parlementaires leur permet de s'informer sur le travail législatif et le contrôle du Gouvernement. Avec l'essor des technologies modernes, notamment les réseaux sociaux, les jeunes parviennent à se faire entendre. La visite récente de représentants du Conseil de sécurité des Nations Unies a été saluée comme un pas vers la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui devrait être particulièrement favorable aux jeunes. Les jeunes parlementaires du Mali seront éternellement reconnaissants à la communauté internationale et aux partenaires du pays, pour l'assistance qu'ils apportent au rétablissement de la paix au Mali, après des années de souffrances.

Mme A. TRETTEBERGSTUEN (Norvège) dit que, il y a deux ans, la Norvège était encore le seul pays dont plus de 10 pour cent des parlementaires avaient moins de 35 ans. Depuis, beaucoup de pays ont fait des progrès, prouvant qu'on peut améliorer la représentation. Le nombre élevé de jeunes parlementaires en Norvège n'est pas une coïncidence et il n'est pas davantage le fruit de quotas pour les jeunes et les femmes. Le pays soutient fortement les associations de jeunes car il les considère comme un pilier de sa démocratie. Il ne suffit pas d'organiser, de temps à autre, des conférences dans lesquelles des responsables politiques écoutent poliment les jeunes. Les associations de jeunes doivent faire partie de la structure de gouvernement. Elles doivent être entendues quotidiennement par le biais de structures telles que le Conseil permanent de Norvège, qui permet aux représentants du Gouvernement et aux associations de jeunes de se réunir régulièrement et de débattre de sujets politiques.

Des conseils de jeunes doivent être créés pour amener les jeunes à participer à la politique et les y préparer. De telles structures ont été mises en place dans 90 pour cent des municipalités norvégiennes. Il faut aussi baisser l'âge minimum légal pour voter et celui pour se porter candidat. Les jeunes n'auraient pas de raison de s'intéresser à la politique s'ils ne peuvent voter. En Norvège, cet âge minimum a été fixé à 18 ans et pourrait même être baissé à 16 ans. D'ailleurs, ce pas a été franchi avec succès au niveau municipal, ce qui montre que les jeunes s'intéressent à l'avenir de leur ville. La jeunesse participe plus que jamais auparavant à la vie de la société, mais elle le fait différemment. Elle pense, en effet, que la politique est ennuyeuse, que les responsables politiques n'écoutent pas et qu'ils n'apporteront pas de changement. Par conséquent, il faut impérativement améliorer la communication. On doit utiliser les réseaux sociaux pour s'adresser aux jeunes sur leurs propres circuits et dans leur langage. Il est grand temps de changer les méthodes de la politique, de sortir des salles de réunion et de visiter les écoles, les cafés et les manifestations sportives. La participation des jeunes doit être obtenue par les actes et non par les discours. L'UIP, quant à elle, pourrait exiger que les jeunes soient représentés dans chaque délégation à ses Assemblées.

M. N. ERSKINE-SMITH (Canada) dit qu'une participation réelle des jeunes changerait la politique et le monde. En effet, lorsque des voix plus jeunes et favorables au progrès se font entendre, elles font avancer les choses, entre autres, en matière de changement climatique, de gouvernance, d'éducation, de réforme électorale, de politique sur les drogues et sur le respect de la vie privée. En outre, les jeunes parlementaires sont plus ouverts à la diversité sexuelle. Aussi faut-il réfléchir à la manière de les associer à la politique. D'autant que leur accession aux responsabilités est, en elle-même, un atout, vu leur nombre dans le monde. La communication est,

à cet égard, très importante, notamment par le biais de la technologie et des réseaux sociaux. L'éducation civique l'est également car elle enracine l'habitude d'être un citoyen informé et engagé. Il faut apprendre, notamment aux jeunes, à s'intéresser aux affaires courantes, à découvrir les processus électoraux en organisant, par exemple, des élections simulées dans les écoles.

Les conseils et les groupements de jeunes de toutes appartenances politiques dans les structures de gouvernement et les partis peuvent également être efficaces. Les gouvernements ne doivent pas se contenter d'écouter les jeunes; ils sont aussi tenus d'agir sur leurs recommandations. La loi électorale doit être réformée et l'âge minimum de vote baissé, avec utilisation du vote électronique. Il faut aussi installer des bureaux de vote dans les campus; autoriser les pétitions qui demandent une action du Gouvernement; introduire la représentation proportionnelle ou des quotas en faveur des jeunes. Les questions importantes pour les jeunes doivent être traitées, notamment la protection de l'environnement, l'éradication de la pauvreté, le coût de l'éducation, l'emploi et une politique fondée sur la santé face au problème de la drogue. La meilleure façon d'attirer les jeunes vers la politique est de repenser la politique, de réfléchir et d'agir en tant que responsables politiques. Car la politique est affaire d'idées, de passion et d'inspiration. Les électeurs ne manqueraient de répondre à un message positif.

Pour mobiliser les jeunes, les responsables politiques doivent répondre aux questions, aux préoccupations, être accessibles par divers moyens. Ils doivent aller chercher les jeunes qui, autrement, ne viendraient pas à leur rencontre. Ils doivent être honnêtes et dire ce qu'ils pensent, non ce qu'on attend d'eux. Les jeunes sont particulièrement rebutés par la politique mise en scène et artificielle telle qu'elle se pratique de nos jours. La corruption nuit profondément à la crédibilité des institutions et doit être bannie. Si les responsables politiques sont positifs, passionnés, ouverts, accessibles, authentiques, honnêtes et respectueux des principes, ils peuvent gagner l'estime des jeunes électeurs et rajeunir la démocratie.

M. P. VAN DEN DRIESSCHE (Belgique) dit que la démocratie parlementaire connaît des temps difficiles. Les jeunes devraient être, normalement, l'énergie du changement, mais le désintérêt dont ils font preuve ne laisse pas d'inquiéter. Même si le vote est encore obligatoire en Belgique, le nombre des citoyens qui boudent les urnes augmente. Quand le vote n'est pas obligatoire, la participation est encore plus faible. Seules les jeunes démocraties font exception. Là, les gens n'hésitent pas à parcourir de grandes distances et à attendre devant les bureaux de vote, tant ils accordent de prix à un système dans lequel chacun a son mot à dire sur l'attribution du pouvoir politique. Dans les vieilles démocraties, la résignation et le défaitisme semblent régner. Cette situation doit alarmer les parlementaires puisqu'aucun système politique n'est meilleur que la démocratie. Celle-ci doit être soutenue, protégée et améliorée. Les processus de décision doivent être accélérés, le jargon politique simplifié et la communication devenir plus compréhensible et accessible. Les parlementaires doivent aller vers les citoyens et expliquer aux jeunes, notamment, comment travaillent leurs élus et ce qu'ils font. Ils ne doivent pas être des donneurs de leçons, mais inviter les jeunes à visiter le Parlement et à faire des propositions. Ils doivent leur apprendre à débattre et écouter leurs suggestions. Cette tâche n'est pas aisée et prendra du temps, mais elle est indispensable et doit commencer le plus tôt possible.

M. Y.S. LASUN (Nigéria) dit que les jeunes sont l'atout le plus précieux de tout pays. Non seulement ils sont les dirigeants de demain, mais leur créativité, leur productivité, leur ingéniosité et leur énergie permettraient de résoudre les difficultés actuelles si elles étaient mises à profit. La question de leur participation aux processus démocratiques n'est pas nouvelle. Elle a été abordée par plusieurs résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que par la résolution adoptée par la 122^{ème} Assemblée de l'UIP en 2010.

Depuis l'indépendance, les gouvernements qui se sont succédé au Nigéria ont lancé des programmes et des projets pour les jeunes, à l'école et ailleurs. Le pays s'est doté d'un ministère de la jeunesse et des sports et les gouvernements locaux ont mis en œuvre des programmes portant sur les sports, la jeunesse, la culture et le développement des collectivités. Des programmes nationaux ont pour ambition de promouvoir l'unité nationale et l'intégration, et de former les diplômés du supérieur à l'encadrement en matière de développement des collectivités locales. Pourtant, les jeunes restent vulnérables et leurs besoins et aspirations non satisfaits. Beaucoup de problèmes persistent : situations familiales difficiles, chômage et manipulation politique des associations de jeunesse. C'est pourquoi le Nigeria a clairement redéfini les objectifs en matière de participation des jeunes aux processus démocratiques.

M. M. HOSSEINI SADR (République islamique d'Iran) dit que son pays est en train de créer un nouveau type de démocratie islamique. Les possibilités de participation à la vie publique se multiplient et la participation aux scrutins est en hausse. Les droits des femmes et des jeunes sont respectés et l'égalité des chances assurée. Les jeunes participent davantage aux décisions et le Parlement iranien est tout disposé à partager son expérience à cet égard. Il faudrait, peut-être, créer un parlement mondial de la jeunesse, sous la conduite de l'UIP, pour promouvoir la participation des jeunes et soutenir leurs droits au niveau mondial.

Depuis qu'un accord sur le nucléaire a été conclu entre la République islamique d'Iran et le groupe du P5+1, les conditions sont plus propices à l'amélioration des relations internationales et à l'action contre la violence, le terrorisme et l'extrémisme qui menacent la paix et la sécurité du monde. Les crises et les querelles du Moyen-Orient ont été aggravées par les interventions militaires étrangères : un désastre humanitaire s'en est ensuivi. Il est donc impératif d'arrêter le flux du soutien militaire et financier à des groupes armés irresponsables. L'UIP devrait jouer un rôle déterminant dans la recherche d'une solution à la crise en République arabe syrienne. Cette solution doit permettre au peuple syrien de décider de son avenir par le biais d'élections libres et ouvertes. D'autres pays de la région, notamment l'Iraq et la Palestine, souffrent de l'occupation étrangère. La République islamique d'Iran est prête à soutenir des processus démocratiques et humanitaires visant à éteindre les brasiers de la guerre.

M. B. BENTO (Angola) dit que l'Angola est un Etat qui entend consolider sa démocratie. Aussi, il attache la plus grande importance à toutes les mesures qui renforcent la confiance des citoyens en leurs institutions démocratiques. Il est temps de réfléchir à la manière dont les institutions politiques peuvent aller à la rencontre des jeunes en utilisant de nouvelles formes de communication, notamment Internet et les réseaux sociaux. Ils ont, plus que tous les autres, le pouvoir de diffuser les informations et peuvent développer le dialogue et la discussion; faire connaître les expériences des uns et des autres et mettre en avant les réussites. Ils pourraient donc contribuer à lever la méfiance qui entoure les processus démocratiques. La science et la technologie peuvent accroître la représentation politique par le biais des élections et, ainsi, renforcer la participation des jeunes aux décisions. L'Angola s'attache à ouvrir le dialogue politique à tous les jeunes sans distinction avec, à ce jour, de bons résultats.

M. S. LIENGBONLERTCHAI (Thaïlande) dit que la Thaïlande a lancé des réformes pour instaurer une démocratie véritable. Au cours des dernières années, l'expérience de son pays a montré que la démocratie n'est pas qu'une affaire d'élections, encore faut-il que les scrutins soient libres et réguliers. Pour instiller dans les esprits les principes et les valeurs d'une démocratie authentique, le mieux est de commencer par les jeunes. C'est dans ce but que la Thaïlande a lancé le projet "jeunesse démocratique" en 2015 qui regroupe des centaines de personnes, de tout le pays, âgées de 15 à 20 ans. Le but était que les jeunes Thaïlandais comprennent mieux les principes démocratiques. Le pays a, en outre, promulgué des lois et ratifié les conventions internationales visant à protéger les droits des enfants et des jeunes. La démocratie véritable et durable n'est possible que par l'intégration sociale et la réconciliation nationale. Les citoyens, de quelque catégorie sociale qu'ils soient, doivent avoir les moyens de participer aux processus politiques. La Thaïlande compte sur le soutien de l'UIP et de ses autres partenaires dans sa marche vers une démocratie véritable, en laquelle tous les Thaïlandais auraient réellement confiance.

M. S. YANG (Cambodge) dit que, au cours des trente dernières années, le Cambodge a connu une profonde mutation sociale. Naguère déchiré par les conflits, il est désormais un pays dont la Constitution sanctuarise les principes de la démocratie pluraliste et qui tient régulièrement des élections libres et régulières. La plupart des peuples aspirent à une gouvernance démocratique, mais l'expérience montre que ce qu'on appelle démocratie est souvent décevant. De très nombreux jeunes dans le monde subissent le chômage, les effets d'une éducation médiocre, de l'insuffisance des soins, des migrations, des changements climatiques, de la violence et des conflits. Ce sont eux qui, souvent, pâtissent le plus des difficultés économiques et sociales. En outre, ils sont politiquement sous-représentés : moins de 2 pour cent des parlementaires dans le monde ont moins de 30 ans.

Pour qu'une société vive sans heurts, chacun doit être représenté dans sa gouvernance et dans les décisions qu'elle prend, surtout les jeunes. Leur énergie, leurs compétences, leur expérience et leurs talents doivent être mis à contribution dans l'effort de développement économique et social. Sans la participation des jeunes, il ne peut y avoir de rajeunissement des institutions démocratiques; ils sont indispensables à la réalisation des Objectifs de développement durable. L'UIP a déjà beaucoup fait pour la participation des jeunes à la démocratie : elle a adopté des résolutions à cette fin et mis en place le Forum des jeunes parlementaires et la Conférence annuelle des jeunes parlementaires. Pour les associer davantage à la politique et aux processus démocratiques, il faudrait fixer un quota de jeunes au Parlement et dans les partis politiques; baisser l'âge minimum de vote et de candidature; créer des commissions de jeunes dans les parlements et protéger les jeunes dirigeants contre toutes les formes de violence et de discrimination.

M. A. ELA NTUGU NSA (Guinée équatoriale) dit que ce débat sur le rajeunissement de la démocratie arrive à un moment charnière de la vie politique et sociale de la Guinée équatoriale. Grâce aux réformes constitutionnelles récentes, la participation politique y est en hausse, surtout chez les jeunes. Ainsi, l'inscription sur les listes électorales à l'occasion du dernier scrutin a fait un bond notable. Il faut réfléchir sérieusement aux raisons pour lesquelles la confiance en les institutions démocratiques régresse; pourquoi, notamment, les jeunes se détournent à ce point de la politique ? La crise économique mondiale a engendré un chômage de masse et pèse incontestablement sur les processus démocratiques, d'où la défiance à l'égard des institutions publiques. Aussi les politiques sociales doivent-elles privilégier la création d'emplois, surtout pour les jeunes et en mettant l'accent sur les emplois durables.

La Guinée équatoriale a pris des mesures pour inciter les jeunes à participer à la vie politique. Ainsi, ils ont été plus nombreux à voter et à se porter candidats lors des élections de juin 2013. Le Président de la Chambre des représentants est un jeune parlementaire et des jeunes détiennent des postes dans les ministères et au Conseil des ministres. La démocratie a pâti de certains changements récents de la société, notamment l'essor des nouvelles technologies de la communication et de l'information. Ces outils ont révolutionné les communications, mais ils peuvent aussi menacer les libertés qui sont le pilier de la démocratie. Il importe d'investir dans l'éducation des jeunes, afin qu'ils apprennent à assumer leurs responsabilités dans divers domaines et qu'ils exercent pleinement leurs droits et parviennent au développement. La Conférence mondiale des jeunes parlementaires, mise en place par l'UIP, revêt une grande importance pour la participation des jeunes et donc pour les sociétés du monde entier.

M. N. Erskine-Smith (Canada), Vice-Président de l'Assemblée, assume la conduite du débat.

M. A.I. CORREIA (Guinée-Bissau) dit que la participation des jeunes est essentielle pour l'avenir de la démocratie. Il incombe aux parlementaires de réinventer et d'adapter constamment la démocratie pour qu'elle soit effective et participative. En effet, la démocratie ne se limite pas à mettre un bulletin dans l'urne; elle consiste à servir les intérêts des gens. Depuis quelques années, les jeunes sont au cœur d'actions politiques majeures. Ils se font entendre lors du Printemps arabe, dans les migrations et les campagnes contre la guerre. Les jeunes doivent être associés au rajeunissement de la démocratie. Près de 600 millions d'entre eux, dans le monde, sont à la merci de l'exclusion, de la radicalisation et de la violence extrême.

La nouvelle génération est bien armée pour mener la bataille du développement. Les parlementaires doivent donc agir pour renforcer la participation des jeunes, de sorte que leur voix soit toujours entendue, au cœur d'une démocratie dynamique. Un déficit de démocratie est facteur de fragmentation sociale et d'instabilité. Il faut attacher le plus grand prix à la présence des jeunes dans toutes les instances décisionnaires. C'est parce qu'ils sont déçus et frustrés que les jeunes migrent en si grand nombre, laissant derrière eux leurs foyers dans l'espoir d'une vie meilleure. Or, ces jeunes sont l'avenir de l'Afrique et leur exode en masse doit être évité. Il faut que les parlements coopèrent aux niveaux régional et international pour repenser la démocratie, ouvrir la politique à tous, donner des possibilités d'épanouissement social et économique et résoudre les immenses problèmes dans lesquels se débattent les sociétés.

Mme T. MARTIN (Nouvelle-Zélande) dit que le plus important dans la société, ce sont les gens. Etant les mandants des parlementaires qui les représentent, ils sont au centre de la démocratie. Les jeunes néozélandais, à l'instar de beaucoup d'autres dans le monde, se détournent de la politique. Aussi, en 2012, le Gouvernement a organisé de nombreuses réunions dans les campus pour connaître les raisons de ce désenchantement. Beaucoup de jeunes disent

que la politique est ennuyeuse. Pourtant, les études montrent que, lorsque le Parlement examine certains textes de lois, les questions évoquées figurent parmi les plus débattues sur les réseaux sociaux. Les jeunes se passionnent quand les sujets qui les touchent sont à l'ordre du jour. Il faut donc que les parlementaires arrivent à susciter cet intérêt le reste du temps; qu'ils montrent, en fait, aux jeunes que chaque projet de loi, chaque politique les concernent et que chaque vote pèse dans la vie de la cité.

Avant les élections de 2014, la Commission électorale néozélandaise avait organisé un concours de la meilleure plateforme interactive numérique visant à amener les jeunes vers les processus électoraux. Le gagnant avait conçu une application en ligne permettant aux électeurs de sélectionner des déclarations politiques. Le système les guide, ensuite, vers le site du parti politique concerné s'ils souhaitent un complément d'informations. Le second prix est allé vers le créateur d'un site permettant aux jeunes électeurs de publier des questions sur des sujets et des domaines politiques particuliers et d'obtenir des réponses des partis. Ce même site réunit aussi des données sur des thèmes importants pour les jeunes et qui peuvent servir aux partis politiques (cette fonction était limitée aux trois mois de la période électorale).

La participation doit être continue. Il faut donner aux jeunes le temps de poser des questions aux parlementaires, par le biais de blogs en direct ou de vive voix. Ainsi, un programme de la télévision néozélandaise, filmé dans un bar, permet à des membres du public de poser des questions à des représentants des partis sur des thèmes qui les concernent. Puisque les parlementaires demandent aux gens de voter pour eux, ils doivent être honnêtes avec eux, tout le temps et pas seulement à la veille des scrutins.

Mme B. SULEIMAN (Soudan) dit que la création du Forum des jeunes parlementaires, par l'UIP, a été un pas très important. Ce forum incite, en effet, les parlements à se rajeunir et à raffermir leurs principes démocratiques en associant à leur action toutes les composantes de la société. Le Soudan a mis en place son propre Forum des jeunes parlementaires, afin de continuer, au plan national, l'œuvre entreprise par l'UIP au plan international. Les jeunes sont invités à participer à tous les domaines de la vie publique. On réfléchit constamment à des méthodes nouvelles et créatives pour les amener à agir et à assumer leurs responsabilités vis-à-vis de leur collectivité, notamment en participant aux élections. Des actions sont menées pour améliorer la situation économique des jeunes, en les invitant à investir le monde des entreprises. Le Soudan s'efforce aussi de leur donner accès aux postes de responsabilité civils et administratifs. Beaucoup d'entre eux détiennent, ainsi, des postes de cadres élevés, à tous les niveaux du Gouvernement et des administrations. Mais l'accession des femmes aux responsabilités est tout aussi importante. Cela leur permet de contribuer au développement et à la bonne marche de la société. Plus de 30 pour cent des parlementaires du Soudan sont des femmes.

Le terrorisme est le plus grand péril pour l'humanité et la démocratie. La violence et l'extrémisme religieux semblent avoir le vent en poupe dans le monde, alimentés par la criminalité transnationale, particulièrement par le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains. Le Soudan combat ces fléaux; il a notamment ratifié les conventions internationales y afférentes et adopté des lois au plan national, à cette fin ainsi que sur la transparence et la lutte contre la corruption. Contre l'extrémisme religieux, il privilégie la médiation et le dialogue. Il n'y aura de paix et de stabilité que lorsque tous les pays se seront libérés de l'occupation étrangère. A cet égard, la situation de la Palestine est particulièrement inquiétante. Les autorités soudanaises continueront à soutenir les efforts visant à mettre fin à cette occupation. Le Soudan est parvenu à se stabiliser et il est en train d'édifier une société où chacun aura sa place. L'UIP constitue un excellent forum permettant de dialoguer et d'échanger, ce dont le Parlement soudanais se félicite.

M. N. EVANS (Royaume-Uni) dit que les jeunes bénévoles zambiens qui veillent au bon déroulement de l'Assemblée sont la preuve que l'avenir du pays est entre de bonnes mains. Lui-même a fait son entrée au Parlement à l'âge de 34 ans, mais il était, depuis toujours, fasciné par la politique. Il se trouve que cette fascination n'est pas partagée par la plupart des gens. Beaucoup s'y intéressent, mais sans s'engager. Lors des scrutins récents tenus au Royaume-Uni, 70 pour cent des plus de 65 ans ont voté, contre seulement 39 pour cent des personnes âgées de 18 à 24 ans. Beaucoup disent qu'ils auraient voté si "aucune des options ci-dessus" ne figurait sur les bulletins. Un pour cent seulement des Britanniques sont inscrits à un parti et ils sont de moins en moins nombreux à s'identifier à une formation politique.

Il a demandé aux jeunes, sur les réseaux sociaux, pourquoi ils se détournent de la politique et leurs réponses font frémir : les personnes plus âgées refusent d'écouter; les politiques sont biaisées en faveur des vieux; les responsables politiques sont des menteurs qui ne cherchent qu'à s'en mettre plein les poches au détriment des électeurs; les responsables politiques disent tous la même chose; rares parmi eux sont ceux qui ont "de vrais boulots"; l'opinion des jeunes ne changerait rien à rien; les responsables politiques ne sont pas dignes de confiance; la politique est ringarde; les jeunes s'intéressent aux questions de fond, non à la politique politicienne. Bref, les jeunes trouvent le système lointain, les responsables politiques corrompus et l'ensemble du processus "hors-sol".

Or, le taux de suicides est élevé chez les jeunes; leurs problèmes de santé mentale ne sont pas suffisamment pris en considération; le taux de chômage chez les jeunes de certains pays européens atteint 50 pour cent et ils peinent à accéder à la propriété en raison de la faiblesse des salaires et des prix élevés du foncier. Le cynisme aussi, il faut bien le dire, se porte bien. Pour remédier à ce désenchantement, le Royaume-Uni s'est doté d'un parlement des jeunes qui siège à la Chambre des communes; d'un centre d'éducation et de formation; un rapport a été commandé sur le désintérêt des jeunes pour la politique et les responsables politiques essaient d'aller à leur rencontre sur les réseaux sociaux et de les informer, en ligne, sur leur travail. Toutes ces mesures ne suffiront pas cependant; il en faut davantage. Les jeunes représentent plus de la moitié de la population mondiale. Il faut que leur voix soit entendue, qu'ils fixent leurs propres priorités et les orientations qu'ils souhaitent donner à la politique.

Mme C. KASHETU KYENGE (Assemblée parlementaire paritaire – ACP-UE) dit que les jeunes se sentent souvent exclus de la politique parce que les grands partis ont tendance à ignorer les sujets qui les intéressent. Les jeunes de 15 à 25 ans représentent un cinquième de la population mondiale. Certes, ils participent à des mouvements informels, militent pour certaines causes, mais ils ne sont pas représentés dans les parlements ni dans les institutions politiques. Beaucoup ne participent pas aux élections. La communication revêt donc la plus haute importance. La communication numérique se développe rapidement dans la société et on doit l'utiliser pour s'adresser aux jeunes. Les manifestes des partis n'abordent pas suffisamment les thèmes que les jeunes ont à cœur. C'est pourquoi ils pensent qu'ils sont les oubliés de la politique et se méfient des décideurs. Plus ils se sentent ignorés, moins ils votent.

Les jeunes sont des citoyens du monde. Ils sont les dirigeants de demain et doivent être associés à une gouvernance démocratique et ouverte. Il faut leur donner le goût de la démocratie et les inciter à voter. Les parlementaires doivent innover pour accroître la participation des jeunes à la politique. Les médias et les réseaux sociaux sont très importants pour les sensibiliser aux processus politiques et communiquer avec eux. Des systèmes de quotas devraient être mis en place pour les jeunes qui briguent un mandat politique. Il faut que les parlementaires écoutent plus attentivement la jeunesse pour connaître ses préoccupations; qu'ils tiennent des réunions avec ses représentants pour inscrire les questions importantes pour elles à l'ordre du jour des parlements. Une attention toute particulière doit être accordée aux exclus. Il faut inviter les jeunes à visiter le Parlement et les procédures électorales doivent être simplifiées pour qu'ils s'inscrivent, en plus grand nombre, sur les listes. Leur participation est essentielle si on veut renforcer la gouvernance démocratique et c'est pourquoi il faut la soutenir sans attendre.

Mme E. DINGIZIAN (Suède) dit que les jeunes sont en train de transformer les sociétés en profondeur. Cette mutation montre qu'ils entendent prendre en main leur destin et obtenir leur part des ressources. Il faut leur donner l'indépendance et la liberté, quel que soit leur âge ou leur sexe. Les parlementaires du monde doivent saisir l'occasion de faire avancer la démocratie et d'instaurer un système diversifié de partis et d'organisations, centré sur la liberté d'expression. L'égalité en matière de droits et de représentation entre les femmes et les hommes, à tous les niveaux de la société, doit être garantie. Il faut inculquer aux jeunes, dès l'enfance, l'importance de l'égalité des sexes. Les structures inégales de la société doivent être changées et les structures patriarcales démantelées : le soutien aux femmes et aux filles doit venir des hommes. L'égalité des sexes est l'une des grandes priorités du Gouvernement suédois, dans les décisions comme dans la répartition des ressources.

L'égalité sociale n'est pas qu'une affaire de droits de l'homme, d'égalité et de justice, mais aussi de prospérité et de croissance économique. Il faut que les capacités de l'ensemble de la population mondiale soient employées. L'égalité des sexes est l'un des éléments de la solution au déficit de justice et de développement économique. La contribution des jeunes est indispensable. Quand les jeunes apprennent, tôt dans la vie, à prendre des décisions indépendantes, ils assument mieux leurs responsabilités. Or, la liberté d'association et le droit de s'organiser sont très

importants à cette fin. Les jeunes doivent être capables de se réunir pour discuter, établir des réseaux et collaborer afin d'enrichir leurs connaissances sur les questions démocratiques et leurs compétences pratiques. La communication par-delà les frontières est également importante, notamment en ces temps de mondialisation qui rapprochent les jeunes de régions et de pays différents et les rendent interdépendants. Internet, les réseaux sociaux et les technologies mobiles pourraient jouer un rôle fondamental dans ce sens. Ils peuvent être les instruments de la participation, de la transparence et de l'engagement en faveur du développement socioéconomique, culturel et politique. Chaque pays trouvera son propre chemin, unique, vers le développement, en fonction de sa culture et de son histoire. Mais le développement ne peut découler que d'idées nouvelles. Les jeunes peuvent y contribuer grandement, aux niveaux national et international. Les décisions et les initiatives publiques doivent donc comporter une dimension jeunesse. Il faut aider les jeunes à devenir indépendants et à participer aux décisions. Les jeunes gens et jeunes filles doivent avoir les mêmes possibilités de peser sur les affaires publiques. Tous les parlements doivent mieux rendre des comptes; or, l'UIP est le lieu par excellence pour échanger sur cette question.

M. I. ASKEW (Organisation mondiale de la santé - OMS) dit qu'une vie en bonne santé et épanouissante est un droit fondamental. Les parlementaires sont mieux placés que quiconque pour rendre prioritaires les actions et les investissements protégeant ce droit. L'UIP facilite grandement la collaboration entre l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les parlementaires, ainsi que l'inscription des questions de santé à l'ordre du jour des parlements. L'UIP a collaboré avec l'OMS à la définition de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. Cette stratégie vise à mettre fin à tous les décès évitables de femmes, d'enfants et d'adolescents à l'horizon 2030, de sorte qu'ils bénéficient pleinement de toutes leurs chances de vivre en bonne santé et de s'épanouir. La santé des adolescents n'a pas connu les mêmes progrès que celle des enfants au cours des ans; elle nécessite donc une accélération des investissements.

Les grossesses d'adolescentes représentent 11 pour cent des naissances dans le monde et les complications pendant la grossesse et l'accouchement sont la seconde cause de mortalité chez les filles de 15 à 19 ans. Les invalidités dues aux maladies et lésions liées à la santé sexuelle et reproductive gâchent la vie de nombreuses adolescentes. Des services d'avortement dans des conditions sûres réduiraient considérablement les risques pour les adolescentes qui, à défaut, recourent à des interruptions de grossesse dangereuses. Une contraception efficace chez les adolescents en âge d'avoir des relations sexuelles éviterait des grossesses non désirées. Malgré leur utilité immense pour la santé, une bonne éducation à la sexualité et les préservatifs restent chose rare. Tous deux, on le sait de façon incontestable, préviennent les infections sexuellement transmissibles. En les rendant plus accessibles, on réduirait de beaucoup les risques de maladie et la mortalité chez de nombreux adolescents. Mais il faut aussi savoir que les progrès, si chèrement obtenus, en matière de santé pourraient être annihilés par des facteurs tels que les rapports sexuels forcés, et autres violences, infligés à de jeunes filles, notamment les mariages forcés et les mutilations génitales féminines, sans oublier les inégalités au détriment des filles en matière d'éducation, d'emploi et de politiques. Il appartient aux parlementaires de prendre les devants, en défendant l'investissement dans la santé et en faisant des lois favorables à la santé et au bien-être des adolescents.

Mme P. MATTILA (Finlande) dit que les démocraties représentatives doivent refléter l'ensemble de la société, ainsi que les besoins et aspirations de tous. Pour que le message de la démocratie soit parfaitement audible, chacun doit pouvoir s'exprimer. La grande majorité de la population mondiale a moins de 35 ans; pourtant, seule une fraction des parlementaires appartient à cette tranche d'âge. Une pyramide des âges dominée par les jeunes comporte des avantages pour les sociétés, notamment une force de travail abondante, capable de maintenir l'économie en mouvement. Mais cette force de travail a besoin d'emplois, sans quoi la frustration gagne. Les jeunes peuvent, alors, avoir le sentiment que la société les abandonne et néglige leurs besoins et ils risquent de se radicaliser ou d'émigrer en masse. Etant donné que les jeunes sont généralement plus mobiles que les personnes d'âge mûr, ils sont souvent surreprésentés dans les populations de migrants. Les plus éduqués d'entre eux ont tendance à partir les premiers en quête d'emplois et d'un avenir meilleur, ce qui cause une fuite des cerveaux.

En Finlande, le niveau de participation des jeunes à la politique est relativement élevé. Les études montrent qu'ils ont une bonne connaissance de la politique, mais la participation les intéresse moins qu'on s'y attendrait. Il fallait donc agir pour que leur voix soit mieux entendue. L'année dernière, l'ONU a adopté les Objectifs de développement durable, qui sont particulièrement importants pour les jeunes. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la

résolution 2250 sur les jeunes, la paix et la sécurité, demandant instamment aux Etats membres d'associer davantage les jeunes aux décisions à tous les niveaux. Le texte rappelle que les jeunes, garçons et filles, doivent contribuer à l'instauration de la paix et à la lutte contre l'extrémisme violent. L'éducation est essentielle si on veut rajeunir la démocratie, car elle donne aux jeunes les outils leur permettant de recueillir et d'analyser, de façon critique, les informations.

M. J. MILLÁN (République bolivarienne du Venezuela) dit que chacun veut être représenté et entendu. Etant liée à la construction de la paix, de la liberté et de l'égalité, la démocratie est essentielle pour la réalisation de cette aspiration. Il faut donc éliminer la discrimination et favoriser la participation des femmes et des jeunes aux processus démocratiques. Tout doit être fait pour empêcher la fraude et la corruption et créer des conditions permettant à tous les parlementaires d'exercer librement leur mandat. Nul ne doit être spolié de ses droits. Là où c'est nécessaire, les organisations internationales d'aide humanitaire doivent avoir toute latitude pour éliminer la faim et la pauvreté. Il faut aussi de la transparence et des mesures visant à instaurer une démocratie ouverte. La démocratie est un travail de tous les instants et restera toujours perfectible si on veut une société plus équitable. La démocratie ne peut avancer sans la pleine participation des jeunes. Or, de nouvelles formes de participation voient le jour et la connaissance s'enrichit à une vitesse vertigineuse. Si on veut une société meilleure, il faut associer les jeunes à la démocratie.

M. I. KRULKO (Ukraine) dit que 86 membres du Parlement ukrainien ont moins de 35 ans. La délégation ukrainienne à la présente Assemblée est entièrement constituée de jeunes parlementaires, élus en 2014. Il évoque le cas d'une jeune parlementaire ukrainienne empêchée de remplir ses fonctions politiques. En 2014, la Fédération de Russie a annexé une partie de l'Ukraine et lancé une agression militaire à l'est du pays. Cette opération a causé plus de 9000 morts et déplacé plus de 2,9 millions de personnes. Nadiya Savchenko est une jeune parlementaire et une représentante de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Elle a été enlevée par les forces spéciales russes, sur le sol ukrainien, en juin 2014. Depuis, elle est détenue en Fédération de Russie et fait l'objet de fausses accusations. Son emprisonnement en Fédération de Russie est une grave violation du droit international et des droits fondamentaux de Mme Savchenko qui est, par ailleurs, officier de l'armée ukrainienne. En 2014, elle avait participé à une opération contre les activités militaires russes à l'est de l'Ukraine. Tous les documents de l'accusation sont tendancieux et il y a tout lieu de croire que la procédure est politique. Depuis 2014, Mme Savchenko a observé, à maintes reprises, une grève de la faim pour protester contre ce procès. Les procureurs russes ont requis 23 ans de prison à son encontre. L'UIP, notamment son Comité des droits de l'homme des parlementaires, doit faire tout son possible pour obtenir sa libération immédiate. Il prie instamment l'UIP et ses parlements membres de s'abstenir de toute réunion en Fédération de Russie et en Ukraine occupée jusqu'à ce que Moscou renoue avec le respect du droit international et de ses engagements.

M. G. FARRUGIA (Malte) dit que les jeunes hériteront du patrimoine naturel mondial et de sa splendeur et qu'ils représentent l'avenir et la pérennité de la société, de l'économie et de l'environnement de leur pays. Les jeunes sont novateurs, intrépides et passionnés. Or, à l'heure de la mondialisation, du numérique et des mutations sociales, ils se désintéressent de plus en plus des partis politiques. Aussi les parlementaires du monde doivent-ils se demander quelle image ils donnent d'eux-mêmes : renforcent-ils effectivement la démocratie et la bonne gouvernance ? Font-ils ce qu'il faut pour que les jeunes puissent s'épanouir pleinement ? Bref, ce désamour pour les processus politiques tient-il à des carences chez les jeunes, ou à un défaut de communication et d'écoute chez les parlementaires eux-mêmes ?

Aux élections générales ou locales, la non-participation des jeunes bat des records, dans les démocraties anciennes comme dans les jeunes démocraties. Les raisons en sont nombreuses et il convient d'y remédier collectivement et objectivement. Toutefois, la participation à la démocratie ne se mesure pas qu'au nombre de bulletins mis dans les urnes. Qui veut préserver l'harmonie sociale doit soutenir les principes et les normes de la démocratie, sans faille et en tenant compte de la société dans ensemble. Les jeunes doivent être entendus et incités à prendre l'initiative. Ils doivent assumer des responsabilités et être incités à exercer leurs droits à la liberté d'association et d'expression. Il faut protéger leurs droits et leur montrer qu'ils font partie intégrante de la société; leur donner le sens des responsabilités et de la fierté civique. Dans les pays moins développés, c'est avant tout le droit à la vie qui doit être préservé. Là où sévissent les conflits, les disputes doivent être résolues par des moyens démocratiques. Les jeunes portent l'espoir d'un rajeunissement de la démocratie et leur participation est une force. Leur voix démocratique permettrait de faire avancer les nations.

M. M. MIJATOVIĆ (Serbie) dit que les Etats-providence et les démocraties développées se sont dotés de systèmes de participation politique et sociale forts. Tel n'est pas le cas dans les pays en développement et dans les économies de transition où les jeunes s'inquiètent pour leur avenir. Ils se tournent vers l'extrémisme faute de perspectives, de participation à la politique et parce qu'ils ont le sentiment de ne pas être entendus. Partout dans le monde, des jeunes répondent à l'appel de terroristes et d'extrémistes. Ils quittent foyer, famille et amis pour faire la guerre. Les jeunes doivent avoir leur mot à dire : leur lutte pour le changement mérite d'être soutenue, leur passion d'être encouragée et leur confiance en eux renforcée. Ils doivent savoir combien ils peuvent changer leur vie et la destinée de leur pays s'ils construisent, sans désespérer, des institutions démocratiques.

Les jeunes de Serbie font face à de nombreux problèmes, dont les moindres ne sont pas l'insécurité économique et l'ombre du chômage. Pourtant, quand on les encourage à participer à la politique, on obtient des résultats. La Serbie compte actuellement 97 parlementaires de moins de 46 ans. Ces jeunes ont beaucoup contribué à la création de groupes interpartis, au Parlement, notamment un réseau parlementaire de femmes, un groupe économique interpartis et un groupe vert. La démocratie est un outil de la bonne gouvernance. Elle doit se rapprocher des jeunes et ces derniers doivent être encouragés à assumer des responsabilités. Ils ont la capacité de changer les institutions démocratiques et de les adapter à leurs propres besoins. C'est la condition nécessaire à la vitalité d'une société démocratique.

M. G.F. TEREZI (Saint-Marin) dit que le monde est en mutation. Il faut donc réfléchir à l'avenir de la démocratie, notamment à cette question : que faire pour que les citoyens continuent à participer aux processus démocratiques et aux décisions ? Les jeunes sont une ressource précieuse et doivent être correctement représentés dans les institutions politiques. Une bonne représentation implique le maintien du dialogue entre les générations et un équilibre entre l'expérience et l'innovation. Il faut créer des conditions propices à la participation des jeunes, en donnant la priorité aux politiques qui les concernent, en tenant dûment compte de leurs intérêts dans la vie publique, et ce, par l'éducation et la communication. Les barrières à la communication doivent être abolies grâce aux technologies modernes. Il faut parler jeunes dans leur propre langage et leur faciliter l'accès au processus démocratique. Pour eux, s'agissant notamment des perspectives d'emploi, l'avenir est moins assuré qu'il ne l'a été pour les générations précédentes.

Consciente de la nécessité de renouveler la démocratie, l'UIP a mis en place le Forum des jeunes parlementaires, une enceinte parfaite leur permettant de débattre de questions mondiales. De telles possibilités de participer à la politique doivent être pleinement mises à profit, de sorte que les jeunes prennent confiance en leur capacité de réaliser leurs ambitions et leurs aspirations. Il est temps de construire une démocratie plus forte en supprimant les barrières qui bloquent la participation des jeunes et en permettant à ces derniers de contribuer au débat sur des questions telles que le développement durable, les changements climatiques, la technologie et la lutte contre les inégalités et l'exclusion. Les parlements doivent donner une voix aux jeunes et promouvoir la transparence, l'espoir et la solidarité. Il forme le vœu que les jeunes deviennent le moteur du développement civil et moral dans la société, tant par leur quête d'information que par leur soif de justice, au moment où ils commencent à participer pleinement à la vie politique et à assumer des responsabilités.

M. J. FAKHROO (Bahreïn) dit que les jeunes représentent le pilier du développement et du progrès, épris qu'ils sont de changement et de dur labeur, mais aussi parce qu'ils sont capables d'appréhender des idées et des concepts nouveaux. Ils sont l'espoir d'un changement pour le mieux, mais ils peuvent prendre un chemin plus sombre s'ils ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent en termes d'éducation et de loisirs, entre autres. Leur énergie doit être canalisée et guidée pour qu'émergent, parmi eux, des chefs capables de participer aux décisions. Il faut notamment qu'ils soient associés aux processus politiques. Les jeunes sont une puissance capable du meilleur et qui peut apporter le changement social et politique indispensable. Cependant, s'ils ne sont pas correctement encadrés, ils peuvent devenir un facteur négatif, voire destructeur. Tout doit être fait, par conséquent, pour les inciter à participer aux processus de consultation, à s'organiser en groupes pour débattre de leurs aspirations, de sorte qu'ils s'engagent tôt dans le travail politique. Ainsi, on renforce leur conscience politique, dans le respect du pluralisme et non en cultivant la conflictualité. L'engagement et la confrontation des opinions donnent un sentiment d'appartenance. Les jeunes doivent avoir, par conséquent, la possibilité de participer aux processus démocratiques, comme électeurs mais aussi comme candidats aux élections.

Le Bahreïn prend grand soin de ses jeunes : il les considère comme le pilier de son développement. Les décideurs savent que les jeunes peuvent assurer l'adéquation entre les processus politiques et l'évolution de la société moderne. Pour renforcer leur participation, l'âge minimum du vote a été baissé à 20 ans et devrait être réduit davantage, de façon progressive. Un ministère de la jeunesse et des sports est chargé des questions importantes pour les jeunes. Le Parlement s'efforce, lui aussi, de réfléchir à ces questions. Des commissions de la jeunesse et des sports ont été établies au Conseil de la Choura et au Conseil des représentants. Des projets portant sur les jeunes ont été intégrés au plan d'action du Gouvernement pour 2016-2018, ainsi qu'au budget de l'Etat. Le Parlement de Bahreïn soutient toutes les actions visant à associer les jeunes à la politique et aux projets de développement. Ils doivent avoir la possibilité de se faire entendre librement.

M. F. ZON (Indonésie) dit que la société indonésienne est la preuve vivante que l'islam, la démocratie et la modernité peuvent prospérer conjointement. L'Indonésie, ayant connu une crise économique en 1998, a engagé une transformation politique majeure visant à consolider la démocratie. Les maîtres-mots en sont : liberté d'expression, processus électoraux libres et concurrentiels et élections parlementaires et présidentielles au suffrage direct. La démocratie doit être endogène : il n'y pas de recette universelle. L'Indonésie désigne sa démocratie par le terme "Pancasila", un concept puisé dans la culture et les valeurs du pays et qui repose sur cinq principes : croyance en un Dieu unique, justice et humanité civilisée, unité de l'Indonésie, démocratie et justice sociale pour tous.

Les jeunes sont l'espoir de toute nation. La jeunesse indonésienne a façonné, pour une grande part, l'histoire de son pays dont elle est le socle. La créativité des jeunes est telle qu'ils doivent être associés au changement et à la préparation de l'avenir. Les outils de communication modernes, comme les réseaux sociaux, doivent être mis à profit pour débattre des thèmes qui importent et faciliter le changement. Les jeunes ne participent pas à la politique, semble-t-il, par les moyens traditionnels. Cependant, le militantisme virtuel, à lui tout seul, ne remplacera pas la véritable participation aux processus politiques. Or on ne peut que s'inquiéter devant la défiance des jeunes par rapport à la politique. Les parlementaires doivent leur montrer que la politique importe et les inciter à s'y engager.

L'Indonésie s'efforce d'associer les jeunes aux processus politiques. Ainsi, elle a adopté une loi fixant l'âge minimum pour briguer un siège au Parlement à 21 ans, pour un poste de maire ou de préfet à 25 ans et, pour un poste de gouverneur, à 30 ans. L'engagement des jeunes est indispensable à la pérennité de la démocratie, mais il reste illusoire tant que beaucoup d'entre eux sont victimes de violences et de conflits armés dans leur vie quotidienne. Les parlementaires doivent donc veiller à ce que les lois qu'ils adoptent préviennent les conflits, favorisent la paix et permettent aux jeunes de participer librement et activement à la politique. Les jeunes d'aujourd'hui sont les dirigeants de demain. Ils doivent accéder aux responsabilités et contribuer à la politique. Nul ne doit être laissé pour compte.

M. P. HIGIRO (Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs – FP-CIRGL) remercie les Parlements membres de l'UIP d'avoir accordé le statut d'observateur au Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il dit que le Forum est constitué de 12 parlements et qu'il vise à conférer une dimension parlementaire à la mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, signé à Nairobi en 2006. Cette région fait face à des difficultés majeures : conflits armés, crises politiques et de sécurité, problèmes économiques et pauvreté galopante. Ce sont les jeunes qui souffrent le plus du chômage et de l'insécurité. Mais certains pays de la région jouissent de la stabilité politique et du développement économique. La participation des jeunes aux processus politiques est garantie par les divers cadres législatifs et constitutionnels des membres du Forum. Ces cadres pourraient servir d'exemple à d'autres pays et régions soucieux d'être à l'écoute de leur jeunesse. Il est, en effet, très important d'entendre cette voix partout où les jeunes constituent la majorité de la population.

Face à toutes ces difficultés, le Forum souhaitait établir un partenariat stratégique avec l'UIP afin de profiter de l'expérience de cette organisation et de son réseau mondial. A cette fin, une mission de haut niveau a été effectuée par les deux Organisations en février 2016. L'objectif en était d'aider le Burundi à surmonter les obstacles à sa stabilité sociopolitique et à renforcer sa démocratie et sa reconstruction, par le dialogue et des processus de décision ouverts à tous. Il espère que cette mission sera la première d'une longue série de projets conjoints.

M. Y. AKTAY (Turquie) dit qu'il est clair que les jeunes sont l'avenir. Ils ont des ambitions, des talents, des rêves et de l'énergie à revendre : ils doivent donc avoir la possibilité d'utiliser ces atouts autant que possible. Les décideurs doivent être à leur écoute, mais aussi leur garantir le droit de participer à un monde libre et démocratique, dans le respect total de la dignité humaine. Malheureusement, le monde n'est ni sûr, ni tranquille. Chaque jour des milliers de jeunes de pays en développement se lancent dans des voyages périlleux, en quête d'une vie meilleure dans le monde développé. Les récents attentats terroristes d'Ankara et d'Istanbul ont fauché beaucoup de personnes dans la fleur de l'âge. Des organisations terroristes recrutent des jeunes et les réduisent en esclavage. A moins que la sphère politique ne leur soit ouverte, les jeunes resteront les proies toutes désignées de ces groupes terroristes. On doit associer davantage la jeunesse aux processus démocratiques. A défaut, elle restera un maillon faible de la société. Si ses besoins ne sont pas satisfaits, elle risque de devenir la source de problèmes graves.

Le Gouvernement turc accorde la plus haute importance aux questions intéressant les jeunes. L'âge minimum pour se porter candidat a été baissé à 18 ans, ce qui diminue la moyenne d'âge des parlementaires turcs. Un ministère de la jeunesse et des sports a été créé pour mieux répondre aux questions de la jeunesse. Il incombe à l'UIP, plus qu'à d'autres, d'œuvrer à une meilleure représentation des jeunes et ce qu'elle a déjà fait dans ce sens recueille tous les suffrages. Il faut du temps, et un effort de tous, pour inculquer aux jeunes des valeurs démocratiques et les inciter à se mobiliser en faveur des questions démocratiques. Une coopération internationale pour le partage des informations et des meilleures pratiques sur la mobilisation des jeunes pour la démocratie, serait précieuse.

M. R. GONZALEZ PATRICIO (Parlement latino-américain) dit que le Parlement latino-américain est un organe interparlementaire dont la mission est de veiller à ce que la contribution culturelle et politique du peuple d'Amérique latine et des Caraïbes soutienne fièrement et fidèlement l'héritage qu'elle porte. Beaucoup de difficultés subsistent qui menacent la démocratie et les droits de l'homme. Il ne suffira pas d'écouter les jeunes et de leur donner une voix pour garantir un avenir à la démocratie. Les jeunes doivent contribuer à la définition d'une politique et à l'instauration d'un changement profitable à l'humanité entière.

M. D. DIAS XIMENES (Timor-Leste) dit que le rajeunissement de la démocratie est un thème récurrent dans les sociétés démocratiques; pourtant, beaucoup reste à faire à cet égard. La démocratie est un système représentatif; pourtant, bien souvent elle ne reflète pas la véritable structure sociale et démographique de la société. Les jeunes constituent un cinquième de la population mondiale; pourtant, deux pour cent seulement des parlementaires dans le monde ont moins de 30 ans. La démocratie est en train de perdre sa légitimité en raison de faiblesses bureaucratiques qui détournent les jeunes des processus démocratiques.

Le Timor-Leste a une jeunesse nombreuse mais qui pâtit d'un chômage élevé et dont beaucoup ne trouvent que des emplois non qualifiés et précaires. Ces jeunes ont considérablement contribué à la marche du pays vers l'autodétermination et nombre d'entre eux ont donné leur vie pour la liberté et l'indépendance. La Constitution dit clairement que les droits des jeunes à l'éducation, à la santé et à la formation professionnelle doivent être protégés. Pourtant, il n'y pas de jeunes parmi les parlementaires du Timor-Leste.

Malgré leurs difficultés économiques, la plupart des jeunes du Timor-Leste disposent d'un téléphone portable et d'un accès à Internet. Ils font partie de l'univers mondialisé et ont les mêmes aspirations que leurs homologues des autres pays. Ils sont à l'avant-garde des mouvements sociaux et, pourtant, se désintéressent des processus politiques. Beaucoup quittent leur foyer, en quête d'une vie plus lucrative sous d'autres cieux. D'autres cèdent aux sirènes de groupes extrémistes ou du crime organisé. Or, les jeunes sont l'avenir : ils maîtrisent la technologie et l'information et peuvent renforcer la résilience des collectivités. Il faut donc instaurer des conditions leur permettant de participer à la démocratie, par des réseaux sociaux, la création de forums parlementaires dans les universités et les écoles et par des quotas en leur faveur au Parlement.

La séance est levée à 18 h.30.

Séance du mardi 22 mars

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.45 sous la conduite de M. P. Matibini (Zambie), Président de l'Assemblée.

Point 8 à l'ordre du jour

Donner une identité aux 230 millions d'enfants sans état civil : un des défis majeurs de la crise humanitaire du XXI^{ème} siècle (A/134/8-DR)

Mme M. GUERRA (Mexique), *rapporteuse du comité de rédaction*, dit que le débat en séance plénière a été l'occasion pour les parlementaires de partager leurs préoccupations sur le problème mondial des enfants sans état civil. Les délégations y ayant participé ont mis en avant le fait que les enfants victimes de conflits et de déplacements devraient être enregistrés sans discrimination afin de garantir leurs droits. Sous la conduite de M. O. Siaka (Côte d'Ivoire), le comité de rédaction était composé de membres des délégations du Bahreïn, du Canada, de la Côte d'Ivoire, de la France, de la République islamique d'Iran, de la Malaisie, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Uruguay. Le projet de résolution souligne les réelles inquiétudes et le pessimisme ressentis par la communauté parlementaire mondiale à ce sujet. Le monde compte quelque 230 millions d'enfants sans état civil. Les parlementaires doivent rapidement promulguer des lois propres à garantir la protection de ces enfants.

Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité.

Mme L. DUMONT (France) se félicite de l'adoption de la résolution et remercie les membres du comité de rédaction pour leur travail d'amélioration du texte. Le problème des enfants sans état civil n'est pas bien connu, et il exige une solution politique. Des organisations non gouvernementales travaillent beaucoup sur cette question, et l'intervenante espère que l'adoption de la résolution contribuera à témoigner de la gravité du problème au sein des parlements du monde. Il faut donner une identité à ces enfants.

Autres points

M. S. CHOWDHURY, *Président de l'UIP*, dit que l'UIP et ses Parlements membres ont été choqués de la nouvelle des attaques terroristes perpétrées ce matin-là à Bruxelles. Au nom des Parlements membres de l'UIP, il fait une déclaration dans laquelle il condamne sans réserve les attaques, exprimant sa solidarité sans faille avec le peuple et les autorités belges, et appelant tous les parlementaires et dirigeants communautaires à s'impliquer activement et sans ambiguïté avec leurs citoyens afin de promouvoir la paix, l'engagement démocratique et le respect de la vie humaine (voir le texte à l'Annexe VII).

Demain, cette Assemblée adoptera une résolution sur le renforcement de la coopération mondiale en matière de terrorisme afin de contrer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels. Les attentats d'aujourd'hui soulignent, de la façon la plus tragique qui soit, l'extrême pertinence et l'à-propos de cette résolution. Après avoir quitté Lusaka, il nous faudra tous veiller à ce que des mesures concrètes et efficaces soient prises pour contrer cette menace mondiale en mettant en œuvre les engagements pris ici."

Les participants observent une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats terroristes de Bruxelles.

Point 3 à l'ordre du jour**Débat général sur le thème Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes**

M. H. KALABA, *ministre des affaires étrangères, Zambie*, estime que la 134^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire constitue une étape importante dans le cadre des efforts déployés dans le monde entier en vue de promouvoir des parlements plus efficaces et des démocraties plus fortes en donnant la parole aux jeunes. La démocratie donne aux peuples les moyens de participer librement à la gouvernance de leurs pays. Une gouvernance inclusive, responsable et démocratique est essentielle en vue de garantir des communautés assez fortes pour résister au changement et faire une place à des opinions divergentes. Si l'on veut assurer la survie et l'épanouissement de la démocratie, les jeunes doivent être sensibilisés à l'importance des valeurs démocratiques et à la manière de mettre ces valeurs au service d'une société meilleure. Les jeunes sont les leaders de demain. Il convient donc de leur donner une structure dans laquelle ils pourront briller et contribuer à un monde meilleur.

La Zambie s'engage continuellement pour la progression de la paix, du développement et de la coopération. Des élections générales tripartites auront lieu en août 2016, et elles seront l'occasion pour le peuple zambien de montrer son engagement pour le respect et la promotion des principes de la démocratie. Riche de ses antécédents et de ses meilleures pratiques, l'histoire politique de la Zambie pourrait servir de modèle en matière de transfert de pouvoir en douceur. Même si beaucoup de travail a déjà été accompli dans ce sens, il faudra en faire davantage encore pour maintenir la tradition démocratique de la Zambie. Le pays met tout en œuvre pour ériger des institutions fortes à tous les niveaux. Les libertés et les droits fondamentaux sont inscrits dans la Constitution et dans les instruments internationaux auxquels la Zambie a adhéré. Le pays poursuit ses efforts en vue de mettre fin à la discrimination et de promouvoir l'égalité, tout en insistant sur la nécessité d'autonomiser les femmes et les groupes vulnérables de la société.

La Zambie reconnaît l'importance de faire participer et d'autonomiser les jeunes. La politique nationale de la jeunesse a été révisée de manière à mieux répondre aux besoins de la jeune génération. Aussi, cette politique prend désormais en compte les défis qui se présentent aujourd'hui en matière de développement de la jeunesse ainsi que la nécessité que les jeunes contribuent au programme de développement national. L'environnement politique doit faciliter la participation et l'engagement des jeunes. Un plan d'orientation et d'action pour l'autonomisation et le travail des jeunes a été lancé en 2015. Dans chaque district, des centres de formation professionnelle existants ont été rénovés ou modernisés et de nouveaux centres ont été construits, et ce dans l'optique de promouvoir et de renforcer l'accès des jeunes aux compétences professionnelles et sociales.

Les Nations Unies se sont engagées pour la promotion des politiques en faveur de la jeunesse dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Zambie adhère à l'aspiration de l'Union africaine : le développement doit être induit par les jeunes et pourrait être réalisé en exploitant le potentiel des femmes et des jeunes. Les objectifs de l'Union africaine à l'horizon 2063 consistent entre autres à faire participer et à autonomiser les jeunes, à veiller à ce que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant soit pleinement mise en œuvre, à mettre fin au chômage des jeunes et à garantir à ces derniers un accès libre à l'éducation, à la formation professionnelle, aux technologies, aux services de santé, à l'emploi, aux opportunités économiques et aux activités culturelles et de loisir.

L'instabilité permanente qui règne dans de nombreuses régions du monde fait gravement obstacle à la sécurité et au développement. On ne saurait surestimer l'importance de la recherche de la paix, puisque celle-ci est au cœur d'un développement fructueux. La stabilité du continent africain est stratégiquement importante pour la Zambie. Celle-ci continuera à agir de manière proactive au sein d'organes régionaux et internationaux en vue de contribuer efficacement au développement et à la promotion et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité. La résolution de certains conflits a déjà fait des avancées considérables. L'intervenant constate avec satisfaction que des Etats membres de l'Union africaine continuent de s'attacher à ce que l'on veuille davantage à la mise en valeur du rôle des femmes dans l'ensemble des processus de paix. Ces efforts sont particulièrement opportuns dans la mesure où ce sont toujours les femmes et les enfants qui constituent les principales victimes des conflits et la majorité des personnes déplacées ou réfugiées. L'Afrique attache une grande importance au renforcement des efforts en faveur de la paix et de la sécurité. La Zambie est toute disposée à coopérer avec l'UIP afin de garantir des parlements plus efficaces et des démocraties plus fortes.

Reprise du débat

M. J. DA GRAÇA DIOGO (Sao Tomé-et-Principe) déclare que Sao Tomé-et-Principe défend les principes de la participation libre et ouverte aux processus démocratiques. Suite à des élections législatives qui se sont déroulées dans son pays en octobre 2014, le nombre de parlementaires âgés entre 18 et 45 ans a fortement augmenté, la moitié d'entre eux ayant été élus pour la première fois. Les écoles sont encouragées à organiser des visites de parlements avec leurs élèves, et un parlement de jeunes a été constitué afin que ce groupe d'âge puisse participer aux processus démocratiques. La participation active de l'ensemble des citoyens à la vie politique est la condition sine qua non du renforcement de la démocratie et de l'état de droit. Il convient de s'attacher en particulier à encourager les femmes à participer à la vie politique du pays. Les partis politiques doivent faire intervenir la participation des femmes et prendre les mesures nécessaires pour que le nombre de femmes candidates aux élections augmente. Il n'y aura jamais de démocratie sans stabilité politique, liberté d'expression, paix et ordre social. L'intervenant remercie tous les partenaires de son pays pour l'appui technique qu'ils ajoutent aux efforts en vue de renforcer la démocratie à Sao Tomé-et-Principe.

M. D.E. ETHURO (Kenya) estime que le fait de donner la parole aux jeunes et de rajeunir ainsi les processus démocratiques est à la base d'une démocratie plus forte. La Constitution de son pays garantit la participation des jeunes à la vie politique et sociale. Les jeunes Kényans sont néanmoins confrontés à de nombreux défis, comme le chômage, la marginalisation, les drogues et autres substances, leur vulnérabilité face aux gangs de criminalité organisée et le recrutement dans des organisations terroristes. Plusieurs programmes ont été mis sur pied en vue d'autonomiser les jeunes, dont notamment l'accès universel et gratuit à l'enseignement primaire, le subventionnement de l'enseignement secondaire, un système de prêts aux étudiants pour l'enseignement supérieur et différents mécanismes de financement dans le secteur des affaires et des entreprises.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a rendu l'inclusion des jeunes d'autant plus importante. En effet, l'atteinte des objectifs de développement durable dépendra en grande partie de la prise en compte des préoccupations de la jeune génération dans les politiques et les programmes de planification et d'allocation des ressources. Les gouvernements doivent promulguer des lois et faire adopter des mécanismes de soutien global propres à encourager l'inclusion et la participation des jeunes aux processus démocratiques. La coopération parlementaire internationale donnera un élan supplémentaire à ces efforts.

M. M.M. RUNDIAL (Soudan du Sud) rappelle que le Soudan du Sud n'a accédé à l'indépendance qu'en 2011 et qu'il fait face à des difficultés internes. Le pays a néanmoins adopté une Constitution qui entérine l'autonomisation des femmes en fixant des quotas obligatoires de 25 pour cent de femmes au sein des fonctions dirigeantes et de 35 pour cent de sièges parlementaires réservés aux femmes. En outre, l'autonomisation des jeunes est également réalisée grâce à un système de nomination au bureau politique du parti au pouvoir et au Parlement national. Le Soudan du Sud se développe relativement vite compte tenu du fait qu'il s'agit d'un Etat encore très jeune. Le parlement est disposé à intégrer des jeunes dans ses processus décisionnels, et la représentation des jeunes sera clairement définie dans le cadre des prochaines élections. Enfin, la participation des femmes à la prise de décision à tous les niveaux gouvernementaux est actuellement revue.

M. A. RICHE (Haïti) relève la gravité de la situation dans laquelle se trouve Haïti. Le pays se trouvant dans une impasse, les élections n'ont pas pu avoir lieu tel que prévu. Aucun gouvernement légitime n'est au pouvoir, et aucun des deux Premiers Ministres en fonction ne jouit du droit de signature. Le Parlement haïtien n'est pas en mesure de s'acquitter de son mandat en raison du taux de corruption et de fraude élevé qui caractérise les élections. Le Président provisoire dispose de 120 jours pour mener à terme le processus électoral, ce qui ne lui a pas permis de créer un conseil électoral. Des quotas assurant la représentation des femmes au Parlement ont été introduits, mais aucune femme n'a été élue en raison de flambées de violence pendant les élections. Les perspectives d'avenir sont peu réjouissantes. L'intervenant prie instamment l'UIP d'assumer ses responsabilités et d'offrir à Haïti le soutien dont ce pays a désespérément besoin.

Plus de 65 pour cent de la population haïtienne a moins de 30 ans. Un peuple si jeune et si dynamique a un potentiel énorme et devrait représenter une chance pour le pays en vue de l'atteinte des Objectifs de développement durable. Malheureusement, 70 pour cent des jeunes appartenant à ce groupe d'âge n'ont reçu aucune éducation ni aucune formation, et sont au chômage. Haïti doit se remettre sur les rails grâce à l'éducation. La démocratie participative est fondée sur l'implication de chaque individu. Mais afin d'être en mesure de s'impliquer, les individus doivent être instruits. Aussi, Haïti ne peut avoir des perspectives d'avenir qu'en créant des écoles et des centres de formation, et en soutenant sa population de jeunes.

Si l'on veut réaliser la grande ambition du monde, qui est celle de construire un monde meilleur d'ici 2030, davantage de solidarité, d'amour et de partage seront nécessaires. Les éléments les plus riches de la société devront faire quelques sacrifices. Les relations entre les Etats devront suivre un nouveau modèle et la notion de pouvoir devra être appréhendée différemment. Pour que les jeunes puissent être impliqués dans les processus décisionnels, les systèmes démocratiques se doivent d'être réellement démocratiques, permettant à chaque individu de vivre en tant qu'être humain. Si les sociétés sont dirigées par des cliques et des gangs qui se cramponnent au pouvoir, les seuls jeunes qui prendront la relève seront leurs enfants. Enfin, il convient de veiller davantage à ce que l'éducation soit accessible à tous, puisqu'elle est à la base de la réalisation de la démocratie.

M. F.M. AMORUSO (Assemblée parlementaire de la Méditerranée) rappelle que la moitié de la population mondiale a moins de 25 ans, et qu'il est donc essentiel que ce groupe d'âge participe pleinement à la vie politique, économique et culturelle. Les jeunes du XXI^{ème} siècle disposent de tous les moyens et compétences pour communiquer, agir, créer des réseaux et influencer le monde. Toutefois, les défis auxquels ils sont confrontés sont sans précédent, s'agissant notamment du chômage, des inégalités, de l'exclusion sociale et des conséquences des changements climatiques. Les jeunes ont donc pris la parole et demandent à être entendus. Leur exclusion a engendré une situation de grave instabilité dans certains pays de la Méditerranée.

Les parlementaires ont le devoir de se mettre à l'écoute des jeunes, de répondre à leurs appels et de les faire participer aux processus décisionnels. La moitié des migrants traversant en masse la Méditerranée sont des jeunes et des enfants fuyant la guerre, la violence, la pauvreté et les violations des droits de l'homme. Le conflit syrien en particulier a un effet dévastateur sur les enfants et pourrait engendrer la perte de toute une génération. Il importe donc au plus haut point de briser le cycle de la violence et de rétablir la stabilité dans la région de la Méditerranée. L'exclusion, l'absence d'un sens d'identité et un sentiment d'injustice sont autant de facteurs incitant les jeunes à adhérer à des idéologies violentes. Il convient de montrer à nos jeunes qu'un monde meilleur est possible. Il ne peut y avoir de démocratie sans la participation active de toutes les composantes de la société.

Mme P. LOCATELLI (Italie) estime que le thème dont il est question – rajeunir la démocratie – est particulièrement d'actualité. On s'efforce en Italie d'abaisser la moyenne d'âge des parlementaires et des ministres, et ces efforts ont abouti entre autres à l'élection du Premier Ministre actuel à l'âge de 39 ans. Des jeunes parlementaires italiens ont mis sur pied un forum et ont commencé à organiser des événements et à lancer des initiatives aux niveaux national et européen. L'une de ces initiatives, à laquelle ont adhéré des jeunes parlementaires de toute l'Europe, visait à rétablir la confiance dans l'intégration européenne. Il en a résulté le lancement du Réseau des jeunes législateurs européens, qui a par ailleurs fait une demande auprès de la Commission européenne en vue d'être officiellement reconnu en tant qu'entité représentant les jeunes citoyens européens. Fort de son plan d'action, ce réseau soutient notamment un marché du travail flexible et sûr en Europe, veut s'attaquer au problème du chômage des jeunes et renforcer le programme "Erasmus +" et le Service volontaire européen. D'autre part, le Parlement italien s'attache également à venir à bout de la discrimination dont sont victimes les jeunes femmes. Rajeunir la politique, c'est aussi autonomiser les jeunes femmes. Cet objectif pourra être atteint grâce à des mesures garantissant l'accès aux possibilités et services offerts au sein des parlements, comme les crèches, les horaires de travail flexibles, les formations dans le domaine du leadership et les congés parentaux. La démocratie ne doit pas seulement être rajeunie, elle doit également respecter l'équilibre entre les sexes.

M. V. GAPSYS (Lituanie) est d'avis que des expressions toutes faites telles que "les jeunes sont l'avenir" laissent entendre que les différentes générations se livrent bataille. Mais en réalité, elles poursuivent les mêmes objectifs et devraient donc œuvrer ensemble pour façonner l'avenir. La démocratie devrait être une entente équilibrée entre tous les membres de la société, et cet équilibre ne pourra pas être atteint si les femmes et les jeunes en sont exclus. Aussi, personne ne doit être laissé de côté. L'âge légal de vote et d'éligibilité devrait être abaissé, car tout individu en âge de créer une start-up, d'être enrôlé dans l'armée ou d'être candidat au prix Nobel de la paix devrait également être considéré comme ayant atteint l'âge d'être éligible au parlement. Même si la participation des jeunes à la vie politique augmente d'une manière générale, beaucoup reste à faire. Il convient de développer de nouveaux moyens propres à encourager les jeunes à s'engager en politique.

Malgré leur réussite économique, les jeunes se battent contre le chômage et pour trouver leur place au sein de la société. Des salaires bas et des lacunes dans l'éducation préudent à la radicalisation. Dans notre monde toujours moins sûr, les jeunes ont un rôle important à jouer dans la lutte contre l'extrémisme et dans la promotion de la paix. Il convient d'affronter le sentiment de mise à l'écart ainsi que les causes fondamentales de la radicalisation des jeunes en encourageant le sentiment d'appartenance à une communauté et l'esprit civique et en proposant des modèles à suivre positifs pour les jeunes. L'année 2016 a été celle de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques organisée en 2015 a eu des retombées positives. Le temps du changement est arrivé, afin de prouver que ces accords internationaux peuvent apporter des améliorations dans chaque pays.

M. O. KYEI-MENSAH-BONSU (Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption) estime que le rôle actif des jeunes au sein de la démocratie est décisif dans la lutte contre la corruption. Le mécontentement au sein des jeunes a donné lieu à des jugements de dirigeants accusés de corruption et auparavant considérés comme intouchables. Le monde compte actuellement près de 3 milliards et demi d'individus âgés de 10 à 35 ans, dont un grand nombre estiment que leurs perspectives sont mises à mal par la situation d'extrême pauvreté dans laquelle ils vivent. Ils ont le sentiment que la corruption est un frein pour leur pays et réduit les chances de la jeune génération. Aussi, l'inclusion des jeunes dans les processus de définition des politiques et de prise de décisions est primordiale. De nombreux jeunes sont malheureusement découragés et ne participent pas à la vie politique, craignant que les élections et les procédures de vote ne soient entachées de corruption. Il faudra s'employer avec plus de vigueur à encourager les parlementaires à agir avec intégrité, à renforcer la participation de la société aux processus de prise de décisions sans discrimination et à garantir la transparence à tous les niveaux de la vie publique.

Les parlements sont la clef de voûte de la démocratie, le cœur de l'état de droit et le centre du processus décisionnel. L'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption collabore actuellement avec la Banque islamique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement en vue de la publication d'un guide. Celui-ci aura pour objet le contrôle parlementaire sur les ressources de développement dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national, et constituera un outil visant à améliorer le contrôle parlementaire et à renforcer la collaboration avec les jeunes et les groupes marginalisés. Il contribuera en outre aux efforts de suivi du respect des priorités nationales en matière de développement.

Mme J. A. GAKUBA (Rwanda) dit que, au Rwanda, les affaires publiques sont conduites avec l'espoir que les opinions et les griefs des citoyens seront entendus et pris en considération. Les jeunes représentent une grande partie de la population nationale. Le Rwanda les valorise et essaie de les mêler aux adultes par l'intermédiaire du programme "Youth Connect". Les jeunes sont considérés non seulement comme les leaders de demain, mais aussi comme des acteurs clés et des bénéficiaires de la société actuelle. Ils constituent une force puissante et énergique, pleine d'ambitions. Leur énergie et leur potentiel ne doivent pas être affaiblis par des écueils sociaux comme un faible niveau d'instruction ou l'absence même d'éducation, la pauvreté, des compétences insuffisantes et un mauvais état de santé.

Les jeunes du Rwanda sont considérés comme un atout majeur et un moteur clé du développement durable. Ils sont représentés au sein des organes décisionnels par l'intermédiaire du Conseil national de la jeunesse qui est actif au niveau des villages, des secteurs et des districts. Deux sièges sont réservés à des jeunes au sein de la Chambre basse du Parlement : l'un pour une femme âgée entre 21 et 30 ans et l'autre pour un homme âgé entre 31 et 40 ans. Par ailleurs, les jeunes jouent également un rôle important en tant que personnel de bureau de vote volontaire pendant les élections. Les jeunes dirigeants sont considérés comme essentiels pour l'édification de la nation et contribuent pour beaucoup à la création de la richesse nationale. Associée à des compétences, de l'audace, de la discipline et à un esprit d'initiative, leur force peut être un facteur de changement pour le bien de tous.

M. I. IRFAN (Afghanistan) dénonce les récentes attaques terroristes à Bruxelles. Il rappelle que l'Afghanistan souffre quotidiennement du terrorisme et que la communauté internationale doit agir dans l'unité pour venir à bout d'une telle brutalité. Aujourd'hui, tradition et modernité se livrent bataille. Aussi, il faut admettre que la modernisation encourage la créativité, la croissance économique et l'emploi. La démocratie doit avancer avec son temps, en tenant compte des développements culturels et sociétaux. La démocratie est dynamique et active en Afghanistan, même s'il s'agit encore d'une jeune démocratie. Le rôle des jeunes y est spécialement mis en valeur. Bien que ravagé par la guerre et l'insécurité, l'Afghanistan tend vers l'unité démocratique. Le pays s'emploie sans relâche à associer la jeune génération aux processus décisionnels, et ce dans le but de renforcer les aspects économiques, politiques, sociaux et culturels de ses institutions. Si l'on veut jeter les bases de la participation des jeunes aux processus démocratiques, il convient de tout mettre en œuvre pour réduire la pauvreté et le chômage et pour créer des opportunités en matière d'éducation. C'est ainsi que les futures générations seront épargnées des influences négatives des groupes terroristes qui ébranlent les valeurs humanitaires.

M. J.H. RI (République populaire démocratique de Corée) explique que, dans de nombreux pays, les jeunes deviennent les premières victimes du terrorisme et de l'extrémisme en raison de l'agression, de l'ingérence et de l'intrusion d'idéologies et de cultures corrompues. Afin d'éviter ce type de marginalisation, les jeunes doivent être habilités à participer activement au sein du Parlement et de la société dans son ensemble. Lorsque le pays était sous domination coloniale, les jeunes ont été enrôlés de force dans l'armée et ont été victimes de la traite à des fins d'esclavage sexuel. Depuis l'indépendance, ils ont uni leurs forces pour promouvoir la démocratie, dont ils sont considérés comme étant l'un des trois piliers stratégiques. Aussi, le pays s'est attaché à confier aux jeunes des tâches et des projets socio-politiques majeurs visant à soutenir le développement économique. Suite aux élections de 2013, l'âge moyen des membres de l'Assemblée populaire suprême a baissé de plus de 10 ans. La paix doit être notre priorité si nous voulons garantir un monde sûr pour les prochaines générations. Il convient de conclure un accord de paix visant à mettre fin à la politique hostile que les Etats-Unis d'Amérique pratiquent à l'égard de la péninsule coréenne. La République populaire démocratique de Corée continuera à développer des moyens de dissuasion nucléaire contre les menaces de guerre nucléaire, et ce à un rythme qui dépendra de l'attitude des Etats-Unis à son égard.

M. V. Gapsys (Lituanie), Vice-Président de l'Assemblée, assume la conduite du débat.

M. E.H.D. SYLLA (Guinée) estime que le faible taux de participation des jeunes en politique peut s'expliquer par le fait que ce groupe de la société connaît mal les processus politiques et qu'il fait souvent l'amalgame entre politique et fraude et tromperie. La jeune génération ne connaît pas bien la politique, et le clivage entre la classe politique et les jeunes persiste. Les partis politiques ne communiquent pas de manière efficace, et les jeunes se désintéressent de la politique. On ne se soucie pas assez d'expliquer l'utilité des processus politiques aux jeunes. Des factions rivales basées sur l'ethnicité, la religion et le contexte familial continuent d'exister au sein de la société.

Les jeunes ont le sentiment que les problèmes abordés par les hommes politiques sont très éloignés de leurs préoccupations, et que ceux-ci parlent une langue incompréhensible. L'absence de réponses claires engendre souvent chez les jeunes des sentiments de découragement, de vulnérabilité et de déception à l'égard de la politique. Il en va de même pour de nombreux jeunes diplômés de l'université qui se retrouvent au chômage et sans revenu. Les hommes politiques ont l'air dépassés, rigides et incapables de comprendre vraiment les problèmes des jeunes. Aussi, les jeunes ne parviennent pas à s'identifier aux hommes politiques supposés les représenter. Les politiques timides développées à leur égard, lesquelles ne répondent pas à leurs besoins, ne leur laissent aucun espoir pour l'avenir.

La façon dont les jeunes voient les hommes politiques doit changer, et ce par l'intermédiaire de mesures spécifiques et de programmes réalistes. Un changement est nécessaire pour susciter la participation active des jeunes en politique et pour leur donner non seulement la parole, mais aussi une place. Leur donner l'assurance de trouver un emploi constitue l'étape la plus importante en vue de leur autonomisation et de leur responsabilisation, mais aussi pour leur permettre de participer au développement de la société. Les partis politiques doivent non seulement encourager l'engagement des jeunes au sein d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales, mais aussi sensibiliser la société au travail accompli par ce groupe d'âge. En outre, des lois devraient être promulguées autorisant les jeunes à se présenter aux élections et à participer au travail des partis politiques. Les jeunes doivent être habilités à occuper des postes à responsabilité au sein d'organes institutionnels. Le débat politique devrait figurer sur les programmes scolaires, et les âges de vote et d'éligibilité devraient être abaissés. L'intervenant suggère que l'UIP se penche sur la mise en place d'une commission qui serait chargée d'examiner ces questions, dans l'optique de promouvoir davantage encore la participation des jeunes aux processus politiques.

Mme C. CHACÓN (Espagne) condamne les attaques terroristes perpétrées ce matin-là à Bruxelles. Elle ajoute que son pays a récemment commémoré l'anniversaire des attentats terroristes qui ont coûté la vie à 200 personnes à Madrid en 2004. L'Espagne a vécu avec une organisation terroriste sur son territoire pendant plus de 40 ans. Le monde pourrait sortir vainqueur de la lutte contre le terrorisme en s'appuyant sur l'état de droit et sur des valeurs démocratiques fortes.

La crise économique pourrait engendrer une rupture des liens entre l'éducation, l'emploi et la démocratie. Selon un rapport publié en Espagne en 1984, bien qu'il semble que les jeunes ne se préoccupent pas de la société, c'est en réalité l'inverse qui s'avère. En effet, la société ne sait pas comment s'occuper de toute une génération entrée sur le marché du travail en temps de crise économique. Les hommes politiques parlent des jeunes afin d'éviter d'avoir à leur parler. Les jeunes ne s'expriment pas sur les questions politiques, mais ce silence en dit long. Même si le rapport mentionné date de 1984, ses propos restent valables en 2016. De plus en plus de jeunes en Espagne se sentent impuissants. La crise financière a eu pour effet que l'économie n'a pas servi les intérêts des jeunes. A l'inverse, la démocratie a créé des opportunités d'éducation et de formation, donnant ainsi naissance à une force de travail formée et qualifiée. Le droit des jeunes de participer à la vie politique doit être garanti quelle que soit la situation économique, et ce parce que les jeunes seront les dirigeants de demain.

M. C.R. BAH (Sierra Leone) déclare que les jeunes n'ont pas besoin de la compassion des générations antérieures, ils ont besoin d'espace pour participer à la société. Les dirigeants politiques se doivent de donner un cadre à cet espace. En tant que jeune Vice-Président du Parlement de son pays, l'intervenant relève que son rôle est la preuve que la Sierra Leone accorde une grande importance à la participation des jeunes. Les jeunes ne doivent pas être seulement des bénéficiaires de la société, ils doivent en être des participants actifs. La législation de la Sierra Leone concernant le service national de la jeunesse ainsi que sa politique nationale de la jeunesse ont donné lieu à la mise en place d'une commission nationale de la jeunesse, dont l'un des objectifs est d'encourager la participation des jeunes aux processus politiques. Aussi, des mesures ont été prises afin de proposer une éducation et une formation aux jeunes, en vue de leur donner des outils qui leur permettront d'apporter une contribution utile à la société. Des bourses et des prêts sont accordés à ceux qui n'ont pas les moyens de financer une formation supérieure. Il convient de retirer de la 134^{ème} Assemblée de l'UIP le message selon lequel la participation des jeunes est importante, et de le mettre en pratique dans tous les pays.

M. V. BUSKO (Biélorussie) relève que les jeunes jouent un rôle clé dans le cadre du développement durable et qu'ils constituent une importante ressource stratégique. Toutefois, suite aux récentes évolutions démographiques, économiques et sociales, les jeunes sont devenus une composante particulièrement vulnérable de la société et très exposée aux influences négatives. Au Biélorussie, la politique pour la jeunesse s'inscrit dans le cadre d'un système légal, financier, administratif et éducatif global et cohérent. Cette politique vise à créer les conditions nécessaires pour que les jeunes citoyens puissent faire des choix concernant leur avenir, développer leurs capacités et jouer un rôle actif au sein de la société. Les droits et les libertés des jeunes sont consacrés par un cadre législatif global au niveau national, dont la Constitution est l'élément clé.

Toutefois, au XXI^{ème} siècle, la politique pour la jeunesse dépasse les frontières nationales. Les jeunes se considèrent eux-mêmes comme des citoyens du monde. Aussi, la mise en place d'un partenariat mondial en vue de sauvegarder les intérêts de la jeune génération – auquel

prendraient part des gouvernements, des organisations internationales, la société civile et le secteur privé – serait tout à fait pertinente. Les jeunes ont toujours milité en faveur du changement social. Ils doivent donc être impliqués dans les processus démocratiques nationaux et internationaux, l'administration publique et la prise de décisions politiques. Les jeunes ne veulent pas seulement la démocratie, ils veulent aussi un Etat fort capable de s'adapter afin d'affronter les menaces actuelles, de relever de nouveaux défis et de s'attaquer efficacement aux problèmes sociaux. Des Etats en déliquescence constituent une menace facilitant la radicalisation des jeunes et la montée de l'extrémisme. De plus, la perte de l'unité familiale traditionnelle constitue elle aussi un danger pour la société. Le Bélarus s'attache résolument à défendre les valeurs traditionnelles de la famille. L'intervenant espère que le débat aidera les parlements à définir des approches et à identifier des domaines d'action prioritaires propres à renforcer la participation des jeunes en tant que facteur favorisant le développement durable.

Mme P. SECK DIENG (Sénégal) est d'avis que la participation des jeunes aux processus démocratiques est un thème tout à fait opportun. Elle se félicite de la création du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, qui a servi d'exemple à de nombreux parlements nationaux, dont certains ont mis en place des forums similaires dans leurs pays respectifs. Il est particulièrement important d'encourager les jeunes à participer à la vie politique. Bien qu'ils soient un moteur de développement et de changement, les jeunes sont aujourd'hui inactifs en politique car ils en sont exclus. La communauté mondiale passe actuellement par une période de transition entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les Objectifs de développement durable. Personne ne doit être laissé de côté dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui implique par exemple que le droit à l'éducation doit être garanti à tous les jeunes.

La politique pour la jeunesse occupe une place prépondérante au Sénégal. Le Président est jeune, et 50 pour cent des postes ministériels sont occupés par des jeunes. Un conseil national de la jeunesse a été mis en place, de même qu'une agence pour la promotion de l'emploi des jeunes et un programme de placement réservé aux jeunes diplômés. Le système universitaire a été réformé afin de garantir que tous les étudiants obtenant un Master soient aptes à l'emploi. En outre, des facultés de formation professionnelle ont été mises sur pied afin de préparer les jeunes au travail dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et de l'artisanat traditionnel. L'adoption de lois sur l'égalité entre les sexes a abouti à l'élection de 64 femmes au parlement sur un total de 150 parlementaires. Aussi, les jeunes femmes sont de plus en plus actives au sein du réseau des jeunes parlementaires. L'intervenante a bon espoir que grâce aux nouvelles technologies, les générations à venir seront encore mieux armées pour participer à la société.

La démocratie est actuellement menacée dans le monde entier par la criminalité transnationale organisée, la traite des personnes, le blanchiment d'argent et surtout par le terrorisme. La communauté mondiale doit conjuguer ses efforts en vue d'éradiquer cette menace.

M. M. CHARIF (Comores) signale que les Comores tiendront prochainement des élections présidentielles qui lanceront la deuxième phase du système de rotation de la présidence mis en place en 2001. Ces élections ouvrent un nouveau chapitre dans l'histoire de la politique des Comores, une politique qui a été marquée durant les 30 années suivant l'indépendance du pays par une instabilité chronique. Le peuple et les hommes politiques des Comores sont fiers d'avoir insufflé une vigueur nouvelle à leur démocratie et estiment que l'époque de la crise institutionnelle est définitivement révolue. La démocratie y reste toutefois vulnérable et sujette à de nombreuses menaces. Les Comores sont notamment confrontées à des difficultés liées à leur situation géographique et à leur statut de petit pays insulaire en développement.

En dépit de faiblesses économiques et financières, les Comores bénéficient de deux ressources majeures : leur jeunesse dynamique et leur potentiel touristique. Selon des statistiques récentes, 65 pour cent de la population ont moins de 35 ans. Aussi, aucune politique ne peut y être envisagée sans la prise en compte de cette importante part de la population. Le Parlement des Comores compte donc lancer plusieurs initiatives visant à maximiser la participation des jeunes à la vie publique, notamment l'organisation de journées portes ouvertes afin d'encourager les jeunes à envisager différentes professions, ainsi que l'introduction de quotas pour la représentation des jeunes et des femmes au Parlement. Fermement décidé à rajeunir la démocratie de son pays, le Parlement des Comores œuvre en permanence à augmenter la participation des jeunes à ses processus démocratiques.

M. D.H. ABDI (Somalie) observe que les parlementaires sont les seuls véritables représentants du peuple et se doivent de représenter chaque segment de la société. Les jeunes parlementaires représentent l'avenir et ouvrent la voie au développement. Aussi, le nombre de

jeunes et de femmes parlementaires doit augmenter. Les parlements seront en effet plus forts s'ils représentent l'hétérogénéité de la société au service de laquelle ils agissent. Tous les parlementaires devraient s'attacher à mettre fin à l'extrémisme. Le terrorisme pourrait être combattu par une action commune. Il convient de s'élever également contre le développement des armes de destruction massive, afin de permettre à la communauté mondiale de vivre en paix et sans peur. Un monde stable offrant des perspectives d'avenir positives ne pourra être bâti que sur la base d'une bonne gouvernance et d'une maturité politique.

M. H.T. MISBAH (Libye) déclare que la paix et la sécurité ne peuvent être édifiées que si la liberté, la dignité et la démocratie pour tous sont respectées. Les jeunes ont été une force motrice dans la promotion d'un changement pacifique en Libye. Ils aspiraient à l'atteinte sans violence de la démocratie et de la liberté. Toutefois, l'ingérence internationale a malheureusement empêché la réalisation de cet objectif. Ceux qui luttaient pour la stabilité ont été battus en retraite. En outre, les jeunes ont joué un rôle important dans le cadre des élections en juin 2014. Le peuple libyen veut voir le monde s'unir avec lui afin d'atteindre des processus politiques démocratiques et une véritable réconciliation basée sur les principes inscrits dans la Constitution. Des efforts communs sont nécessaires en vue de venir à bout des groupes terroristes. La stabilité et la sécurité en Libye sont essentielles pour toute la région. L'intervenant remercie l'UIP d'avoir choisi ce thème pour le débat général de sa 134^{ème} Assemblée. Il convient d'unir nos forces afin d'habiliter les jeunes à devenir les dirigeants de demain et afin d'induire le changement qui s'impose pour atteindre les Objectifs de développement durable.

M. O. HAV (Danemark) estime qu'il convient de garantir les meilleures conditions possibles pour que les jeunes prennent en charge la société; il s'agit là d'une obligation majeure et d'un défi. Les jeunes doivent y être préparés par l'intermédiaire de l'éducation, de la formation professionnelle et de la création d'emplois, ce qui leur donnera le sens des responsabilités et les encouragera à participer à la vie de la société. La création d'associations de jeunes constitue elle aussi une mesure positive dans cette optique, car ces associations permettent aux jeunes de découvrir ce que signifie prendre part aux traditions démocratiques.

Des efforts ciblés sont nécessaires afin d'encourager les jeunes à participer à la vie des institutions démocratiques. Il importe en particulier de leur inculquer l'habitude de voter. Des études ont démontré que, si les jeunes ne votent pas dès qu'ils en acquièrent le droit, ils seront ensuite peu enclins à se rendre aux urnes. C'est pourquoi le Parlement danois organise, avant chaque élection et chaque référendum, des campagnes ciblées visant à encourager les jeunes à voter. Par ailleurs, un parlement de jeunes se réunit une fois par an au Parlement danois afin d'évoquer des suggestions formulées par des élèves, cette pratique les faisant goûter aux processus démocratiques.

Les débats parlementaires doivent tenir compte des tâches quotidiennes des jeunes. Aussi, les procédures de vote ont été révisées au Danemark afin de prendre en considération le statut de jeunes parents de nombreux parlementaires danois, qui doivent aller chercher leurs enfants à la crèche ou à l'école avant 17 heures. Les scrutins n'ont plus lieu au-delà de 16 heures, afin de garantir la présence d'un maximum de parlementaires. Les efforts déployés en vue d'encourager la participation des jeunes à la vie et aux institutions politiques ne constituent qu'un premier pas; le travail de ces institutions doit en effet être organisé de façon à permettre aux jeunes d'y prendre part.

M. M. BOUVA (Suriname) relève que les attentats terroristes perpétrés ce matin-là à Bruxelles ont à nouveau souligné la nécessité de renforcer la paix et la sécurité dans le monde. Le Gouvernement du Suriname est conscient du potentiel élevé des jeunes de son pays. La mise en place d'une société favorable aux jeunes et aux enfants fait partie des priorités que le pays s'est fixées dans son plan national de développement. Cela signifie que les enfants et les jeunes devraient pouvoir grandir dans un environnement sain et sûr, développer leurs compétences et contribuer activement à leur propre développement et à celui de la société du Suriname dans son ensemble. La participation des jeunes a lieu par l'intermédiaire d'institutions dirigées par des jeunes qui se penchent sur une multitude de questions. Le parlement de jeunes, le programme d'ambassadeurs des objectifs du Millénaire pour le développement et le programme d'ambassadeurs de la Communauté des Caraïbes existent depuis 10 ans. Le taux de participation aux procédures d'élection est élevé pour ces institutions.

Au Suriname, des mesures sont prises afin de créer les conditions et les opportunités nécessaires pour permettre aux jeunes de participer à la société et à la prise de décisions sur des questions les concernant, mais aussi pour les préparer à occuper des fonctions dirigeantes. Composée de jeunes dirigeants dynamiques âgés en moyenne de 35 ans, la délégation du

Suriname reflète le succès de ces efforts. En outre, le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP prouve que l'on peut compter sur le niveau de participation des jeunes aux processus démocratiques et sur la qualité de leur engagement. Ce Forum devrait être une source d'inspiration pour ceux qui cherchent à impliquer davantage de jeunes en politique.

Malgré les avancées dans le domaine, il existe toujours un important déséquilibre entre le nombre de jeunes électeurs et le nombre de jeunes parlementaires qui les représentent. Le désintérêt que les jeunes manifestent à l'égard de la politique découle d'un manque de confiance dans leur propre potentiel et pouvoir. Aussi, les jeunes devraient être encouragés à croire davantage en leurs capacités. Les dirigeants mondiaux et les personnes au pouvoir devraient promouvoir une participation utile des jeunes et donner une chance à la jeune génération. Toutefois, les jeunes aptes à devenir des dirigeants ne devraient pas attendre qu'une opportunité leur soit offerte, ils devraient défendre leurs convictions et se frayer eux-mêmes un chemin.

Mme S. KSANTINI (Tunisie) relève que les Tunisiens ont étonné le monde entier en 2011 avec leur révolution pacifique. Ils ont renversé un dictateur, ont choisi la liberté et la justice sociale et ont lutté contre la corruption. Cette révolution a été organisée par des jeunes via les médias sociaux. Attisés par la colère du peuple, ils sont descendus dans la rue avec l'objectif de mettre fin à des siècles d'oppression. Toutefois, ceux qui ont accédé au pouvoir appartenaient à la génération antérieure, et, tandis que la transition vers la démocratie échouait, les espoirs et les aspirations des jeunes se sont évaporés et l'injustice a refait surface. Même si les jeunes nourrissent l'espoir que cette révolution aboutisse à une réconciliation nationale, la justice et la démocratie se sont fait attendre et les figures emblématiques de l'ancien régime sont revenues au pouvoir.

L'autonomisation des femmes et la participation des jeunes à la vie publique sont directement liées. En effet, les femmes jouent un rôle clé dans l'éducation de la jeune génération et peuvent donc faire naître en cette dernière un intérêt pour les questions sociales et politiques. Les jeunes se montrent plutôt optimistes en Tunisie, et ce malgré la persistance de certains problèmes externes. Des milliers de personnes meurent et la plupart des jeunes perdent espoir, ce qui les pousse vers la criminalité. Il convient donc de conjuguer les efforts en vue de redonner confiance aux jeunes et de les encourager à participer aux affaires politiques. Dans cette optique, un quota a été introduit concernant l'inscription de jeunes sur les listes électorales, lequel devrait avoir l'effet d'un catalyseur sur la participation des jeunes. En outre, de nouvelles lois électorales concernant les conseils municipaux et régionaux sont à l'étude. Il est prévu qu'un dialogue national sur la jeunesse soit mis en place, et ce sont les jeunes qui seront principalement informés de cette initiative. Lors des dernières élections législatives, la campagne de l'intervenante a été organisée par des jeunes membres de son parti. Sa campagne a été un véritable succès et le travail de son parti en a été largement rajeuni. Il convient de tout mettre en œuvre pour que les jeunes continuent à participer à la vie publique et pour les empêcher de basculer dans le terrorisme et la migration illégale.

M. A.S.K. BAGBIN (Ghana) estime que la démocratie est menacée par les extrémistes, dont la plupart utilisent les jeunes comme de réelles armes de destruction massive. L'inclusion des jeunes dans la gouvernance et le leadership démocratiques constitue un moyen d'éviter ces massacres gratuits. Le Ghana s'est employé à donner la parole aux jeunes dans le processus de prise de décisions depuis le retour de la démocratie multipartite. Les jeunes représentent plus de 50 pour cent de la population ghanéenne. Il convient non seulement de leur donner la parole, mais aussi de les préparer au mieux aux rôles qu'ils seront appelés à jouer dans la société. Une politique nationale pour la jeunesse est en place au Ghana, habilitant le Gouvernement à impliquer les jeunes dans un partenariat significatif afin de mettre en place des actions et des services adéquats pour l'autonomisation et le développement de la jeune génération.

Des sections jeunesse de divers partis politiques existent dans la plupart des établissements d'enseignement supérieur et contribuent à l'élaboration des politiques. Des parlements d'étudiants ont été mis sur pied dans tout le pays. En outre, l'Assemblée nationale consultative du parlement des jeunes vise à former les jeunes aux pratiques et aux procédures parlementaires, à renforcer la démocratie et à développer les qualités de leadership. Des jeunes ont été nommés à des fonctions dirigeantes exécutives et parlementaires, aux échelles nationale et locale. Un programme d'aide à la création d'entreprise a également été développé à l'intention des jeunes, qui sont ainsi soutenus dans leur recherche des fonds et des compétences nécessaires à la création d'une entreprise privée. Enfin, l'éducation est fondamentale si l'on veut pouvoir compter sur une contribution efficace des jeunes à la société et au processus décisionnel.

M. A.C. DUVAL (Maurice) déclare que les jeunes façonneront les politiques et les stratégies mondiales nécessaires pour aller au-devant des enjeux de notre époque, à savoir notamment le terrorisme, les changements climatiques, les migrations et l'injustice économique qui ne fait que s'intensifier. La jeunesse amène de l'énergie, de la créativité, de l'innovation, de la détermination et de l'optimisme. Mais surtout, les jeunes pensent pouvoir défier l'impossible. Alors qu'ils ont les capacités d'accomplir de très belles choses, ils peuvent au contraire s'adonner à de très mauvaises activités si leur énergie n'est pas canalisée ou s'ils se sentent étrangers, frustrés, marginalisés ou exclus. Des jeunes déçus et désorientés sont des armes potentiellement très puissantes pour les organisations criminelles, les groupes d'insurgés, les mouvements rebelles, les terroristes et les délinquants informatiques. L'exclusion et la pauvreté engendrent la criminalité, la violence politique et les troubles civils. Aussi, si l'on ne parvient pas à comprendre nos jeunes talentueux et à les inclure dans le processus décisionnel, on s'expose inévitablement à des situations d'instabilité politique et sociale.

L'énergie, les idées et l'engagement des jeunes ont déjà contribué pour beaucoup à la politique de développement en Afrique. Les jeunes cherchent des solutions à des questions complexes que les canaux politiques traditionnels n'ont pas réussi à résoudre, et amènent ainsi un changement positif à leurs communautés. C'est le cas par exemple des technologies de l'information et de la communication, qui ont été utilisées pour régler des problèmes locaux et pour faire face à des enjeux dans les domaines sanitaire et humanitaire notamment. Chaque parlementaire présent à la 134^{ème} Assemblée de l'UIP devrait se demander s'il en fait assez pour promouvoir la participation des jeunes à la vie politique. Les jeunes veulent l'égalité politique, des dirigeants qui rendent des comptes ainsi que des opportunités et une inclusion sociales et économiques. Ils veulent être pris au sérieux.

Les dirigeants politiques devraient être à l'écoute des jeunes tout en faisant preuve d'une ouverture d'esprit à leur égard. Les conseils locaux, régionaux et nationaux devraient inviter les jeunes à participer aux discussions portant sur des questions qui les concernent. Des conseils de la jeunesse régionaux et nationaux devraient être créés et des débats devraient être fréquemment organisés. Les chefs de gouvernement devraient inclure des jeunes professionnels dans leurs cabinets, leurs panels d'experts et leurs équipes consultatives. En outre, les plateformes de médias sociaux devraient être utilisées comme des canaux de communication à double sens. Tous ces efforts doivent toutefois être associés à un rajeunissement des partis politiques, qui doivent en effet adapter leurs manières de faire de la politique aux attentes des jeunes, et ce avec transparence, honnêteté et humilité. Afin de pouvoir s'identifier au monde politique, les jeunes ont besoin de constater qu'ils y sont représentés. Le monde se trouve à un point charnière où les problèmes sociaux, politiques, économiques et environnementaux ont contraint les jeunes à prendre position et à adhérer aux efforts en faveur du changement. Leur participation, leur influence et leur contribution progressent, mais la nécessité de les inclure dans les processus politiques restent primordiales.

M. P. SERUKAMBA (République-Unie de Tanzanie) estime que la parole devrait être donnée aux jeunes au-delà de la sphère politique. La représentation des jeunes au Parlement et au sein d'autres organes représentatifs n'est pas une fin en soi; il s'agit d'un moyen de favoriser le développement et de renforcer la démocratie. Les jeunes doivent prendre les devants dans tous les secteurs de l'économie. La République-Unie de Tanzanie possède la dixième plus grande population de jeunes dans le monde, 84 pour cent de ses habitants n'ayant en effet pas encore fêté leur 35^{ème} anniversaire. Aussi, il ne peut y avoir de démocratie sans la participation de cette part de la population au processus décisionnel. Lors des dernières élections générales, qui se sont déroulées en octobre 2015, la proportion de jeunes au Parlement a atteint 25 pour cent. Le taux de participation des jeunes à ces élections a été sans précédent, prouvant ainsi que les jeunes étaient en quête d'un changement et d'une évolution. Ils sont devenus le moteur de l'économie de la Tanzanie et sont sur le point d'en dominer tous les secteurs.

La Constitution de la Tanzanie consacre l'égalité de tous les citoyens et les droits des jeunes sont reconnus dans les nombreux instruments internationaux auxquels le pays a adhéré. Le Programme des Nations Unies pour le développement a réalisé des études en République-Unie de Tanzanie et a émis un certain nombre de recommandations visant à mettre les jeunes au premier plan dans les travaux en faveur du développement. Aussi, des missions bien définies pourraient être créées à l'intention des jeunes dans le cadre de leur participation au développement, et ce afin de veiller à ce que leurs objectifs soient pris en compte dans les stratégies et les plans d'action dans tous les secteurs et afin de donner des orientations générales sur les problèmes les affectant, sous la conduite de ces mêmes jeunes. Le Gouvernement a adopté une série de mesures dans le cadre du programme *Vision 2025*, qui vise à ce que la Tanzanie atteigne le statut de pays à revenu

intermédiaire d'ici à 2025 et à ce que les jeunes soient mis au premier plan dans les initiatives en faveur du développement. Les jeunes ont l'ambition, les idées et l'énergie nécessaires pour diriger les activités de développement. Cette précieuse ressource doit être exploitée en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable.

M. Y. KOGA (Japon) relève que lorsque les idéaux démocratiques ne se retrouvent pas dans la réalité, les gens perdent leurs illusions. Des défis institutionnels persistent et il convient de se demander si la démocratie est toujours digne de son nom, c'est-à-dire si gouvernants et gouvernés sont vraiment sur un pied d'égalité. La démocratie n'est pas une institution parfaite; elle exige des efforts et des compromis. La véritable démocratie repose sur la conscience de soi et sur la participation égale de tous. Aussi, tout obstacle institutionnel à la participation des jeunes à la démocratie devrait être levé. Les jeunes doivent mériter leur droit de participer à la vie politique en développant une conscience politique, et l'éducation joue un rôle décisif à cet égard. Au Japon, le niveau de participation des jeunes à la vie politique est insuffisant, et l'éducation ne prévoit pas de mesures pour remédier à ce problème. La situation ne changera pas d'un jour à l'autre, mais il faut souhaiter qu'en y déployant des efforts soutenus et constants, un système global pour la participation des jeunes aux processus démocratiques pourra être mis en place.

Mme S. SÜTTERLIN-WAACK (Allemagne) observe que l'Allemagne et l'Europe en général ont une population vieillissante. En théorie, les Allemands obtiennent des droits et des responsabilités étendus à l'âge de 18 ans. Mais en pratique, les jeunes Allemands se servent de moins en moins du droit démocratique le plus important, à savoir le droit de vote. En 2013, seuls 60 pour cent d'entre eux se sont rendus aux urnes, contre 90 pour cent en 1970. Ayant la chance de n'avoir jamais connu autre chose, beaucoup de jeunes Allemands tiennent la démocratie pour acquise. On ne devrait pourtant jamais oublier qu'il vaut la peine de lutter pour la liberté et la démocratie.

L'éducation joue un rôle décisif à cet égard. Il n'en reste pas moins que les hommes politiques doivent parler aux jeunes, leur servir de modèles et éveiller leur intérêt pour la démocratie. Même si les enfants reçoivent à l'école une introduction de base à la démocratie, un élève sur 20 sort du système scolaire sans qualifications en Allemagne. Cette situation doit changer, car des jeunes non qualifiés sont vulnérables face aux mouvements antidémocratiques dans la société. Le système éducatif doit poser les bases des connaissances et aptitudes qui permettront aux jeunes de participer aux structures politiques. Néanmoins, la société dans son ensemble a son rôle à jouer, et ce par l'intermédiaire des familles, des clubs et des associations. Ces défis ne pourront être relevés que si les jeunes sont impliqués dans la recherche de solutions aux problèmes que connaît la société.

M. O. YANAR (Finlande) dit que lors de cette Assemblée, de nombreuses personnes du monde entier l'ont félicité d'être un jeune parlementaire. En effet, on devient rarement parlementaire avant l'âge de 30 ans. La Finlande a bien évolué à cet égard, mais il y a encore beaucoup à faire dans le monde. L'intervenant relève qu'il est aussi un immigrant : arrivé en Finlande à 14 ans, il a été élu au Parlement à l'âge de 27 ans. Depuis son élection, on ne lui a pas fait ressentir qu'il représente uniquement les jeunes. Au contraire, il a été accepté en tant qu'homme politique dont les opinions valent tout autant que celles de ses collègues. Les jeunes hommes politiques ne sont pas les vedettes de demain, ils sont les dirigeants d'aujourd'hui. Dans son pays, les jeunes ont de multiples possibilités de participer à la société, et le système scolaire les incite à donner leur opinion. Il n'y a pas de hiérarchie basée sur l'âge en Finlande, ce qui signifie que les jeunes sont pris au sérieux et se sentent estimés. L'exclusion des jeunes des processus décisionnels peut avoir de lourdes conséquences. Les jeunes sont en mesure d'aller au-devant des menaces actuelles qui pèsent sur la société, telles que les changements climatiques et l'injustice économique. Il est temps de passer des paroles aux actes, de laisser les jeunes s'exprimer et de leur permettre de faire changer les choses.

Mme S. GERASIMOVICH (Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants – AIP CEI) observe que les jeunes font l'objet d'une attention particulière au Bélarus. Ils bénéficient en effet d'une scolarité gratuite, de bourses pour leurs études supérieures, de services de santé gratuits et de la possibilité de prendre part à différents groupes actifs au sein d'institutions éducatives, culturelles, sportives et touristiques. Un fonds présidentiel a été créé afin de fournir un soutien financier aux jeunes talentueux. En outre, un système de parlements de jeunes a été institué au Bélarus, en vue de promouvoir la participation des jeunes aux processus démocratiques et à l'administration publique. Ces parlements s'intéressent notamment aux conseils d'élèves et aux conseils d'étudiants ainsi qu'au soutien

d'initiatives pour les enfants. Ils font également des propositions en vue de la participation des jeunes dans les petites et moyennes entreprises, de la création d'emplois supplémentaires pour les adolescents au sein d'entreprises publiques et privées, de la prévention des comportements antisociaux et de l'organisation de compétitions ouvertes à l'intention de jeunes talentueux.

Mme B. JONSDOTTIR (Islande) dit qu'elle a co-créé deux partis politiques aux côtés de jeunes gens talentueux. De nombreux jeunes électeurs se sont montrés intéressés à voter pour ces partis, qui s'inscrivent dans le cadre d'un nouveau système encourageant. Ces partis élaborent des politiques en ligne, s'occupent de problèmes qui ont un sens pour les jeunes et invitent ces derniers à définir et à influencer les politiques. Il est important que les jeunes aient pleinement accès au Parlement. Dans un monde en constante mutation et dans lequel l'information est disponible partout par un simple clic, l'échange d'informations et d'expériences en temps réel peut avoir lieu au-delà des frontières. L'information est partagée, téléchargée, retravaillée et co-créée chaque jour. Des initiatives de démocratie directe sont menées à bien dans le monde entier. De nouveaux types de plateformes ont été créés en vue de la participation des citoyens, sur lesquelles des politiques sont élaborées et qui facilitent la démocratie directe. La technologie permettant un accès direct au pouvoir offre désormais aux citoyens un moyen aisé d'exprimer leurs opinions et de mettre en œuvre le changement politique. Les vieilles idéologies sont en pleine mutation. Le temps d'un changement profond sur tous les fronts est arrivé, et les jeunes doivent être au cœur des nouveaux systèmes. Ils doivent être habilités à assumer de réelles responsabilités et à innover. Ils doivent être incités à s'engager réellement. Il est temps pour la jeune génération créative d'ouvrir la voie et pour ceux appartenant aux systèmes traditionnels de céder leur place.

M. Y. JABOUR (République bolivarienne du Venezuela) déclare qu'une politique d'agression obstinée est menée à l'encontre de la République bolivarienne du Venezuela par les Etats-Unis d'Amérique. Son pays est accusé d'être la scène de violations des droits de l'homme et d'un échec des institutions démocratiques. Cette politique d'agression est déployée afin d'ouvrir la voie à l'ingérence étrangère dans les affaires souveraines de la République bolivarienne du Venezuela. Un décret présidentiel des Etats-Unis d'Amérique a été renouvelé, allongeant les sanctions contre la République bolivarienne du Venezuela pour une année supplémentaire. Ce décret doit être annulé. Autonomes et démocratiques, les institutions de la République bolivarienne du Venezuela défendent les droits de l'homme indivisibles de tous les Vénézuéliens. Des élections ont eu lieu régulièrement ces 17 dernières années. Les femmes représentent dernièrement 50 pour cent des personnes se présentant aux élections. La délégation du Venezuela invite l'UIP à mener une mission d'enquête afin d'évaluer les procédures de l'Assemblée nationale.

Mme M. GUERRA (Mexique) relève que fort de son expérience, le Mexique a beaucoup à partager dans le cadre de la réflexion sur l'inclusion, la réduction des inégalités et la garantie du bien-être des jeunes. La guerre contre la drogue a entraîné la mort de quelque 50'000 jeunes au Mexique. La sécurité des jeunes s'est considérablement améliorée depuis que la guerre a pris fin, et ce grâce à un plan d'action et à une forte volonté politique d'offrir des débouchés aux jeunes et en particulier aux plus vulnérables et aux plus marginalisés d'entre eux. Offrir des possibilités de formation est primordial, et un système de bourses d'étude a été mis en place pour aider les jeunes à accéder à l'éducation. Ces efforts ne sont pourtant pas suffisants. Si l'on veut garantir un futur meilleur à nos jeunes, il convient de développer des mécanismes permettant d'entrer en contact et de créer des réseaux avec eux et de se pencher sur les questions qui les intéressent.

Mme O. KYEI-MENSAH-BONSU (Ghana) déclare que la démocratie consiste à donner la parole aux citoyens. L'objectif final n'est pas de créer un espace leur permettant de voter, mais de les préparer à prendre des décisions et faire des choix avisés. L'éducation joue un rôle décisif à cet égard. Au Ghana, l'éducation de base est gratuite, tout comme les manuels scolaires, les uniformes, les chaussures et les repas scolaires. Davantage d'écoles primaires sont construites afin que l'éducation ait lieu dans un environnement formel, et l'éducation préscolaire est devenue une pratique courante. Le Ghana n'est pas loin d'introduire la gratuité de l'enseignement secondaire ainsi que des formations techniques et professionnelles. Le pays prend également des mesures visant fournir des aides financières sous condition de ressources pour l'accès à l'éducation supérieure. L'âge légal de vote est 18 ans et l'âge d'éligibilité est 21 ans. Le monde doit vaincre l'ignorance qui engendre l'isolement, l'absence d'opportunités, la paresse, la frustration, la colère et le non-respect de la loi. Alliée à l'information, l'éducation constitue le moyen le plus sûr pour donner la parole aux jeunes.

La séance est levée à 18 h.30.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits de l'homme

SEANCE DU DIMANCHE 20 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.30 sous l'autorité de M. R. Tau (Afrique du Sud), Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour

(C-I/134/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 133^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2015)

Le compte rendu est adopté.

a) Présentation du projet de résolution et de la note explicative préparés par les co-rapporteurs

(C-I/134/DR, C-I/134/DR-am et C-I/134/M)

M. K. HARI BABU (Inde), *co-rapporteur*, présente le projet de résolution (C-I/134/DR) et la note explicative (C-I/134/M). Il dit que le terrorisme a été débattu à maintes reprises aux Assemblées de l'UIP. Ces dernières années, la menace du terrorisme et de l'extrémisme est devenue plus grave et plus complexe. Le terrorisme est, désormais, l'un des périls les plus sérieux pour la sécurité internationale, voire pour la civilisation, les valeurs de la démocratie et le droit de chacun à vivre librement et dignement. C'est pourquoi la Commission a choisi de traiter de cette question lors de la 132^{ème} Assemblée et a auditionné des experts lors de la 133^{ème} Assemblée. A cette occasion, la plupart des délégations se sont inquiétées de la montée du terrorisme, de ses financements; elles ont dit que les lois devaient répondre à ce fléau, d'autant que des femmes et des enfants, en nombre croissant, sont concernés. Les co-rapporteurs ont tenu compte de ces interventions pour rédiger le projet de résolution.

Mme C. GUITTET (France), *co-rapporteuse*, dit que le terrorisme touche, désormais, tous les pays démocratiques dans le monde. Près de 140 000 personnes ont perdu la vie en raison de ce fléau depuis l'an 2000. Seule la coopération internationale permettra d'en venir à bout. Le projet de résolution invite les législateurs à agir contre le terrorisme, rappelant que les parlements sont en première ligne dans ce combat. Tout a été fait pour que la résolution soit concise et porte sur des mesures spécifiques et faciles à mettre en œuvre. La résolution est transversale, universellement applicable et enracinée dans le droit international, notamment dans les conventions du système des Nations Unies. Elle espère qu'elle sera suivie d'effet et mise en œuvre par tous les Parlements membres de l'UIP.

b) Débat

M. G. TASOU (Chypre) dit que le terrorisme et la violence à prétention idéologique menacent la paix régionale et internationale et sapent gravement le développement économique et social. Il faut coordonner la lutte contre la menace terroriste en veillant constamment au respect des valeurs démocratiques et des droits fondamentaux. Les peuples d'Iraq et de la République arabe syrienne subissent les crimes les plus abominables aux mains du prétendu Etat islamique. Pour aider ces victimes, la communauté internationale doit œuvrer à l'unisson, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

La lutte contre l'extrémisme implique une action visant à éliminer ses causes premières : guerre, oppression, pauvreté extrême, injustice, inégalités et affronts à la dignité humaine. Les parlementaires sont tenus de mettre en place les contre-pouvoirs et contrôles nécessaires pour que les droits individuels soient respectés sans faille, grâce à des cadres juridiques et réglementaires nationaux idoines. La justice est l'arme la plus puissante contre le terrorisme. En leur qualité de législateurs, les parlementaires ont les plus hautes responsabilités à cet égard. Aussi les parlements du monde doivent-ils agir de concert pour que la justice prévale.

M. B. RAJIĆ (Slovénie) dit que le terrorisme est une menace pour la démocratie, la sécurité et la stabilité dans le monde. On ne saurait le combattre sans éliminer les causes premières qui propagent la radicalisation et l'extrémisme violent. La Slovénie entend tout particulièrement lutter contre les menaces qui pèsent sur la sécurité des Balkans de l'ouest. Elle a lancé une action anti-terroriste privilégiant la coopération et la complémentarité et se félicite d'une partie des politiques de l'Union européenne. Un réseau d'information sur la radicalisation a été mis en place, réunissant des chercheurs et des experts des secteurs public, privé et associatif. Elle accorde une assistance technique pour venir en aide aux groupes les plus vulnérables fuyant la République arabe syrienne et l'Iraq. La Slovénie apporte aussi des contributions financières considérables aux programmes de secours.

Un programme pour la jeunesse a été lancé dans les Balkans de l'ouest, afin que les jeunes puissent choisir d'autres voies plus recommandables que la radicalisation. Le radicalisme islamique doit être combattu par l'éducation, les échanges internationaux et l'engagement des jeunes dans des activités sportives et culturelles. L'action commune au plan international est essentielle si on veut s'opposer aux activités terroristes de Daech, surtout par la législation et la réglementation. Il faut aussi s'efforcer de régler les conflits en cours, notamment en République arabe syrienne. Il faut prendre des mesures pour empêcher l'enracinement de nouveaux conflits, en favorisant l'éducation, la diversité et la tolérance. Le respect de valeurs telles que la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit est de la plus haute importance et les parlementaires sont idéalement placés à cet égard.

M. A. JALAMDEH (Jordanie) dit que, malgré l'instabilité des pays voisins, la Jordanie continue de jouir de la paix, avec une société démocratique qui comprend des membres de toutes les religions. Le pays s'attache à réformer et renforcer la démocratie, de sorte que tous les citoyens puissent librement élire leurs représentants. La Jordanie accueille quelque 1,5 million de réfugiés qui ont fui les crises déchirant la République arabe syrienne et l'Iraq. Un lourd fardeau qui met à rude épreuve les infrastructures jordaniennes. Certes, des aides internationales ont été reçues, mais il en faut davantage pour répondre aux besoins immenses des réfugiés. Les autorités et le peuple jordaniens font tout ce qu'ils peuvent pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et se félicitent des actions internationales à cet égard. La Jordanie condamne fermement l'occupation par Israël de certaines parties du Moyen-Orient, en violation du droit international relatif aux droits de l'homme, infligeant des mauvais traitements à près de 15 000 citoyens palestiniens dont des enfants.

Mme Y. HE (Chine) dit que le terrorisme menace la paix et la sécurité internationales et ne pourra être vaincu que par une action concertée et commune. A cette fin, la communauté mondiale doit unir ses efforts sous l'égide des Nations Unies, en renforçant le dialogue et la coordination. Les mesures de lutte contre le terrorisme doivent prendre en compte le fait que les organisations terroristes recrutent, se financent et se structurent désormais au moyen de l'Internet. Il faut agir pour résoudre les conflits, mais aussi pour répondre aux causes premières de la violence et de l'extrémisme. Pour ce faire, il n'est d'autres voies que l'éducation, la réduction de la pauvreté, le dialogue et la lutte contre le "deux poids, deux mesures". Le terrorisme n'est pas le propre d'un pays, d'une société ou d'une religion particulière. De telles généralisations ne font qu'aggraver le problème. Les parlements du monde doivent légiférer contre ce fléau, mais ils doivent aussi coopérer et partager l'information. Ainsi renforceront-ils le combat contre le terrorisme, en servant du même coup, la sécurité et la stabilité dans le monde.

Mme I.D. NEUPANE (Népal) dit que le terrorisme est un péril grave pour la démocratie et les droits de l'homme car il franchit allègrement les frontières. Depuis des années, il sème la mort et la destruction à grande échelle partout dans le monde. Pour le combattre, il faut une coopération forte et des cadres juridiques et institutionnels solides aux plans national et international. Il faudra notamment tarir ses sources de financement et de recrutement. C'est pourquoi, le Népal a ratifié plusieurs textes internationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme. Il a aussi adopté des lois nationales réprimant le blanchiment d'argent, le crime organisé et le financement d'activités

terroristes. Or, malgré les efforts accomplis aux niveaux national et international, le terrorisme est en hausse. Il déstabilise les sociétés, ébranle les valeurs démocratiques et la paix du monde. Il faut donc renforcer la coopération. Les Parlements membres doivent unir leurs efforts pour lutter contre ce fléau et assurer le triomphe de la démocratie et des droits de l'homme.

M. T. BURGOS (Espagne) dit que sa délégation a proposé des amendements au projet de résolution pour rappeler le sort subi par les victimes, de sorte qu'elles reçoivent reconnaissance et réparations et que leur mémoire soit honorée. Il faut rédiger des lois garantissant que des réparations soient versées aux survivants d'attentats terroristes, au moyen d'un fonds international qui serait créé. Les parlements doivent veiller à ce que toutes les victimes soient commémorées et que leur dignité soit respectée en toute circonstance. Sa délégation a également proposé un amendement portant sur la nécessité d'empêcher les organisations terroristes de recruter dans les prisons. Le terrorisme doit être délégitimé. Rien ne justifie l'assassinat de personnes innocentes. Les héros, en l'occurrence, sont les victimes, non les meurtriers.

M. M. AL MUHRIZI (Emirats arabes unis) dit que l'effet du terrorisme sur la démocratie est un sujet qui tombe à point, étant donné la propagation de ce fléau dans le monde. Le nombre des victimes augmente et les groupes terroristes recrutent en usant de technologies de pointe. Il est urgent, cependant, de remédier à l'absence d'une définition claire du terrorisme. Cette lacune nuit à l'unité et, sans unité, comment mettre en place une réponse internationale cohérente ? Le terrorisme est un phénomène complexe : il concerne beaucoup de nationalités, se combine avec d'autres formes de crime organisé transnational et sévit, souvent, hors du pays où ses auteurs planifient et ourdissent. C'est pourquoi une action internationale et coordonnée est si importante.

L'utilisation de l'Internet et de moyens électroniques pour le recrutement et la préparation d'activités terroristes pose un problème considérable. Pour l'instant, il n'existe pas de loi internationale définissant la responsabilité des utilisateurs d'Internet. Certes, le terrorisme doit être combattu, mais cette lutte ne doit pas justifier les attaques contre un groupe ou une religion particuliers. Le terrorisme ne sera vaincu que si on respecte les valeurs de tolérance et de modération, ainsi que le dialogue international. A cette fin, les parlementaires doivent rédiger des lois garantissant la protection des lieux de culte et des symboles religieux. Les Emirats arabes unis ont ratifié les conventions internationales relatives à la prévention du terrorisme. Ils ont aussi promulgué des lois nationales réprimant le blanchiment d'argent et d'autres relatives aux méthodes de lutte contre le terrorisme.

M. J. VOS (Afrique du Sud) dit que le terrorisme menace le tourisme, secteur d'activité le plus important au monde par sa taille et le seul qui dégage en permanence un excédent commercial pour les pays en développement. Si le tourisme n'est pas protégé, les conséquences seraient désastreuses pour l'économie mondiale et pour les pays en développement en particulier : chômage, précarité extrême, criminalité et autres fléaux économiques et sociaux. L'Afrique du Sud participe activement aux actions internationales de lutte contre le crime lié au terrorisme, comme le trafic de drogues et d'armes. Elle contribue aux échanges d'informations, notamment dans le cadre d'INTERPOL. Elle a mis en place un arsenal complet de lois nationales, intégrant toutes les dispositions y afférentes des conventions des Nations Unies. Elle s'est ainsi dotée d'un socle juridique solide en matière de lutte contre le terrorisme, mais toujours dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. Sa délégation soutient la résolution proposée et prône la coopération avec les Nations Unies, coordinateur central du combat mondial contre le terrorisme. Les Etats doivent mettre en commun leurs ressources dans ce combat, partout dans le monde et le système multilatéral doit être renforcé à cette fin.

M. K. SENOUCI (Organisation mondiale de la santé - OMS) dit qu'il ne faut surtout pas oublier la santé quand on parle de prévention du terrorisme. Les victimes ont, en effet, besoin de soins immédiats, à moyen et à long termes. La santé est aussi à prendre en compte quand on s'attaque aux causes premières, telles que la pauvreté, les inégalités et l'absence d'éducation. Les inégalités en matière de santé peuvent engendrer un sentiment d'injustice qu'il ne faut pas ignorer et dont il faut prendre compte dans toutes les stratégies visant à remédier aux causes premières du terrorisme. Beaucoup d'études montrent la forte prévalence de troubles mentaux chez les auteurs d'actes criminels ou terroristes. Aussi les parlementaires doivent-ils intégrer des politiques de santé à toutes les actions visant à lutter contre le terrorisme et à le prévenir, notamment un diagnostic précoce des troubles mentaux chez les jeunes et l'accès à des soins psychiatriques dans le cadre de la couverture universelle de santé.

M. A. HAMEDNACA (Suède) dit que les meilleures armes contre le terrorisme et le radicalisme sont la démocratie, les droits de l'homme et l'égalité. Or ces valeurs ne peuvent prospérer que par le règlement politique des différends, sur la base de la réconciliation et sans exclusive. La délégation suédoise se félicite du projet de résolution, notamment en ce qu'il prône l'éducation à la démocratie civique et rappelle que les pays développés se sont tous engagés à consacrer 0,7 pour cent de leur PIB à l'aide publique au développement. Les mots doivent maintenant être traduits en actes.

Il est particulièrement alarmant de voir que les jeunes sont de plus en plus nombreux à rejoindre les contingents de combattants étrangers opérant dans des groupes terroristes, surtout en République arabe syrienne et en Iraq. La résolution 2178 du Conseil de sécurité est de la plus haute importance pour lutter contre ce phénomène et les parlementaires peuvent grandement contribuer à sa mise en œuvre. Le flux de jeunes qui traversent les frontières pour combattre au sein d'organisations terroristes doit être tari. Ces jeunes ravagent la vie de civils sans défense dans les pays où ils se rendent. Ils sacrifient également leur jeunesse et leur innocence sur l'autel d'une violence insensée, ce qui les marque à jamais. Il dit qu'avant d'arriver en Suède et d'accéder au statut de parlementaire, il fut enfant soldat en Erythrée. Ayant vécu, enfant, l'horreur de la guerre et de la violence, il sait que l'importance de la prévention ne peut être surestimée. Cet objectif ne sera atteint que par le développement humain et en offrant aux jeunes la chance de vivre un autre destin.

Mme Y. KAMIKAWA (Japon) dit que rien, absolument rien, ne justifie le terrorisme. Il menace gravement la démocratie et ne doit pas prévaloir. Le terrorisme provient d'un sentiment de disparité qui doit faire l'objet d'actions concertées aux niveaux national et international. Ainsi créons-nous les infrastructures sociales propres à stabiliser la société. Le développement social est extrêmement important : on peut y parvenir par l'aide publique au développement et un soutien technique aux pays en développement dans des domaines tels que la formation professionnelle, le contrôle de l'immigration et l'aide humanitaire. L'état de droit doit être bien établi pour obtenir la stabilité, une activité économique libre et le développement social. C'est la raison pour laquelle le Japon offre son aide au développement des lois. Le but n'est pas d'imposer le système juridique japonais à d'autres pays, mais d'engager un dialogue et d'évaluer les lois et les systèmes les mieux adaptés à la situation de chaque pays. Enfin, l'éducation est de la plus haute importance pour la construction d'infrastructures sociales. En donnant une éducation aux jeunes, on leur ouvre des perspectives et on favorise le développement social et économique qui réduit le sentiment de disparité. En réduisant les disparités, on crée la sécurité humaine qui permet à tous de vivre en paix et dans la dignité.

M. M. HOSSEINI SADR (République islamique d'Iran) dit que le spectre du terrorisme continue de planer sur toutes les sociétés et que beaucoup reste à faire pour en venir définitivement à bout. La République islamique d'Iran est, depuis longtemps, victime du terrorisme sous diverses formes. C'est pourquoi elle a milité pour une résolution portant sur un monde contre la violence et l'extrémisme violent. Ce texte prône un plan global et collectif de lutte contre le terrorisme et un dialogue respectueux. Il a été adopté, par consensus, par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2015. Le terrorisme d'Etat contre la République islamique d'Iran continue de mettre en danger la paix, la sécurité et les droits fondamentaux de l'homme. On veut mettre à mal le progrès scientifique et technologique, ainsi que les infrastructures industrielles. On attaque des populations civiles, particulièrement des femmes et des enfants ayant trouvé refuge en des lieux reconnus et protégés par le droit international humanitaire. Dans la lutte mondiale contre le terrorisme, c'est encore le règne du "deux poids, deux mesures" et de la sélectivité. Le terrorisme ne doit pas être confondu avec le combat légitime pour l'autodétermination des peuples soumis à la domination coloniale ou à l'occupation étrangère. Voilà qui doit être pris en compte quand on réfléchit à une définition internationalement reconnue du terrorisme.

Mme J. DURRIEU (France) dit que sa délégation pense, elle aussi, que le terrorisme ne sera vaincu que par la coopération internationale. Il faudra, bien sûr, des mesures à long terme, mais également des mesures immédiates pour intercepter les activités terroristes dès leur planification. Dans le cadre de la prévention à long terme, il faudra répondre aux causes premières du terrorisme. Les données sur les migrations sont de la plus haute importance et l'Union européenne doit agir à cette fin. Le financement des organisations terroristes doit être stoppé. Le prétendu Etat islamique tire des millions de dollars du pétrole et du gaz; ce flux doit être tari. Elle se félicite du projet de résolution et remercie les co-rapporteurs qui ont su mettre en lumière les mesures à prendre.

M. A. SUWANMONGKOL (Thaïlande) dit que le monde ne souhaite que la paix, mais des conflits ensanglantent le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie. Il se félicite du projet de résolution qu'il trouve adéquat. Cependant, sa délégation souhaite faire un ajout au texte, afin de mettre un terme au dévoiement de certaines idées et convictions personnelles. Les groupes terroristes donnent une version vicieuse des systèmes de croyance et instillent la haine dans de nombreux esprits, notamment chez les jeunes. Il faut agir pour apaiser les tensions entre Etats, car les terroristes ne se font pas faute de les exploiter. Les conflits sont le terreau sur lequel ils prospèrent et accomplissent leurs desseins. Tout doit être fait pour protéger les femmes et les jeunes. Ils sont les plus vulnérables; or, on les embrigade dans des activités terroristes de force ou par la persuasion. Ils sont souvent les premières victimes des violences et leur calvaire doit être rappelé dans le projet de résolution.

M. Z. BIN SAPARI (Singapour) dit que sa délégation condamne tous les actes terroristes. Ces actes sont commis par des extrémistes qui cherchent à diviser les sociétés en semant la peur dans le cœur de personnes innocentes et ne représentent en rien les croyances d'une religion. La communauté mondiale doit unanimement les condamner. Les pays doivent agir de façon globale contre le terrorisme, notamment en prenant des mesures sécuritaires drastiques quand il y a des menaces imminentes, en menant des activités en amont pour contrer les idées extrémistes violentes qui sous-tendent le terrorisme et en stoppant le financement des groupes et des individus terroristes. Il faut instaurer une coopération internationale pour arrêter les individus qui souhaitent combattre dans les rangs de groupes terroristes et les empêcher de se rendre dans les zones de conflit. Il faut des mesures sur tous les fronts pour renforcer les infrastructures physiques et améliorer la collaboration. Cela permettrait de gérer le risque et d'atténuer l'impact d'éventuels attentats. Il faut aussi des actions au niveau local et des programmes de formation et d'information pour que la confiance règne entre communautés. Les points communs doivent être mis en avant et non les différences. Certes, chaque pays doit tenir compte de ses circonstances propres dans la lutte contre le terrorisme, mais aucun ne pourra le vaincre seul. Aussi Singapour soutient-elle les actions régionales et internationales à cette fin et se félicite du projet de résolution.

M. R.K. SINGH (Inde) dit que le terrorisme est actuellement le péril le plus grave pour la société civilisée. Tout pays qui se croit épargné se berce d'illusions. Les groupes terroristes se renforcent mutuellement et se procurent l'un l'autre des recrues. Les Etats qui leur fournissent financements et ressources matérielles doivent être sanctionnés d'urgence. Aucune cause ne justifie le recours au terrorisme, jamais. Toute partie du projet de résolution qui pourrait être interprétée comme une justification du terrorisme, à quelque titre que ce soit, doit être supprimée. Les groupes terroristes seraient trop heureux d'inventer une cause pour leurs actes, étant donné que leur but est de radicaliser les gens. Le projet doit mentionner l'obligation soit de traduire en justice, soit d'extrader les terroristes. Le texte parle à maintes reprises de "combattants terroristes étrangers"; cette expression doit être remplacée par le mot "terroristes". Le terrorisme est le terrorisme, quelle que soit l'origine de l'auteur des actes.

Mme Y. MEFTALI (Algérie) dit que l'Algérie a souffert du terrorisme dans les années 1990. Le pays entier en a été meurtri car ce fléau a détruit l'agriculture, l'économie, les écoles et les maisons. La communauté internationale était, alors, restée silencieuse, croyant que le terrorisme était un phénomène local. Avec le temps, on a vu que tel n'est pas le cas. Le terrorisme est une menace internationale qui s'étend rapidement. Aussi les pays doivent-ils œuvrer de concert pour l'empêcher. La communauté internationale doit s'unir face au terrorisme, lancer des actions concertées afin d'arrêter les coups portés à la démocratie, tout en mettant fin aux causes de l'extrémisme. L'expérience algérienne peut servir d'exemple.

Lord DHOLAKIA (Royaume-Uni) dit qu'aucun pays n'est à l'abri du terrorisme. Aucune sympathie ne doit être accordée aux auteurs de crimes graves contre des personnes et des Etats, se livrant à des massacres aveugles et inacceptables. Le terrorisme déstabilise les communautés et détourne des ressources qui pourraient servir à lutter contre la pauvreté, les épidémies et la famine. Le terrorisme est la négation de tout ce qui est cher à l'UIP et ne peut se prévaloir d'aucune religion. Une démocratie qui s'efforce d'éradiquer les activités terroristes n'a pas à se chercher d'excuse. Le terrorisme soutenu par un Etat est aussi inacceptable que le terrorisme qui dit se prévaloir d'une idéologie politique ou religieuse. La tâche qui doit être assumée par la communauté internationale est immense. Une solution politique s'impose, soutenue là où c'est nécessaire par la force militaire et le renseignement. Aucune communauté n'est en sécurité; aucune ne peut vivre en paix si le terrorisme est absous ou soutenu par un pays, quel qu'il soit. La Cour pénale internationale doit être renforcée pour juger, comme il se doit, les personnes

accusées de crimes contre l'humanité. Quant à l'UIP, elle doit concevoir une procédure de partage de l'information en vue de la lutte contre le terrorisme. Toutes les actions anti-terroristes doivent tenir compte du fait qu'il faudra beaucoup de temps pour défaire certaines des idéologies à la base d'activités terroristes.

Mme S. KSANTINI (Tunisie) transmet les condoléances de son parlement aux autorités et au peuple turcs, suite aux récents attentats d'Ankara et d'Istanbul. Cela fait trois ans que le terrorisme s'en prend à la Tunisie, essayant de saper sa transition démocratique et sa culture. Etant donné que le terrorisme est transnational, aucun pays ne peut être taxé "d'exportateur" de ce phénomène. Il faut renforcer l'éradication de la pauvreté et le développement économique, notamment dans les zones rurales. En effet, les groupes terroristes exploitent la pauvreté pour recruter des jeunes. Il faut donc ouvrir des débouchés aux jeunes et leur permettre de s'épanouir. La coopération internationale, le partage de l'information et des renseignements sont de la plus haute importance. Il faut traiter les causes premières du terrorisme. Là où des attentats terroristes ont lieu, il faut mener des enquêtes pour connaître les raisons des éventuelles défaillances des dispositifs anti-terroristes. Cela faciliterait la prévention de nouveaux attentats. Le contrôle judiciaire des forces armées est essentiel et les principes de la démocratie et des droits de l'homme doivent être constamment respectés.

M. N. CHIANG CHIN (Malaisie) dit que la Malaisie condamne toutes les formes de terrorisme. Il faut lancer une action internationale, conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international. Il faut agir sur tous les fronts pour combattre le terrorisme, en répondant à ses causes premières et aux facteurs qui le sous-tendent, notamment les financements et les fournitures d'armes. Il faut gagner les cœurs et les esprits. Les actions de groupes militants tels que Daech ont tué de nombreuses personnes innocentes, blessé des civils innombrables qui n'avaient rien à se reprocher, mutilé des sites historiques et des infrastructures publiques. La Malaisie est déterminée à vaincre le terrorisme. A cette fin, elle s'attache à renforcer son cadre législatif, en accordant une grande importance à la prévention. Les mesures de lutte contre le terrorisme ne doivent pas empiéter sur la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats. Les Nations Unies constituent l'institution la plus apte à diriger et coordonner l'action contre le terrorisme. Les autorités malaisiennes se sont engagées à soutenir les diverses résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies qui portent sur la lutte contre le terrorisme. La Malaisie invite tous les autres pays à en faire autant, à sanctionner et rejeter l'extrémisme.

M. S.E. KARRAR (Soudan) dit que sa délégation soutient toutes les actions internationales contre le terrorisme sous toutes ses formes. Le Parlement soudanais est en train, par conséquent, de promulguer des lois sur cette question. Des mesures sont prises pour former des juristes et des enquêteurs en vue de traduire les terroristes en justice. Le Soudan a présenté un projet de résolution sur la traite des êtres humains et ce texte sera examiné comme point d'urgence dans l'ordre du jour de l'Assemblée. La traite est un crime grave qui menace les plus vulnérables, notamment des femmes et des enfants. Cette exploitation doit être interdite. Le travail forcé, l'exploitation sexuelle et toutes les autres formes d'esclavage ne doivent pas être tolérées. La traite est un crime de terrorisme qui s'attaque aux plus faibles.

M. A. ATICI (Turquie) dit que le terrorisme constitue une menace pour la démocratie et la vie humaine. Il est extrêmement dangereux quand il s'attaque à une ethnie ou à un groupe religieux particuliers. La Turquie occupe une situation très exposée s'agissant de la menace terroriste. Tous les attentats terroristes ont des répercussions internationales. Aussi la coopération internationale est-elle indispensable, y compris par le dialogue visant à renforcer le respect et la compréhension mutuels, surtout dans le cadre d'organisations comme l'UIP. Le terrorisme n'est le propre d'aucune nation ni d'aucune religion. Il n'a pas de limites et chacun est exposé. L'expérience de la Turquie en matière de lutte contre le terrorisme lui a permis de tirer les enseignements suivants : le terrorisme est international et doit être traité comme tel; si le terrorisme a des prolongements politiques, la solution doit être recherchée par des moyens politiques, plutôt que par la violence; enfin, le terrorisme ne peut être rattaché à une religion ou à une ethnie particulières. Il rappelle la devise du fondateur de la Turquie, Atatürk : "Paix dans la patrie, paix dans le monde".

M. A. BOUVIER (Comité international de la Croix-Rouge - CICR) dit que sa délégation s'exprimera sur diverses dispositions du projet de résolution lors la prochaine réunion du Comité de rédaction. Les dispositions du texte ne doivent pas empiéter sur les activités d'organisations internationales impartiales.

M. M.A. ELORABI (Egypte) dit que sa délégation soutient toutes les initiatives relatives à la lutte contre le terrorisme. L’Egypte a pris d’importantes mesures en la matière. Elle participe à la coalition musulmane anti-terroriste formée par l’Arabie saoudite. Malheureusement, cette coalition n’a pas encore réuni suffisamment de soutiens auprès des autres pays. Il faut s’attacher à tarir le financement des organisations terroristes et de leurs activités, mais aussi à stopper les recrutements. Le terrorisme ne fait pas de distinction entre les religions ou les frontières nationales. Il s’attaque au plus fondamental des droits de l’homme : le droit à la vie. Il espère que la Commission permanente adoptera la résolution pour faire écho à la voix de ceux qui ont souffert, et souffrent encore, du fait du terrorisme.

M. A. ALAHMAD (Palestine) dit que le terrorisme n’est le propre d’aucun pays, ni d’aucune religion. Il prend de nombreux visages. Il est particulièrement difficile de lui trouver une définition universellement reconnue, mais une telle définition est indispensable si on veut le combattre. Il ne sera définitivement terrassé que s’il est clairement défini et si ses causes sont bien comprises. Ces causes sont multiples : politiques répressives, pauvreté, violations des droits de l’homme, injustices, hégémonie et occupation. Toutes alimentent le terrorisme et le font prospérer. La menace du terrorisme doit être attaquée de front. La communauté internationale doit se demander comment des organisations terroristes telles que Daech sont devenues si puissantes. Comment Daech a-t-il accédé au pétrole et qui lui achète ce pétrole ? Comment ses membres se déplacent-ils d’un pays à l’autre ? Ces questions doivent trouver des réponses sincères si on veut véritablement parvenir à une solution. La Palestine combat le terrorisme depuis plus de 60 ans en raison du ”deux poids, deux mesures”. Aucun pays ne doit être au-dessus des lois. Il faut mettre un terme aux mouvements destructeurs qui suscitent des comportements destructeurs.

Mme N. LESJUUDA (Kenya) dit qu’aucun pays n’est à l’abri du terrorisme. C’est pourquoi la communauté internationale doit s’unir pour réduire, puis détruire ce mal, notamment en partageant les informations et le renseignement. Le terrorisme ravage l’économie et ruine le tourisme. Il faut s’attacher, tout particulièrement, à repérer les pays qui financent les organisations terroristes et les en empêcher. Tant que les causes premières du terrorisme et les circuits qui l’alimentent n’auront pas été traités, nul ne sera à l’abri dans le monde.

M. H. ALHAMDAN (Koweït) dit que le terrorisme et ses ramifications s’étendent et touchent la vie quotidienne des gens partout dans le monde. Le terrorisme étant transnational, aucun pays ni aucun individu ne peut se croire à l’abri. Il faut donc réfléchir à la façon dont les groupes terroristes tirent profit de la société, sachant notamment qu’ils utilisent les technologies de pointe pour recruter et pour étendre leurs activités au monde entier. Le terrorisme s’attaque aux institutions et à la société et menace les droits de chacun. Il ne respecte aucune valeur, aucune religion ni aucun Etat. Les groupes terroristes s’étendent et le nombre des attentats se multiplie. Les dégâts causés coûtent des sommes astronomiques qui auraient pu servir au développement de la société. Il faut donc, absolument, que les autorités et les parlements nationaux coopèrent pour mettre un terme au financement de ce fléau. Le Parlement du Koweït a adopté des lois anti-terroristes et contrôle l’utilisation de l’Internet afin de repérer les agissements des groupes terroristes. Le combat doit se renforcer, mais dans le respect des droits civils de tous en toute circonstance.

M. M. OMAR DALHA (Parlement arabe) dit que le terrorisme est le problème le plus grave pour la communauté internationale. S’il n’est pas contenu, il causera des ravages dont on n’a pas idée. Les populations des pays arabophones ont payé un prix plus élevé que les autres en raison de ce fléau. Aussi le Parlement arabe demande-t-il à la communauté internationale de s’unir et d’enquêter, avec des partenaires tels que l’UIP, afin de déterminer qui finance le terrorisme. Tous les parlements ont l’obligation d’aider les victimes du terrorisme, notamment les personnes âgées, les femmes et les enfants, ainsi que les plus vulnérables des citoyens dans le monde.

M. W. AYENEW (Ethiopie) dit que le terrorisme est une menace pour la démocratie et les droits individuels, mais aussi pour le développement, la paix et la stabilité du monde. Les pays de la Corne de l’Afrique sont en train de prendre les mesures législatives nécessaires à la lutte contre ce fléau et pour améliorer la sécurité de la région. Les autorités éthiopiennes se sont engagées à coopérer avec les institutions internationales à cette fin.

M. R. MACHINGURA (Zimbabwe) dit que le terrorisme est une urgence internationale absolue. Une réponse internationale coordonnée s’impose. Ce serait un leurre de croire que le terrorisme est un problème national qui ne concerne que les pays où il sévit. On doit déterminer les causes principales de ce fléau et y remédier au moyen d’un plan global et mondial, susceptible

d'être mis en œuvre dans tous les pays. Un cadre donc, qui doit privilégier le développement humain, l'action contre la pauvreté et l'analphabétisme. Là sont, en effet, les terreaux qui nourrissent les colères sociales et économiques et servent de prétextes aux groupes terroristes. Il faut redresser les injustices économiques en faveur des pays pauvres. Il faut aussi régler les problèmes de gouvernance afin d'assurer la paix et la sécurité. Le terrorisme prospère dans les Etats faibles ou effondrés, là où l'absence d'autorité centrale attire les "entrepreneurs de l'insécurité". La coopération militaire et le partage des renseignements aux niveaux international et régional sont donc de mise dans la lutte contre le terrorisme. Les ressources militaires et de renseignement doivent être mises en commun. Il faut de la coopération pour former des troupes au contre-terrorisme. Mais cette bataille ne doit pas aboutir à la répression, c'est-à-dire à la limitation des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

M. C.S. SIPAPELA (Namibie) dit que le terrorisme se répand rapidement et que sa menace plane sur tous les pays sans exception. Il faut lutter sur tous les fronts pour contrer ce danger, notamment en répondant à ses causes premières et en tarissant son approvisionnement en armes, en munitions, en véhicules et en carburant. Il est grand temps que les paroles se traduisent en actes, afin que le monde devienne plus sûr pour les générations futures.

M. L. KAZABU (Zambie) dit que le terrorisme n'a ni frontières ni couleur. La Zambie se tient avec le reste du monde dans la bataille contre ce fléau. Son pays prend des mesures pour assurer que les terroristes ne trouvent pas refuge sur son sol. Des lois ont été promulguées à cette fin. Un centre national de lutte contre le terrorisme a été créé et chargé de définir des politiques et de fournir un cadre administratif pour les mesures anti-terroristes. Le pays a également pris des mesures pour la collecte de renseignements sur les mouvements financiers, l'interdiction du blanchiment d'argent et la dénonciation des faits de cette nature, ainsi que pour la prévention, la détection, les enquêtes, les poursuites et la punition de la corruption. Enfin, la Zambie est signataire de nombreux textes internationaux sur ces questions et ces textes ont été inscrits dans ses lois.

M. M.S. BENMASSOUD (Maroc) dit que la lutte contre le terrorisme doit être la première priorité pour toutes les organisations internationales. Il faut aussi une définition internationalement reconnue du terrorisme si on veut que la lutte soit cohérente. Une telle définition permettrait d'identifier les organisations et les individus terroristes, de couper leurs sources de financement et de remédier, une fois pour toutes, aux causes premières de ce fléau.

Mme C. GUITTET (France), *co-rapporteuse*, remercie tous les membres de la Commission permanente pour leurs commentaires. On compte plus de 100 propositions de définitions du terrorisme en circulation, mais aucune ne fait consensus jusqu'à présent. C'est pourquoi les co-rapporteurs ont estimé qu'il valait mieux que le projet de résolution porte sur les actes de nature terroriste pouvant être sanctionnés. Le plein respect des droits de l'homme est, bien sûr, fondamental. Il appartient aux parlements de veiller à l'équilibre à cet égard, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Les co-rapporteurs ont essayé de faire ressortir trois questions dans le projet de texte : la nécessité de prévenir le terrorisme en luttant contre la radicalisation dès ses premières étapes; la nécessité de punir les actes terroristes qui sont inacceptables et ne peuvent être justifiés sous aucun prétexte; enfin, la nécessité de tarir les flux de financement et de redresser les inégalités sociales qui alimentent le terrorisme.

M. K. HARI BABU (Inde), *co-rapporteur*, remercie tous ceux qui ont commenté le projet de résolution et invite les parlementaires à agir en matière de lutte contre le terrorisme. Il pense que le projet de résolution sera adopté moyennant quelques petits amendements.

Le PRESIDENT annonce que la Commission permanente continuera son travail de rédaction de la résolution en plénière, conformément à l'article 16 du Règlement de la Commission.

La séance est levée à 11 h.50.

SEANCE DU MARDI 22 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.35 sous la conduite de M. R. Tau (Afrique du Sud), Président de la Commission permanente.

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière
(C-I/134/DR)

Le PRESIDENT remercie la Commission permanente pour sa détermination et l'esprit de compromis dont elle a fait preuve pour mettre la dernière main au projet de résolution. Il ajoute que des amendements rédactionnels devront être apportés au texte pour le mettre pleinement en conformité avec les conclusions de la Commission.

Mme C. ROTH (Allemagne), soutenue par les représentants de l'Inde, de la Namibie et des Emirats arabes unis, se félicite de l'immense effort consenti pour rédiger un projet consolidé et propose que la résolution soit adoptée par acclamation.

M. F. LOMBARDI (Suisse), soutenu par les représentants de la Guinée, du Malawi et de la Zambie, estimant que la Commission permanente doit avoir connaissance des paragraphes qui devront être toilettés, s'oppose à ce que le projet soit adopté par acclamation. Il propose que la Commission permanente étudie le texte paragraphe par paragraphe.

Il en est ainsi décidé.

Préambule

Le préambule est adopté sous réserve d'amendements rédactionnels mineurs aux alinéas 1, 5 et 7.

Dispositif

Le dispositif est adopté sous réserve d'amendements rédactionnels mineurs aux paragraphes 3, 12 et 27. La Commission décide également d'amender le titre de la résolution en remplaçant "droits individuels" par "droits de l'homme".

M. R.K. SINGH (Inde) déclare émettre une réserve à l'égard du droit à la vie privée figurant au paragraphe 10 du dispositif. Le droit à la vie privée ne doit pas être un droit absolu, car ce caractère absolu empêcherait de contrôler les mouvements et les actes des terroristes.

La résolution dans son ensemble est adoptée telle qu'amendée, compte dûment tenu de la réserve exprimée par la délégation indienne, qui figurera dans le compte rendu et sera mentionnée par le rapporteur dans sa présentation à l'Assemblée.

Mme C. ROTH (Allemagne) se félicite de l'adoption de la résolution, encore plus indispensable aujourd'hui qu'auparavant. Elle se déclare profondément choquée par les terribles attentats terroristes ayant eu lieu le matin même à Bruxelles. Elle propose une minute de silence en témoignage de respect pour les victimes de ces attentats, ainsi que pour toutes les victimes d'actes terroristes.

Les participants observent une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats terroristes de Bruxelles.

Préparation des Assemblées suivantes**a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission**

Le PRESIDENT annonce que la Commission permanente doit choisir le thème de sa prochaine résolution. Le Bureau a reçu des propositions émanant de l'Inde, de la Fédération de Russie, de la Suisse et des Emirats arabes unis. Conformément au règlement de la Commission permanente, tous les auteurs des propositions ont été invités à prendre la parole devant le Bureau.

Le Bureau a entendu les délégués de la Suisse et de la Fédération de Russie. L'Inde a retiré sa proposition. La proposition de la Fédération de Russie a suscité l'intérêt unanime des membres du Bureau. Conformément à l'article 20 du règlement, le Bureau a décidé de proposer de retenir une version révisée de cette proposition comme titre de la prochaine résolution de la Commission, à savoir : *Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains*.

M. J. ALHAI (Emirats arabes unis) explique que sa délégation ne s'est pas rendue à la réunion du Bureau en raison d'un malentendu.

Le PRESIDENT répond que le Bureau n'en a pas moins examiné la proposition des Emirats arabes unis.

M. F. LOMBARDI (Suisse) se dit préoccupé par la nécessité de trouver une définition claire de l'"ingérence dans les affaires internes des Etats souverains".

Le délégué de la GUINEE exprime son accord. Certaines situations d'urgence pourraient justifier une intervention qui ne relèverait pas de l'ingérence.

M. R.K. SINGH (Inde) annonce que sa délégation soutient la proposition de titre et ajoute que le terme "ingérence" pourra être défini dans le corps de la résolution.

Mme C. GUITTET (France) propose que ce thème soit examiné à la lumière de la résolution sur la responsabilité de protéger les civils adoptée par la Commission permanente à l'occasion de la 128^{ème} Assemblée de l'UIP.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) déclare que le titre proposé doit être examiné pour lui-même, en dehors de toute référence à la responsabilité de protéger les civils.

Conformément à l'article 19 du règlement des Commissions permanentes, la Commission accepte à 34 voix contre 2 la proposition de la Fédération de Russie, telle qu'amendée par le Bureau : " Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains".

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

Le PRESIDENT annonce que le Bureau propose de nommer M. K. Kosachev (Fédération de Russie) et Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre) co-rapporteurs de la résolution.

La Commission permanente décide d'approuver ces candidatures et de les soumettre à l'Assemblée.

M. J. ALHAI (Emirats arabes unis) déclare se porter candidat à la fonction de co-rapporteur.

c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission

Le PRESIDENT annonce que le Bureau propose d'organiser en octobre 2016, à l'occasion de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève, une audition d'experts portant sur le thème d'étude retenu pour la prochaine résolution de la Commission. Les trois heures de réunion restantes pourront être consacrées à une réunion-débat. Les propositions de sujet de discussion devront être envoyées au Bureau. Les thèmes proposés par la Suisse et les Emirats arabes unis pour la prochaine résolution de la Commission permanente méritent discussion. Il propose de réfléchir au moyen de faire figurer au programme des réunions futures de la Commission permanente une discussion permettant d'aborder l'une ou l'autre de ces questions. Le titre de ces propositions est le suivant : *Promouvoir la responsabilité démocratique du secteur privé de la sécurité* (Suisse) et *Renforcer la capacité des parlements nationaux à établir une culture de paix et de tolérance dans les communautés nationales; rôle de l'éducation dans l'instauration de la paix mondiale et l'acceptation de l'autre* (Emirats arabes unis).

Il en est ainsi décidé.

Elections

Le PRESIDENT annonce les candidatures reçues pour les postes à pourvoir au Bureau : Mme B. Amongi (Ouganda) pour le Groupe africain; M. K. Albakkar (Jordanie) pour le Groupe arabe et Mme L. Rojas (Mexique) pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les autres membres du Bureau sont en mesure de briguer un nouveau mandat.

La Commission décide d'élire ces candidats et de réélire tous les membres du Bureau briguant un nouveau mandat.

Le PRESIDENT annonce que la Commission permanente est tenue d'élire son Président et son Vice-Président. Lors d'une réunion des groupes géopolitiques, il a été décidé de soumettre la présidence des Commissions permanentes à un roulement. Conformément à cette décision, la présidence de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale revient au Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

La Commission permanente approuve la proposition du Bureau et élit Mme L. Rojas (Mexique) Présidente et M. D. Pacheco (Portugal) Vice-Président.

d) Désignation d'un rapporteur à la 134^{ème} Assemblée

Le PRESIDENT propose que M. Pacheco (Portugal) soit nommé rapporteur à la 134^{ème} Assemblée.

La Commission permanente approuve la nomination de M. Pacheco (Portugal) en tant que rapporteur à la 134^{ème} Assemblée.

Mme C. ROTH (Allemagne), s'exprimant au nom de tous ses collègues membres de la Commission permanente et soutenue par les représentants de Cuba, de la France, de la Guinée, de l'Inde, de la Jordanie, du Portugal et de l'Afrique du Sud, remercie le Président du sérieux et de la courtoisie avec lesquels il a conduit les débats tout au long de son mandat. Les discussions de la Commission permanente ont abouti en dépit du caractère complexe et sensible des questions abordées, ce qui est pour une large part à mettre sur le compte de la sagesse dont a fait preuve le Président.

Le PRESIDENT remercie la Commission permanente de sa bonne volonté et du soutien qu'elle lui a manifesté tout au long de son mandat.

La séance est levée à 10 h.50.

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation

SEANCE DU DIMANCHE 20 MARS

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.35, sous la conduite de M. O. Hav (Danemark), Vice-Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour

(C-II/134/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 133^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2015)

Le compte rendu de la dernière session est approuvé.

Mme N. Marino (Australie), membre du Bureau de la Commission permanente, assume la présidence de la réunion.

a) Présentation du projet de résolution et de la note explicative préparés par les co-rapporteurs (C-II/134/DR, C-II/134/DR-am et C-II/134/M)

La PRESIDENTE invite les co-rapporteurs à présenter le projet de résolution intitulé *Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation*.

M. H. KOUSKOUS (Maroc), co-rapporteur, dit que les événements connus sous le nom de Printemps arabe ont détruit dans la région arabe non seulement des vies humaines, mais aussi des biens culturels. C'est la raison pour laquelle le groupe parlementaire marocain a demandé à l'UIP de se pencher sur la question du patrimoine culturel. Avec le soutien de la Belgique, un accord a été trouvé pour inscrire cette question à l'ordre du jour de la Commission. Lors de la préparation de la résolution, les co-rapporteurs ont tenu compte des travaux et des débats organisés précédemment sur cette question. Le projet de résolution reconnaît que les menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel sont protéiformes, qu'il s'agisse des conflits armés, du terrorisme ou encore des changements climatiques. Le texte vise à encourager les parlementaires à adopter de bonnes pratiques en matière législative et budgétaire afin de renforcer la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel. L'accent est mis notamment sur le besoin de favoriser la participation des jeunes et de sensibiliser à l'enjeu de la protection du patrimoine culturel en inscrivant dans les programmes scolaires les questions relatives au patrimoine culturel. Les parlements ont un rôle important à jouer dans le suivi de l'action gouvernementale à cet égard et dans l'allocation des ressources budgétaires nécessaires pour garantir la pleine protection du patrimoine culturel.

M. A. DESTEXHE (Belgique) dit que plusieurs experts internationaux ont participé à la préparation de la résolution et que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) y a apporté une contribution significative. Neuf éléments – tous avec le même degré d'importance et de priorité – ont été identifiés comme devant être pris en considération dans la préservation du patrimoine culturel : les conflits armés et le terrorisme; le pillage, le trafic et le financement du terrorisme; le tourisme de masse; la croissance démographique et l'urbanisation; le renforcement de la sensibilisation; la conservation du patrimoine; la mondialisation; les

changements climatiques et la pollution; et les demandes d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Le préambule et le dispositif ont été conçus de manière à traiter chacun de ces éléments et tout a été fait pour présenter un texte équilibré. Malgré cela, quelque 171 amendements au projet ont été reçus pour examen par la Commission permanente. Lors de l'examen de ces amendements, il convient de travailler dans un esprit de compromis et de tout mettre en œuvre pour conserver la clarté et la cohérence du texte.

La PRESIDENTE dit que le projet de résolution a été distribué aux Parlements membres de l'UIP le 15 janvier 2015 et que 16 Membres ont soumis des amendements avant la date limite réglementaire.

b) Débat

Mme C. ARAGÓN (Espagne) dit que sa délégation a soumis des propositions d'amendement sur : la nécessité de renforcer la sensibilisation et l'éducation à tous les niveaux, et ce depuis la petite enfance; l'importance de préserver le patrimoine culturel; la nécessité de former des spécialistes et des experts techniques de la préservation, de la restauration et de la conservation des objets du patrimoine culturel national; et l'importance de promouvoir l'échange d'informations et le partage des connaissances à l'échelle internationale. La destruction du patrimoine culturel équivaut à la destruction de l'identité nationale et tout doit donc être mis en œuvre pour préserver ce patrimoine.

M. P.I. PUNIA (Inde) dit que le patrimoine culturel est un témoignage de la mémoire sociale - un legs constitué d'objets physiques et d'attributs immatériels propres à un groupe ou à une société - hérité des générations passées et qui évolue au fil du temps. Chaque pays possède sa propre culture. On a vu se multiplier ces dernières années les cas de destruction délibérée du patrimoine culturel matériel, ce qui constitue un affront à l'existence civilisée. Ce type d'acte doit être fermement condamné. L'Inde renferme 32 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Sous l'égide du ministère de la Culture, les autorités indiennes font tout ce qui est en leur pouvoir pour effectuer régulièrement des travaux de conservation et de préservation et pour partager leur savoir-faire avec d'autres pays, comme le Cambodge et la République démocratique populaire lao. Des mesures doivent être prises pour préserver le patrimoine culturel au niveau mondial, notamment la création d'un groupe d'experts en gestion et protection du patrimoine dans les zones de conflit pour aider à protéger les sites vulnérables contre la destruction délibérée.

Mme A. POTOČNIK (Slovénie) dit que le patrimoine culturel constitue un lien entre les aïeux et leurs descendants et que la question de sa protection a longtemps été ignorée. La Slovénie a transposé dans sa législation nationale les textes de droit international sur le patrimoine culturel auxquels elle est partie, notamment dans sa Constitution et dans sa Loi relative à la protection du patrimoine culturel. La préservation du patrimoine culturel et son utilisation durable contribuent de manière décisive au développement humain et à la qualité de vie. Ces deux questions doivent être traitées dans le cadre d'une approche intégrée et large et ne pas être réduites à la seule protection physique d'un édifice ou d'un musée. Les parlementaires doivent veiller à mettre en place le cadre législatif nécessaire à la protection du patrimoine national. La résolution dont est saisie la Commission permanente fournira des indications utiles à cet égard.

M. D. DJAKOVIĆ (UNESCO) remercie la Commission permanente de se pencher sur cette question et dit que l'UNESCO a collaboré avec les co-rapporteurs pour préparer le projet de résolution. Le projet est présenté à la Commission permanente à un moment où l'on s'accorde à reconnaître le patrimoine culturel comme un moteur et un catalyseur pour atteindre les cibles sociales et culturelles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le fait que le débat se déroule en Zambie est également significatif : l'Agenda 2063 de l'Union africaine appelle à renforcer l'identité et le patrimoine culturel de l'Afrique. Par leur transposition dans le droit interne, les conventions de l'UNESCO ont contribué de manière significative à enrichir les législations nationales relatives à la protection du patrimoine culturel. Les parlements ont un rôle clé à jouer à cet égard, en ratifiant les instruments internationaux et en veillant à ce qu'ils soient effectivement transposés. L'UNESCO soutient donc pleinement le travail mené par l'UIP pour promouvoir la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel.

Mme B. SAMPATSIRI (Thaïlande) dit que les arts, les cultures et les religions sont de précieux trésors pour l'ensemble de l'humanité. Ils définissent les sociétés, leur donnent toute leur dimension et offrent une source d'inspiration et d'espoir aux générations futures. Les jeunes doivent pouvoir apprécier librement leur patrimoine culturel et le transmettre aux générations futures. Les Parlements membres de l'UIP doivent créer des commissions parlementaires sur la protection et la promotion du patrimoine culturel pour s'assurer que la préservation et la promotion du patrimoine historique et culturel bénéficient d'une attention et d'un appui budgétaire suffisants. Une attention particulière doit être accordée à la conservation des sites historiques et culturels devenus des destinations touristiques. Il ne s'agit pas de protéger ces sites contre les destructions et les dégradations causées par les personnes qui ne reconnaissent pas leur valeur, sinon contre les menaces que font peser sur eux les personnes qui, bien que conscientes de la valeur de ces sites, les usent, les endommagent et vont jusqu'à les détruire en permettant la surfréquentation touristique. Des mesures doivent être prises de toute urgence pour trouver un équilibre entre la promotion des visites et la préservation des sites et de leur environnement. Des règles et des normes sur le comportement des visiteurs doivent être définies et appliquées en permanence pour s'assurer que les touristes sont pleinement conscients de leurs responsabilités lorsqu'ils visitent des sites historiques et culturels.

M. ZHANG Jian (Chine) dit que le Gouvernement chinois attache une grande importance au patrimoine culturel matériel et immatériel de son pays. La Chine met tout en œuvre pour conserver ce patrimoine en appliquant les conventions internationales, en créant des institutions de recherche et en adoptant des lois et règlements nationaux. La presse et le Parlement jouent un rôle important à cet égard. Le Gouvernement chinois a alloué des fonds à la protection du patrimoine culturel du pays et des minorités ethniques. Des listes recensant les biens culturels ont été établies : la Chine compte 38 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et dispose d'un patrimoine immatériel considérable. Des efforts ont été entrepris pour sensibiliser le public à l'importance de protéger le patrimoine culturel sous toutes ses formes et empêcher qu'il ne fasse l'objet de pillages ou de trafic illicite. Des efforts concertés sont également déployés afin de renforcer la coopération bilatérale et multilatérale dans ce domaine. Malgré les efforts consentis, de nombreux facteurs continuent de faire peser une menace sur le patrimoine culturel chinois; sa protection doit par conséquent être renforcée. La Chine s'est engagée à accroître ses échanges internationaux.

M. K. ABDULLAH (Koweït) dit que le projet de résolution ne fait pas mention du rôle de la mondialisation et de ses effets sur le patrimoine culturel, où l'on voit une partie du monde qui tente à dessein d'imposer sa domination. De nombreux pays souhaiteraient documenter leur patrimoine culturel, mais ne disposent pas du savoir-faire, des installations ou des ressources nécessaires. La communauté internationale et les organisations internationales telles que l'UNESCO doivent s'efforcer de fournir une assistance technique à ces pays.

Mme Z. NCITHA (Afrique du Sud) dit que le patrimoine culturel de l'humanité est menacé et que les récentes destructions ciblées de sites culturels au Moyen-Orient et en Afrique soulignent le besoin urgent d'adopter des mesures de préservation. L'Afrique du Sud est partie à toutes les conventions pertinentes de l'UNESCO. Sa Constitution prévoit la valorisation de la diversité culturelle, qui est perçue non pas comme un fardeau ou une menace pour l'édification de la nation, sinon comme une ressource et un véritable atout. Chaque année, l'Afrique du Sud célèbre au mois de septembre son patrimoine avec des manifestations axées sur la musique, l'histoire, la langue, la gastronomie et la mémoire populaire. Le pays s'est doté d'une institution chargée de veiller à l'application des lois relatives au patrimoine pour signaler et surveiller la criminalité liée au patrimoine. Une base de données recensant les œuvres d'art, antiquités et objets de collection perdus ou volés a également été créée. La résolution dont est saisie la Commission permanente constituera un précieux outil pour favoriser la protection, la préservation et la promotion du patrimoine culturel mondial, au profit des générations futures.

M. J. ALHAI (Emirats arabes unis) dit que les terroristes se livrent à une destruction délibérée du patrimoine culturel par le vol et le pillage. De nombreux pays ne disposent pas d'une législation adéquate pour se prémunir contre ces actes. Le rôle des parlements en matière de protection du patrimoine culturel doit être renforcé, notamment en allouant les ressources budgétaires nécessaires et en adoptant une législation interdisant le commerce du patrimoine culturel. Cela contribuera à prévenir les actes de pillage. Des efforts doivent être déployés pour veiller à ce que le patrimoine culturel soit considéré comme une partie intégrante du

développement durable. Il convient donc de renforcer la coopération internationale pour protéger le patrimoine culturel. Une base de données exhaustive sur le patrimoine culturel doit être établie pour recenser tous les édifices et sites culturels nécessitant une protection. Enfin, il faudrait envisager d'inclure la protection du patrimoine culturel dans les accords qui visent à atténuer l'impact des changements climatiques.

M. M. HOSSEINI SADR (République islamique d'Iran) dit que le patrimoine culturel est l'expression des modes de vie développés par les communautés et transmises de génération en génération. Il englobe les coutumes, les pratiques, les lieux, les objets, les expressions artistiques et les valeurs, autant d'éléments qui doivent être protégés. La destruction continue du patrimoine culturel à travers le monde par les guerres, le terrorisme et le pillage signifie la destruction de la dignité, de l'héritage et de l'humanité. La destruction du patrimoine culturel s'est amplifiée, devenant une stratégie sournoise employée par les extrémistes dans diverses parties du monde. C'est particulièrement le cas au Moyen-Orient, où certains individus cherchent à annihiler de façon systématique les identités. Des efforts actifs et effectifs conjoints visant à instaurer une paix durable sont le seul moyen pour vaincre la violence et l'extrémisme, mais aussi la condition nécessaire pour assurer une protection durable contre la destruction du patrimoine culturel matériel et immatériel.

M. M.J. DEVARAJ (Malaisie) dit que sa délégation soutient le projet de résolution, qui vient rappeler de façon opportune aux parlements nationaux l'importance de cette question. Il se félicite que les situations dans lesquelles le patrimoine culturel est menacé puissent être identifiées et dit qu'il est particulièrement important de traiter les causes profondes de chaque situation. Si les causes structurelles de la pauvreté ne sont pas traitées, il sera difficile de lutter contre la surfréquentation touristique, le pillage et le trafic illicite du patrimoine culturel. Par exemple, dans les pays en développement, l'aide à la production agricole a un rôle clé à jouer pour soutenir et maintenir les revenus des populations qui vivent dans les zones rurales pauvres. Cette mesure permettra de garantir la mise en œuvre effective de la résolution, portant ainsi son adoption au-delà du simple symbole.

M. G. GHARTI (Népal) dit que le patrimoine culturel représente la civilisation humaine à travers l'histoire et livre des enseignements sur le passé. Des efforts ont été déployés à l'échelle internationale pour protéger le patrimoine culturel, en particulier par le biais de l'UNESCO. Néanmoins, le patrimoine matériel et immatériel demeure largement menacé, notamment sous l'effet des destructions causées par le terrorisme, les conflits socio-culturels, le pillage, le trafic illicite et les changements climatiques. La croissance démographique, l'urbanisation et le tourisme de masse constituent également une menace pour la conservation des sites et des monuments historiques. Le Népal possède un riche patrimoine culturel. Il est donc partie à plusieurs conventions de l'UNESCO et a adopté des politiques et législations nationales pour protéger le patrimoine culturel et promouvoir les droits fondamentaux en matière de langue et de culture. Pour mieux protéger le patrimoine culturel contre les nombreuses menaces actuelles, il convient de sensibiliser le public et de prendre des mesures juridiques efficaces. Les gouvernements doivent travailler de concert avec la société civile aux niveaux national et international pour promouvoir et conserver le patrimoine culturel matériel et immatériel et assurer sa transmission aux générations futures.

Mme M. GREEN (Suède) dit qu'elle se félicite de l'adoption de la résolution 2199 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui condamne la destruction du patrimoine culturel et interdit le commerce des biens culturels irakiens et syriens. Elle salue par ailleurs les efforts de coopération internationale qui visent à promouvoir la mise en œuvre de la résolution. En Suède, un réseau regroupant des unités des douanes, la police, le Conseil national du patrimoine et le Conseil suédois du patrimoine de l'UNESCO a été mis en place pour lutter contre le trafic illicite du patrimoine culturel. La violence et l'extrémisme constituent une grave menace pour la diversité. L'éducation doit être promue comme élément central de la lutte contre les activités culturelles extrémistes et le nettoyage culturel qui ont lieu en Iraq et dans la République arabe syrienne. Une attention particulière doit également être accordée au rôle important joué par les femmes dans la transmission du patrimoine culturel immatériel. En effet, celles-ci assument traditionnellement le rôle principal dans l'éducation des enfants et, par voie de conséquence, dans la transmission du patrimoine culturel et des traditions aux nouvelles générations.

M. A. HUSSAIN ADAM (Soudan) dit que le Soudan compte plus de 400 tribus, chacune avec son propre patrimoine culturel matériel et immatériel, chacun de ses patrimoines étant exposé à de multiples menaces. La construction de barrages pour l'agriculture a conduit à la submersion et à la destruction d'une partie du patrimoine culturel. Les guerres ont provoqué des déplacements massifs de civils qui ont fui leur foyer pour protéger leur vie, laissant derrière eux leur patrimoine. Le Gouvernement soudanais a créé dans plusieurs universités du pays des facultés spécialisées dans la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel. Ces facultés mènent des recherches pour surveiller les altérations subies par les sites patrimoniaux. Il est à espérer que le Soudan parviendra à une paix et une stabilité durables, lui permettant ainsi de mieux préserver et développer son patrimoine culturel. La population doit être davantage sensibilisée à la valeur du patrimoine culturel. Les médias peuvent jouer un rôle important à cet égard, notamment en ciblant les jeunes grâce à la télévision et la radio. L'inclusion de chapitres sur le patrimoine culturel dans les programmes scolaires devrait également permettre de sensibiliser à son importance et à la nécessité de le préserver.

M. J. JAMALDINI (Pakistan) dit que le patrimoine culturel du Pakistan est confronté à de très importantes menaces. Le manque de sensibilisation, les contraintes financières, la pauvreté, les inégalités et l'indifférence conduisent à la destruction du patrimoine matériel et immatériel. Le Pakistan renferme plusieurs sites du patrimoine culturel de renommée internationale, notamment des vestiges archéologiques. Des efforts doivent être entrepris pour éduquer la population à l'importance du patrimoine culturel et à la nécessité d'assurer sa protection.

M. V. MACEDO (Portugal) dit que la protection du patrimoine culturel a toujours été une priorité pour le Portugal, qui est partie à plusieurs conventions pertinentes de l'UNESCO. Le Parlement portugais a reconnu depuis longtemps l'importance de la préservation et de la revitalisation du patrimoine culturel et a accordé une attention particulière à l'identification de ses aspects immatériels. Le projet de résolution s'avère particulièrement opportun, dans la mesure où la mondialisation et les conflits armés ont accru les menaces contre le patrimoine culturel. Les pays doivent agir non seulement pour assurer la protection de leur patrimoine, mais aussi pour garantir le respect du patrimoine au-delà de leurs frontières. Le patrimoine culturel est un héritage qui distingue l'humanité et qui doit être préservé pour être transmis aux générations futures.

Mme S. KOUTRA-KOUKOUMA (Chypre) dit que la destruction à grande échelle du patrimoine culturel constitue un acte d'agression contre la civilisation qui désoriente les peuples et porte atteinte à leur sentiment d'identité nationale. Le patrimoine culturel matériel et immatériel est un trésor vivant essentiel, qui représente le passé, le présent et l'avenir des peuples. La destruction du patrimoine culturel dans la République arabe syrienne et en Iraq a choqué l'ensemble de la planète. Des destructions analogues ont eu lieu en Europe et dans la partie occupée de Chypre notamment, où des biens culturels millénaires ont été détruits et laissés à l'abandon. Elle salue les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement pour protéger et préserver plusieurs sites du patrimoine culturel chypriote et espère que l'adoption de la résolution dont est saisie la Commission permanente permettra de renforcer ces efforts internationaux.

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière
(C-II/134/DR et C-II/134/DR-am)

Le temps restant pendant la séance est consacré à l'examen des propositions d'amendement au projet de résolution (C-II/134/DR-am).

La séance est levée à 18 h.30.

SEANCE DU MARDI 22 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h.30, sous la conduite de M. O. Hav (Danemark), Vice-Président de la Commission permanente. Il invite Mme N. Marino (Australie), membre du Bureau de la Commission, à présider l'adoption du projet de résolution.

Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation**Adoption du projet de résolution**

(C-II/134/DR)

La PRESIDENTE déclare que, même si les amendements au projet de résolution ne sont plus recevables, des sous-amendements peuvent être proposés.

La représentante du JAPON exprime le soutien de son pays au projet de résolution, mais souligne que le temps accordé pour discuter du document préparatoire a été limité, particulièrement compte tenu des circonstances et besoins très différents des divers pays.

M. A. DESTEXHE (Belgique), *co-rapporteur*, propose deux sous-amendements. Premièrement, la fin de la phrase du second alinéa du préambule devrait être "les neuf défis principaux dont il est question ci-dessous". Deuxièmement, le premier paragraphe du dispositif devrait être "prie instamment les Etats de devenir parties à".

Le représentant de la SUISSE exprime son soutien pour le second sous-amendement et note que cela rend le texte plus général et moins restrictif.

La PRESIDENTE propose que la Commission permanente examine le projet de résolution dans son ensemble.

La Commission permanente adopte la résolution par consensus.

M. O. Hav (Danemark) reprend la présidence.

d) Désignation d'un rapporteur à la 134^{ème} Assemblée

Sur proposition du Président, la Commission nomme M. A. Cissé (Mali) Rapporteur à la 134^{ème} Assemblée.

Préparation des Assemblées suivantes**a) Propositions de thèmes d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission****b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs**

Le PRESIDENT déclare que le Bureau propose le sujet suivant comme thème d'étude pour la prochaine résolution à être étudiée par la Commission : *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement.* Le thème d'étude associe les propositions de l'Inde et du Mexique. Le Mexique avait proposé Mme G. Cuevas en tant que co-rapporteuse. Le second rapporteur sera issu de l'Inde; son nom sera soumis plus tard.

La Commission approuve le thème d'étude et la nomination des co-rapporteurs.

c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission

Sur recommandation du Bureau, la Commission décide qu'à la 135^{ème} Assemblée elle consacrerait une séance pour débattre du thème de l'inclusion financière et une séance au thème proposé par la Belgique intitulé : *Le rôle des parlements dans la lutte contre les activités des fonds voutour.*

Elections

Le PRESIDENT déclare que six postes vacants sont à pourvoir. Les Groupes africain, arabe et des Douze Plus ont été invités à pourvoir un poste chacun, alors que le Groupe Eurasie a été invité à en pourvoir trois. Les candidatures suivantes ont été reçues des groupes géopolitiques : Mme J. Mhlanga (Zimbabwe), pour le Groupe africain; M. A. Hussain Adam (Soudan), pour le Groupe arabe; Mme Z. Grechani (République de Moldova) et Mme L. Gumerova (Fédération de Russie), toutes deux pour le Groupe Eurasie; Mme T. Lindberg (Suède), pour le Groupe des Douze Plus.

La Commission élit et réélit les membres du Bureau tels que proposés par les groupes géopolitiques.

Le PRESIDENT annonce que le Groupe Asie-Pacifique a nommé Mme S. Tioulong (Cambodge), membre du Bureau, au poste de Présidente de la Commission permanente.

La Commission élit la Présidente telle que nommée.

Le PRESIDENT déclare que le Bureau a décidé de nommer M. A. Cissé (Mali), membre du Bureau, au poste de Vice-Président de la Commission.

La Commission élit le Vice-Président tel que nommé.

La séance est levée à 12 h.05..

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

SEANCE DU LUNDI 21 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.35 sous la conduite de Mme A. King (Nouvelle-Zélande), Présidente par intérim de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour

(C-III/134/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 133^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2015)

Le compte rendu de la dernière session est approuvé.

Débat préparatoire à la prochaine résolution de la Commission permanente :

***La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques,
en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats
hommes-femmes pour atteindre cet objectif***

(C-III/134/4-Inf.1)

La PRESIDENTE PAR INTERIM déclare que le débat préparatoire aidera les rapporteurs à rédiger la résolution, qui sera examinée lors de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP, en octobre 2016.

Elle invite la Commission à approuver la désignation des rapporteurs, en précisant que l'Australie a souhaité remplacer Mme L. Markus par Mme S. Lines. Le Président de l'UIP a proposé M. M. Kilonzo Junior comme second rapporteur.

Il en est ainsi décidé.

La PRESIDENTE PAR INTERIM donne l'ordre dans lequel s'exprimeront les orateurs et rappelle aux membres qu'ils ont jusqu'au 10 avril pour présenter des propositions et des contributions écrites relatives à la résolution.

Mme K. JABRE (Directrice de la Division des programmes, Secrétariat de l'UIP) qualifie les progrès enregistrés au cours de la dernière décennie de lents mais constants. Le pourcentage de femmes parlementaires se situe actuellement légèrement au-dessus de 20 pour cent en moyenne. Le nombre de parlements ayant plus de 30 pour cent de femmes parlementaires est en hausse et le nombre de ceux qui ont moins de 10 pour cent de femmes parlementaires reste stable. Il n'en reste pas moins que sept chambres parlementaires ne comptent toujours pas de femmes dans leurs rangs.

Un certain nombre de facteurs influent considérablement sur l'accès des femmes à des fonctions électives, notamment l'instauration de quotas, le mode de scrutin (les modes de scrutin mixtes ou proportionnels ouvrant davantage de perspectives aux candidates), le rôle joué par les partis politiques lors de l'établissement des listes de candidats, les ressources et le leadership, la culture et les stéréotypes, le degré de sensibilité au genre des parlements, le recours à la violence et au harcèlement et la volonté politique.

La PRESIDENTE PAR INTERIM fait observer qu'une recherche sur le harcèlement et l'intimidation dont sont victimes les femmes au Parlement a été entreprise au moyen d'un questionnaire. Elle présente les orateurs invités : Mme S. Lines (Australie, rapporteuse) et M. M. Kilonzo Junior (Kenya, rapporteur), M. N. Erskine-Smith (Canada), Mme M. Azer Abdelmalak (Egypte) et M. J. Zangpo (Bhoutan). Elle prie les orateurs invités d'expliquer quels sont, dans leurs pays respectifs, les principaux obstacles à la participation pleine et entière des femmes à la vie politique.

M. N. ERSKINE-SMITH (Canada), *intervenant*, estime que les obstacles auxquels se heurtent les femmes dans la vie politique sont les mêmes que dans d'autres professions. En premier lieu, il est important de promouvoir le leadership des femmes à l'extérieur du monde politique, car peu de femmes occupent des postes à responsabilités en général. Ensuite, la participation politique des femmes se ressent beaucoup de la difficulté à concilier une carrière politique avec la vie de famille et il est donc essentiel de veiller à ce qu'une telle carrière soit accessible aux femmes. Enfin, il faut que les partis politiques encouragent et soutiennent les femmes désireuses de se présenter aux élections afin de faire augmenter le nombre de femmes parlementaires.

Mme M. AZER ABDELMALAK (Egypte), *intervenante*, considère que les femmes sont confrontées à un vaste éventail de difficultés, notamment de nature socio-culturelle, mais aussi en raison de l'absence de volonté et de soutien politiques, de l'opposition manifestée par des groupes religieux extrémistes, ainsi que des stéréotypes négatifs véhiculés à propos des femmes et de l'absence, dans les médias, de modèles positifs de femmes ayant réussi. Il faut développer l'éducation en faveur de l'égalité.

M. J. ZANGPO (Bhoutan), *intervenant*, qualifie son pays de jeune démocratie, à l'intérieur de laquelle la tradition et les rôles culturels continuent à occuper une place prépondérante. Il faut faire mieux connaître les processus politiques et accroître la participation des femmes à la vie politique. Il est également important de tenir compte du poids qu'une carrière politique fait peser sur la vie de famille des jeunes, exerçant un effet dissuasif sur les femmes jeunes et instruites. La topographie du pays rend aussi difficile les déplacements de campagne pour les candidates.

Mme S. LINES (Australie), *intervenante*, affirme qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir malgré le fait que la participation des femmes au parlement australien a dépassé les 30 pour cent. Le système de quotas adopté par son parti politique a donné la preuve de son efficacité en permettant l'élection d'un plus grand nombre de femmes parlementaires. Trop peu de femmes sont ministres, administratrices de sociétés ou dirigeantes de façon générale. Le Parlement australien est un environnement dur et agressif manquant de sensibilité au genre. La promotion de la participation féminine dépend donc pour une large part des partis politiques.

M. M. KILONZO JUNIOR (Kenya), *intervenant*, déclare que le Kenya a beaucoup fait pour encourager les femmes à prendre part à la vie politique. L'application concrète du paramètre constitutionnel exigeant que 30 pour cent des parlementaires soient des femmes fait actuellement l'objet d'un débat. Si cet objectif n'est pas atteint lors des prochaines élections, les résultats pourraient être invalidés.

Bien que les électeurs kényans soient majoritairement des femmes, la majeure partie des responsables de la prise de décision politique sont des hommes, ce qui donne le sentiment que la politique est un club fermé. Le système évolue toutefois lentement vers une représentation plus équilibrée. La société kényane reste patriarcale et, même si les mentalités évoluent, il convient de développer l'esprit de coopération entre les sexes.

La PRESIDENTE PAR INTERIM relève un certain nombre de thèmes récurrents, tels que la culture et les traditions sociales, la vie de famille, le partage du pouvoir et le rôle de la coopération pour résoudre les problèmes.

Il est évident que la véritable égalité des sexes restera une chimère si les mentalités n'évoluent pas. Il convient de dénoncer les stéréotypes attribuant des rôles publics et privés en fonction du sexe, qui nuisent à la capacité des femmes à prendre part à la vie politique. Elle pose la question de savoir si la société considère l'égalité des sexes comme un objectif et la poursuite de cet objectif comme la responsabilité conjointe des hommes et des femmes.

Mme S. LINES (Australie), *intervenante*, répond que les mentalités ont évolué en Australie, où il est désormais acquis que l'égalité des sexes relève de la responsabilité des hommes comme des femmes. Il faut toutefois que les dirigeants politiques mettent cette idée en pratique. Ce qui compte ce ne sont pas les mots, mais les actes. Les hommes, notamment, doivent plaider en faveur du changement et soutenir et conseiller les femmes. Un solide mécanisme de quotas est également indispensable.

La PRESIDENTE PAR INTERIM pose la question de savoir s'il est possible d'instaurer entre hommes et femmes un authentique partenariat en faveur de l'égalité des sexes.

M. M. KILONZO JUNIOR (Kenya), *intervenant*, déplore l'absence d'un authentique équilibre entre les sexes. Les hommes continuent à se méfier des femmes. L'instauration d'un authentique partenariat exigera des sacrifices politiques. Il faut que les femmes compétentes bénéficient d'une reconnaissance publique et il faut être prêt, sur le plan moral, à encourager les femmes à briguer des postes à responsabilités. Le glissement de paradigme de nature à permettre la réalisation de l'égalité des sexes exigera une évolution légale et morale.

La PRESIDENTE PAR INTERIM pose la question de savoir si ces sacrifices politiques iraient jusqu'à exiger de certains hommes qu'ils cèdent leur siège parlementaire à une femme.

M. M. KILONZO JUNIOR (Kenya), *intervenant*, se prononce en faveur d'un nombre minimum de femmes parlementaires plutôt que d'un objectif de 30 pour cent. Il faut que les parlements se fixent des objectifs plus ambitieux. D'autres solutions existent. En Inde, par exemple, où la chambre haute a rejeté un projet de loi sur la parité, la représentation parlementaire des femmes a néanmoins dépassé les 30 pour cent.

Le représentant de l'INDE fait observer que le projet de loi en question est encore en cours d'examen.

M. J. ZANGPO (Bhoutan), *intervenant*, répondant à la question de savoir comment les parlementaires pourraient remettre en cause le *statu quo* en matière de genre, déclare avoir mis la question de l'égalité des sexes à l'ordre du jour de ses visites dans sa circonscription. Il s'est entretenu avec des étudiants et s'est appuyé sur les médias et les technologies de l'information pour communiquer avec les électeurs, notamment par le biais de visioconférences et d'émissions de radio.

Nombreux sont ceux qui penchent en faveur d'un quota de 25 pour cent de femmes, mais les femmes très instruites ne sont pas toutes convaincues de l'efficacité ni du caractère opportun des mécanismes de quotas. Le débat sur les quotas fait actuellement rage dans son pays.

Le Gouvernement bhoutanais a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, instauré un congé maternité de six mois et œuvré en faveur de la participation des femmes par le biais de diverses institutions, programmes éducatifs et autres initiatives de communication, dont l'action est complémentaire.

La PRESIDENTE PAR INTERIM relève que les quotas offrent un moyen d'action permettant d'accroître la participation des femmes. Elle demande à Mme M. Azer Abdelmalak de donner des exemples de politiques gouvernementales ayant activement contribué à développer l'égalité entre les sexes.

Mme M. AZER ABDELMALAK (Egypte), *intervenante*, répond que son pays a adopté des quotas, qui ont considérablement fait changer les choses. Les quotas seuls ne peuvent toutefois faire évoluer les mentalités. Depuis que les Frères musulmans ne sont plus au pouvoir, de nouvelles lois ont été adoptées pour promouvoir la participation féminine, notamment des dispositions électorales. La parité a été obtenue sur les listes fermées, ce qui a permis l'élection d'un nombre sans précédent de femmes parlementaires. Le Parlement égyptien offre désormais un reflet plus fidèle de la société égyptienne. Le Président est déterminé à faire évoluer la société afin d'autonomiser les femmes et les jeunes.

La PRESIDENTE PAR INTERIM demande si une nouvelle loi exigeant que les femmes soient mieux placées sur les listes fermées a été présentée.

Mme M. AZER ABDELMALAK (Egypte), *panéliste*, répond que la Constitution égyptienne exige l'autonomisation et la représentation des femmes. Le Président a nommé des femmes à des postes à responsabilités sans adopter de nouvelle loi. Les mentalités évoluent : le Parlement national est désormais une institution qui représente le peuple et est le reflet de tous les secteurs de la société, y compris les groupes marginalisés.

La PRESIDENTE PAR INTERIM demande aux orateurs invités de décrire le rôle joué par les partis politiques dans les efforts de promotion de la participation des femmes.

M. N. ERSKINE-SMITH (Canada), *intervenant*, estime que les femmes doivent être bien représentées aux postes à responsabilités. Au Canada, l'ensemble des partis a fait en sorte de nommer des femmes à des postes clés. Le cabinet est par exemple composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes.

Bien que les quotas ne fassent pas l'unanimité, ils donnent de bons résultats à l'échelle des partis, tout particulièrement s'ils sont associés à des incitations ou des pénalités financières. Son parti, le parti libéral, a tenté de soutenir les candidates par le biais de programmes de conseil et en s'investissant à l'échelon local. Il est important de réaliser la parité à partir de la base, notamment parmi les jeunes parlementaires et les bénévoles.

La PRESIDENTE PAR INTERIM demande si les partis se montrent réticents à donner une place aux femmes sur la scène politique et quelles mesures pourraient être prises pour remédier à ce problème.

M. J. ZANGPO (Bhoutan), *intervenant*, déclare que les responsables politiques font une distinction entre représenter le peuple et remporter des sièges. Lorsque l'accent est exclusivement mis sur la réussite électorale, les partis politiques tendent à opposer une résistance au changement. Dans ce contexte, il sera difficile de réaliser l'égalité des sexes à long terme. Il faut donc développer les capacités des femmes candidates.

Le Parlement des enfants a rencontré un certain succès. La présidence du Parlement national des enfants est actuellement occupée par une fille, ce qui prouve que l'éducation et les bons soins prodigués aux garçons et aux filles les incitent à prendre une part active à la vie politique. Il est aussi indispensable d'offrir un soutien adéquat, notamment sur le plan financier, ainsi que de proposer des modèles positifs. Le Gouvernement a pris des mesures, parmi lesquelles l'octroi d'un financement aux candidats se présentant aux élections.

La PRESIDENTE PAR INTERIM demande si les hommes ont davantage de facilité que les femmes à remporter un siège.

M. J. ZANGPO (Bhoutan), *intervenant*, répond qu'il faut faire évoluer la tradition grâce à l'éducation. Autrefois, par exemple, les filles n'allaient pas à l'école en raison du caractère aléatoire des déplacements et de l'absence d'internats. Aujourd'hui, les écoles sont fréquentées par un nombre à peu près équivalent de garçons et de filles. Progressivement, grâce à un soutien approprié et à des mesures de sensibilisation, les femmes pourront participer pleinement à la vie politique. Au Bhoutan, les écoles sont désormais mixtes et elles fournissent des uniformes pour inciter les filles à s'inscrire à l'école.

La PRESIDENTE PAR INTERIM prie les orateurs invités de parler des mesures adoptées pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. La réticence à accepter que les femmes occupent des fonctions publiques continue à s'exprimer sous la forme de violences verbales ou physiques, voire d'intimidations. Le métier de parlementaire est-il à risque ?

Mme S. LINES (Australie), *intervenante*, cite des chiffres, qui montrent que, en Australie, une femme meurt chaque semaine sous les coups de son partenaire et qu'une Australienne sur trois fait l'expérience de la violence domestique. L'ampleur du phénomène est telle qu'il est inévitable que les femmes responsables politiques soient elles aussi concernées. Bien que faire de la politique ne soit pas dangereux en soi en Australie, le caractère agressif de la politique peut se révéler pesant et intimidant et les femmes se font fréquemment chahuter. Ce n'est pas un environnement qui conviendrait à toutes les femmes. Le Parlement australien n'est pas un parlement sensible au genre et la culture politique y est machiste. Il est donc indispensable de constituer des partenariats et d'agir pour faire évoluer cette situation.

La PRESIDENTE PAR INTERIM déclare que la Nouvelle-Zélande se trouve dans la même situation. La violence domestique est souvent dissimulée. Plusieurs femmes parlementaires ont néanmoins eu le courage de parler de leur expérience, ce qui a constitué une étape importante.

Mme M. AZER ABDELMALAK (Egypte), *intervenante*, déclare que la violence à l'encontre des femmes fait des victimes partout dans le monde. En Egypte, il n'existe pas de tradition de soutien aux femmes briguant des postes à responsabilités. Dans le monde arabe, les femmes ne sont pas encouragées à revendiquer une place sur la scène politique. Elles subissent beaucoup de pressions de la part de leur famille et de la société. Les tentatives de harcèlement et d'humiliation à leur égard sont dissimulées derrière une sollicitude de façade. Les médias sociaux sont souvent mis à profit pour intimider les femmes et les remettre en cause. Les difficultés auxquelles elles se heurtent sont encore plus importantes dans les zones rurales, où la domination des hommes, plus évidente, est enracinée dans la culture tribale. Certains mouvements religieux extrémistes lancent également des campagnes visant à harceler et intimider les femmes.

La PRESIDENTE PAR INTERIM demande aux orateurs invités si la culture politique de leurs parlements respectifs constitue une entrave à l'égalité des sexes.

M. M. KILONZO JUNIOR (Kenya), *intervenant*, déclare que, avant l'adoption de la nouvelle Constitution, la violence électorale empêchait les femmes de se rendre à des meetings politiques, à voter et à se présenter aux élections. Il est arrivé que des parlementaires doivent renoncer à leur siège à cause de la violence électorale. Les attitudes sexistes ne sont pas tolérées et la participation des femmes est encouragée. De façon générale, la culture politique du Kenya est bienveillante à l'égard des femmes.

M. N. ERSKINE-SMITH (Canada), *intervenant*, déclare que la culture politique du Canada reste imparfaite, mais ne tolère plus le sexisme et qu'elle fait une place de plus en plus grande à la diversité et l'égalité. Par exemple, un code d'éthique visant à prévenir le harcèlement sexuel a été rédigé. Les comportements évoluent. L'éducation et la sensibilisation visent à assurer aux femmes un environnement sûr et respectueux. Il faut davantage de féministes, hommes et femmes, pour faire évoluer la culture politique au Parlement. Les convictions comptent et, pour beaucoup de jeunes gens, l'égalité des sexes relève de l'évidence.

La PRESIDENTE PAR INTERIM déclare que les jeunes générations sont peut-être notre vrai espoir. Il faut inculquer les valeurs justes aux enfants et les hommes comme les femmes doivent épouser la cause féministe. Elle invite les participants à formuler leurs observations et suggestions.

Le représentant de la SLOVENIE déclare que, à l'échelon national, la question de l'égalité des sexes a été réglée par des mesures législatives portant sur l'égalité des chances et des amendements apportés à la Constitution et à la loi électorale. Au cours des toutes dernières élections, 35 pour cent des parlementaires élus étaient des femmes. La Slovénie a beaucoup progressé en matière d'égalité des sexes, notamment pour ce qui est de la participation politique. Le Gouvernement a conscience de l'importance d'une représentation équilibrée. Les parlements ont le devoir de transposer les engagements pris dans la législation nationale.

La représentante de la THAILANDE déclare que la participation politique des femmes demeure faible en dépit du fait que les femmes sont actives dans le secteur des affaires, y compris à haut niveau. Il est difficile de se faire une place sur la scène politique et la législation seule ne peut faire évoluer les mentalités. Le Gouvernement est néanmoins en train de rédiger une nouvelle constitution. Dans l'optique de permettre aux femmes de faire leur entrée au Parlement, il a recommandé la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre et l'instauration d'un mécanisme de quotas. La question des mesures à prendre pour encourager les femmes à participer à la vie politique et à se présenter aux élections continue néanmoins à se poser. Elle se demande si l'UIP ne pourrait pas rédiger un guide pratique rassemblant les pratiques les plus favorables à l'élection de femmes à un siège parlementaire. Un tel outil pourrait être de nature à faire augmenter la participation des femmes à la vie politique.

La PRESIDENTE PAR INTERIM prend acte de la proposition d'élaborer un guide pratique de l'UIP à l'intention des candidates.

Mme S. LINES (Australie), *intervenante*, déclare que la mise en œuvre des quotas exige également de prévoir des sanctions. A l'heure actuelle, le Parlement canadien étudie par exemple un projet de loi visant à prévoir des sanctions en cas de non-respect des quotas prévus. Les femmes responsables politiques ont aussi le devoir d'encourager et conseiller les autres femmes.

Le représentant de la JORDANIE déclare que le gouvernement prend des mesures pour accroître la participation des femmes à la vie politique. 20 pour cent environ des parlementaires, trois ministres et la moitié des étudiants inscrits à l'université sont des femmes. Le progrès social et l'éducation influent considérablement sur l'égalité des sexes. L'éducation est le vecteur privilégié de l'égalité et il est vraiment indispensable d'améliorer l'éducation dont bénéficient les hommes et les femmes. D'autres facteurs, notamment les déplacements et les conflits, doivent également être pris en considération. La Jordanie, par exemple, accueille plus d'un million de réfugiés.

La Jordanie a pris des mesures visant à accroître la représentation des femmes, notamment en instaurant des quotas et en prévoyant de revoir la législation électorale grâce aux mesures prises par le Roi. Le plus difficile est de faire évoluer la mentalité des parlementaires masculins.

Le représentant du ROYAUME-UNI, évoquant le récent procès de Mme Nadezhda Savchenko, parlementaire ukrainienne, juge indispensable que l'UIP évalue sérieusement l'opportunité de se rendre en Fédération de Russie dans deux ans. Relevant que le Gouvernement britannique a récemment créé une Commission de la femme et de l'égalité, il demande aux orateurs invités du Kenya et de l'Égypte si leur gouvernement a créé des instances de même nature.

M. M. KILONZO JUNIOR (Kenya), *intervenant*, répond que son pays a créé une commission du genre et de l'égalité chargée d'œuvrer en faveur de la parité.

Mme M. AZER ABDELMALAK (Égypte), *intervenante*, précise qu'il existe dans son pays un conseil national pour les femmes et une commission luttant contre la discrimination.

Mme S. LINES (Australie), *intervenante*, estime qu'il est grand temps de passer de la parole (et des commissions) aux actes concrets.

La PRESIDENTE PAR INTERIM souligne la nécessité, pour les participants, de prendre conscience des stéréotypes sexistes que véhicule le langage.

La représentante du MAROC déclare que la Constitution marocaine, amendée en 2011, consacre l'engagement pris par le Maroc de respecter les instruments internationaux et de promouvoir l'égalité absolue entre hommes et femmes. La responsabilité de la réalisation de cette égalité incombe au Gouvernement. Diverses commissions, dont une commission luttant contre la discrimination, ont vu le jour. Il existe une volonté politique d'accroître la participation des femmes et un grand nombre de partis politiques, dont son propre parti, ont instauré des quotas. La législation réglementant les partis politiques garantit également une représentation équilibrée. Elle relève que les amendements apportés à la législation électorale en 2015 ont fait plus que doubler le nombre de femmes siégeant aux assemblées régionales.

Il n'est toutefois pas possible d'accroître la participation des femmes à la vie politique sans aborder les questions socio-économiques et les entraves légales. Outre la priorité à donner à l'éducation, il est aussi fondamental de se pencher sur le rôle joué par les médias, ainsi que de prévoir des sanctions ou des incitations pour les médias et les partis politiques.

Le représentant du KENYA considère indispensable de s'occuper avant tout des mentalités et de la culture politique, ce qui permettrait de démystifier le fonctionnement du Parlement et son image auprès des citoyens. Dans certains cas, le Parlement est considéré comme une sorte de forteresse conçue pour défendre la société. Plutôt que de penser législation et politique, les communautés ont tendance à penser défense et protection et à confier aux hommes un rôle de protection.

Il faut envoyer des signaux justes à l'électorat. Le parlement n'est pas une institution militaire, mais bien le cœur de la vie législative et de la représentation. Concernant les quotas, il se demande si l'obsession des pourcentages n'étoufferait pas la démocratie par absence de liberté de choix.

La représentante du PORTUGAL estime que, dans son pays, l'égalité des sexes est servie par un cadre légal propice et une constitution forte. Sans législation sur les quotas, le Portugal n'aurait jamais réussi à atteindre 30 pour cent de représentation féminine. Faire adopter cette loi n'a pas été chose facile. Une fois adoptée, toutefois, l'optique retenue a été plébiscitée.

Parmi les obstacles à la participation des femmes figure la répartition déséquilibrée du travail domestique et des soins apportés aux personnes vivant au foyer. Les jeunes hommes sont davantage disposés à prendre leur part du fardeau, les anciennes générations étant moins enclines à remettre en cause les stéréotypes sexistes. Il est donc essentiel d'investir dans l'éducation.

Malgré les efforts consentis par les partis politiques pour atteindre l'objectif de la parité, il reste encore bien du chemin à parcourir. La question du genre doit être abordée de façon transversale et pluripartite.

Il est important d'accroître la représentation des femmes à des commissions traitant de sujets tels que la sécurité, la défense et la justice, pour que la perspective du genre soit également prise en considération dans de tels secteurs.

Elle demande aux orateurs invités si leur gouvernement a adopté des directives nationales concernant la composition des commissions parlementaires et si des dispositions intérieures réglementent la représentation des deux sexes dans ces commissions.

M. N. ERSKINE-SMITH (Canada), *intervenant*, déclare que le Canada s'est efforcé d'instaurer la parité au sein du cabinet. Le Gouvernement mène une politique visant à garantir la prise en compte de la dimension du genre et l'évaluation de toutes les nouvelles politiques sous l'angle de l'impact en matière de genre. Une commission gouvernementale s'est récemment penchée sur la question de l'inégalité de rémunération entre hommes et femmes.

Mme S. LINES (Australie), *intervenante*, déclare qu'il n'existe aucune réglementation interne de cette nature. Les femmes ont beaucoup de difficulté à se faire nommer à certaines commissions, notamment lorsque ces commissions traitent de questions de défense ou d'économie. La nécessité d'aider les femmes à accéder à des postes à responsabilités doit faire l'objet d'un consensus. Aucune disposition parlementaire ne garantit la représentation équilibrée des deux sexes dans les délégations, dont certaines continuent à être exclusivement masculines. Son propre parti applique, lui, des règles internes sur ce plan. Les femmes parlementaires sont obligées de s'imposer pour obtenir de siéger aux commissions généralement considérées comme n'intéressant pas les femmes.

Le représentant de l'INDE fait observer que la Présidente du Parlement indien est à la tête de sa délégation. En Inde, de bons résultats ont été obtenus grâce à un programme visant à promouvoir l'éducation des filles. En outre, des indiennes ont de tout temps été élues à des postes à hautes responsabilités. La Constitution indienne a été amendée dans le but de promouvoir la participation des femmes, notamment en fixant des quotas de femmes à l'échelon des pouvoirs locaux. Un projet de loi prévoyant des quotas aux élections législatives est actuellement en cours d'examen. L'Inde, signataire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, a adopté des lois protégeant les femmes de la violence domestique et du harcèlement sexuel. Cinq des partis politiques de ce pays sont présidés par des femmes, et deux des plus grands partis ont adopté des quotas de femmes. Il demande aux orateurs invités s'ils conviennent de la nécessité que les partis politiques appliquent des quotas et s'ils pensent qu'il faudrait amender la législation pour qu'elle réserve des sièges aux femmes lors des élections locales. Ces mesures autonomiseraient-elles les femmes sur le plan social, économique et politique ?

M. M. KILONZO JUNIOR (Kenya), *intervenant*, estime nécessaire de ne plus s'en remettre exclusivement aux quotas. Il vaudrait mieux mettre l'accent sur les bonnes pratiques permettant aux femmes d'accéder à des fonctions politiques, y compris en faisant les sacrifices requis.

Le représentant du ZIMBABWE déclare que, dans son pays, la participation des femmes a doublé grâce à un mécanisme de quotas électoraux particulier, conçu pour garantir l'élection de 30 pour cent de femmes au moins. Cette évolution est allée de pair avec une prise de conscience et une sensibilité accrue au genre dans la planification du développement, ainsi qu'à la base. Il faut que les règles observées par les partis prévoient d'accroître la participation des femmes.

Le représentant de la NOUVELLE-ZELANDE considère indispensable de faire évoluer notre vision de la condition féminine et masculine, tout particulièrement dans le cas des hommes qui choisissent de rester à la maison. L'un des obstacles majeurs à la participation politique des jeunes femmes est la nécessité de concilier carrière et la vie de famille. Le versement d'indemnités en faveur de l'égalité permettant aux femmes de se faire accompagner de leurs enfants lors de leurs déplacements professionnels, ou toute autre mesure visant à aider les femmes à remplir leur rôle de mère en parallèle de celui de parlementaire, pourraient être envisagés.

Le représentant de l'AFRIQUE DU SUD déclare que la cause de l'égalité des sexes et la réalisation de la parité exigeront davantage de volonté politique. En Afrique du Sud, des progrès ont été accomplis et 40 pour cent au moins des parlementaires sont des femmes, dont certaines jouent des rôles clés. Il faut appliquer une stratégie double, misant tant sur la quantité que la qualité. Le gouvernement sud-africain est en train d'analyser toute la législation adoptée depuis 1994 afin de veiller à ce que l'objectif de créer une société démocratique et équitable ne soit pas perdu de vue.

Le représentant du CANADA estime qu'il faudrait inciter les parlementaires à dénoncer le harcèlement et la violence pour lancer le dialogue sur ce plan et lutter contre les traditions sociales qui désavantagent les femmes. Il est important que la prochaine génération de femmes grandisse dans la conviction qu'elle a le choix et que l'égalité pour les femmes rime avec le progrès pour

tous. Les femmes doivent s'exprimer et les hommes les soutenir. Pour faire évoluer les mentalités désuètes, il est également important d'expliquer aux parlementaires quels sont les comportements acceptables.

Le représentant du PAKISTAN déclare que la constitution de son pays garantit des droits politiques égaux aux hommes et aux femmes. Deux cent trente femmes siègent au Sénat et dans les assemblées provinciales et nationale. Il existe un forum de femmes parlementaires et divers projets de lois, dont un projet traitant de la violence domestique, ont été soumis au parlement. Le Pakistan a créé une commission de la condition de la femme et le gouvernement est convaincu que la parité est une des conditions *sine qua non* du développement. Les partis politiques disposent de branches réservées aux femmes afin de mieux intégrer la dimension du genre dans leurs activités. Des mesures ont été prises pour inciter les représentants des deux sexes à participer. Les médias jouent un rôle fondamental dans l'évolution des mentalités concernant les femmes, y compris les femmes parlementaires.

Le représentant du NIGERIA déclare que, dans son pays, les partis politiques tentent de faire en sorte que 30 pour cent des candidats soient des femmes. Ceci étant, dans un système multipartite, personne n'est jamais certain de remporter un siège. Il est essentiel de mettre à la disposition des femmes le financement requis pour faire campagne aux élections, tout particulièrement dans les zones les plus reculées du pays. Des mesures devront être prises pour remédier aux entraves culturelles et sociales à la participation des femmes. Il est aussi important de mettre en œuvre des politiques cohérentes destinées à renforcer la part prise par les femmes à la vie politique.

Le représentant de l'ETHIOPIE déclare que, dans un pays aussi divers que l'Ethiopie, la démocratie ne peut être durable en l'absence d'égalité des sexes. Le gouvernement s'est engagé à accroître la participation des femmes, qui a atteint pratiquement 40 pour cent en 2015 et est d'environ 50 pour cent à l'échelon local. La lutte contre les intimidations et le harcèlement sexuel a porté des fruits, un médiateur des droits de l'homme a été nommé et le Gouvernement a mis en place un éventail de politiques destinées à promouvoir la parité, notamment des mesures visant à faire augmenter le nombre de filles fréquentant un établissement scolaire primaire ou secondaire et l'université.

La représentante de l'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE PARITAIRE - ACP-UE considère l'égalité des sexes comme une question relevant fondamentalement des droits de l'homme. La discrimination empêchant les femmes d'accéder à des postes à responsabilités s'exprime sous différentes formes, notamment les barrières sociales et culturelles, mais aussi le déséquilibre entre vie personnelle et professionnelle. En Italie, un forum pour les femmes et la diversité a vu le jour. Certains partis politiques, y compris son propre parti, ont opté pour des quotas de candidates sur les listes qu'ils présentent. Ces quotas sont efficaces, comme le prouve le portefeuille ministériel qu'elle détient actuellement. Les orateurs invités pensent-ils possible d'appliquer systématiquement ce type de mécanisme ?

M. M. KILONZO JUNIOR (Kenya), *intervenant*, déclare qu'il faut une représentation équilibrée, assortie d'une garantie de qualité. Il faut faire évoluer la culture politique afin d'inclure les femmes et de veiller à ce qu'elles puissent accéder aux postes auxquels elles aspirent légitimement.

Mme S. LINES (Australie), *panéliste*, ajoute qu'elle aimerait que la garantie de la qualité soit appliquée aux hommes comme aux femmes. La démocratie et les droits de l'homme exigent que les femmes et les jeunes puissent prendre la place qui leur revient de droit dans la société.

Le représentant du BURUNDI estime que les efforts visant à assurer le respect des droits de l'homme doivent permettre à tous les membres de la société, notamment les femmes et les jeunes, d'y trouver leur juste place. Au Burundi, où de grandes avancées ont été réalisées, plus de 35 pour cent des parlementaires sont désormais des femmes. De nouvelles lois, qui contiennent des dispositions sur la violence sexiste, ont été adoptées. Des mesures ont été prises pour accroître la représentation des femmes et des jeunes au parlement.

Le représentant du BURKINA FASO déplore que les barrières socio-culturelles entravent la bonne application des quotas en dépit de la politique d'accroissement de la participation des femmes adoptée par le gouvernement. Il est urgent de sensibiliser et éduquer la population pour

qu'elle accepte les femmes à des postes à responsabilités. Les listes de candidats sont soumises à un quota de 30 pour cent de femmes. Les partis politiques qui n'en tiennent pas compte risquent de perdre une partie de leur financement public. Les femmes n'en continuent pas moins à être placées tout en bas des listes de candidats, ce qui limite le nombre de sièges qu'elles peuvent remporter. Il se demande pourquoi les femmes ne font pas confiance aux femmes pour les représenter à des postes à responsabilités.

Mme S. LINES (Australie), *panéliste*, estime important que les femmes soient choisies pour briguer des sièges facilement accessibles. La confiance n'est pas nécessairement en cause, mais il faut redoubler d'efforts pour faire évoluer la culture politique et les mentalités.

Le représentant d'OMAN déclare qu'il existe un forum des femmes dans son pays, dans lequel il n'existe cependant pas de mécanisme de quotas pour les élections législatives. Les femmes se heurtent à des obstacles tels que des traditions et des préjugés d'ordre culturel profondément enracinés. Il est important que les femmes responsables politiques aient des contacts avec les électeurs, qui doivent être sensibilisés, par exemple grâce aux médias sociaux et autres outils technologiques. Elles ne peuvent pas appliquer les mêmes stratégies que les hommes, qui ont accès à des échantillons plus larges de la population et des communautés. A Oman, les femmes n'ont rien à craindre en matière de violence ou de harcèlement, car des lois interdisent ce type de comportement.

Le représentant du CHILI estime qu'il faudrait remodeler la procédure parlementaire dans l'optique de faciliter la participation des femmes à la vie politique. Il faut par exemple remettre en cause les comportements sexistes. Le changement, indispensable, sera lent et long. L'élite politique doit se remettre en cause et prendre des mesures destinées à promouvoir la participation des femmes à la vie politique.

Le représentant de MAURICE déclare que tous les partis politiques de l'île œuvrent en faveur de la participation des femmes. L'Assemblée nationale a récemment élu sa première Présidente et Présidente de la République. Plusieurs ministres sont des femmes et la majorité des juges également. Ceci étant, les femmes pourraient faire davantage pour inciter d'autres femmes à s'engager en politique. Dans les pays dans lesquels les femmes sont peu représentées, les hommes devraient également promouvoir la participation des femmes. Il se demande pourquoi les femmes semblent parfois hésiter à soutenir d'autres femmes.

Le représentant de CHYPRE qualifie l'égalité des sexes, non pas d'objectif, mais de moyen d'instaurer une authentique démocratie. Il ne saurait y avoir d'égalité entre les sexes sans égalité pour tous, quelle que soit la race, l'origine ethnique ou la classe sociale.

Le représentant du SOUDAN DU SUD, qui fait observer que le Soudan du Sud a adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, déclare que les femmes jouent un rôle de premier plan dans la politique de ce pays. Les élections législatives se déroulent au scrutin proportionnel. Les quotas appliqués prennent la forme de listes géographiques (60 pour cent), de listes de femmes (25 pour cent) et de listes de partis (15 pour cent) La réglementation électorale est inscrite dans la Constitution. Les femmes, qui peuvent figurer sur n'importe quelle liste, sont en général réticentes à apparaître sur les listes géographiques. Le gouvernement, conscient de l'importance de faire participer activement les femmes à la vie politique, tente de les y encourager.

Le représentant du SRI LANKA déclare que très peu de femmes prennent part à la vie politique sri lankaise. Elles se heurtent à beaucoup d'obstacles. Bien que la proportionnelle soit considérée comme un mode de scrutin avantageux pour les candidates, les problèmes tels que l'accès réduit au financement ou les menaces de violence ou de diffamation continuent à dissuader les femmes de prendre part à la vie politique. La nouvelle législation a pour objectif de faire augmenter d'un quart la représentation féminine. Une nouvelle constitution a été élaborée, dans l'espoir qu'elle fasse augmenter la participation féminine. Il est important de ne pas négliger l'éducation et d'apprendre aux garçons et aux filles à se respecter dès leur plus jeune âge.

Le représentant de la NAMIBIE déclare que la législation adoptée en 2012 visait à atteindre l'objectif de la parité. En Namibie, le Premier Ministre et le Vice-Premier Ministre sont des femmes et les femmes occupent également d'autres hautes fonctions. Il faut une prise de conscience des

difficultés rencontrées par les femmes afin de battre en brèche les stéréotypes culturels et de révéler le vrai potentiel des femmes. Il est à espérer que, d'ici quelques années, la représentation des femmes au parlement aura encore augmenté.

Le représentant du BAHREIN estime que le vaste éventail de rôles joués par les femmes et les obstacles auxquelles elles se heurtent prouvent qu'elles sont au moins aussi capables que les hommes. Les femmes jouent un rôle fondamental dans la société et sont, au Bahreïn, d'authentiques partenaires du développement. Elles collaborent avec les hommes à la résolution des problèmes et ont accès à tous les échelons de la prise de décision. Elles détiennent des postes haut placés dans le système judiciaire et dans les ministères. La Constitution garantit les droits des femmes et les encourage à participer. Il faut que les gouvernements veillent à ce que les citoyens soutiennent l'élection de femmes au parlement et aient conscience du rôle important qu'elles jouent dans la société.

La représentante du GHANA explique que les quotas suscitent la réticence des femmes responsables politiques. Parfois, les femmes sont leur pire ennemi. Elle se demande combien de temps il faudra pour éradiquer la discrimination et le sexisme et réaliser l'égalité. Il faudrait imposer des sanctions aux pays ne garantissant pas une proportion de 30 pour cent au moins de femmes parmi leurs élus.

Le représentant de SINGAPOUR se félicite des progrès significatifs et rapides réalisés, ainsi que de la méritocratie qui règne à Singapour. L'éducation est de la plus haute importance et tous les enfants bénéficient de l'égalité des chances. Aucune loi abordant spécifiquement l'égalité des sexes n'a été adoptée, mais l'égalité est inscrite dans la Constitution, qui interdit toute forme de discrimination. Les femmes peuvent faire de la politique et les partis cherchent des candidates. Le Parlement est présidé par une femme.

Le représentant du BENIN déclare que son pays applique une politique proche de celle pour laquelle a opté le Burkina Faso. Il faut veiller à ce que les qualités de dirigeantes des femmes ne passent pas inaperçues.

Au Bénin, la représentation féminine au parlement a augmenté, non pas grâce aux quotas, mais bien aux efforts des dirigeantes. Les femmes en position de pouvoir doivent donner l'exemple et servir de modèle aux futures générations de femmes. L'éducation joue aussi un rôle fondamental. Mener une carrière politique n'est pas aisé et exige des sacrifices. Il est important de reconnaître les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées.

Le représentant du SOUDAN estime que la lutte en faveur de l'égalité des sexes a porté des fruits. En 2015, les femmes ont remporté au moins 30 pour cent des sièges à pourvoir dans le contexte de scrutins à listes fermées. Plusieurs femmes détiennent des fonctions convoitées au gouvernement, notamment des postes au ministère de l'Éducation et de la technologie, au ministère de la Justice, mais aussi dans les ambassades du monde entier.

Le représentant du TOGO déclare qu'à l'échelon national, la parité est facilitée par un cadre légal propice et des dispositions électorales particulières. Il est néanmoins difficile de trouver des candidates se présentant aux législatives. Les femmes sont inquiètes des répercussions d'une carrière politique sur leur vie de famille, ainsi que des éventuelles critiques ou difficultés financières auxquelles la vie politique les expose, notamment en raison de son caractère onéreux. Il demande aux orateurs invités s'ils ont des solutions à proposer à ces problèmes et ajoute que l'UIP doit s'efforcer de déterminer quels sont les véritables sujets de préoccupation et chercher des stratégies communes pour y répondre.

La représentante de la SUEDE qualifie la lutte pour l'égalité de combat permanent. En Suède, pays qui a la réputation d'être égalitaire, beaucoup de progrès ont été réalisés. Les listes de partis comportant un nombre équivalent d'hommes et de femmes, si controversées 20 ans plus tôt, font aujourd'hui partie des acquis. L'éventualité que le critère du sexe ne prime sur la compétence a suscité des craintes, démenties par la réalité. La hausse du nombre de femmes responsables politiques n'a fait que renforcer la qualité et la compétence du parlement. Son propre parti s'est fixé comme objectif 25 pour cent d'élus de moins de 25 ans et a fait campagne en faveur d'une meilleure représentation des migrants au parlement.

Il est important d'appliquer les quotas en veillant à ce que le parlement représente toutes les franges de la société et à ce qu'aucun groupe n'en évince d'autres.

M. M. KILONZO JUNIOR (Kenya), *intervenant*, déclare que nouer des partenariats exige d'abattre des murs et de les remplacer par la confiance. Comme l'a dit la représentante de la Suède, il est absurde de ne jurer que par les quotas. Il est tout aussi indispensable de faire évoluer les mentalités.

Mme S. LINES (Australie), *intervenante*, se déclare enchantée de découvrir qu'un si grand nombre de pays appliquent des quotas. Elle se félicite de la prise de position de ses collègues masculins concernant la participation des femmes. Les démocraties sont confrontées à divers écueils, parmi lesquels faire évoluer la culture politique, ce qui constitue une étape importante, mais ne doit toutefois pas faire oublier la nécessité de désigner des candidates à des sièges accessibles.

Mme M. AZER ABDELMALAK (Egypte), *intervenante*, déclare que les organisations de la société civile doivent jouer un rôle actif dans les efforts consentis en faveur de la parité. Les stratégies gouvernementales doivent miser prioritairement sur l'éducation, tout particulièrement l'éducation primaire.

M. N. ERSKINE-SMITH (Canada), *intervenant*, considère les obligations familiales comme l'un des obstacles majeurs à la participation des femmes à la vie politique. Au Canada, le forum des femmes parlementaires s'efforce de trouver des solutions à ce problème, par exemple grâce à un système de points de voyage. Les pays qui appliquent des politiques spécifiquement destinées à permettre de trouver un équilibre entre vie professionnelle et personnelle devraient en informer à l'UIP afin que cette dernière puisse déterminer quelles sont les stratégies les plus porteuses. Il faut que les hommes s'engagent dans la cause féministe et plaident en faveur de l'égalité des sexes.

La PRESIDENTE PAR INTERIM annonce que les rapporteurs feront de leur mieux pour intégrer les idées évoquées dans le projet de résolution.

La séance est levée à 12 h.40.

SEANCE DU MARDI 22 MARS 2016

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.35, sous l'autorité de Mme Annette King (Nouvelle-Zélande), Présidente par intérim de la Commission permanente.

Débat sur le thème *Ouverture des parlements : s'associer pour bâtir un système de responsabilité*

La PRESIDENTE PAR INTERIM encourage les parlementaires à assister à la Conférence mondiale sur l'e-Parlement, qui doit se tenir à Valparaiso (Chili), en juin 2016. Elle présente ensuite les trois intervenants qui placeront le débat interactif dans son contexte.

M. D. SWISLOW (National Democratic Institute - NDI), *intervenant*, présente le sujet. L'extraordinaire essor de l'utilisation des appareils mobiles à l'échelle internationale modifie la manière dont fonctionne le monde. Les citoyens attendent de plus en plus des gouvernements qu'ils agissent de façon aussi instantanée que les technologies numériques. Seul un faible pourcentage de citoyens estiment que leur gouvernement les écoute. Les parlements mettent généralement du temps à adopter les technologies qui pourraient leur permettre de dialoguer avec les citoyens, même si des progrès sont en cours avec l'aide du réseau d'organisations de la société civile à l'origine de la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire. La déclaration (www.OpeningParliament.org) a été publiée en 2012. Depuis, elle a été approuvée par plusieurs entités, notamment l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association parlementaire du Commonwealth et les Parlements du Pérou et de la Serbie.

Parmi les exemples d'initiatives parlementaires visant à promouvoir la transparence législative, on peut citer : la *National Transparency and Open Parliament Week* (Semaine de la transparence et de l'ouverture parlementaire), une manifestation annuelle organisée par le Parlement mexicain; la Commission des assurances gouvernementales du Parlement ghanéen,

qui associe les citoyens aux activités de contrôle du Parlement par le biais d'un portail en ligne, par SMS, par WhatsApp et par une application mobile; et nouabook.ma, qui permet aux citoyens marocains d'échanger en ligne avec leurs parlementaires. On peut également citer le Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP), une initiative multilatérale lancée en 2011 pour promouvoir la transparence et la responsabilité dans les pays participants. L'OGP compte actuellement 69 membres qui se sont engagés à coopérer avec la société civile afin d'élaborer des plans d'action pour l'application des principes de transparence et de responsabilité, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un contrôle indépendant. Le Groupe de travail sur l'ouverture législative est également membre de l'OGP. Il s'agit d'un partenariat réunissant plusieurs organisations de la société civile, parlements et gouvernements, coordonné par le NDI et le Congrès du Chili. L'objectif de ce Groupe de travail est de partager les bonnes pratiques en matière de transparence législative.

Mme L. ROJAS (Mexique), *intervenante*, présente les efforts entrepris pour favoriser l'ouverture du Parlement mexicain. Elle dit que nombre de citoyens ont le sentiment d'être ignorés par leur gouvernement et n'ont pas pleinement confiance dans leur parlement, d'où la nécessité d'adopter des mécanismes parlementaires ouverts pour répondre à ces préoccupations et resserrer les liens avec tous les citoyens, en leur permettant notamment d'exprimer leurs besoins. Le Mexique est l'un des gouvernements fondateurs de l'OGP, qu'il a également co-présidé. Il a en outre accueilli le Sommet mondial de l'OGP en 2015. La Loi organique du Congrès général du Mexique est actuellement en cours de modification pour y intégrer les politiques relatives à l'accès à l'information, à la protection des données personnelles, à la gestion des archives et à l'ouverture du Parlement. La version modifiée doit être approuvée en 2017. En 2014, l'*Open Parliament Alliance* du Mexique (Alliance mexicaine pour un parlement ouvert) a également été créée en partenariat avec plusieurs organisations de la société civile. A l'instar de la Commission bicamérale pour l'ouverture du Parlement, elle vise à renforcer la transparence législative. En outre, la Loi générale sur la transparence dispose que les trois branches du Gouvernement doivent coopérer avec la société civile pour mettre en œuvre des mécanismes conjoints visant à promouvoir un gouvernement ouvert.

Entre autres exemples d'ouverture et de transparence on peut citer : la publication, sur le site Internet du Parlement mexicain, d'informations sur la législation, les finances et l'administration; l'utilisation de méthodes spécifiques pour nommer les commissaires à l'Institut national pour l'accès à l'information (publication des CV des candidats, télédiffusion de leurs interviews, etc.); participation de la société civile à l'élaboration de la Loi générale sur la transparence; et la tenue d'auditions publiques sur divers sujets, qui permettent aux citoyens d'exprimer leurs points de vue. La Commission Justice organise également avec un groupe d'experts et de citoyens des simulations de procès oraux pour s'assurer que les procédures pénales devant être introduites fonctionnent en pratique.

Un livre électronique intéressant, qui présente ce que l'on peut attendre d'un parlement ouvert, est disponible à l'adresse www.tm.org.mx/open-parliaments-book/. Il a été préparé par Transparencia Mexicana, une organisation non-gouvernementale (ONG) qui travaille sur la lutte contre la corruption. Des efforts sont également entrepris en collaboration avec Transparencia Mexicana pour lutter contre la corruption, afin de définir notamment les cadres institutionnels nécessaires et les règles y afférentes. Un parlement ouvert est un parlement qui donne à connaître aux citoyens ses travaux pour améliorer la gestion des affaires publiques et renforcer la légitimité.

M. N. EVANS (Royaume-Uni), *intervenant*, dit que, au moment de sa première élection au Parlement britannique en 1992, il était le premier parlementaire à avoir un site Web. Les choses ont considérablement évolué depuis. Les réseaux sociaux ont fait leur apparition. Les citoyens les utilisent pour exprimer leur point de vue et débattre de l'actualité. Le Hansard, compte rendu officiel des débats parlementaires au Royaume-Uni, est disponible en ligne depuis 1989. Les débats parlementaires sont aujourd'hui diffusés sur Internet et à la télévision; en revanche, il n'y a pas si longtemps encore, les visiteurs assis dans les tribunes publiques n'étaient pas autorisés à prendre des notes écrites.

Dans le cadre de son engagement pour l'ouverture et la transparence, le Parlement britannique a respecté la Loi sur la liberté d'accès à l'information qui a rendu possible la divulgation des dépenses des parlementaires. Malgré le scandale qui s'en est suivi, en partie alimenté par les médias, il est juste que les contribuables sachent comment leur argent est dépensé. D'autres initiatives ont été entreprises pour rapprocher les parlementaires des citoyens, notamment l'ouverture d'un Centre d'éducation parlementaire pour les groupes scolaires qui visitent le

Parlement, la création de bureaux de sensibilisation à travers le pays et un programme de stages pour les étudiants. Toute pétition qui recueille plus de 10 000 signatures doit faire l'objet d'un débat au Parlement. Il est aujourd'hui possible de soumettre des pétitions en ligne.

Une Commission sur la démocratie numérique a été créée par le Président du Parlement pour examiner comment les technologies numériques peuvent être utilisées pour accroître la transparence, l'inclusion et la participation des citoyens dans les démocraties parlementaires. Les cinq objectifs clés que doivent atteindre les parlements sont les suivants : s'assurer, d'ici 2020, que chaque citoyen comprenne les activités du Parlement; être pleinement interactifs et équipés des technologies numériques à l'horizon 2020; créer au plus vite un nouveau mécanisme de participation citoyenne; mettre à disposition de tous les électeurs un système de vote en ligne fiable à l'horizon 2020; et faire en sorte qu'à partir de 2016 toutes les données et séquences vidéo publiées soient librement accessibles en ligne dans un format qui permette leur réutilisation. Des travaux sont en cours pour atteindre ces objectifs et ramener le Parlement dans la vie des citoyens. L'intervenant se dit optimiste quant aux bénéfices que pourront apporter les nouvelles technologies. L'ouverture n'est pas un choix, mais une nécessité qui s'impose à tous les parlements.

M. C. CHAUVEL (Conseiller parlementaire, Groupe de la gouvernance, Programme des Nations Unies pour le développement - PNUD), *intervenant*, parle des études comparatives effectuées sur l'ouverture des parlements. Il dit que le PNUD a acquis des connaissances sur le sujet grâce aux travaux qu'il a menés pour renforcer l'institution parlementaire dans quelque 70 pays. Ces travaux ont notamment porté sur la lutte contre la corruption, objectif qui réclame nécessairement d'améliorer l'ouverture et la transparence. Le premier Rapport parlementaire mondial a été produit conjointement par l'UIP et le PNUD. Abordant l'évolution de la représentation parlementaire et d'autres questions importantes y afférentes, ce rapport met notamment en évidence les attentes croissantes des citoyens, qui souhaitent une plus grande transparence parlementaire et comprendre comment fonctionne l'institution. Il ressort également que les citoyens considèrent la responsabilité et la transparence comme d'importants moyens pour abaisser les barrières séparant imperceptiblement les citoyens du Parlement. L'interactivité constitue un aspect essentiel, bien que souvent négligé, de l'ouverture. Les nouvelles technologies, notamment les médias sociaux, offrent de nombreuses possibilités. Mais elles ont aussi leurs limites et tendent à susciter de très fortes attentes que les parlements ne peuvent honorer. Les attentes des citoyens doivent donc être réalistes. Il est également important de déterminer ce qui est acceptable en termes d'ouverture.

L'intervenant donne des exemples de la façon dont les parlements du monde entier dialoguent avec leurs citoyens. Le Parlement européen a adopté une façon novatrice d'utiliser les médias sociaux. La plateforme en ligne *Curul 501* fournit des informations sur les fonctions du Parlement mexicain et facilite l'interaction directe avec les parlementaires. En Serbie, un projet financé par la Suisse a été mis en place pour renforcer la fonction de contrôle et la transparence du Parlement, notamment grâce à un système de suivi en temps réel des dépenses de l'Etat. Dans les pays lusophones d'Afrique de l'Ouest, plusieurs organisations de la société civile sensibilisent les citoyens à la gestion des comptes publics.

Le Chili, la France, la Géorgie et l'Ukraine ont élaboré des plans d'action nationaux dans le cadre de l'OGP. Ces plans ont permis de tirer certains enseignements, parmi lesquels : la nécessité de concevoir des plans d'action distincts pour le parlement et le gouvernement; de ne pas limiter aux seuls parlementaires individuels l'ouverture de l'institution parlementaire; de garantir un engagement fort et constant de la part de plusieurs partis; d'élaborer des plans d'action en partenariat avec la société civile; et de prendre des engagements spécifiques à chaque situation.

Plus les parlements participeront à l'OGP, plus l'impact de cette initiative sera fort. Cela permettra de répondre plus facilement aux attentes d'ouverture et de responsabilité parlementaire exprimées par les citoyens.

La PRESIDENTE PAR INTERIM invite l'assistance à réagir.

Le représentant du BAHREIN se demande si le fait de faciliter la communication et l'interaction entre les électeurs et leurs représentants permettra véritablement d'accroître la participation des citoyens et leur confiance dans les parlementaires, notamment en ce qui concerne les jeunes. Il demande quels ont été les résultats des débats suscités par les pétitions de citoyens, qu'il juge être une idée intéressante.

Le représentant du CHILI dit que de nombreux éléments doivent être pris en compte concernant la question importante de la transparence, notamment ses limites. Il existe par exemple un risque que les informations relayées ne rendent pas fidèlement compte des faits, ce qui peut conduire à des malentendus. Cela peut ternir l'image des responsables politiques, lesquels risqueraient alors d'être épiés de manière injustifiée suite à la divulgation d'informations fournies au nom de la transparence.

Le représentant de la GUINEE dit que les citoyens de sa région ont tendance à penser que les gouvernements font des promesses vaines. Certains considèrent également que l'Exécutif et le pouvoir judiciaire s'entendent entre eux pour arranger les choses à leur avantage. En Guinée, les parlementaires sont manifestement responsables devant leurs électeurs. Ils jouissent d'un niveau de confiance élevé de la part des citoyens, contrairement aux hauts fonctionnaires, lesquels sont généralement vus d'un œil suspicieux.

Le représentant de la CHINE dit que les représentants élus de son pays défendent les intérêts du peuple en exerçant leur fonction de contrôle. Le Congrès national du peuple informe les citoyens par la tenue de conférences de presse et la publication de rapports qui peuvent également être consultés en ligne. En outre, les membres du Congrès recueillent l'opinion des citoyens lors de visites sur le terrain, notamment dans les régions reculées du pays. Renforcer ce type d'action pourrait permettre d'accroître l'ouverture du Gouvernement.

Le représentant de l'AFRIQUE DU SUD souligne combien l'ouverture du Parlement est importante pour le bon fonctionnement de la démocratie. Il dit que son pays s'applique à mettre en œuvre la démocratie participative, notamment par le biais des processus parlementaires, tels que prescrits par la Constitution. Des outils ont été mis en place pour promouvoir l'ouverture et la transparence, notamment : un système dynamique de commissions parlementaires qui permet une participation sans précédent des citoyens; un système qui permet aux citoyens de contribuer au discours annuel sur l'état de la nation; un processus budgétaire associant pleinement l'ensemble des parties prenantes; une large couverture médiatique des travaux parlementaires; l'utilisation de 11 langues officielles au Parlement; et le recours à des plateformes de médias sociaux supplémentaires pour communiquer avec un nombre toujours plus élevé de citoyens, notamment avec les jeunes. Cependant, le coût élevé de la connectivité constitue un problème.

M. A.Y. DESAI (Inde) dit que la transparence et l'ouverture parlementaire sont étroitement liées et qu'elles se renforcent mutuellement. Les parlements sont responsables devant leurs citoyens et doivent leur rendre des comptes. A cette fin, le Parlement indien a recours à plusieurs mécanismes comme : l'utilisation de divers outils de procédure; la publication des projets de loi, travaux parlementaires et rapports des commissions; la tenue d'auditions publiques par les commissions parlementaires de manière à recueillir le point de vue des citoyens; ainsi que la retransmission des travaux parlementaires en direct, à la télévision et sur Internet. Une chaîne de télévision consacrée aux travaux parlementaires diffuse également des émissions sur la démocratie, la gouvernance et d'autres questions qui intéressent les citoyens. Les sites Internet des deux Chambres constituent un important outil de référence pour communiquer aux citoyens des informations dont la diffusion est prévue par la loi. En s'appuyant sur ces méthodes pour accroître la participation des citoyens au processus législatif, les parlements peuvent renforcer leur transparence et mieux rendre compte de leurs travaux, et ainsi se rapprocher des électeurs.

Le représentant du ZIMBABWE décrit les fonctions et les responsabilités des parlements démocratiques sur la base des critères promus par l'UIP. Il souligne l'importance du concept d'ouverture parlementaire prévu dans la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire. Lorsque les parlementaires dialoguent avec les citoyens, la légitimité du Parlement s'en trouve renforcée. Au Zimbabwe, ce dialogue est encadré par des dispositions constitutionnelles qui prévoient l'accès et la participation des citoyens aux processus parlementaires, notamment via : une consultation appropriée et le droit de pétition; une réponse institutionnelle rapide aux besoins exprimés par les citoyens; et la possibilité pour les citoyens d'avoir accès, en temps utile, à des informations précises. En outre, la participation des citoyens aux travaux parlementaires a été renforcée grâce à des réformes qui ont permis d'instaurer des auditions publiques, des consultations budgétaires, la couverture médiatique en direct des débats parlementaires, des entretiens ouverts pour les candidats au poste de Médiateur de la République et un site Internet interactif qui renferme diverses ressources, notamment les comptes rendus des débats parlementaires. Tous ces éléments contribuent à améliorer les travaux, l'ouverture et la réactivité du Parlement.

La représentante des EMIRATS ARABES UNIS souligne qu'il est essentiel de tenir les citoyens pleinement informés des activités du Parlement. Cela permet de renforcer la participation des citoyens aux processus législatifs et décisionnels et de mieux suivre les réponses apportées par le Parlement aux préoccupations et aux aspirations des citoyens. Néanmoins, la création de sites Internet et l'utilisation des médias sociaux ne sauraient suffire à promouvoir l'ouverture parlementaire. D'autres problèmes de taille méritent attention. Tout d'abord, l'emploi du système de scrutin majoritaire réduit l'influence que peuvent avoir les citoyens ordinaires. Deuxièmement, dans certains pays, le manque de ressources technologiques empêche l'échange d'informations et la transparence, ce qui a une incidence sur la qualité des travaux. Troisièmement, la langue et le fonctionnement du Parlement demeurent obscurs, étrangers et difficiles à comprendre pour les citoyens ordinaires. Elle salue l'initiative mexicaine *Curul 501* qui traduit le jargon juridique dans un langage accessible.

Le représentant de la JORDANIE dit que les citoyens de son pays peuvent très facilement entrer en contact avec leurs représentants. Les parlementaires jordaniens s'efforcent de servir leurs électeurs au-delà de leur rôle législatif. Les informations sur les activités parlementaires sont librement accessibles et les travaux parlementaires sont ouverts et diffusés à la télévision. Cela a permis d'accroître considérablement le dialogue avec le Parlement et la confiance dans la conduite de ses travaux. Le contrôle des processus décisionnels par les citoyens est en outre renforcé par la meilleure connaissance de ces processus. Le PNUD a joué un rôle important pour promouvoir une culture de transparence en Jordanie. Des efforts analogues devraient être entrepris pour accroître la participation de la société civile à ce travail de contrôle.

Mme A. OSEI-ASARE (Ghana) dit que nombre de pratiques parlementaires mentionnées par les orateurs précédents sont appliquées au Ghana, à l'exception des pétitions en ligne et des débats numériques, ajoutant que ceux-ci seront mis en place en temps utile. Elle attire l'attention sur les auditions publiques menées par le Commission des assurances gouvernementales et la Commission de révision des comptes. Ces auditions s'avèrent particulièrement efficaces pour demander des comptes aux vérificateurs et responsables gouvernementaux et pour améliorer la gestion des finances publiques du pays. Elle souscrit donc pleinement à l'idée que l'ouverture n'est pas un choix mais une nécessité.

Le représentant de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN fait observer que la performance des parlements et des partis politiques doit être mesurée à l'aune de leur capacité à répondre aux aspirations des peuples. Le degré de respect des droits de l'homme devrait également servir de point de référence. Par ailleurs, les électeurs – qui déterminent chaque mandat parlementaire – doivent voir leurs droits respectés, sans ingérence des partis. L'influence des partis politiques nuit à la démocratie et affaiblit les droits de l'homme, la bonne gouvernance et l'état de droit. Dans la véritable démocratie en vigueur dans son pays, les parlementaires sont directement élus par le peuple, avec une intervention minimale des partis politiques et sans aucun diktat présidentiel. Les plus hauts responsables gouvernementaux sont soumis à une audition parlementaire et, conformément à la Constitution, les citoyens peuvent déposer plainte contre l'Exécutif, le pouvoir judiciaire et le Parlement. Sa délégation est disposée à faire part des initiatives entreprises par le Parlement iranien pour promouvoir son ouverture.

Le représentant de la PALESTINE dit qu'il existe bien des limites à l'ouverture parlementaire. Ces limites peuvent survenir lorsque la capacité des personnes chargées de communiquer est altérée pour une raison ou pour une autre, lorsque les technologies utilisées pour interagir avec les citoyens sont rares ou indisponibles, ou encore lorsque les attentes qu'ont les citoyens vis-à-vis du Parlement sont en décalage avec la réalité.

M. J. LACÃO (Portugal) dit que le Parlement portugais a pris des mesures fortes pour sensibiliser les citoyens et les impliquer dans la vie politique du pays. Ces mesures comprennent la création d'un Parlement des jeunes, des programmes de télévision sur les activités parlementaires, ainsi que des visites organisées et des journées portes ouvertes au Parlement. Le site Internet du Parlement permet de contacter les parlementaires individuellement, de soumettre des pétitions et de présenter des propositions. Le Parlement dispose également d'une page Facebook et d'une chaîne de télévision numérique avec interprétation en langue des signes. Ces initiatives visent à renforcer les connaissances des citoyens sur le fonctionnement du Parlement et à créer une nouvelle génération de citoyens actifs.

Le représentant de l'ANGOLA dit que, dans la pratique, le contrôle parlementaire n'existe pas dans son pays. La raison en est que, d'après la Constitution, l'Exécutif n'est pas tenu de rendre des comptes au Parlement et n'y est pas non plus subordonné. Certains estiment que la transparence n'est pas utile ou qu'elle est impossible à mettre en œuvre. Il se demande ce que peut faire l'Angola pour s'engager une bonne fois pour toutes sur la voie de la démocratie.

La représentante du MALAWI dit que des efforts sont en cours dans son pays pour rapprocher le Parlement du peuple. Ce rapprochement est rendu possible grâce aux activités de sensibilisation organisées par la société civile et au travail effectué par le Centre pour la démocratie multipartite. Les travaux parlementaires sont retransmis à la télévision et à la radio. Les journalistes interrogent également les parlementaires sur ce qu'ils font pour le peuple. Les comptes rendus des débats parlementaires sont diffusés gratuitement.

Le représentant de la GUINEE EQUATORIALE dit que les séances plénières de son parlement sont ouvertes au public, contrairement aux réunions des commissions. Il est absolument nécessaire d'établir des stratégies et des partenariats officiels pour favoriser une plus étroite coopération entre le Parlement et la société civile. La corruption constitue une préoccupation majeure dans son pays et un système parlementaire ouvert est indispensable pour s'attaquer à ce problème. Un code de conduite parlementaire a été établi pour favoriser la transparence. Les technologies électroniques n'ont pas encore été introduites au Parlement. Mais le jour où elles le seront, elles offriront un outil utile pour faciliter les travaux du Parlement. L'UIP a fourni un appui important au pays pour l'aider à développer ses stratégies parlementaires.

Le représentant du KENYA dit que la question cruciale de l'ouverture, de la responsabilité et du contrôle des parlements est prise très au sérieux dans son pays, où la participation des citoyens est inscrite dans la Constitution. Les travaux parlementaires sont retransmis en direct et les parlementaires se rendent disponibles pour répondre aux questions des électeurs. En ce qui concerne les nominations qui nécessitent l'approbation du Parlement, les parlementaires sont tenus de prendre en compte l'avis des citoyens. Pour les questions d'ordre budgétaire, une consultation citoyenne est également organisée à travers le pays.

Le représentant de la FRANCE dit que la transparence n'est pas une affaire de choix, sinon une conséquence naturelle des tendances qui façonnent aujourd'hui le travail parlementaire. Les technologies de l'information et de la communication facilitent la production, la transmission et la réception de données. Celles-ci sont aujourd'hui plus accessibles et les citoyens sont mieux informés qu'ils ne l'étaient par le passé. Les investissements devraient être orientés vers l'élaboration de stratégies faisant appel à cette nouvelle intelligence collective. Ils peuvent également servir à évaluer de façon indépendante la performance du Gouvernement. Les données ouvertes favorisent aussi la mise au point de solutions nouvelles à des problèmes difficiles. Quiconque partage des données partage également un pouvoir et participe d'un nouvel équilibre entre démocratie représentative et démocratie directe.

M. T.J.P. TAPSOBA (Burkina Faso) rappelle l'épisode où un amendement constitutionnel avait été proposé par l'ancien Président du Burkina Faso pour lui permettre de se présenter à sa propre succession. L'initiative avait déclenché un mouvement de protestation, le vote sur l'amendement avait été suspendu et le Président s'était réfugié à la hâte dans un pays voisin. Il appartient désormais aux parlementaires de renouveler leur relation avec le peuple en favorisant l'ouverture, en renforçant leur partenariat avec la société civile, en prouvant le fonctionnement du Parlement et en expliquant leur engagement et leur responsabilité vis-à-vis des citoyens. Tous les moyens de communication doivent être utilisés pour atteindre ces objectifs. Néanmoins, le premier objectif doit être d'œuvrer à la concrétisation des aspirations du peuple. S'ils ne parviennent pas à améliorer le quotidien du peuple, les parlementaires ne feront qu'alimenter la méfiance à leur égard.

La représentante du SOUDAN dit que le Parlement de son pays a adopté en 2014 une nouvelle approche plus ouverte pour la conduite de ses travaux. Cette approche consiste à associer la société civile et d'autres parties prenantes au processus législatif. Des lois ont également été adoptées pour promouvoir la transparence, lutter contre la corruption et garantir la liberté d'accès à l'information. Le Parlement dispose de son propre site Internet, répond aux questions des étudiants qui souhaitent mieux comprendre son fonctionnement et s'efforce plus largement d'accroître son ouverture.

La représentante du PAKISTAN note que l'ouverture et la transparence renforcent l'efficacité du Parlement. Le site Internet de son parlement fournit des informations sur les travaux parlementaires et le code de conduite parlementaire y figure également. Le Parlement du Pakistan a une Commission d'éthique. Elle est habilitée à interroger les ministres, lesquels sont également tenus de lui faire rapport sur toutes les questions qu'elle examine. Les citoyens peuvent désormais présenter des pétitions électroniques, et des stages sont proposés aux étudiants pour leur permettre de découvrir le travail parlementaire.

M. N. EVANS (Royaume-Uni), *intervenant*, dit que les pétitions permettent de soulever d'importantes questions d'intérêt public et d'en débattre au Parlement. Si le vote sur ces questions n'est pas contraignant, le résultat peut avoir presque immédiatement l'impact souhaité. La question de la liberté de la presse est d'une importance vitale dans tous les pays, quels que soient les niveaux de démocratie et d'ouverture.

M. C. CHAUVEL (Conseiller parlementaire, Groupe de la gouvernance démocratique, Programme des Nations Unies pour le développement - PNUD), *intervenant*, dit que le niveau de confiance à l'égard des parlements est élevé lorsque ces derniers demandent des comptes aux gouvernements. L'ouverture et la transparence parlementaire sont importantes car elles sont essentielles pour comprendre ce que font les parlements pour leurs citoyens. Il souscrit à l'avis du représentant de l'Angola selon qui la tendance, dans les systèmes présidentiels, à saper la responsabilité parlementaire constitue une préoccupation, et l'encourage à entrer en contact avec la délégation du Sri Lanka pour comparer leurs expériences. Le représentant de la France a fait observer à juste titre combien la transparence est importante pour permettre le contrôle parlementaire et la reddition de comptes. Ces deux questions seront l'objet de la prochaine édition du Rapport parlementaire mondial UIP-PNUD. Il remercie le représentant de la Jordanie pour ses commentaires sur l'action du PNUD en Jordanie et la nécessité d'impliquer la société civile dans les initiatives visant à favoriser l'ouverture.

M. D. SWISLOW (Chargé principal des partenariats, National Democratic Institute - NDI), *intervenant*, concorde avec l'idée que la transparence n'est pas un choix mais une nécessité : l'information est tellement omniprésente aujourd'hui que la transparence en devient inévitable. Répondant au représentant de Bahreïn, il dit que le fond du problème n'est pas nécessairement d'accroître la confiance des citoyens, sinon de leur permettre de mieux comprendre le fonctionnement des parlements modernes. A l'instar du représentant du Chili, il pense que la divulgation de certaines informations peut accroître la pression pour répondre aux allégations. Si les médias interprètent mal ces informations, cela peut entraîner des différends. Il est important de collaborer avec la société civile plutôt que de créer une relation antagoniste.

La PRESIDENTE PAR INTERIM remercie les intervenants et les autres participants pour leurs riches contributions au débat.

Elections

La PRESIDENTE PAR INTERIM annonce que le Groupe Asie-Pacifique a désigné M. P. Wangchuk (Bhoutan) comme son candidat à l'élection du Bureau et que le Groupe des Douze Plus a désigné M. J. Lacão (Portugal).

La Commission élit ces deux candidats par acclamation.

La PRESIDENTE PAR INTERIM dit que les groupes géopolitiques ont convenu que le prochain Président de la Commission devra être issu du Groupe africain. Néanmoins, le Groupe n'ayant pas encore désigné son candidat, l'élection du Président est différée à la 135^{ème} Assemblée, moment où interviendra l'élection du Vice-Président de la Commission.

La séance est levée à 11 h.35.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SEANCE DU MARDI 22 MARS

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.45, sous l'autorité du Président de la Commission, M. A Avsan (Suède).

Au cours de la réunion, plusieurs orateurs ont présenté leurs condoléances aux familles et amis des victimes des attentats terroristes commis le matin même en Belgique et ont exprimé leur solidarité avec le peuple belge.

Adoption de l'ordre du jour

(C-IV/134/A.1.rev)

Le projet d'ordre du jour révisé est adopté.

Approbation du compte-rendu de la session de la Commission tenue lors de la 133^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2015)

Le compte-rendu de la session de la Commission tenue lors de la 133^{ème} Assemblée est adopté.

Elections

Le PRESIDENT annonce que le Groupe arabe présente la candidature de M. A.F.I. Al-Mansour (Soudan) et de Mme A.R. Albasti (Emirats arabes unis) aux postes de Vice-Président et de membre de la Commission, respectivement. Le Groupe Eurasie présente la candidature de M. A. Romanovich (Fédération de Russie) au poste de membre. Les candidats présents sont priés de se faire connaître de la Commission.

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie), présentant le candidat du Groupe Eurasie en son absence, dit que M. Romanovich parle bien anglais et qu'il est un membre expérimenté de l'opposition à la Douma d'Etat russe et Vice-Président de la Commission de la Douma d'Etat pour les affaires internationales. Il est rentré tôt en Russie, de l'Assemblée de l'UIP, afin de prendre possession de son nouveau poste de Vice-Président.

Mme A.R. ALBASTI (Emirats arabes unis), candidate du Groupe arabe, dit qu'elle est membre du Conseil national fédéral de son pays depuis 2011 et qu'elle brigue actuellement un second mandat. Elle parle deux langues et a une connaissance passive d'une troisième. Elle a dix ans d'expérience dans le domaine humanitaire de la protection et de l'aide aux victimes, notamment en coopération avec les agences spécialisées de l'ONU. Elle dirige actuellement un refuge pour les femmes victimes de violences et de la traite.

La Commission élit les trois candidats au Bureau.

Débat interactif sur le processus de désignation du Secrétaire général de l'ONU

(C-IV/134/4-Inf.1)

Le PRESIDENT dit que l'audition prévue des candidats au poste de Secrétaire général des Nations Unies a été annulée. Les candidats de Croatie et de Slovénie ont envoyé des lettres dans lesquelles ils rendent hommage à l'UIP et aux parlements pour l'action qu'ils mènent face aux problèmes mondiaux, notamment en coopération avec les Nations Unies. Le Secrétariat de l'UIP

avait rédigé une note de travail sur la désignation et le mandat du Secrétaire général (C-IV/134/4-Inf.1). Ce document soumettait des questions à l'attention des parlementaires et indiquait qu'à la date de sa rédaction, sept candidatures avaient été reçues pour le poste.

Il présente les invités chargés de situer le débat interactif : Mme Y. Terlingen, représentante de *1 pour 7 milliards*, une campagne très populaire au plan mondial pour l'amélioration du processus de sélection et pour la désignation du meilleur candidat possible au poste de Secrétaire général; M. K. Kosachev (Fédération de Russie) et Mme G. Ortiz (Mexique).

Mme Y. TERLINGEN, (représentante de la campagne 1 pour 7 milliards), *intervenante*, explique pourquoi il convient d'améliorer le processus de désignation du Secrétaire général de l'ONU. Elle dit que notre monde actuel connaît bien des crises et des problèmes d'ampleur et qu'il faut donc que la personne désignée se pare de vertus et de qualités telles qu'une forte autorité morale et une grande indépendance. Fidèle aux valeurs de la Charte des Nations Unies, le candidat retenu doit, en outre, être un bon administrateur et nourrir de grands desseins. Il, ou elle, doit être bon médiateur afin d'empêcher les conflits et être capable de mettre en œuvre à la fois le Programme 2030 des Objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Or, le processus de sélection est conduit en secret par les membres du Conseil de sécurité de l'ONU ayant le droit de veto et comprend des usages clairement contraires à l'article 100 de la Charte. Bref, ce processus est désormais archaïque. Il doit devenir plus transparent et ouvert, tenir compte de l'article 97 de la Charte et du fait que l'Assemblée générale ne peut plus se contenter d'entériner les recommandations du Conseil de sécurité lorsqu'elle choisit un candidat.

C'est parce que la réforme des Nations Unies s'avérait lente et laborieuse que la campagne *1 pour 7 milliards* a été lancée en novembre 2014, deux ans avant la désignation du prochain Secrétaire général. Depuis, elle a recueilli l'appui de plus de 750 organisations non gouvernementales, de divers Etats membres et de groupes tels que *The Elders* ("Les anciens"), présidé par l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan), et Action mondiale des parlementaires. La résolution 69/321 sur la revitalisation du travail de l'Assemblée générale a été adoptée à l'unanimité en septembre 2015. Pour ce qui est de la sélection et de la désignation du Secrétaire général, cette résolution rappelle les principes de transparence et d'ouverture, ainsi que la nécessité de présenter des candidates afin de respecter l'équilibre des sexes. Elle énumérait également des critères de sélection et faisait la proposition révolutionnaire d'auditionner les candidats ou de tenir des réunions avec eux. Ces auditions devaient avoir lieu en avril 2016 et leur résultat devait être examiné par le Conseil de sécurité.

Ces améliorations, pour importantes qu'elles soient, ne vont pas assez loin. Aussi l'Assemblée générale est-elle en train d'en examiner deux autres. La première est que le Conseil de sécurité recommande plusieurs candidats à l'Assemblée générale. Ainsi, la sélection deviendrait un processus plus démocratique dans lequel la décision finale relèverait de l'ensemble des 193 Etats membres. La seconde serait de rallonger le mandat du Secrétaire général – à sept ans au lieu de cinq - mais en le rendant non renouvelable. De cette façon, le Secrétaire général en exercice aurait plus d'indépendance et suffisamment de marge politique pour diriger véritablement dans une scène mondiale de plus en plus complexe et en mutation rapide.

Rappelant un document dans lequel *1 pour 7 milliards* expose les arguments en faveur des propositions, elle invite les parlementaires à soutenir le changement : en débattant des qualités nécessaires au poste; en désignant et proposant à la sélection leurs candidats nationaux les plus qualifiés; en présentant des femmes; en proposant et en évaluant des questions à l'intention des candidats en vue des prochaines auditions; en demandant aux membres permanents du Conseil de sécurité de ne pas soutirer de promesses aux candidats en échange de leur soutien et en invitant instamment leur gouvernement à soutenir les candidats multiples devant être présentés à l'Assemblée générale, ainsi qu'un mandat plus long et non-renouvelable. Ainsi, les parlements contribueraient efficacement à la sélection d'un patron hors-pair pour les Nations Unies, une personnalité capable de se hisser à la hauteur d'enjeux tels que le règlement des conflits, l'instauration de la paix et la préservation de vies humaines.

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie) dit que cet exposé enrichit la réflexion qui s'inscrit dans le cadre d'un débat plus général : la nécessité incontestable, pour les Nations Unies, de se réformer et de s'améliorer. Cependant, il faut se garder de toute action pouvant entraîner des conséquences irréversibles. L'exposé semble partir du principe que le Secrétaire général doit être davantage général que secrétaire. Pour sa part, il estime que, en fait, la fonction du Secrétaire général consiste plus à administrer; la direction de l'Organisation étant du ressort des Etats membres. L'objectif ne doit pas être, par conséquent, de renforcer l'indépendance du Secrétaire général, mais plutôt de mieux le soutenir dans son travail.

La sélection du Secrétaire général par roulement régional est une tradition valable. L'égalité entre hommes et femmes est également importante, à condition de privilégier le mérite. Peu importe, en revanche, que la désignation soit assortie d'un mandat de cinq ans renouvelable ou de sept ans non renouvelable. L'essentiel est le nombre des candidats que le Conseil de sécurité pourra recommander, car d'aucuns estiment que le droit de veto dont jouissent les cinq membres permanents du Conseil de sécurité leur permettrait d'écarter certains candidats. Mais on peut tout aussi bien dire que le droit de veto affaiblit le pouvoir de ces mêmes membres en les empêchant de faire prévaloir leur propre choix. La nécessité du consensus entre tous les membres du Conseil est donc un atout puisqu'elle oblige à un partenariat, gage de bon fonctionnement, entre le Conseil et le Secrétariat et permet d'éviter efficacement les tensions et les conflits internationaux. Aussi l'UIP n'a-t-elle aucune raison pressante de prôner un changement du règlement actuel.

Mme G. ORTIZ (Mexique), *intervenante*, dit que le processus de sélection actuel privilégie l'égalité entre hommes et femmes et l'équilibre géographique, ce qui montre que le monde est en train de changer, obligeant à plus d'ouverture. Cependant, il ne suffit pas d'inscrire la parité et les candidatures féminines dans la politique suivie, encore faut-il en faire un moteur véritable du progrès. Il faut recommander plus d'un candidat à l'Assemblée générale. La personne choisie doit avoir l'autorité morale permettant de façonner la destinée des Nations Unies. Une femme peut très bien s'acquitter de ce rôle. De plus, elle apporterait une dimension féminine des plus utiles aux nombreuses questions traitées par les Nations Unies dans le monde : sociales, droits de l'homme et autres. En fait, la désignation d'une femme rajeunirait les Nations Unies et faciliterait la réalisation de leurs objectifs.

Mme Y. TERLINGEN, (représentante de la campagne 1 pour 7 milliards), *intervenante*, rappelle l'obligation de rendre des comptes, critère important entre tous. Le Secrétaire général doit être responsable non seulement devant le Conseil de sécurité, mais aussi devant l'ensemble des 193 Etats membres. Aucune des propositions de *1 pour 7 milliards* ne diminue en rien cette obligation. On ne peut en dire autant de la promesse actuelle de sélection pour un second mandat de cinq ans, surtout quand l'Assemblée générale pèse si peu sur le processus. Un mandat unique et non renouvelable renforcerait l'obligation de rendre des comptes en obligeant les candidats à présenter leur programme/calendrier avant la sélection. Les seules règles régissant actuellement la désignation du Secrétaire général de l'ONU figurent dans l'article 97 de la Charte de l'ONU. Toutes les propositions formulées par son organisation s'appuient sur des résolutions des Nations Unies et ont reçu l'aval d'anciens secrétaires généraux. Bien sûr qu'il existe des femmes à la hauteur du poste. Elle espère que d'autres candidates encore plus qualifiées se manifesteront avant la sélection finale.

Baronne HOOPER (Royaume-Uni) se félicite de ce débat interactif et des commentaires enrichissants qui y ont été exprimés sur le processus de sélection. Elle dit que, dès son retour au Royaume-Uni, elle demandera un débat sur ce sujet au Parlement. Elle espère que d'autres parlementaires en feront de même afin de peser utilement sur les affaires des Nations Unies. Le Royaume-Uni estime que le prochain Secrétaire général doit être intègre, avoir fait ses preuves, parfaitement maîtriser les techniques de communication, jouir d'une expérience pertinente et suffisante et être une personnalité au-dessus de tout soupçon. Il, ou elle, doit avoir les qualités qui font un bon chef et la volonté de faire des Nations Unies une organisation résolue, au cœur d'un système fondé sur des règles. Le candidat qui l'emportera doit être attaché à la transparence et à l'obligation de rendre des comptes; à une gestion économe et à la réforme; à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD); à l'application des propositions visant à réformer le maintien de la paix; à renforcer, entre autres, l'action des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Le processus ne doit pas être conduit dans le secret, ni être déterminé par l'équilibre géographique ou entre hommes et femmes. Le candidat le meilleur doit être désigné et si c'est une candidate, ce n'en serait que mieux.

Mme M.T. KUBAYI (Afrique du Sud) dit que la question du prochain Secrétaire général de l'ONU est de la plus haute importance, notamment pour l'Afrique et pour la réforme de l'Organisation, y compris celle du Conseil de sécurité dont l'Afrique est encore exclue. Il serait temps que la direction des Nations Unies soit assumée par une femme. L'Organisation doit maintenant montrer qu'elle soutient l'égalité des sexes, à tous les niveaux, en choisissant sa future Secrétaire générale parmi le grand nombre de femmes incontestablement qualifiées pour ce poste et capables de faire avancer la réforme.

Mme T. MORAIS (Portugal) en convient. Les qualités déjà énumérées sont des conditions nécessaires pour toute personne briguant le poste de Secrétaire général de l'ONU. Or, le candidat portugais, M. António Guterres possède ces qualités, comme il en a fait la démonstration, et est donc le meilleur pour ce poste. Sa carrière le prouve, comme son expérience en tant qu'homme politique et que Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Il est un homme de dialogue et de décision, très attaché aux questions de droits de l'homme, notamment ceux des victimes de la traite et ceux des enfants. Il ne manquerait pas de servir la cause de l'égalité des sexes, en faisant une priorité, notamment dans le cadre de la réforme des Nations Unies. Elle prie donc instamment les participants de soutenir sa candidature.

Mme B. AMONGI (Ouganda) soutient la campagne *1 pour 7 milliards*. Les postes de direction aux Nations Unies sont invariablement dominés par certains pays. Ce travers est dû à certaines pratiques comme de promettre de soutenir les candidats au poste de Secrétaire général ayant les faveurs du Conseil de sécurité. Il faut donc réformer pour que les Nations Unies soient une organisation mondiale ouverte et digne d'une confiance et d'un respect universels. Ce respect et cette confiance ne viendront que si les tous Etats membres jouent un rôle déterminant dans la sélection d'un Secrétaire général qui serait, alors, responsable devant eux.

M. M.S. BENMESSAOUD (Maroc) dit que, si une femme a véritablement la possibilité de diriger les Nations Unies, l'Organisation n'en serait que mieux armée pour remplir sa fonction. Il faut donc espérer voir bientôt une Secrétaire générale à la tête de l'ONU. Par ailleurs, ce poste devrait être assorti d'un mandat unique, donnant plus de liberté au Secrétaire général, car il ne subirait plus la pression d'une désignation à un second mandat. Il faudrait aussi un mécanisme garantissant la neutralité diplomatique du Secrétaire général. Cela éviterait l'escalade des tensions dans certains points chauds du globe, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales et au règlement pacifique des conflits.

M. M.D. LUNGU (Zambie) approuve les commentaires rappelant l'importance de certaines questions telles que la représentation régionale, l'équilibre entre hommes et femmes et les qualités indispensables à un secrétaire général de l'ONU. Le processus de sélection est, depuis trop longtemps, la chasse gardée du Conseil de sécurité et surtout de ses cinq membres permanents. Il faudrait donc modifier la composition de ce conseil pour améliorer le processus de désignation du Secrétaire général; faire avancer la réforme des Nations Unies, depuis longtemps en souffrance et faire en sorte que l'Afrique soit enfin représentée en son sein.

M. N. SCHRIJVER (Pays-Bas) dit qu'il soutient la campagne *1 pour 7 milliards*. Selon la Charte des Nations Unies, le Secrétaire général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation et doit s'acquitter des fonctions qui lui sont assignées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Cependant, l'article 99 stipule que le Secrétaire général peut aussi signaler certaines questions, allant au-delà des obligations administratives, à l'attention du Conseil de sécurité. Trois femmes ont brillamment rempli les fonctions de Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme : il devrait donc être parfaitement possible de trouver d'excellentes candidates, ayant les qualifications requises, au poste de Secrétaire général. Les critères déjà énumérés sont importants, mais la désignation doit se faire, en fin de compte, sur le mérite. Il faut poursuivre ce débat dans les parlements du monde entier et recueillir, ainsi, des avis sur la manière de placer la transparence et l'obligation de rendre des comptes au cœur du processus.

Le représentant du BANGLADESH dit que la personne la plus indiquée et qui aurait toutes les qualités déjà énumérées doit être désignée. Elle n'aura pas trop de ces qualités pour œuvrer, avec les parlementaires et d'autres, à la prévention des conflits et au règlement de problèmes tels que le désarmement nucléaire qui préoccupe au plus haut point son pays. Il faudrait changer la composition du Conseil de sécurité, de sorte qu'il ne soit plus dominé par des pays puissants qui

orientent les décisions en leur faveur. Moyennant ce changement, le Secrétaire général serait mieux à même d'assurer que les milliards dépensés sur les armements nucléaires soient consacrés à la réalisation des ODD et à des mesures visant à sortir des enfants de la pauvreté.

Le représentant du BURKINA FASO dit qu'il faut absolument une réforme générale des Nations Unies si on veut mieux faire face aux problèmes mondiaux. Il vaut mieux aussi que cette réforme soit progressive et éclairée par l'expérience des anciens secrétaires généraux de l'ONU. Il soutient l'idée d'un mandat de sept ans non renouvelable, qui permettrait au Secrétaire général de s'acquitter de ses fonctions sans entraves et, donc, d'obtenir les avancées souhaitées.

Mme C.M. NABWALA MUKIITE (Kenya) dit sa préférence pour une désignation du Secrétaire général d'après un roulement géographique. Le candidat retenu doit bien connaître les problèmes qui se posent aux différentes régions du globe, y compris l'Afrique. L'équilibre entre hommes et femmes est essentiel. Les Membres de l'UIP doivent donc nommer des candidates qualifiées à ce poste. Un mandat renouvelable de cinq ans serait préférable car il permet de demander des comptes et de faire un bilan. Le rôle du Secrétaire général doit être bien défini. La personne désignée doit être jeune, dynamique et suffisamment souple pour mener à bien la réforme vitale des Nations Unies. Le Parlement kényan prévoit de discuter avec le Gouvernement de la possibilité de présenter un candidat national.

M. S. SPENGMANN (Canada) dit qu'il approuve les propos de la Baronne Hooper sur la question des candidates et la possibilité que les Nations Unies soient bientôt dirigées par une secrétaire générale. Il faut réformer l'administration de l'ONU pour remédier à ses lacunes. Les parlementaires comprennent, mieux que d'autres, l'importance que les contribuables accordent à une administration plus efficace et diligente. Il se demande comment les parlementaires pourraient aider, au mieux, le Secrétaire général à servir ces réformes.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) dit que le Conseil de sécurité ne compte qu'un petit nombre de membres, avec une forte composante politique. Il outrepassé ses fonctions et a supplanté l'Assemblée générale. Une réforme profonde s'impose par conséquent. C'est à l'Assemblée générale de décider du candidat qui deviendra Secrétaire général de l'ONU et elle doit aussi contrôler ses activités. Dans l'intérêt des 7 milliards, le processus de sélection actuel doit être modifié. Il faut, en effet, veiller à ce que le travail du Secrétaire général ne soit pas entravé et qu'aucun prix politique ne soit payé pour cela.

Le représentant des EMIRATS ARABES UNIS dit que l'important est de savoir ce que la communauté internationale attend d'un secrétaire général. La voix des pays plus petits et moins puissants doit être entendue aux Nations Unies. Il faut mettre fin à la mise en œuvre sélective des résolutions de l'ONU, au traitement discriminatoire de pays et de peuples. Il faut accorder plus d'attention aux séquelles tragiques des conflits sur les populations et les économies. Il espère que le nouveau Secrétaire général poursuivra la réforme des Nations Unies, en éliminant notamment l'influence des puissants sur le travail de l'Organisation et en renforçant la présence des femmes aux postes de responsabilité. Il faudrait choisir une femme comme future Secrétaire générale de l'ONU.

Le représentant de BAHREÏN dit que la structure du Conseil de sécurité est préoccupante. Ses membres permanents restent les mêmes bien que le monde ait beaucoup changé depuis sa création. Pourquoi ne pas alterner des femmes et des hommes, désormais, au poste de Secrétaire général, par souci d'équilibre ? L'action du Secrétaire général en poste devrait être contrôlée par un organe *ad hoc* comprenant des ressortissants de petits pays. En fait, le poids des puissances dans les décisions globales doit être réduit pour prendre en compte l'opinion des moins puissants.

Le représentant de l'ETAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE dit que l'ONU doit tendre vers plus de transparence, d'ouverture et d'égalité. Son Secrétaire général doit être aux commandes et rendre compte à tous les Etats membres. Il doit aussi coordonner les activités et rechercher les soutiens nécessaires au règlement des problèmes et des crises. Les femmes ont tendance à être plus économes et novatrices, avec des prédispositions pour la solidarité. Il y aurait donc de bonnes chances de renouveau si une femme assumait la direction de l'Organisation. Le Secrétaire général de l'ONU doit avoir un plan de travail, avec des indicateurs mesurables. Un mandat de cinq ans suffirait pour que le responsable en exercice montre sa volonté d'avancer.

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie) dit que son opinion, selon laquelle le Secrétaire général remplit une fonction administrative, s'appuie sur la Charte des Nations Unies dont l'article 97 stipule que le Secrétaire général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation. L'article 99 n'est qu'une option permettant au Secrétaire général d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur certaines questions. Le Conseil n'est pas tenu de donner suite aux informations reçues de cette façon. Les décisions finales relèvent du Conseil, non du Secrétaire général.

Mme Y. TERLINGEN, (représentante de la campagne 1 pour 7 milliards), *intervenante*, dit que le rôle du Secrétaire général a beaucoup évolué depuis la rédaction de la Charte des Nations Unies. Le temps est révolu où le Secrétaire général n'avait qu'une fonction administrative. Il s'occupe désormais de prévention des conflits, de médiation et des actions face aux nouveaux problèmes mondiaux. Le Secrétaire général de l'ONU est bien placé pour défendre les valeurs de la Charte en contribuant à la préservation de la paix et de la sécurité, notamment par des opérations réussies de maintien de la paix. Le soutien à la réforme administrative est une question dont chacun reconnaît l'importance. Cependant, le Secrétaire général ne peut rien sans le soutien des Etats membres. Ces derniers doivent laisser de côté les intérêts nationaux et renforcer les actions visant à rajeunir l'Organisation et à accroître son efficacité. Voilà qui permettrait au nouveau Secrétaire général de mettre sur pied une équipe professionnelle et bien qualifiée, capable de mener à bien la réforme.

Mme P. TORSNEY (Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies) propose deux questions que les parlementaires pourraient poser, par l'intermédiaire de l'UIP, aux candidats au poste de Secrétaire général de l'ONU. La première est : les candidats demanderont-ils aux Etats membres d'inciter les parlements à se mobiliser en faveur du programme 2030 ? La seconde est : les candidats veilleront-ils à ce qu'il y ait un point focal parlementaire dans tous les bureaux de pays des Nations Unies; garantiront-ils que les parlementaires sont une importante priorité et seront-ils prêts à travailler avec eux ?

M. D. DAWSON (Canada) propose d'ajouter une question sur le rôle que les parlementaires pourraient jouer dans les futurs processus de sélection du Secrétaire général de l'ONU.

La Commission approuve les trois propositions.

Le PRESIDENT remercie tous ceux qui ont participé au débat de leurs contributions utiles.

Séance d'information sur les mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable

Le PRESIDENT rappelle la contribution de l'UIP aux négociations qui ont abouti à l'adoption du Programme 2030 pour le développement durable. Le plus urgent est de faire en sorte que les ODD soient institutionnalisés et éclairent les politiques nationales. L'UIP s'est engagée à aider les parlements à s'acquitter de leur mission reconnue, à savoir faire avancer l'ambitieux et nouveau programme de développement mondial. La Commission a vocation à centraliser les informations sur la progression de la mise en œuvre et à évaluer la contribution des parlements.

La séance d'information vise à donner un aperçu des processus d'examen en cours ou envisagés. Ainsi, la Commission pourra déterminer comment faciliter au mieux la mise en œuvre des ODD. Il présente les orateurs prévus : M. A. Motter, Conseiller principal de l'UIP pour les questions économiques et sociales; Mme P. Torsney, Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies; M. L. Borbély, membre de la Chambre des députés, Président de la Commission des affaires étrangères, Roumanie; et M. C. Chauvel, Conseiller parlementaire, Groupe de la gouvernance démocratique, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

M. A. MOTTER (Conseiller principal de l'UIP pour les questions économiques et sociales), *intervenant*, fait un exposé sur la mobilisation des parlements pour la mise en œuvre et l'examen des ODD. Les 17 ODD et leurs 169 cibles ont un double objectif : l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Les ODD sont universels, interdépendants et centrés sur les gens. Par ailleurs, ils intègrent des dimensions économiques, sociales et environnementales. Ils comprennent des objectifs nouveaux et novateurs. Par exemple, l'Objectif 16 porte sur la gouvernance, avec plus de 10 cibles y afférentes. L'importance des parlements pour la

participation, l'obligation de rendre des comptes et la mise en œuvre des ODD, est reconnue dans les paragraphes 45, 52 et 79 du Programme 2030. L'UIP mérite un hommage pour avoir veillé à ce que ces formulations soient adoptées.

Pour ce qui est de l'action parlementaire dans la mise en œuvre et l'examen des ODD, il décrit les principales mesures, au plan national, visant à implanter localement les objectifs et les cibles, mettre en œuvre les plans nationaux et faire le bilan de la progression par rapport aux indicateurs convenus. Au niveau régional, il serait possible de tirer des enseignements des autres pays, d'identifier des tendances communes et de définir des stratégies pour la région. Au niveau mondial, il convient de veiller au respect du calendrier pour les objectifs mondiaux, de contribuer à l'examen du mécanisme (Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable) et d'informer l'actuelle Commission, notamment au moyen des outils d'auto-évaluation conçus par l'UIP. A ce jour, 22 pays ont accepté d'adresser des rapports nationaux volontaires d'examen, et sur la progression, au Forum politique de haut niveau en 2016. Les parlementaires de ces pays pourraient demander à leurs autorités nationales compétentes comment ils pourraient participer utilement au processus.

Toujours pour soutenir la mise en œuvre et l'examen des ODD, l'UIP a proposé de formuler des conseils et des projets relatifs à l'institutionnalisation des ODD dans les parlements, ainsi que des méthodes pour mesurer la progression dans les parlements. La Commission serait la structure centralisatrice de l'UIP pour l'examen parlementaire des ODD. L'essentiel du travail serait effectué lors de la première session de l'année de la Commission : audition des rapports sur la progression mondiale; travaux pour préparer les parlements à faire leur contribution volontaire au Forum politique de haut niveau sur le développement durable et mesure de la progression effectuée dans certains parlements, au moyen des outils d'auto-évaluation et d'enquêtes.

Le **PRESIDENT** en vient au modèle de résolution parlementaire sur le suivi des ODD, objet du document EX/272/7(d)-Inf.1. Il invite les parlements à suivre l'exemple des Parlements du Mali et de Trinité-et-Tobago et à adopter la résolution. Les délégations du Canada, du Maroc, de Norvège et de Suède ont déjà annoncé qu'elles donneraient suite. Les 21 pays mentionnés par M. Motter devraient également montrer l'exemple en matière de suivi des ODD.

Mme P. **TORSNEY** (Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies), *intervenante*, présente la boîte à outils d'auto-évaluation conçue par l'UIP pour aider les parlements à contribuer à la réalisation des ODD. Elle dit que les questions figurant dans cette boîte à outils portent sur huit domaines : instaurer la compréhension; intégrer les ODD aux lois nationales; prendre en compte les ODD dans tous les mécanismes parlementaires; promulguer des lois soutenant les ODD; contrôler la mise en œuvre des ODD; communiquer avec le public; veiller à ce que les ODD servent les plus vulnérables. Les parlementaires sont invités à essayer la boîte à outils de 26 pages et à donner des informations y afférentes au cours du mois prochain. Ces informations seront, alors, prises en compte avant publication de la boîte à outils en anglais et en français, en mai 2016.

M. L. **BORBÉLY** (Roumanie), parlant de la dimension régionale du processus de suivi, dit que le Parlement de son pays s'attache à conférer une dimension parlementaire réelle à la mise en œuvre des ODD. Il devrait accueillir une seconde conférence sur l'Objectif 16, lié à la gouvernance et sur l'éducation comme élément fondamental pour tous les ODD.

Pour trouver des moyens pratiques d'intégrer les ODD au travail quotidien des parlements, il faut tenir compte de deux facteurs fondamentaux. D'une part, il y a l'appropriation par le pays, l'obligation de rendre des comptes pour le gouvernement et la politique nationale qui sont les principaux ingrédients de la mise en œuvre. D'autre part, il faut s'attacher à renforcer les fonctions législative, représentative et de contrôle du parlement. Les commissions et les procédures parlementaires doivent tenir compte de tous les ODD, de façon cohérente, en adaptant la structure des commissions, en révisant les procédures parlementaires et en assurant les formations nécessaires au personnel parlementaire. Des stages de formation sont déjà en cours au Parlement roumain.

Le travail parlementaire visant à mettre en œuvre les ODD peut, souvent, être entrepris au niveau national. Ce type d'action vise à : construire, par-delà les partis, la volonté politique permettant de soutenir les ODD; sensibiliser l'opinion publique et obtenir son soutien; promouvoir un mécanisme national de coordination pour les ODD, avec des possibilités de contributions parlementaires; faire pression pour une stratégie nationale, nouvelle ou révisée, pour le développement durable; réviser les lois à la lumière de cette stratégie; demander des comptes au gouvernement sur la mise en œuvre de la stratégie; affecter des ressources budgétaires

suffisantes à la mise en œuvre; mettre en place des capacités statistiques nationales pour prendre des décisions fondées sur des faits; contrôler la progression sur les ODD; informer les citoyens et les médias sur les processus liés aux ODD (peut-être en s'appuyant sur un Guide de l'UIP sur ce sujet); suivre de près le processus national d'examen relatif au Programme 2030 (à effectuer par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable); et s'informer, entre parlements, sur les expériences et meilleures pratiques. Il incombe également aux parlements de veiller au respect des engagements internationaux relatifs aux ODD: en s'assurant que les politiques et programmes de coopération au développement soutiennent la mise en œuvre des ODD; en instaurant des conditions propices aux investissements du secteur privé; et en militant pour une réforme, favorable aux ODD, des systèmes monétaires et commerciaux mondiaux.

Pour renforcer les synergies et obtenir un véritable soutien parlementaire aux ODD, ces derniers doivent être intégrés, à tous les niveaux, au travail de l'UIP. On peut y parvenir, entre autres, en les intégrant à la prochaine stratégie de l'UIP. La boîte à outils d'auto-évaluation serait d'une grande utilité à cet égard. L'UIP devrait aussi viser à aider les parlements à intégrer les ODD à leur propre travail. Elle pourrait conseiller les parlements sur les actions liées aux ODD dans le cadre des processus législatif, de contrôle et budgétaire, mais aussi dans les contacts avec les citoyens et la société civile. L'UIP devrait, par ailleurs, créer un mécanisme parlementaire mondial pour suivre, contrôler et évaluer la progression sur les ODD. Elle pourrait réfléchir à des méthodes permettant d'apporter des contributions parlementaires au Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Les parlements doivent être informés de la nécessité de suivre de près les processus nationaux d'examen et les résultats du Forum politique de haut niveau, et sur la nécessité de donner une perspective parlementaire aux examens thématiques du Forum.

L'UIP pourrait faire porter son effort sur : l'Objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes); l'Objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles); l'Objectif 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre); et l'Objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions). Ce n'est que par le travail en commun qu'on parviendra à changer la perception du développement durable et des ODD aux yeux de l'opinion publique. Les parlementaires doivent donc, les premiers, bien comprendre les ODD et créer les outils de leur mise en œuvre. Cela permettra de mieux vivre, aujourd'hui et à l'avenir.

M. C. CHAUVEL (Conseiller parlementaire, Groupe de la gouvernance démocratique (Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD), *intervenant*, fait un exposé sur la manière dont le système des Nations Unies pourrait aider les parlements à accomplir le processus de suivi, d'examen et de contrôle. Il dit que l'intégration de critères économiques, sociaux et environnementaux dans les ODD doit être envisagée au moment du soutien aux efforts nationaux de mise en œuvre. Il faut, pour cela, un cadre de suivi et d'examen solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré. Cela aiderait les pays à renforcer et suivre la progression, à mieux demander des comptes et à s'informer sur les meilleures pratiques. Les cadres nationaux de mise en œuvre ont, en général, un certain nombre de principes directeurs. Beaucoup privilégient l'ouverture, les droits de l'homme et le soutien aux plus vulnérables dans la société. Il faut aussi des données ventilées et de bonne qualité. Ces données doivent être solides, fiables, publiques et fournies en temps voulu, sachant leur importance pour la formulation des politiques et le contrôle de la progression. Aussi les bureaux des statistiques et les institutions de vérification sont-ils des acteurs essentiels du processus d'examen. Les parlements sont également des parties prenantes de la plus grande importance; or le système des Nations Unies et les gouvernements ne le savent pas encore. La mobilisation parlementaire accroît l'appropriation nationale et permet de développer les discussions et les débats nationaux, de former des consensus; elle permet aussi aux citoyens et aux organisations de la société civile d'apporter officiellement leur contribution.

Il donne des informations sur une boîte à outils du PNUD, permettant de déterminer si les parlements ont les moyens de suivre, d'évaluer et promouvoir la compréhension de divers aspects de la planification intégrée du gouvernement en matière économique et sociale. Pour les parlements qui en auraient besoin, cette boîte à outils peut donner des conseils sur les mesures supplémentaires devant éventuellement être prises et sur la manière de procéder. L'UIP doit continuer son action pour s'assurer que les parlements soient perçus comme des acteurs légitimes dans les processus d'examens périodiques universels et pour que le point de vue parlementaire soit clairement présenté, en tenant dûment compte des droits de l'homme dans l'action relative aux ODD.

Il évoque MyWorld 2030, l'enquête mondiale de l'ONU visant à suivre la progression des ODD, renforcer l'obligation de rendre des comptes et le dialogue entre citoyens et décideurs. Malgré les enquêtes de ce genre, l'importance des parlements en tant que parties prenantes n'est toujours pas perçue comme il se doit. Il parle également du cadre MAPS (Intégration, Accélération et Soutien aux politiques). Le Groupe de développement des Nations Unies a créé cet aide-mémoire pour bien indiquer les facteurs devant être pris en compte lorsqu'on aide les pays à mettre en œuvre les ODD. En 2016, le PNUD devrait produire : des conseils sur l'intégration des ODD; des conseils pour les rapports nationaux sur les ODD; une boîte à outils analytique concernant les ODD et un partenariat pour accélérer le développement durable; des conseils sur la présentation des outils et des stratégies visant à associer les citoyens aux ODD. Le système des Nations Unies s'emploie, par divers moyens, à faciliter la mise en œuvre des ODD. Il veille à ce que les parlements fassent partie intégrante de ce processus. Les parlements et les Nations Unies doivent conjuguer leurs efforts pour que cet engagement soit maintenu des deux côtés.

M. K. WASINONDH (Thaïlande) dit que cet exposé est excellent car il porte sur une question importante à laquelle les parlements peuvent apporter une contribution des plus utiles : ils peuvent accélérer la mise en œuvre des ODD. Il dit aussi sa surprise de voir que la Thaïlande ne fait partie des pays ayant accepté de participer volontairement au Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Ayant assumé la présidence des 77 pour 2016, la Thaïlande s'efforce, en effet, de soutenir les membres de ce groupe dans la mise en œuvre des ODD. Ainsi, elle informe régulièrement sur ses succès grâce à l'application de la philosophie de l'économie de suffisance face à la crise nationale de 1997. Cette philosophie est fondée sur la modération en matière de développement. Elle pourrait être utile aux parlementaires face aux difficultés de mise en œuvre des ODD. La coopération entre les agences de l'ONU et les parlements est, elle aussi, importante; c'est pourquoi il la préconise dans sa région. Les dispositifs institutionnels nécessaires ont déjà été mis en place en Thaïlande pour superviser, soutenir et suivre la progression de la mise en œuvre des ODD. Le Parlement thaïlandais apportera également sa contribution en légiférant, en affectant des ressources budgétaires et des conseils essentiels.

Mme M.T. KUBAYI (Afrique du Sud) dit que l'expérience des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a jeté les bases d'une action efficace sur les ODD. Si les OMD n'ont pu être tous réalisés, c'est le plus souvent en raison d'un manque de ressources. Aussi l'aide publique au développement est-elle impérative : elle permet de progresser vers la réalisation des ODD. Les parlements doivent aussi y contribuer par diverses actions : en mettant en place des commissions de contrôle *ad hoc*, en associant au processus les citoyens, y compris les groupes minoritaires, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Les parlements doivent anticiper et veiller à ce que les gouvernements les tiennent informés de leurs intentions et actions concernant les ODD. Le renforcement des capacités et la formation y afférents sont également d'une grande importance. Ils permettent aux parlements d'affronter les difficultés de mise en œuvre des ODD.

M. N. CHEIKHI (Maroc) dit qu'il est urgent d'intégrer les principes de durée aux plans nationaux de développement socio-économiques. Pour tenir ses engagements internationaux, son pays a lancé des réformes politiques, institutionnelles, législatives, socio-économiques et environnementales, notamment une charte nationale sur l'environnement et le développement durable. Par souci d'efficacité, il met en garde contre la création d'une pléthore de mécanismes parlementaires pour le suivi des politiques gouvernementales. Cette tâche peut être accomplie par les commissions existantes. Il se félicite de l'approbation d'une proposition marocaine portant sur le choix de la justice sociale comme thème de la prochaine Stratégie de l'UIP. Il espère continuer le présent débat lors d'une manifestation parlementaire organisée par l'UIP à Marrakech, en marge de la prochaine Conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique.

M. A. CHIBAYA (Zimbabwe) dit qu'il se félicite des consultations très ouvertes qui ont précédé l'adoption des ODD. Les parlementaires doivent, dans l'intérêt de leurs électeurs, veiller à la mise en œuvre des ODD, en les inscrivant dans les lois nationales et en formulant des plans nationaux de développement. Ils peuvent grandement accélérer le processus, par exemple, en contrôlant la mise en œuvre par l'Exécutif, en sensibilisant les citoyens aux avantages des ODD, en façonnant l'opinion, en pesant sur les débats y afférents et en affectant les ressources nécessaires. Il faut aussi associer les partenaires du développement aux actions de renforcement

des capacités, de suivi et d'évaluation. L'absence de l'Afrique au Conseil de sécurité de l'ONU est regrettable, car elle n'aide pas les Africains à exprimer leurs espoirs et aspirations en matière de développement. Cela pourrait entraver la progression vers la mise en œuvre des ODD dans ce continent.

La représentante de la FRANCE regrette que les diapositives aient été seulement présentées en anglais. Cependant, elle ajoute que les parlements peuvent être félicités de leur contribution aux négociations qui ont conduit à l'adoption du Programme 2030 pour le développement durable. Leurs efforts ont abouti au premier texte international comportant une composante spécifiquement relative à la gouvernance. Le rôle des parlements dans la mise en œuvre des ODD a été démontré lorsque la présente Assemblée a adopté, à l'unanimité, sa résolution visant à donner une identité aux 230 millions d'enfants sans état civil. Cette question touche directement à l'ODD 16.9 (Fournir une identité juridique à tous les citoyens, d'ici à 2030, notamment en enregistrant toutes les naissances). Elle se réjouit du fait que la mise en œuvre des ODD figure régulièrement, désormais, à l'ordre du jour de la Commission.

Mme A.R. ALBASTI (Emirats arabes unis), dit que des obstacles subsistent pour la réalisation des ODD, notamment les conflits, principale menace pour le développement humain, suivis par la pauvreté et la faim, l'absence d'éducation primaire, les inégalités entre hommes et femmes et la fracture entre les villes et les campagnes. Pour y remédier, les parlements doivent veiller à la qualité de la coopération avec leur gouvernement; créer des commissions parlementaires chargées de l'environnement, du changement climatique et du développement durable; allouer des ressources budgétaires suffisantes à la mise en œuvre des ODD et publier une déclaration de l'UIP sur la mobilisation en faveur du processus après 2015.

Mme C.M. NABWALA MUKIITE (Kenya) dit que les ODD ont été intégrés à la planification socio-économique à long terme de son pays et les citoyens en attendent beaucoup. La réalisation des ODD à l'horizon 2030 implique qu'ils soient inscrits dans les lois nationales et, donc, une coopération entre l'Exécutif et le Parlement. La stratégie et la feuille de route kényanes pour la mise en œuvre des ODD d'ici 2030 seront bientôt achevées. Les diverses commissions du Parlement kényan auront, bien sûr, leur mot à dire dans l'affectation des budgets aux programmes relatifs aux ODD, à leur suivi et leur mise en œuvre. Plusieurs activités relatives aux ODD sont en cours, notamment pour l'éradication de la pauvreté, la santé et la qualité de la vie. Mais les difficultés pour les pays en développement sont là, et bien là, notamment lever suffisamment de fonds pour la mise en œuvre des ODD alors que le soutien des donateurs faiblit. En outre, les attentats terroristes qui ont eu lieu au Kenya ont quelque peu relégué au second plan les préoccupations de développement.

Le représentant du MALI dit que l'Assemblée nationale de son pays a adopté une résolution sur les ODD et chargé une commission du suivi de cette résolution. Un plan d'action est, par ailleurs, en cours de rédaction. Il demande si l'UIP peut assurer une formation pour les parlementaires maliens pour les aider à mieux comprendre le processus des ODD.

M. L. BARREDO MEDINA (Cuba) dit que beaucoup de pays n'ont pu réaliser les ODD par leurs seuls moyens. Il demande si le Programme d'action d'Addis-Abeba prévoit des mécanismes assurant que des financements pour le développement parviennent aux pays concernés en vue de les aider à réaliser les ODD.

M. A. MOTTER (Conseiller principal de l'UIP pour les questions économiques et sociales), *intervenant*, confirme que l'UIP peut fournir une assistance technique et un renforcement des capacités à l'Assemblée du Mali. Il ajoute que cette Assemblée nationale pourrait utiliser la boîte à outils d'auto-évaluation pour obtenir des informations à cette fin et que le Mali peut être une étude de cas dont d'autres pourraient tirer des enseignements. La France et le Maroc ont accepté d'effectuer des examens nationaux volontaires de leur mise en œuvre du Programme 2030. Ils devraient demander à leurs autorités nationales comment leur parlement pourrait participer au Forum politique de haut-niveau sur le développement durable. Les informations qu'ils obtiendraient ainsi sur des questions telles que l'ouverture du processus et sur son impact seraient extrêmement précieuses. Il les invite à participer au Forum, en juillet à New-York, en tant que membres de leur délégation nationale. Il regrette que la Thaïlande ne figure pas dans la liste des pays, mais il pense que ce pays entreprend des actions remarquables concernant les ODD, conformément à sa

philosophie de l'économie de suffisance. Pour ce qui est du Programme d'action d'Addis-Abeba, on dit que les mécanismes de suivi laissent quelque peu à désirer et qu'il n'est pas sûr que les décisions soient mises en œuvre. Un nouvel organe a été créé sous le nom de Forum sur le suivi du financement du développement du Conseil économique et social de l'ONU. On ne sait pas encore à quel point le suivi du financement sera rigoureux pour ce qui concerne les ODD.

M. C. CHAUVEL Conseiller parlementaire, Groupe de la gouvernance démocratique (Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD), *intervenant*, dit que des travaux parallèles sur les statistiques et les données afin d'agrèger le coût estimatif de la réalisation des ODD. Il est essentiel de demander des comptes aux donateurs.

Le PRESIDENT remercie MM. Borbély et Chauvel de leur participation au débat interactif sur une question aussi importante.

La séance est levée à 18 h.30.

Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

DIMANCHE 20 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 10 h.15 sous la présidence de Mme M. Dziva (Zimbabwe).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Election des membres du Conseil du Forum

La PRESIDENTE dit que quatre sièges restent vacants au Conseil du Forum des jeunes parlementaires. Ils doivent être pourvus par une femme et un homme du Groupe Eurasie, une femme du Groupe des Douze Plus, et un homme du Groupe arabe. Le Secrétariat a reçu les candidatures des personnes suivantes : M. A.U. Damirbek (Kirghizistan) du Groupe Eurasie, et M. S.S. Alremeithi (Emirats arabes unis) du Groupe arabe. Le Groupe des Douze Plus n'a pas communiqué de candidature.

Le Forum approuve les candidats susmentionnés.

Contribution aux travaux de la 134^{ème} Assemblée

La PRESIDENTE invite les membres du Forum à procéder à un échange de vues sur le thème du débat général *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes* en se plaçant dans la perspective des jeunes.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP*, dit que le thème de l'Assemblée témoigne de l'importance que l'UIP attache aux travaux du Forum. Elle encourage les membres à participer au débat général.

Etant donné que la moitié de la population mondiale a moins de 30 ans, la perte de confiance des jeunes dans la politique et les processus politiques pose un problème de taille. Si l'engagement des jeunes continue à décroître, c'est l'avenir de la démocratie qui est en jeu. Il est urgent de regagner la confiance des jeunes et de renouer des liens avec eux. Les jeunes parlementaires peuvent contribuer à restaurer la confiance des jeunes dans les hommes et femmes politiques et dans les processus politiques. La participation des jeunes est aussi un moyen de faire évoluer le paysage politique, d'ouvrir de nouvelles perspectives, d'apporter de nouveaux éclairages et finalement de parvenir à une élaboration des lois plus participative et à de meilleures lois pour tous.

Les jeunes subissent de plein fouet les conséquences des problèmes planétaires actuels; ils sont touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques, le chômage et l'émigration. Par ailleurs, les crises économiques récentes ont entraîné des coupes dans les crédits budgétaires alloués à l'éducation et aux programmes de création d'emplois. L'UIP, quant à elle, a modifié son approche des jeunes au niveau mondial en faisant passer la représentation avant la consultation et il faut s'en féliciter. En tant que parties au processus décisionnaire, les jeunes devraient pouvoir apporter leur contribution de la manière qui leur semble la plus appropriée.

L'UIP a mené récemment une enquête sur la représentation des jeunes, qui l'a amenée à faire divers constats. Il existe un fossé entre les différents groupes qui composent la population et leur représentation au Parlement : en effet, si les jeunes de moins de 30 ans représentent la moitié de la population mondiale, seulement 1,9 pour cent des parlementaires ont moins de 30 ans. Bien que les hommes soient plus nombreux que les femmes dans tous les groupes d'âge, le rapport entre hommes et femmes chez les parlementaires les plus jeunes est de 60 à 40, ce qui est un signe encourageant. Il vaut néanmoins la peine de se demander si ces jeunes femmes restent au Parlement la trentaine passée, lorsque la nécessité de concilier vie professionnelle et vie familiale a le plus d'impact sur leur carrière. Lorsqu'ils sont appliqués, les quotas contribuent à accroître le nombre de femmes au Parlement. Cependant, ils font augmenter principalement la proportion des femmes parlementaires de 40 ans et plus et ont peu d'effet sur celles de moins de 30 ans.

Les systèmes électoraux ont aussi leur importance comme facteur favorisant ou décourageant l'élection de jeunes. La représentation proportionnelle la favorise davantage que les systèmes mixtes ou majoritaires. L'application de quotas permet d'augmenter la proportion des jeunes au Parlement.

Un quart seulement des commissions de la jeunesse sont présidées par de jeunes parlementaires. Les questions de la jeunesse relèvent souvent de commissions qui sont aussi chargées d'autres dossiers comme les sports, les affaires féminines, les affaires sociales ou l'éducation. Les jeunes sont souvent en minorité dans ces commissions. Il semble aussi que le nombre de jeunes au Parlement soit inversement proportionnel à la taille de la population du pays, ce qui révèle une inégalité fondamentale dans la vie politique et un non-respect des droits des jeunes.

Il faut moderniser la politique pour accroître la participation des jeunes, et se servir notamment des technologies nouvelles pour les attirer. Il est urgent aussi de faire en sorte que des jeunes soient élus en plus grand nombre à des postes de responsabilité. Il est essentiel d'introduire des quotas et de réviser les âges minima requis pour voter et être élu à des fonctions publiques. Les partis politiques doivent prendre plus au sérieux la représentation des jeunes. Ils devraient mettre en œuvre des stratégies spéciales pour soutenir la candidature de jeunes et de femmes. Le fait de ne pas procéder aux changements nécessaires pourrait avoir des conséquences catastrophiques. Aussi les membres du Forum devraient-ils aborder ces questions avec leurs délégations.

M. D. SWISLOW, *Chargé principal des partenariats* (National Democratic Institute – NDI), présente brièvement son organisation, qui œuvre au renforcement de la démocratie et travaille à cette fin avec des gouvernements, des organismes de la société civile et d'autres parties. NDI soutient les efforts de transparence des législatures nationales, et contribue à l'élaboration de normes mondiales sur ce que signifie l'ouverture pour des parlements. Il s'efforce de rassembler une vaste communauté pour travailler sur les questions relatives à la démocratie, et de nouer des partenariats pour régler les problèmes. L'une des activités de l'Institut est de créer des outils technologiques sur mesure qui puissent aider les parlements à mieux répondre aux besoins des citoyens et aux exigences du XXI^{ème} siècle.

Le monde actuel, de plus en plus interconnecté et rompu aux finesses de la technologie mène la vie dure aux parlements, confrontés par ailleurs à une crise de confiance. Les citoyens disposent maintenant de nouveaux moyens pour s'exprimer et se plaindre auprès des organismes parlementaires. Le public demande des comptes aux parlements; il attend d'eux qu'ils soient ouverts et les parlements se doivent de suivre au plus près l'évolution du paysage politique et social. Moins d'un quart des parlements dans le monde investissent dans les nouvelles technologies pour pouvoir échanger avec les citoyens et leur communiquer des informations. Or, le règlement de la crise de confiance dépend pour une large part de ces échanges.

NDI ne peut pas toujours fournir la solution. Il a constaté cependant que certains parlements expérimentaient de nouveaux moyens pour s'attaquer aux problèmes actuels. Au Brésil, par exemple, l'initiative *Hackerlab* (littéralement "laboratoire de piratage informatique") apprend la programmation à des citoyens et leur donne la possibilité de travailler avec des parlementaires à la création de nouvelles applications. En République tchèque, le Parlement national, qui s'emploie à expliquer comment il fonctionne, travaille en coopération avec la société civile sur différents moyens de publier et d'analyser les données.

Comme l'a dit un jour l'écrivain William Gibson, "l'avenir est déjà présent; seulement, il n'est pas distribué très équitablement". Les parlements manquent de temps et de ressources. Les logiciels sont chers et les parlementaires manquent souvent de connaissances techniques nécessaires pour pouvoir les exploiter pleinement. Pourtant, des outils techniques peuvent se révéler extrêmement précieux dans les campagnes de vulgarisation, les débats vidéo et l'organisation de divers groupes réunissant membres de la société civile et parlementaires. Les responsables politiques et les fonctionnaires ne sont pas tous rompus à la programmation informatique. NDI a donc mis au point DemTools, six outils informatiques conçus pour faciliter le fonctionnement des processus gouvernementaux. Les parlements peuvent demander à l'Institut de les aider à élaborer des solutions à licence libre qui soient adaptées à leurs besoins.

L'un des outils de DemTools s'appelle *Issues*. C'est une plate-forme Web de débat qui fonctionne comme une assemblée publique et qui permet aux citoyens de poser des questions. Un deuxième outil, *Civi*, actuellement testé en Ukraine, permet aux parlementaires de garder la trace de leurs travaux auprès de leurs électeurs. L'outil *Petitions* peut être utile aux parlementaires désireux de mobiliser les citoyens. Il ressemble à un outil utilisé par la Maison Blanche, et facilite le dépôt et le traitement de pétitions en ligne.

La PRESIDENTE relève l'importance de la technologie pour le travail des parlements. Elle invite le Forum à réfléchir et à faire des commentaires sur trois questions : les méthodes et moyens propres à accroître la représentation des jeunes au Parlement, le sens à donner au "rajeunissement de la démocratie", et les moyens par lesquels les jeunes parlementaires peuvent le mieux contribuer à ce rajeunissement.

Le représentant du ROYAUME-UNI dit que les jeunes ne sont pas bien représentés dans son pays. Cependant, comme le plus jeune parlementaire est une femme de 21 ans, il y a de l'espoir pour l'avenir. Il est certes nécessaire que la culture du Parlement britannique évolue mais on constate déjà des progrès dans ce sens. Par exemple, le Parlement des jeunes du Royaume-Uni se tient chaque année à la Chambre des Communes et cela ne suscite plus de controverse. Une procédure de pétitions électroniques a été introduite et les pétitions ayant réuni plus de 100 000 signatures seront débattues au parlement. Malgré ces progrès, le Parlement du Royaume-Uni est de fait une institution analogique à l'époque du numérique, ce qui est un sujet d'inquiétude. Il existe des plates-formes en ligne permettant aux citoyens de s'adresser aux parlementaires mais ceux-ci sont bombardés de questions et il leur est impossible de réagir avec la promptitude voulue. Le temps que les représentants élus mettent à répondre affaiblit le lien entre eux et les électeurs.

Le représentant du MAROC dit que les gens s'attendent à ce que les parlementaires soient des personnes d'un certain âge, établies et expérimentées. Les jeunes parlementaires doivent faire évoluer cette perception qui pose problème. Ils doivent servir de modèle et briser le moule de la politique traditionnelle. Les médias ont là une fonction à remplir en soutenant les jeunes parlementaires et en mettant en lumière le rôle qu'ils jouent en politique.

Le représentant du SOUDAN souligne la nécessité de faire comprendre au public en quoi consiste le travail parlementaire. Il est important de lui faire prendre conscience de ce travail et de collaborer avec des universités et des groupes d'étudiants. Les idées reçues et préjugés sont un sérieux obstacle qu'il faut surmonter et les parlementaires ont le devoir de faire évoluer la perception du public. Le travail fait par la Ligue arabe sur ce sujet peut être un exemple utile.

Les jeunes se heurtent à des problèmes économiques et sociaux. Il est important de les soutenir et de favoriser leur accès à l'indépendance. Avec les réformes d'ordre législatif, les quotas tiennent une place importante dans la stratégie tendant à accroître la représentation des jeunes.

Dans une dizaine d'années, les jeunes parlementaires d'aujourd'hui ne seront plus classés parmi les jeunes. Tout en gardant ce fait à l'esprit, il est important de profiter de l'expérience de collègues plus âgés. Il est important aussi de garder le contact avec d'autres jeunes parlementaires et avec les jeunes en général, afin de mieux comprendre leurs besoins.

Le représentant du CANADA dit qu'une évolution positive est toujours possible et qu'il faut rester optimiste. Les parlementaires doivent rester ouverts et accessibles aux gens, en allant à la rencontre des jeunes dans les écoles, en tenant des assemblées publiques et en participant à des séances de questions et réponses. Il est essentiel de privilégier l'authenticité, l'honnêteté et des décisions fondées sur des principes. Les hommes et femmes politiques devraient s'attacher en priorité à changer le quotidien des gens et à garder leur intégrité, au lieu de se placer dans une perspective électoraliste. Les outils et la technologie sont simplement un moyen de faire passer leur message.

Le représentant du ZIMBABWE dit que les jeunes sont les leaders de demain mais aussi ceux d'aujourd'hui. Les campagnes de sensibilisation peuvent aider les jeunes à comprendre leur rôle et leurs responsabilités, ainsi que l'importance de participer à la prise des décisions. Les ministres, par exemple, pourraient consacrer une séance par semaine aux questions concernant les jeunes et y répondre. A la prochaine réunion à Genève, chaque pays devra rendre compte de ce qui aura été fait pour rajeunir la démocratie, afin que les progrès réalisés puissent être évalués.

Le représentant du DANEMARK dit que les parlements doivent s'employer à changer en profondeur la culture politique et adopter de nouveaux outils. Ils doivent avoir l'audace d'expérimenter et d'innover, et se servir des outils et des connaissances à leur disposition, afin que toutes les voix soient entendues et que les citoyens s'engagent sur les sujets qui les intéressent.

La représentante de la REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE dit qu'il faudrait modifier les lois qui restreignent la représentation des jeunes. Cela permettrait d'abaisser la majorité électorale et l'âge d'éligibilité.

La représentante de la NAMIBIE dit que les jeunes ne se sentent pas représentés et ne croient plus en la démocratie. Il y a peu de communication entre les parlementaires et les jeunes, qui ne croient plus avoir le pouvoir de changer les choses. Il est donc essentiel de les encourager à participer activement au processus décisionnaire. Les parlements doivent être ouverts et accessibles. La corruption et le manque de transparence sont des problèmes graves, de même que le manque de confiance dans les institutions démocratiques.

Le représentant de la PALESTINE suggère qu'un atelier spécial soit organisé pour discuter des questions soulevées par les collègues. Les parlements doivent moderniser leurs structures et leurs procédures. Les gouvernements doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour réussir cette modernisation et reconnaître le rôle joué par les jeunes. L'UIP devrait insister pour que toutes les délégations nationales comptent un nombre minimum de jeunes parlementaires.

Le représentant des MALDIVES fait valoir la nécessité de mobiliser les jeunes. Le Parlement des Maldives compte de nombreux jeunes. La majorité civile est fixée à 18 ans, qui est aussi l'âge minimum requis pour se présenter aux élections.

Les parlements doivent redoubler d'efforts pour que plus de jeunes soient réélus. Quant aux jeunes parlementaires eux-mêmes, ils peuvent se servir des médias pour faire savoir ce qu'ils font au Parlement et les initiatives que l'on peut prendre pour favoriser leur réélection.

Les quotas sont le plus sûr moyen d'accroître la représentation des jeunes. Il est aussi important, néanmoins, que les parlements consacrent du temps aux électeurs et se donnent de la peine pour regagner la confiance populaire et représenter vraiment tous les citoyens, y compris ceux qui sont plus âgés.

Aux Maldives, les jeunes constituent la moitié de l'électorat et le parlementaire le plus jeune a été élu à l'âge de 22 ans. Accroître la représentation des jeunes n'est pas un objectif impossible à atteindre.

Le représentant de l'AFRIQUE DU SUD dit que, s'agissant de la participation des jeunes, il faudrait appliquer le principe selon lequel rien de ce qui les concerne ne peut se faire sans eux. Les jeunes devraient être associés à la prise des décisions. En Afrique du Sud, où l'on constate une forte mobilisation sectorielle, les jeunes ont une plate-forme où ils peuvent exprimer leurs préoccupations et il existe un Parlement des jeunes.

Les nouvelles technologies favorisent le changement et aident le Parlement à se saisir de questions qui sont importantes pour les jeunes. Pour reprendre la citation de William Gibson ("l'avenir est déjà présent; seulement, il n'est pas distribué très équitablement"), il est vital de veiller à une distribution équitable et à une participation active pour préparer l'avenir et laisser les jeunes se saisir des questions qui les concernent.

Le représentant de SINGAPOUR dit que les jeunes ont une piètre opinion de la politique et que les parlements doivent trouver des moyens novateurs d'éveiller leur intérêt. Les jeunes s'engagent pour des causes, dans des domaines où ils croient pouvoir changer les choses. Les parlements doivent changer la manière dont ils cherchent à inspirer, mobiliser et autonomiser les jeunes. Par exemple, lui-même organise des séances de questions et réponses dans des cafés et d'autres endroits fréquentés par des jeunes. Ceux-ci doivent avoir l'impression que leurs vues et leurs idées sont débattues au Parlement, et qu'ils ne sont pas étrangers au changement. A Singapour, une organisation de jeunes a été créée pour encourager les jeunes du pays à se porter volontaires et à s'intégrer dans la société.

Le représentant du MALI dit que les jeunes ont besoin d'autonomie et de postes de responsabilité au Parlement.

Le représentant de la SIERRA LEONE dit qu'il est important d'établir un cadre légal favorable aux jeunes et d'aligner l'âge minimum requis pour exercer une fonction politique sur la majorité électorale. Il faudrait introduire des quotas pour améliorer la représentation des femmes et des jeunes. Chaque pays peut aussi s'employer à lever les barrières propres à sa législation, telles que celles qui concernent l'enregistrement des organisations de jeunesse. Le Parlement et les partis politiques peuvent, en coopération avec les organisations de la société civile, entreprendre l'examen de la législation nationale et faire des propositions de changement. Les organisations internationales et d'autres institutions doivent soutenir cet examen, mener des recherches sur le cadre légal le plus favorable aux jeunes et apporter une assistance technique.

La représentante du BURUNDI explique que, après une période très difficile, des élections transparentes ont enfin eu lieu dans son pays. Elle est actuellement la plus jeune parlementaire du Burundi et sait ce que c'est que d'être mise à l'écart et sous-estimée. Les jeunes comme groupe sont vulnérables et se sentent souvent oubliés. Il est donc impératif de les encourager à participer à la vie politique. Il faudrait organiser des séminaires et des sessions de formation pour leur apprendre les bonnes techniques, leur donner confiance et les rendre suffisamment indépendants pour qu'ils puissent construire leur avenir.

Le représentant de la SOMALIE souligne l'importance d'appliquer des politiques favorables aux jeunes. Les partis politiques doivent créer des commissions pour les jeunes et tenir compte du point de vue des jeunes dans leur travail. Des quotas sont nécessaires pour assurer une meilleure représentation au Parlement et dans les gouvernements régionaux. Les gouvernements doivent adopter des politiques efficaces et en suivre la mise en œuvre. Des mesures de renforcement des capacités auraient aussi pour effet d'accroître la représentation des jeunes au parlement.

Le représentant de SAINT-MARIN dit que, dans son pays, il existe peu d'obstacles à la présence des jeunes au Parlement. Plus de 30 pour cent (36,7 pour cent) des parlementaires ont moins de 40 ans. Pour rajeunir la démocratie, il est important de s'attaquer au problème du chômage. Les jeunes ont perdu espoir; c'est pourquoi il est vital de combattre ce problème. Comme les jeunes considèrent la politique comme un milieu pourri, il est nécessaire que les jeunes parlementaires soulignent l'importance de la légalité, de la loyauté et du respect de la loi et s'emploient à servir les jeunes électeurs dans leurs pays respectifs.

Le représentant du NIGERIA dit que la relation inversement proportionnelle entre l'âge moyen de la population et la représentation au Parlement est liée à des dispositions légales restreignant la participation des jeunes à la vie politique. Les parlements doivent donc envisager d'abaisser l'âge minimum requis pour se porter candidat. Les jeunes ont aussi besoin d'une plateforme et d'un soutien suffisant pour pouvoir exprimer leurs vues. A ce sujet, la résolution adoptée par l'UIP en 2010 sur *La participation des jeunes au processus démocratique* a joué un rôle charnière. Le travail du Forum des jeunes parlementaires est important, lui aussi, tout comme les activités de sensibilisation menées par les réseaux nationaux de jeunes parlementaires. Les parlements doivent essayer différentes approches et faire pression sur les gouvernements pour qu'ils dialoguent avec les jeunes. Des échanges d'informations entre parlements nationaux permettraient d'avoir une vue d'ensemble des mesures prises pour soutenir les jeunes. Il faut aller plus loin dans le travail de sensibilisation. Plus présents dans la vie politique parlementaire, les jeunes auraient moins de peine à se faire entendre dans la société.

La SECRETAIRE DU FORUM dit que, pendant le débat, les membres ont souligné que le rajeunissement de la démocratie passait par une représentation accrue des jeunes au Parlement et une plus grande mobilisation des jeunes dans la société. Il a été pris note des recommandations faites. A l'avenir, l'ordre du jour du Forum donnera aux membres la possibilité de rendre compte des développements qui se seront produits dans leurs pays. Il sera peut-être nécessaire de prolonger la réunion du Forum pour permettre à tous les membres de présenter un rapport.

Les membres ont reconnu que des quotas étaient nécessaires pour accroître la participation, de même que l'alignement de l'âge de l'éligibilité sur la majorité électorale. Il serait bon d'introduire des quotas pour les délégations à l'UIP. Les jeunes parlementaires tiennent une place importante à l'UIP : des membres du Forum devraient présenter leur candidature lorsque des sièges sont vacants dans les comités de l'UIP et participer aux activités de l'Organisation, ne serait-ce qu'en contribuant au débat général. Le Secrétariat va rédiger des propositions et faire rapport au Forum en octobre 2016.

M. D. SWISLOW, *Chargé principal des partenariats* (National Democratic Institute – NDI), constate que les citoyens en général, et les jeunes en particulier ont une piètre opinion des parlements. Les jeunes s'intéressent plus à des causes qu'à la politique en soi et sont moins liés au système politique ou à des mouvements bien organisés que le reste de la population.

Il est important que les parlements soient à l'écoute des citoyens et répondent à leurs préoccupations. Les citoyens peuvent communiquer avec leur Parlement de nombreuses et diverses manières – notamment par des tweets, des courriels ou des pétitions en ligne – mais les parlementaires ont très peu de moyens novateurs de leur répondre. Le public attend beaucoup d'eux; aussi les parlements doivent-ils expérimenter pour trouver les meilleures solutions.

Il existe des outils, y compris des logiciels, permettant de composer des messages sur les projets du Parlement pour l'avenir et ses réalisations passées. Il est essentiel d'associer les jeunes aux efforts tendant à faire entrer le système législatif dans le XXI^{ème} siècle.

Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2015-2016)

La SECRETAIRE DU FORUM indique que l'UIP rédige actuellement une nouvelle Stratégie pour 2017-2021, axée sur des parlements démocratiques plus forts au service du peuple. Un avant-projet sera distribué aux Membres qui seront encouragés à faire part de leurs commentaires. Le projet final devra être prêt à temps pour être adopté à la 135^{ème} Assemblée en octobre 2016. L'autonomisation des jeunes est explicitement mentionnée comme engagement de l'UIP dans le projet d'énoncé de mission. Elle figure aussi dans le deuxième objectif stratégique *Faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes*.

L'autonomisation des jeunes est l'un des deux objectifs subsidiaires de ce paragraphe, l'autre étant l'égalité des sexes. Elle invite les membres à s'interroger sur l'opportunité de lier les deux questions. Elle souligne que le fait de réunir l'égalité des sexes et les jeunes dans un même objectif ne veut pas forcément dire que les deux questions seront traitées de la même manière ou que les ressources qui leur seront affectées seront du même niveau.

Comme relevé par le Conseil du Forum le matin même, il n'est pas rare que l'examen des questions relatives aux jeunes soit lié à celui d'autres dossiers comme les sports, le chômage ou l'égalité des sexes. Le Secrétariat serait heureux de recevoir les commentaires et les suggestions des membres sur l'ensemble du projet de stratégie, et en particulier sur le regroupement des jeunes et de l'égalité des sexes dans le même objectif. La nouvelle Stratégie de l'UIP influencera les travaux du Forum dans les années à venir. Aussi est-il important que les membres aient leur mot à dire.

Le représentant de la PALESTINE ne pense pas qu'il soit bon de séparer les deux questions car la question des jeunes est une question transversale.

Les représentants de l'AFRIQUE DU SUD, de l'ALGERIE, du BHOUTAN, du BURKINA FASO, de JORDANIE, du MALI, du NIGERIA, de l'OUGANDA, de la REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE et de ZAMBIE estiment nécessaire de séparer les questions des femmes et des jeunes. L'autonomisation des jeunes est une question nouvelle qui ne doit pas être traitée sur le même mode que l'égalité des sexes.

Le représentant de la ZAMBIE propose de dresser le bilan des stratégies passées pour déterminer ce qui a été réalisé et évaluer les progrès. Il serait utile de savoir dans quelle mesure la Stratégie précédente a été efficace et quels éléments devraient être intégrés à l'avenir. Il serait bon, par exemple, de savoir lesquels des objectifs précédents ont été atteints et quels pays ont réussi à faire augmenter le nombre des jeunes au Parlement. Combien de jeunes ont été réélus ? Les parlements ont-ils réussi à fidéliser leurs jeunes membres ? Si ce n'est pas le cas, il faudrait peut-être inclure dans la nouvelle Stratégie des objectifs correspondants.

La PRESIDENTE prend note du fait que le Forum souhaite voir les questions des jeunes figurer dans la nouvelle Stratégie comme objectif séparé.

La SECRETAIRE DU FORUM passe brièvement en revue d'autres manifestations et activités qui auront lieu pendant la 134^{ème} Assemblée de l'UIP. Elle attire l'attention sur deux des commissions permanentes qui débattront de résolutions sur le terrorisme et le patrimoine culturel. Elle encourage les membres du Forum à apporter leur contribution à ces débats. Plusieurs enquêtes sont actuellement en cours; elles portent sur le contrôle parlementaire, la violence à l'égard des femmes dans les parlements et les moyens novateurs qui s'offrent aux parlements pour communiquer avec les jeunes. L'idée est de réunir des informations et de rédiger des lignes directrices à l'intention des parlements désireux d'aller à la rencontre des jeunes. Elle encourage également les membres à participer au débat sur l'e-parlement. Il est important que le Forum facilite la prise de décision d'autres organes en leur faisant connaître le point de vue des jeunes. Il y aura aussi une réunion parallèle sur le thème *Réduire la menace nucléaire – le rôle des parlementaires*, qui fait suite à la résolution adoptée par l'UIP en 2014, intitulée *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements*. Il est important que les jeunes contribuent à ce débat.

M. A. WARE (Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement - PNND) encourage les membres à assister à la réunion parallèle sur le thème "Réduire la menace nucléaire" pour que l'éclairage des jeunes ne soit pas absent du débat.

Préparatifs de la 135^{ème} Assemblée

La PRESIDENTE encourage les membres à participer au débat sur le projet de résolution de l'UIP intitulé *La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif*. M. S.S. Alremeithi (Emirats arabes unis) a été chargé d'établir un rapport sur ce sujet au nom du Forum.

La séance est levée à 13 h.05.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL

(Après-midi)

La séance est ouverte à 16 heures, sous l'autorité de M. P. Matibini (Zambie), Président de l'Assemblée.

Point 4 de l'ordre du jour

Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits de l'homme
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
(A/134/4-DR)

M. D. PACHECO (Portugal), *rapporteur*, dit que la Commission permanente a examiné le projet de résolution et un mémoire explicatif présentés par les deux co-rapporteurs, Mme C. Guittet (France) et M. K. Hari Babu (Inde). Un total de 86 amendements ont été proposés par 17 Parlements membres et la Réunion des femmes parlementaires. La Commission a travaillé efficacement et de manière coopérative pour convenir du texte. La résolution souligne la nécessité de renforcer la coopération internationale et recommande une série de mesures à prendre par les parlements. Il est possible de venir à bout du terrorisme si ces mesures sont mises en œuvre partout à travers le monde. Ces mesures consistent notamment à échanger des informations et les bonnes pratiques entre parlements; autoriser les autorités chargées de la prévention, de la détection, de l'investigation ou des poursuites dans le cadre d'infractions terroristes à collecter des informations sur les passagers des avions avant le début de leur voyage; promouvoir la coopération internationale des forces de sécurité, des services de renseignement et des agents des douanes et de l'immigration; et instaurer un dialogue culturel visant à prévenir l'extrémisme. Le texte soumis à l'Assemblée a été approuvé par consensus au sein de la Commission permanente, avec une réserve exprimée par la délégation de l'Inde. Le titre de la résolution a été modifié pour remplacer "droits individuels" par "droits de l'homme", de sorte que la résolution s'intitule désormais *Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits de l'homme*.

Le projet de résolution est adopté par consensus.

M. R.K. SINGH (Inde) fait part de la réserve de sa délégation quant à l'utilisation du terme "droit à la vie privée" au paragraphe 10 de la résolution.

Point 5 de l'ordre du jour

Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation
(Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)
(A/134/5-DR)

M. A. CISSÉ (Mali), *rapporteur*, présente le projet de résolution et un mémoire explicatif, qui ont été préparés par les deux co-rapporteurs, M. A. Destexhe (Belgique) et M. H. Kouskous (Maroc). La Commission permanente a révisé le projet de résolution au cours de deux réunions. Elle a examiné 169 amendements proposés par 16 Parlements membres et a travaillé de manière productive, collaborative et efficace. La Commission permanente a approuvé le projet de résolution par consensus et l'a soumis à l'Assemblée pour adoption.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour**Rapports de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies**

Mme A. KING (Nouvelle-Zélande), *Présidente par intérim de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*, dit qu'un nouveau Président sera élu parmi les membres du Groupe africain lors de la prochaine réunion de la Commission, l'ancien Président de la Commission permanente n'étant plus parlementaire. M. P. Wangchuck (Bhoutan) et M. J. Lação (Portugal) sont élus au Bureau. Quatre autres sièges du Bureau seront pourvus lors de la prochaine réunion de la Commission permanente.

La Commission permanente a organisé deux débats. Le premier débat s'intitulait *La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif*. Lors d'une réunion-débat préliminaire, les intervenants ont fait part de leur point de vue sur la faisabilité d'un véritable partenariat hommes-femmes propice à l'égalité; la réticence des partis politiques à accorder davantage de place aux femmes; et l'existence, au sein des parlements, d'une culture de promotion de l'égalité des sexes et de rejet des comportements sexistes. Le second débat s'intitulait *Ouverture des parlements : s'associer pour bâtir un système de responsabilité*. Les discussions ont donné lieu à une réunion-débat, suivie d'un débat court mais animé.

L'Assemblée prend note du rapport.

M. A. AVSAN (Suède), *Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies*, informe l'Assemblée que la Commission permanente a élu trois nouveaux membres à son Bureau : M. A. Romanovich (Fédération de Russie), Mme A.R. Albasti (Emirats arabes unis) et M. A.I. Al-Mansour (Soudan). M. Al-Mansour a été élu Vice-Président de la Commission.

La première session de la Commission permanente a été l'occasion de formuler des observations sur le nouveau processus de désignation du Secrétaire général des Nations Unies. Une note d'orientation préparée par le Secrétariat retrace l'évolution de la procédure de nomination du Secrétaire général. La plupart des participants se sont dits favorables à un processus de sélection plus ouvert associant tous les Etats membres. Ils ont vivement encouragé la prise en compte des candidatures féminines. Trois questions ont été formulées et seront envoyées aux candidats au poste de Secrétaire général : encourageront-ils la participation des parlementaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ? Que feront-ils pour renforcer les relations entre l'ONU et les parlements nationaux et entre l'ONU et l'UIP ? Quel rôle les parlementaires peuvent-ils jouer, par l'intermédiaire de l'UIP, pour s'assurer que le processus de sélection du Secrétaire général de l'ONU devienne plus démocratique ?

La deuxième réunion de la Commission permanente a consisté en une séance d'information sur les mécanismes institutionnels permettant d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Plusieurs participants ont souligné l'importance de renforcer la capacité des parlements pour contribuer à la réalisation des objectifs. La Commission est convenue qu'elle utilisera ses premières sessions de l'année pour faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des ODD au niveau mondial; préparer les parlements concernés aux examens nationaux volontaires à présenter au Forum politique de haut niveau; encourager les parlements à évaluer leur capacité à atteindre les ODD; et présenter les meilleures pratiques en ce qui concerne les processus de mise en œuvre.

L'Assemblée prend note du rapport.

Point 7 de l'ordre du jour**Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce pour la 136^{ème} Assemblée et désignation des rapporteurs**

M. D. PACHECO (Portugal), *rapporteur de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*, informe l'Assemblée que la Commission permanente a choisi le titre du thème d'étude de sa prochaine résolution : *Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains*. Le thème a été proposé par la Fédération de Russie. Les co-rapporteurs seront M. K. Kosachev (Fédération de Russie) et Mme S. Koukouma-Koutra (Chypre).

M. A. CISSÉ (Mali), *rapporteur de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*, dit que la Commission permanente a choisi le titre du thème d'étude de sa prochaine résolution : *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement*. La Commission a désigné deux co-rapporteurs : Mme G. Cuevas (Mexique) et Mme P. Mahajan (Inde). Elle a également approuvé la proposition du Bureau d'organiser un débat à la 135^{ème} Assemblée de l'UIP, intitulé *Le rôle des parlements dans la lutte contre les activités des fonds voutours*.

L'Assemblée accepte ces propositions.

M. D. PACHECO (Portugal) dit que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a élu trois nouveaux membres à son Bureau : M. K. Albakkar (Jordanie), Mme L. Rojas (Mexique) et Mme B. Amongi (Ouganda). Mme Rojas assumera les fonctions de Présidente et M. D. Pacheco (Portugal) de Vice-Président. Il salue au nom de la Commission permanente le travail du Président sortant, M. R. Tau (Afrique du Sud), la façon exemplaire dont il a dirigé la Commission et sa bonne humeur tout au long de son mandat.

M. A. CISSÉ (Mali) informe l'Assemblée que la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce a élu les membres de son Bureau, en accord avec les propositions formulées par les groupes géopolitiques. Mme S. Tioulong (Cambodge) a été élue Présidente et M. A. Cissé (Mali) Vice-Président.

L'Assemblée prend note des élections aux deux Commissions permanentes.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes* (A/134/3-DR)

Mme G.K.T. KOKORWE (Botswana) et M. O. YANAR (Finlande) présentent conjointement le projet de document final de la 134^{ème} Assemblée de l'UIP, intitulé *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*. Ils disent que le projet souligne l'importance de la démocratie à la fois comme un ensemble de valeurs et un système d'institutions qui met en œuvre ces valeurs. Chacun a le droit d'être entendu. S'il n'existe pas de modèle unique de démocratie, les principes de la démocratie sont universels. La démocratie doit être suffisamment souple pour pouvoir évoluer avec le temps et refléter les sociétés qui la nourrissent. Deux des défis majeurs auxquels les démocraties sont aujourd'hui confrontées à travers le monde sont la baisse progressive des taux de participation aux élections et le désengagement croissant des jeunes des processus politiques.

Le désengagement des jeunes ne peut être mis sur le compte de l'indifférence. Les jeunes ont recours à de nombreux moyens pour participer à la démocratie. Mais les institutions ne se sont pas ajustées à notre monde en pleine mutation et de plus en plus interconnecté. Plus de la moitié de la population mondiale a moins de 30 ans. L'incapacité à remédier à leur désengagement risque d'ébranler la légitimité même de nos gouvernements et de nos parlements. Il est temps d'agir en faveur d'une renaissance de la démocratie en commençant par donner la parole aux jeunes. Il est du devoir des parlementaires de créer un environnement favorable et propre à garantir la participation des jeunes et à galvaniser leur leadership.

En adoptant ce document final, les Parlements membres de l'UIP s'engageront à accroître la représentation des jeunes au Parlement, à renforcer l'inclusivité, à adapter les parlements à l'évolution des besoins de la société et des individus, à moderniser les institutions et à changer la façon dont se fait la politique. Ils renouvelleront et rénoveront le profil des personnes exerçant un mandat politique de manière à ce que les instances décisionnelles reflètent davantage la diversité sociale et politique. Les processus parlementaires seront réformés afin de les rendre plus réceptifs aux besoins des plus jeunes d'entre nous. L'usage des nouvelles technologies sera encouragé pour accroître la transparence et la responsabilité. L'éveil politique sera promu dans les programmes scolaires. Des commissions spécialisées sur les jeunes seront créées. Des réseaux de jeunes parlementaires seront créés pour mieux tenir compte du point de vue des jeunes dans les travaux du Parlement et leur permettre d'accéder aux débats parlementaires. Les jeunes parlementaires seront inclus dans les délégations aux forums internationaux, en particulier à l'UIP. Il est du devoir des parlements de rajeunir la démocratie afin de satisfaire les besoins et les aspirations des générations futures. Il faut pour cela mobiliser la créativité, l'énergie et l'enthousiasme des citoyens. Le moment est venu d'agir.

Le document final est adopté.

Clôture de l'Assemblée

M. K. AL MAAWALI (Oman), s'exprimant au nom du Groupe arabe, dit que la 134^{ème} Assemblée a été un véritable succès. Elle a donné lieu à de nombreuses discussions fructueuses sur la question essentielle de trouver les moyens de rajeunir la démocratie et de donner la parole aux jeunes. Il remercie le Président de l'UIP, le Secrétaire général et toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de l'Assemblée. Il remercie tout particulièrement les autorités du pays hôte, la Zambie, pour leur généreuse hospitalité. Le Groupe arabe condamne les attentats perpétrés en Belgique pendant l'Assemblée. L'intervenant espère que la communauté internationale pourra travailler de concert pour venir à bout du terrorisme en traitant ses causes profondes et en tarissant ses sources de financement.

Mme A. RASHEED (Maldives), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, remercie le Président et le Secrétariat de l'UIP pour leur contribution au succès de la 134^{ème} Assemblée. Elle exprime également sa profonde gratitude au peuple, au Gouvernement et au Parlement de Zambie pour avoir accueilli l'Assemblée et pour leur remarquable hospitalité. Lusaka a été comme une seconde maison pour tous les participants. Elle souligne les efforts inlassables déployés par l'UIP pour accroître le nombre de femmes au Parlement partout dans le monde et veiller à ce que la voix des jeunes soit entendue. L'égalité des sexes et la participation des jeunes au processus décisionnel sont essentielles pour garantir le respect des droits de l'homme au Parlement. Les débats tenus pendant l'Assemblée ont motivé et mobilisé les participants. Le moment est venu pour chacun d'eux de retourner dans leur pays et de propager cette motivation pour que les parlements puissent continuer de s'améliorer et les démocraties de se renforcer.

M. R. LEÓN (Chili), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, remercie la Zambie d'avoir accueilli l'Assemblée. Son groupe condamne les attentats perpétrés à Bruxelles et propose que l'Assemblée envoie un message de soutien et de solidarité aux victimes pour témoigner de l'indignation du monde face à de telles atrocités. Il remercie le Président de l'Assemblée pour ses éclairages pendant les débats et dit que le moment est venu de passer des paroles aux actes. Il espère que la prochaine Assemblée sera l'occasion de préparer une déclaration parlementaire sur les changements climatiques pour la soumettre à la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra au Maroc, en novembre 2016. Il se félicite de la tenue des débats sur la participation des jeunes et le rajeunissement de la démocratie. Une réunion régionale devrait avoir lieu en Amérique latine et dans les Caraïbes pour poursuivre l'examen de cette importante question.

Le PRESIDENT rappelle que le Président de l'UIP a publié une déclaration sur les attentats de Bruxelles et que ce texte figurera dans les comptes rendus analytiques de l'Assemblée.

M. P. MAHOUX (Belgique), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, remercie toutes les délégations pour leurs messages de solidarité et se félicite de la déclaration du Président de l'UIP qui condamne les attentats de Bruxelles. L'Assemblée a clairement souligné la nécessité de se mobiliser pour venir à bout du terrorisme. Le terrorisme est aveugle, il ne connaît aucune frontière et constitue une menace pour chaque individu dans tous les pays. La résolution qui a été adoptée souligne la nécessité de rester ferme face aux lâches atrocités. La réponse au terrorisme doit être fondée sur les valeurs d'égalité, de dignité et de dialogue et sur une approche commune reposant sur la solidarité. D'autres questions importantes ont été débattues au cours de l'Assemblée, notamment le point d'urgence. Celui-ci a mis en lumière le sort de millions d'enfants qui n'ont pas d'identité juridique et qui sont en proie à la violence et à la marginalisation. Le Groupe des Douze Plus tient à remercier la Zambie pour son hospitalité et l'accueil chaleureux africain.

M. P. NZENGUE MAYILA (Gabon), s'exprimant au nom du Groupe africain, félicite le Président de l'Assemblée et le Président de l'UIP. Il exprime aussi sa gratitude au Parlement zambien et à toutes les personnes qui ont contribué au succès de l'Assemblée. Celle-ci a donné lieu à des débats sur des questions qui intéressent tous les pays, notamment la nécessité de protéger le patrimoine culturel, l'importance de lutter contre le terrorisme et la question primordiale de la participation des jeunes. Les attentats violents perpétrés à Bruxelles ont rappelé la grave menace que fait peser le terrorisme sur le monde et qu'aucun pays n'est à l'abri. Le Groupe

africain adresse son soutien et ses sincères condoléances au peuple et aux autorités belges suite à ces actes barbares. L'Assemblée a réalisé de grandes avancées; le moment est venu pour les participants de rentrer chez eux et de traduire en actes les messages de l'Assemblée.

M. S. CHOWDHURY (Bangladesh), *Président de l'UIP*, exprime sa profonde gratitude au Parlement zambien pour avoir organisé une Assemblée mémorable. Celle-ci a été une illustration claire de la diversité culturelle, à l'image des 73 langues parlées en Zambie. La 134^{ème} Assemblée a été l'occasion de réfléchir aux progrès accomplis pour garantir l'égalité des sexes, rajeunir la démocratie ainsi que pour rétablir et réaffirmer la confiance des électeurs. Elle a ainsi été l'occasion de réfléchir à la façon d'avancer sur ces questions. Le Président de l'UIP a publié une déclaration condamnant les attentats perpétrés en Belgique pendant l'Assemblée. Néanmoins, les mots ne suffisent pas. Personne n'est à l'abri du terrorisme. L'ensemble de la communauté interparlementaire partage la douleur de la Belgique. Elle doit être unie en signe de solidarité et se dresser contre le terrorisme. M. Chowdhury remercie toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de l'Assemblée et prend note des nombreuses contributions apportées par les groupes géopolitiques. Le moment est venu pour tous les participants de regagner leurs parlements et de mettre en pratique dans leurs pays respectifs les travaux accomplis au cours de la session.

Le *PRESIDENT* dit qu'il a été ému de présider la 134^{ème} Assemblée de l'UIP et exprime sa gratitude à tous les participants et à toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de la session. L'Assemblée a donné lieu à des débats fructueux et a été l'occasion de renforcer la démocratie et la diplomatie parlementaires. Il souligne la nécessité constante de remettre en question les pratiques et les procédures parlementaires pour les améliorer autant que possible. Alors que les jeunes disposent d'un énorme potentiel pour contribuer de façon significative au développement national et mondial, d'importants obstacles continuent d'empêcher leur participation directe. Les dirigeants politiques doivent faire preuve d'une volonté constante et résolue pour œuvrer en faveur d'une plus grande représentation des jeunes dans les systèmes parlementaires. L'Assemblée a également été l'occasion de discuter de questions fondamentales concernant l'autonomisation des femmes. Leur autonomisation sera un puissant outil au service de la croissance économique, de la stabilité sociale et politique et du maintien d'une paix durable.

Remerciant l'ensemble des participants, il déclare la 134^{ème} Assemblée de l'UIP close.

La séance est levée à 17 h.20.

Document final du débat général sur le thème *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*

*que la 134^{ème} Assemblée de l'UIP a fait sien
Lusaka, 23 mars 2016)*

En notre qualité d'organisation internationale, de parlements nationaux et de représentants du peuple, nous sommes guidés par notre foi en la démocratie.

Nous concevons la démocratie à la fois comme un ensemble de valeurs et comme un système d'institutions qui met en œuvre ces valeurs. Nous sommes convaincus que chacun a le droit d'être entendu et que chaque voix a le même poids. En tant que parlementaires, notre première responsabilité est de servir le peuple et d'adopter des politiques et des lois qui répondent à ses besoins et intérêts.

Nous constatons qu'il n'existe pas de modèle unique de démocratie. Les institutions d'un pays évoluent en fonction de son histoire, de sa culture et des traditions qui lui sont propres. De même, nous déclarons expressément que les principes de la démocratie sont universels. Nous réaffirmons les valeurs fondamentales des parlements démocratiques. Ces valeurs consistent à :

- veiller à représenter la diversité sociale et politique du pays;
- être ouvert à tous les citoyens et transparent dans la conduite des affaires parlementaires;
- rester à l'écoute de tous nos citoyens et leur rendre des comptes; et
- faire preuve d'efficacité dans notre travail.

Nous soulignons le fait que les pratiques démocratiques se doivent d'évoluer constamment avec le temps, afin de refléter les sociétés qui les entretiennent.

Nos démocraties font face aujourd'hui à des défis majeurs. Nous nous devons de rétablir et de renforcer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques. L'image de responsables déconnectés de la réalité, corrompus et douteux mine nos institutions et la représentation qu'ont les citoyens de la politique et des politiciens. Les taux de participation aux élections tendent à baisser au fil du temps, en particulier parmi les jeunes. Les obstacles auxquels la démocratie est confrontée, ainsi que la tendance générale des citoyens à tourner le dos à nos institutions, constituent des préoccupations pour chacun d'entre nous. Il est statistiquement prouvé que les jeunes sont les moins enclins à voter et qu'ils se détournent de plus en plus des processus politiques traditionnels.

Ce manque d'engagement ne peut être mis sur le compte de l'indifférence. Les jeunes ont recours à de nombreux moyens pour participer à la démocratie, tels que les médias sociaux, les organisations de jeunes et parfois aussi les manifestations et les émeutes. Ce sont plutôt les institutions politiques qui sont restées trop souvent fermées aux jeunes. Nos institutions ne se sont pas ajustées au monde en pleine mutation et de plus en plus interconnecté dans lequel ces jeunes sont nés.

Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale a moins de 30 ans. Dans la mesure où les jeunes d'aujourd'hui seront les adultes de demain, leur désengagement croissant constitue un risque auquel nous devons répondre. A terme, notre incapacité à agir sur ce problème risque d'ébranler la légitimité même de nos gouvernements et de nos parlements. Nous devons agir maintenant.

Nous relevons avec satisfaction que, dans le Programme à l'horizon 2030, les gouvernements reconnaissent que la paix, la justice et des institutions fortes sont primordiales pour atteindre les objectifs de développement durable. Cela fait longtemps que nous partageons cette vision. Nous pouvons et devons faire davantage pour garantir que les parlements soient à la hauteur des valeurs fondamentales qui sont les nôtres. Nous pensons que le Programme à l'horizon 2030 ne peut pas être mené à bien sans la mobilisation globale des forces de toutes les composantes de la société. Il est fondamental de mettre à profit le dynamisme des jeunes car ces derniers seront les principaux bénéficiaires du Programme. Le Programme de développement à l'horizon 2030 est ainsi l'occasion de donner une nouvelle impulsion au renforcement des institutions démocratiques.

Nous devons répondre à la montée des extrémismes par une démocratie plus forte. Ce n'est qu'en donnant aux jeunes les chances qu'ils méritent que nous viendrons à bout des radicalismes. Aussi devons-nous rester fidèles à nos convictions et ne pas nous laisser tenter par des réactions antidémocratiques pour faire face aux défis qui nous guettent.

Il est temps d'agir en faveur d'une renaissance de la démocratie. Nous pouvons commencer dès à présent en donnant la parole aux jeunes. Tous les citoyens, indépendamment de leur âge, ont un rôle à jouer pour rajeunir la démocratie. Néanmoins, les jeunes constituent la majorité de la population mondiale. Ils font preuve d'esprit critique, ils sont moteur de changement et apportent des idées nouvelles. C'est pourquoi nous sommes convaincus que les jeunes sont des acteurs clés de la renaissance démocratique. Nous devons donc veiller à leur donner la parole et à être prêts et aptes à les écouter.

Augmenter la participation des jeunes constitue un moyen essentiel de donner la parole aux jeunes et de rajeunir ainsi la démocratie. Seul 1,9 pour cent des parlementaires ont moins de 30 ans, ce qui est préoccupant. Nous déclarons qu'il est de notre devoir de créer un environnement favorable et propre à garantir la participation des jeunes et à galvaniser leur leadership. Nous affirmons qu'aucune décision concernant les jeunes ne devrait être prise sans le concours de ces derniers. Aussi, nous nous engageons à accroître la représentation des jeunes au Parlement. C'est la raison pour laquelle nous devons renouer les liens avec eux, de façon formelle et informelle. Nous devons aller les chercher là où ils se trouvent : sur les médias sociaux, dans les écoles, les universités et les espaces publics. Nous réaffirmons avec une ardeur redoublée notre engagement à mettre en œuvre la résolution de l'UIP adoptée en 2010 sur *la participation des jeunes au processus démocratique* en renforçant le lien qui unit les jeunes au monde de la politique et en facilitant leur représentation politique.

Rajeunir la démocratie, c'est veiller à l'inclusion de tous. Nos gouvernements doivent se conformer à la volonté du peuple et lui rendre des comptes sur leur action. Des institutions démocratiques saines doivent veiller à ce que le pouvoir ne soit pas concentré entre les mains d'une minorité. La cohésion est nécessaire pour garantir le respect inébranlable des droits des citoyens, mais aussi pour rapprocher tous les citoyens des institutions politiques et ainsi renforcer la pertinence de nos politiques.

Des parlements inclusifs permettent aux citoyens de façonner leurs démocraties en fonction de leurs besoins spécifiques et de mieux contribuer au développement des sociétés d'aujourd'hui et de demain.

Rajeunir la démocratie, c'est aussi faire en sorte que nos parlements soient adaptés à notre époque, et revoir ainsi leurs processus pour que ceux-ci répondent à l'évolution des besoins sociaux et individuels. Si leur composition, leurs structures et leurs travaux sont sensibles au genre, nos parlements peuvent mieux s'adapter à l'évolution constante du rôle des hommes et des femmes dans la société et au sein du noyau familial. Des parlements sensibles au genre présentent de grands avantages, en particulier pour les jeunes parlementaires, hommes et femmes. En effet, personne ne devrait aujourd'hui devoir sacrifier sa vie privée pour participer à la vie politique.

Rajeunir la démocratie, c'est moderniser le fonctionnement de nos institutions. L'ouverture à de nouvelles technologies permet d'entrer dans une nouvelle ère, celle de la démocratie 2.0. L'utilisation exponentielle des technologies modernes et des médias sociaux ainsi que l'accès à l'information ont changé les modes de participation des citoyens. Nos parlements doivent s'ouvrir au monde numérique dans leurs structures et leurs mécanismes afin de s'adapter aux ressources élargies offertes par la communication, l'interaction et la participation modernes.

Rajeunir la démocratie, c'est changer la façon dont se fait la politique. A juste titre, les citoyens attendent de nous et de nos institutions une intégrité exemplaire. Le changement commence avec une politique irréprochable, des procédures transparentes et des politiques et des lois pour lutter contre la corruption. A nous de les mettre en œuvre. Si nous remplissons honnêtement notre mandat de représentant du peuple, les citoyens retrouveront la confiance en nous et en nos institutions qu'ils ont partiellement perdue. Nos démocraties seront meilleures et plus fortes si nous tenons nos promesses électorales, si nous restons disponibles pour les citoyens, si nous agissons de manière responsable, transparente et fiable et si nous montrons l'exemple aux jeunes par nos discours et nos actions.

Rajeunir la démocratie, c'est aussi œuvrer à un avenir meilleur. La parole des générations futures doit être prise en compte dans nos débats et nos processus politiques. Nous devons faire en sorte que la qualité de vie de nos enfants soit meilleure que la nôtre et qu'ils puissent vivre en bonne santé sur une planète viable. Nous devons donc veiller à ce que nos débats et nos décisions reflètent les besoins des générations de demain.

Lors de cette 134^{ème} Assemblée, de nombreuses propositions innovantes pour le renforcement de la démocratie et la participation des jeunes ont été formulées. Nous encourageons les gouvernements et les parlements à expérimenter de nouvelles méthodes aptes à rendre les institutions démocratiques plus réceptives aux besoins du peuple.

Nous nous engageons à étudier les mesures qui nous permettront de :

- renouveler et rénover le profil des personnes exerçant un mandat politique, afin que la composition des parlements et des autres instances décisionnelles reflète davantage les diversités sociales et politiques de la société;
- accroître la représentation des jeunes dans nos parlements, notamment en instaurant des quotas, en révisant les restrictions relatives à l'âge légal pour briguer un mandat, en renforçant le soutien des partis politiques, en confiant des positions dirigeantes aux jeunes parlementaires et en faisant d'eux des modèles à suivre par les autres jeunes; une attention particulière doit être portée à la situation et aux besoins des jeunes femmes;
- réformer nos processus parlementaires et nos politiques internes afin de les rendre plus réceptifs aux besoins des plus jeunes d'entre nous, hommes et femmes, notamment en adoptant des politiques de lutte contre le harcèlement, en réformant le congé parental, en mettant en pratique le vote par procuration;
- promouvoir l'usage des nouvelles technologies pour accroître la transparence et la responsabilité; recourir à des méthodes innovantes comme les pétitions en ligne, les auditions et les présentations par téléconférence, les interactions et les votes en ligne pour inciter les citoyens – et en particulier les jeunes – à participer au processus parlementaire;
- mettre sur pied des commissions spécialisées sur les jeunes et des réseaux de jeunes parlementaires, afin de mieux tenir compte du point de vue des jeunes dans les travaux du parlement; ouvrir les débats parlementaires aux jeunes, notamment par le biais de consultations et d'auditions parlementaires, mais aussi en nouant des contacts avec les parlements et conseils de jeunes, les associations d'étudiants et les ONG de jeunes;
- veiller à promouvoir l'éveil politique dans les programmes scolaires par le biais de l'éducation civique et d'initiatives concrètes en simulant par exemple l'organisation d'un parlement, d'un vote ou de débats politiques; créer des parlements et des conseils de jeunes pour ceux qui ne sont pas encore en âge de voter et encourager la participation des jeunes à la vie politique en abaissant l'âge de la majorité électorale;
- faciliter la participation des jeunes parlementaires aux débats et forums internationaux, en particulier à l'UIP, en incluant systématiquement au moins un jeune parlementaire, homme ou femme, dans les délégations;
- profiter de la Journée internationale de la démocratie (15 septembre) pour célébrer les succès de la démocratie et se confronter à ses défis.

Il est de notre devoir de rajeunir la démocratie afin de satisfaire les besoins et les aspirations des générations futures. A cet effet, nous devons mobiliser la créativité, l'énergie et l'enthousiasme de nos citoyens, et en particulier des jeunes femmes et hommes. C'est le moment d'agir, et nous ne pouvons pas attendre qu'une autre génération le fasse.

Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits de l'homme

**Résolution adoptée par consensus* par la 134^{ème} Assemblée de l'UIP
(Lusaka, 23 March 2016)**

La 134^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant les résolutions adoptées sur la lutte contre le terrorisme par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU, et en particulier, les résolutions 1373 (2001), 1624 (2005), 2129 (2013), 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité et la résolution 60/288 du 8 septembre 2006 de l'Assemblée générale relative à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU et les résolutions subséquentes, le Plan d'action du Secrétaire général de l'ONU pour la prévention de l'extrémisme violent ainsi que les résolutions adoptées par l'Union interparlementaire à sa 116^{ème} Assemblée (Nusa Dua, Bali, 2007), à sa 122^{ème} Assemblée (Bangkok, 2010) et à sa 132^{ème} Assemblée (Hanoï, 2015), qui toutes soulignent le besoin de coopération dans la lutte contre le terrorisme,

rappelant également les résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU, tout particulièrement la résolution 2242 (2015) qui reconnaît "les répercussions que le terrorisme et l'extrémisme violent ont sur les droits fondamentaux des femmes et des filles" et l'utilisation de la violence sexuelle et sexiste en tant que "tactique de terrorisme", et appelle à accroître la participation des femmes aux processus multilatéraux de lutte contre le terrorisme et de répression de l'extrémisme violent,

réaffirmant que son objectif principal est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies, et *soulignant* que toute mesure prise pour lutter contre le terrorisme doit être conforme à cette Charte et au droit international, au droit international des droits de l'homme, et en particulier au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, au droit international des réfugiés et au droit international humanitaire, le cas échéant,

constatant que le terrorisme ne fait l'objet d'aucune définition universellement admise au plan international,

estimant cependant que cette lacune n'est pas un obstacle à l'action concertée de la communauté internationale pour lutter contre les activités et organisations terroristes, dès lors que les Etats disposent dans leur législation de définitions claires et précises des actes de terrorisme qui soient conformes aux définitions des conventions et protocoles internationaux sur la lutte contre le terrorisme adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU et répriment ces actes,

considérant que la coopération internationale ne peut être efficace dans la lutte contre le terrorisme, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU, que si les parlements adoptent un ensemble de mesures législatives et financières visant à prévenir le terrorisme et à ériger en infraction pénale les actes de terrorisme et leur apologie, ainsi que la propagande terroriste,

convaincue que ces mesures doivent aussi permettre de poursuivre en justice les auteurs, complices et soutiens d'actes terroristes, d'empêcher les déplacements des combattants terroristes, de surveiller les activités des personnes soupçonnées d'activités terroristes et de couper les moyens de financement des organisations terroristes,

préoccupée par la possible interconnexion entre terrorisme, crime organisé transnational et activités illicites telles que la fraude aux documents, le trafic de drogue, le trafic d'armes, la traite d'êtres humains, l'exploitation sexuelle, le pillage de sites historiques, la vente d'œuvres d'art antiques, le pillage des ressources naturelles et le blanchiment d'argent,

* La délégation de l'Inde a exprimé une réserve sur l'utilisation de l'expression "droit à la vie privée".

également préoccupée par l'utilisation croissante des technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment d'Internet et des réseaux sociaux par les organisations terroristes pour échanger des informations, planifier et perpétrer des attaques et diffuser leur propagande,

soulignant la nécessité de prendre des mesures en vue d'éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme, dont certaines prennent racine au sein de la société, comme la pauvreté, le manque de services de base, la discrimination fondée sur le sexe, les inégalités et l'exclusion sociales et le sentiment d'injustice, lesquelles fournissent aux organisations terroristes un terreau fertile au recrutement, surtout parmi les jeunes,

soulignant également que le statut des enfants doit toujours, notamment dans le contexte du terrorisme, être apprécié et envisagé du point de vue du développement et des droits de l'enfant, tels qu'ils sont définis par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant,

considérant que la mise en place de mesures sociales et éducatives tendant à prévenir l'émergence de comportements extrémistes qui entraînent des individus vers le terrorisme – ou à faire cesser ces comportements – est indispensable à la lutte contre le terrorisme,

préoccupée par le fait que des personnes répertoriées comme terroristes au niveau international par l'ONU ne soient pas poursuivies par les Etats Membres de l'ONU et continuent de se déplacer librement,

1. *exhorte* les personnes à s'abstenir d'invoquer la religion, le patrimoine religieux et la culture pour commettre des actes terroristes, car cela alimente les préjugés religieux et culturels;
2. *appelle* à la création d'un dialogue culturel visant à prévenir l'extrémisme et à combattre le terrorisme, le but étant de favoriser une rencontre des esprits entre les différentes cultures fondée sur des perspectives intellectuelles et culturelles et de soutenir les efforts coordonnés à l'échelle mondiale pour lutter contre l'extrémisme et le terrorisme;
3. *appelle également* à promouvoir la tolérance et la modération, et *souligne* la nécessité de prendre des mesures aux niveaux législatif et exécutif pour combattre la haine, à l'encontre des minorités ethniques et religieuses dans tous les pays, et pour garantir la protection nécessaire des lieux de culte, de même que le respect des livres sacrés et des symboles religieux;
4. *souligne* l'absolue nécessité de renforcer la coopération internationale et de promouvoir l'échange d'informations entre les parlements, afin de lutter efficacement contre le terrorisme et de démanteler les réseaux terroristes;
5. *prie instamment* les parlements d'adopter des mesures afin de prévenir l'exécution, la planification et le financement de tout acte terroriste à l'encontre de tout Etat, quels qu'en soient les motifs;
6. *appelle* à financer des programmes d'éducation ainsi que les initiatives des communautés et de la société civile – notamment celles ayant des retombées positives sur l'autonomisation des jeunes et des femmes – qui visent à éviter l'émergence de comportements extrémistes pouvant mener des individus à participer à des actes de terrorisme, et visent à bâtir une culture de tolérance et de paix au sein de nos sociétés;
7. *appelle également* à financer des campagnes dites de “contre-discours” destinées à contrecarrer la propagande d'organisations terroristes, notamment sur les réseaux sociaux et Internet, ainsi que dans les écoles et les institutions religieuses;
8. *exhorte* les parlements à obliger les fournisseurs à assumer la responsabilité que représente la plus grande plateforme de communication de notre temps, à faciliter les procédures d'avis et de retrait et à transmettre les contenus manifestement criminels aux organismes d'application de la loi, lorsque cela est nécessaire, après un examen juridique fondé sur les critères de l'Etat de droit, permettant ainsi d'ouvrir des poursuites judiciaires efficaces;

9. *incite* les parlements à échanger les bonnes pratiques et des connaissances juridiques et techniques, en amont pour lutter contre la radicalisation de certains éléments de la population, et en aval pour assurer la déradicalisation;
10. *recommande* que les dispositions pénales relatives aux actes de terrorisme ou aux activités terroristes soient rédigées de façon précise et claire afin d'assurer l'efficacité des actions en justice et la coordination internationale de la lutte antiterroriste, et *souligne* que les droits fondamentaux et les principes relatifs à l'équité des procédures pénales sur la base de procès réguliers doivent être garantis, notamment en ce qui concerne la libre circulation et la liberté de conscience et de culte, la protection contre toute arrestation arbitraire, le droit à la vie privée et le droit à la présomption d'innocence;
11. *recommande également* que les dispositions pénales relatives aux actes de terrorisme soient appliquées aux mineurs d'une manière qui tienne compte de la capacité de réadaptation de ces derniers, en particulier dans le cadre de la détermination de la peine;
12. *demande* aux parlements d'ériger en infraction pénale non seulement les actes de terrorisme tels que définis par les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU mais également le projet de commettre de tels actes ainsi que l'aide ou la facilitation par action ou par omission à l'exécution de ces actes, et d'inclure dans leur législation une obligation de poursuivre ou d'extrader en vue de leur traduction en justice les personnes accusées d'actes ou d'activités terroristes;
13. *juge* indispensable d'ériger en infraction pénale les activités de recrutement et de formation des terroristes et de leurs soutiens ainsi que l'incitation à commettre des actes de terrorisme, en particulier via des rassemblements, des réseaux sociaux électroniques ou plus largement sur Internet, tout en veillant à adopter des mesures proportionnées à la menace, notamment eu égard aux atteintes à la liberté d'expression et aux droits de l'homme;
14. *demande* aux parlements d'ériger en infraction pénale la création, la gestion ou l'hébergement intentionnels de sites identifiés comme terroristes et soutenant intentionnellement, directement ou indirectement, des activités terroristes ainsi que le téléchargement intentionnel de documents ou programmes à caractère terroriste dans le but de commettre des crimes terroristes;
15. *demande également* aux parlements d'ériger en infraction pénale le fait de se rendre ou de tenter de se rendre à l'étranger pour y commettre ou aider à commettre un acte de terrorisme, pour participer, dispenser ou recevoir un entraînement au terrorisme, pour faciliter les déplacements des combattants terroristes, pour recruter des combattants terroristes ou pour entraîner des terroristes ou aider à leur formation;
16. *recommande fortement* de trouver les modalités légales permettant de supprimer les prestations sociales aux individus partis à l'étranger pour soutenir ou devenir des combattants terroristes;
17. *demande* aux parlements d'autoriser les autorités compétentes chargées de la prévention, de la détection, de l'investigation ou des poursuites dans le cadre d'infractions terroristes ou d'infractions graves à collecter des informations sur les passagers des avions avant le début de leur voyage, et d'imposer aux compagnies aériennes ou agences de voyage de communiquer à l'avance, sous forme électronique, des renseignements sur les passagers et leurs documents de voyage;
18. *demande également* aux parlements d'autoriser l'autorité administrative à confisquer les documents de voyage des combattants terroristes (retrait temporaire, suspension, confiscation du passeport ou documents de voyage, y compris des personnes mineures) ou à prendre toute mesure permettant d'annuler en urgence leur voyage;
19. *demande en outre* aux parlements d'approuver la connexion du système électronique de sécurité nationale de leur Etat au système mondial de communication policière I-24/7 et aux bases de données de l'Organisation internationale de la police criminelle (INTERPOL) et d'ouvrir les crédits nécessaires pour ce faire;

20. *appelle* les parlements à revoir leur législation dans le but d'empêcher la fourniture de toute aide ou facilité financière aux combattants terroristes et d'ériger en infraction pénale le financement du terrorisme en tant que tel;
21. *recommande* à ce titre de prévoir dans la loi la possibilité : 1° de geler rapidement des avoirs et comptes bancaires utilisés ou destinés à être utilisés par des terroristes, leurs complices ou leurs soutiens; 2° d'interdire le versement et la collecte de fonds destinés à aider directement ou indirectement des combattants terroristes, leurs complices ou leurs soutiens ou des organisations terroristes; 3° de faciliter l'échange d'informations sur les transactions et flux financiers entre les Etats, notamment au moyen des protocoles d'échange mis en place par des organisations internationales reconnues telles qu'INTERPOL, ou par des accords bilatéraux;
22. *note* la nécessité de doter les Etats des moyens financiers, humains et juridiques nécessaires pour permettre aux autorités compétentes d'assurer la surveillance des organisations terroristes et des personnes susceptibles de commettre des actes de terrorisme ou de les aider, afin de traduire en justice les combattants terroristes, leurs complices et leurs soutiens, voire de les arrêter avant qu'ils ne passent à l'acte;
23. *appelle* les parlements à promouvoir la coopération internationale des forces de sécurité, des services de renseignement et des agents des douanes et de l'immigration, notamment en centralisant et en coordonnant les échanges d'informations, en autorisant la ratification rapide des traités d'extradition conclus entre les Etats d'origine, de transit et de destination des combattants terroristes, et en contrôlant leur bonne application sur la base d'accords juridiquement contraignants relatifs au respect de l'Etat de droit et des normes en matière de protection des données, afin de prévenir toute utilisation abusive de la législation sur l'immigration et sur le droit d'asile à des fins terroristes;
24. *demande* aux parlements d'élaborer des lois, assorties de financements appropriés, permettant aux victimes d'actes de terrorisme d'exercer leur droit à réparation vis-à-vis de ceux qui ont apporté une aide financière ou logistique aux terroristes, et mettant en place un mécanisme d'aide et de soutien à ces victimes qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes et des filles victimes;
25. *incite* les parlements à intensifier leurs efforts pour réduire la pauvreté; pour lutter contre les discriminations à l'égard des chômeurs, notamment des jeunes, afin de garantir l'accès des garçons et des filles à un enseignement de qualité et l'accès de tous aux services de base; pour combattre le racisme, et toutes les formes de discrimination, en particulier celles liées au chômage, au genre et aux inégalités sociales, qui constituent un terreau propice à la propagation du terrorisme;
26. *se félicite* de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, *prend note* de son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent et *incite* les parlements à assurer sa mise en œuvre et son succès, parallèlement aux efforts déployés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment de son Objectif 16;
27. *prie instamment* les parlements de s'engager en faveur de l'autonomisation des femmes en tant que moyen de prévenir et de combattre le terrorisme sous toutes ses formes, notamment en garantissant la pleine participation des femmes et des jeunes aux prises de décision et leur indépendance économique;
28. *demande* à l'UIP de promouvoir l'échange d'informations et la coopération entre les parlements et de faciliter le dialogue entre les praticiens et les parlementaires, en établissant un forum au sein duquel les parlementaires et les organes des Nations Unies qui s'occupent de la lutte antiterroriste pourraient interagir, en vue de partager, aux niveaux mondial et régional, les bonnes pratiques relatives aux mesures de confiance à même de favoriser la paix ainsi que la stabilité et la sécurité internationales, et de veiller à ce que les femmes et les jeunes participent pleinement à ces efforts, dans le respect de la souveraineté de chaque Etat.

Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 134^{ème} Assemblée de l'UIP
(Lusaka, 23 mars 2016)*

La 134^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant que plusieurs Conventions de l'UNESCO offrent déjà un cadre juridique international pour la protection du patrimoine,

rappelant également la note préliminaire intitulée "Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation", qui souligne la nécessité de mettre en place davantage de mécanismes pour protéger cet héritage et qui mentionne également les neuf défis principaux dont il est question ci-dessous¹,

Conflits armés et terrorisme

constatant que, en situation de conflit armé, on déplore de manière quasi systématique des destructions du patrimoine culturel, qu'il s'agisse de dommages collatéraux ou de destructions intentionnelles,

rappelant que la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (Convention de La Haye de 1954) et ses deux Protocoles permettent d'ores et déjà de protéger le patrimoine culturel en cas de conflit armé et font partie intégrante du droit international humanitaire,

regrettant qu'un nombre insuffisant d'Etats aient ratifié ces instruments et tout particulièrement le Deuxième Protocole qui prévoit notamment de mettre en place des mesures préventives de protection et une protection renforcée du patrimoine culturel,

condamnant fermement tous les actes de destruction du patrimoine culturel commis intentionnellement et *rappelant* que, dans certaines circonstances, de tels actes sont érigés en crime de guerre par l'article 8.2 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et en infraction par l'article 15 du Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954,

Pillages, trafic illicite et financement du terrorisme

rappelant que les pillages et le trafic illicite de biens culturels sont largement répandus dans les pays riches en patrimoine archéologique dont le cadre juridique et institutionnel est faible ou dans lesquels ces activités sont considérées comme une source importante de revenu, et *insistant* sur l'importance de la coopération parlementaire internationale visant à lutter contre le vol, la contrebande et le commerce de biens du patrimoine culturel, ainsi que le financement du terrorisme, et sur la nécessité d'adopter des lois adaptées pour interdire ces activités,

rappelant également que la résolution 2199 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'UIP ont établi qu'il existait un lien direct entre le trafic illicite de biens culturels et le financement du terrorisme,

insistant sur la nécessité de veiller à ce qu'un mécanisme de protection adéquate soit mis en place pour protéger également le patrimoine culturel subaquatique contre le pillage intensif et systématique dont la logique voudrait que celui qui découvre les biens de ce patrimoine en devienne automatiquement le propriétaire,

Tourisme de masse

convaincue que le patrimoine culturel bénéficie d'un attrait touristique sans précédent et que le tourisme de masse peut être tout autant prometteur pour le développement économique que préjudiciable à notre héritage,

¹ <http://www.ipu.org/conf-f/133/2cmt-DESTEXHE.pdf>

soulignant la nécessité d'évaluer les biens du patrimoine culturel conformément aux normes d'évaluation axées sur le développement durable,

constatant que le tourisme de masse peut avoir des effets négatifs sur une partie de notre patrimoine qui n'a pas pour vocation à recevoir autant de visiteurs,

rappelant que les touristes sont tenus par le devoir de conserver et de préserver notre patrimoine commun, dont la raison d'être est de garantir des conditions de visite qui permettent à chacun de respecter le patrimoine constituant notre héritage sans que celui-ci soit détourné ou utilisé de manière irrespectueuse,

rappelant également que le nécessaire équilibre entre la promotion du tourisme et la préservation du patrimoine ne peut être atteint qu'en s'assurant du développement d'un "tourisme durable et de pratiques de conservation",

Croissance démographique et urbanisation

constatant que la croissance et la concentration démographiques mènent à des politiques d'urbanisation qui sont susceptibles de porter gravement atteinte au patrimoine et à l'environnement dans lequel il se trouve,

considérant que l'aménagement du territoire doit s'inscrire dans une démarche de développement durable et équilibrée qui concilie le développement économique et social, et notamment celui des activités touristiques, avec la préservation et la sauvegarde du patrimoine historique et naturel,

Renforcer la sensibilisation

reconnaissant qu'il importe de sensibiliser les personnes, dès leur plus jeune âge, ainsi que les communautés à l'importance de la sauvegarde de notre patrimoine afin de déclencher un processus de responsabilisation concernant la prévention des dégradations et des destructions qui mettent en péril notre héritage culturel,

reconnaissant également qu'il est important de renforcer la recherche scientifique et les études supérieures dans le domaine du patrimoine urbain dans le but de former des cadres nationaux et de créer une base de données complète du patrimoine urbain qui comprendrait toutes les données et études pertinentes, tout en prenant des mesures pour éduquer le public et de le sensibiliser au patrimoine urbain, à son importance et à la nécessité de le développer,

Sauvegarde du patrimoine

insistant sur l'exigence qui doit prévaloir dans le choix des techniques de restauration et des matériaux utilisés ainsi que dans la qualification et la formation des personnels chargés de les mettre en œuvre, pour éviter qu'une entreprise de restauration ne cause des dommages irréversibles au patrimoine ou à une œuvre d'art,

considérant le rôle positif que la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine peuvent jouer dans la compréhension qu'ont les nations de leur histoire et de leur identité, et, à travers la reconnaissance d'un patrimoine commun de l'humanité, dans le respect mutuel entre les peuples et la reconnaissance de la diversité et de l'équale dignité des cultures du monde,

Mondialisation

considérant également que la mondialisation a pour effet, entre autres, d'uniformiser et d'homogénéiser le patrimoine dans toutes ses composantes, ce qui menace tout particulièrement la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel,

Changement climatique et pollution

reconnaissant que le changement climatique, les catastrophes naturelles et les catastrophes causées par l'homme peuvent avoir un impact négatif sur le patrimoine culturel qu'il soit matériel, immatériel ou subaquatique,

considérant que le renforcement des efforts engagés pour protéger et sauvegarder le patrimoine naturel et culturel de l'humanité fait partie des cibles des Objectifs de développement durable d'ici 2030 (ODD, cible 11.4) adoptés par les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2015, et *exprimant le souhait* de mettre en œuvre ce qui a été convenu à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris,

Propositions d'inscription à la Liste du patrimoine mondial

rappelant que déclarer le patrimoine national afin qu'il soit classé lui permet de bénéficier d'une protection accrue, et qu'il importe de sensibiliser les Etats à cet intérêt,

insistant sur la nécessité de protéger le patrimoine dans sa globalité, qu'il soit classé ou non, contre des menaces communes,

reconnaissant l'importance du patrimoine culturel en tant que ressource stratégique permettant de garantir un développement durable et *convaincue* que les mesures de sauvegarde du patrimoine culturel doivent être pleinement intégrées dans les plans, les politiques et les programmes de développement à tous les niveaux,

saluant le travail qui a déjà été accompli pour faire face à ces menaces, aussi bien par l'UNESCO que par toutes les institutions et organisations internationales, nationales et locales ainsi que par les personnes physiques et morales qui œuvrent en faveur de la protection du patrimoine culturel,

rappelant que l'ensemble des textes juridiques relatifs au patrimoine doit constituer un ensemble cohérent et non un simple assemblage afin d'éviter les duplications,

considérant que les parlements disposent d'importants pouvoirs d'impulsion, législatif et de contrôle sur les mesures prises par l'Exécutif pour permettre aux recommandations ci-dessous de prendre forme de manière effective,

Conflits armés et terrorisme

1. *prie instamment* les Etats de devenir parties à la Convention de La Haye de 1954 et à ses deux Protocoles, et de transposer les dispositions de ces instruments dans le cadre juridique national, selon le cas;
2. *encourage* les parlements à adopter une réglementation complète qui prévoit des mesures de protection des biens culturels à prendre en cas de conflit armé mais également en cas de catastrophe ou de situation d'urgence;
3. *demande* aux parlements de veiller à ce que toutes les parties à un conflit armé respectent les biens culturels conformément aux règles du droit international humanitaire et au cadre juridique formé par les conventions culturelles qu'ils auraient ratifiées;
4. *recommande* de mettre en place les mécanismes nécessaires pour traduire systématiquement en justice les auteurs d'actes de destruction du patrimoine culturel et *recommande également* d'ériger effectivement les actes de destruction intentionnelle en crime de guerre, gardant à l'esprit l'article 8.2 du Statut de Rome et la résolution 2199 du Conseil de sécurité de l'ONU, de même que les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, selon le cas;
5. *souligne*, à ce propos, l'importance de concevoir un cadre propice à la coopération pénale internationale et de faciliter le développement de procédures de coopération judiciaire entre les Etats, une telle coopération étant indispensable pour poursuivre les auteurs des crimes les plus graves;
6. *encourage* les parlements à plaider pour que l'accent soit mis sur la formation du personnel des musées et d'autres institutions abritant des biens culturels pour que, en cas de guerre, de catastrophe naturelle ou de sinistre de grande ampleur, ces personnes soient en mesure de déterminer les priorités et les modalités d'une action de sauvegarde et de mise à l'abri d'urgence;

7. *invite* les parlements à légiférer de manière à anticiper les situations potentielles de conflit armé en établissant un inventaire et un plan d'urgence pour le stockage ou l'évacuation du patrimoine matériel et la protection du patrimoine immobilier;
8. *propose* d'inclure la protection des sites culturels et historiques dans les opérations de maintien de la paix multilatérales;

Pillages, trafic illicite et financement du terrorisme

9. *prie* les Etats de devenir parties à la Convention de l'UNESCO de 1970², à la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, ainsi qu'à la Convention d'UNIDROIT de 1995³ et de transposer les dispositions de ces instruments dans le cadre juridique national;
10. *recommande* aux parlements de veiller à ce que les Etats procèdent à un inventaire de l'ensemble du patrimoine important, au sens large du terme, et mettent l'ensemble de celui-ci à l'abri sous microfilm et/ou sur cd-rom en plusieurs exemplaires sécurisés;
11. *recommande également*, sur la base de ce recensement, de mettre en place les conditions nécessaires à la réalisation d'études régulières et au suivi des plaintes déposées pour pillage;
12. *invite* les parlements à mettre en place un organe national de lutte contre le trafic de biens culturels dont le mandat s'étendrait aux pillages sur le territoire national et en haute mer;
13. *demande* que chaque parlement veille à ce que soient mis en place des registres pour les professionnels du marché de l'art dans lesquels ces derniers devront indiquer la provenance des objets qu'ils auront achetés;
14. *exhorte* les parlements à recommander de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris de mettre en place de services spécialisés au sein de la police et des douanes chargés de lutter contre le vol de biens du patrimoine culturel et de la répression du trafic illicite;
15. *encourage* les parlements à soutenir toute initiative de coopération bilatérale ou internationale, en liaison avec Interpol et l'Organisation mondiale des douanes;
16. *encourage également* les parlements à plaider pour la mise en œuvre effective de la résolution 2199 du Conseil de Sécurité de l'ONU faisant le lien entre le trafic illicite d'objets culturels et le financement du terrorisme;
17. *invite* les parlements à légiférer ou à adopter des mécanismes administratifs conformément à l'instrument pratique intitulé "Mesures élémentaires concernant les objets culturels mis en vente sur Internet" élaboré par l'UNESCO en coopération avec Interpol et le Conseil international des musées;
18. *recommande* aux parlements, en particulier à ceux des pays importateurs, de plaider pour l'instauration d'un contrôle de la circulation des biens culturels en mettant en place un système de certificats d'exportation sans lesquels un bien culturel ne pourrait sortir de son territoire d'origine ou être transféré dans un autre pays sous peine de sanctions pénales;
19. *recommande également* l'adoption de mesures d'urgence interdisant les importations lorsque le patrimoine d'un Etat partie est gravement menacé par des pillages intensifs de biens archéologiques et ethnologiques;

Tourisme de masse

20. *invite* les parlements à prendre les mesures adéquates pour la mise en place d'une régulation des flux touristiques avec un quota de visiteurs par jour et par tranche horaire, après avoir recensé le patrimoine pour lequel de telles mesures s'imposent;

² Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)

³ Convention sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (1995)

21. *encourage* la mise en place plus systématique de périmètres de protection à prévenir les dommages permanents ou à long terme infligés au patrimoine physique, culturel et environnemental d'un pays;
22. *demande* aux parlements de réfléchir à la possibilité de restreindre le nombre de visiteurs dans les musées et sur les sites nationaux les plus fréquentés dans le double objectif de protéger le patrimoine et de garantir la qualité des conditions de visite;
23. *invite* les parlements à entamer des consultations avec les autorités muséales et les autres autorités chargées du patrimoine culturel afin de s'assurer que celles-ci ne poursuivent pas uniquement des objectifs économiques mais mettent également tout en œuvre pour garantir la qualité des visites, la protection des œuvres ainsi que la sensibilisation au patrimoine culturel exposé;
24. *invite également* les parlements à mettre en place une politique et un règlement concernant le développement du tourisme durable qui aborderaient également la question des gardiens ou d'une police touristiques entre autres, et particulièrement celle des cours de langues;

Croissance démographique et urbanisation

25. *invite en outre* les parlements à insister dans leurs pays respectifs pour que des études d'impact soient réalisées systématiquement lorsque des projets modifient l'environnement dans lequel le patrimoine se trouve et à adopter des dispositions législatives prévoyant l'instauration d'un périmètre de protection autour des monuments les plus remarquables et la création de zones protégées dans les quartiers remarquables par leur caractère historique ou esthétique;
26. *s'engage* à faire en sorte que le patrimoine culturel soit respecté et davantage reconnu au sein de la société grâce à des systèmes et des politiques en matière d'enseignement;

Renforcer la sensibilisation

27. *recommande vivement* de prendre des mesures de sensibilisation en incluant le respect et la protection du patrimoine dans les programmes scolaires et les programmes de formation militaire;
28. *invite* les parlements à promouvoir les manifestations de sensibilisation du public, telles que les "journées du patrimoine", et à encourager toutes les initiatives publiques ou privées dans le cadre de la Journée internationale des monuments et des sites consacrée au patrimoine mondial, célébrée le 18 avril;
29. *encourage* les parlements à rédiger et à adopter des programmes nationaux d'information sur le patrimoine historique, comprenant notamment des activités de formation et de sensibilisation;
30. *invite* les parlements à promouvoir la participation citoyenne au processus de gestion du patrimoine dans l'esprit de la stratégie énoncée dans la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro);
31. *demande* aux parlements d'insister pour qu'en parallèle aux mesures visant la restauration et/ou la réparation des biens culturels soient mises en place des mesures préventives de protection lorsque le patrimoine est en danger;
32. *invite* les parlements à s'assurer que des informations générales sur le patrimoine culturel matériel, immatériel et subaquatique situé sur le territoire national soient mises à disposition des citoyens;

Sauvegarde du patrimoine

33. *encourage* les parlements à mettre tout en œuvre pour impulser et organiser des formations de haut niveau à la conservation et à la sauvegarde du patrimoine dans toutes ses formes, et à faciliter les activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde;
34. *encourage également* les parlements à promouvoir un entretien régulier du patrimoine de leur Etat;
35. *encourage en outre* les Etats à adopter une législation protégeant les monuments historiques et les ensembles architecturaux les plus remarquables du point de vue de l'histoire ou de l'architecture; cette législation subordonnerait leur démolition, leur déplacement ou leur restauration à une autorisation de l'administration responsable de la protection des monuments historiques; elle réserverait la maîtrise d'œuvre des travaux sur ces bâtiments à des professionnels répertoriés en fonction de leur compétences; elle autoriserait l'autorité administrative à mettre en demeure le propriétaire de réaliser les travaux nécessaires à la sauvegarde du monument, en contrepartie d'une participation de l'Etat au financement de cette restauration;
36. *prie* les parlements à encourager la mise au point de formations à l'intention des techniciens et des experts de la conservation et de la restauration des biens matériels et immatériels qui constituent le patrimoine culturel, ainsi que la promotion de programmes, de bourses et de forums internationaux pour échanger des connaissances et discuter des questions d'actualité relatives au patrimoine culturel;
37. *prie également* les parlements de faire en sorte que, en cas de projets de restauration de grande ampleur, ceux-ci fassent l'objet de l'appui automatique de réseaux d'experts nationaux et internationaux y compris des organisations gouvernementales, des établissements d'enseignement, des institutions de recherche et du secteur privé, afin que soit réalisée une évaluation des meilleures techniques à utiliser;

Changement climatique et pollution

38. *recommande* la mise en place de consultations avec des experts, y compris ceux du patrimoine culturel et des techniques de construction traditionnelles, en prévision des changements climatiques et de leurs effets sur le patrimoine culturel afin d'intégrer les savoirs et les techniques traditionnels dans les plans de sauvegarde;
39. *recommande également* aux parlements de faire en sorte que les consultations relatives aux effets du changement climatique sur le patrimoine culturel prennent également en compte les facteurs externes liés à notre mode de vie, tels que la pollution, qui viennent s'ajouter aux premiers effets et ne peuvent à ce titre être ignorés;
40. *encourage* la mise en place d'évaluations nationales du patrimoine classé et des risques potentiels liés au changement climatique afin de prendre des mesures pour les limiter;
41. *appelle* à renforcer les activités de sensibilisation partout dans le monde pour prévenir les pratiques environnementales préjudiciables et atténuer ainsi les effets du changement climatique et protéger le patrimoine;

Propositions d'inscription à la liste du patrimoine mondial

42. *encourage* la sensibilisation des autorités de chaque pays aux intérêts potentiels de l'inscription d'une partie des biens situés sur leur territoire sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO et donc l'inscription à leurs listes indicatives les biens qu'elles considèrent comme constituant un patrimoine culturel et/ou naturel d'une valeur universelle exceptionnelle;
43. *prie instamment* les parlements de mettre tout en œuvre afin de déterminer si certains pans du patrimoine méritent de bénéficier d'une protection renforcée, conformément au Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954;

44. *exhorte* les Etats à devenir parties à la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) ainsi que la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) pour compléter pleinement l'ensemble des instruments normatifs internationaux consacrés à la sauvegarde de l'héritage culturel et de la diversité;
45. *recommande* aux parlements d'inciter leurs gouvernements à soutenir d'autres pays en leur fournissant, si nécessaire, un appui en termes de formation, de sensibilisation à l'importance de la sauvegarde des biens culturels, d'initiation aux démarches à entreprendre auprès de l'UNESCO et d'échanges de bonnes pratiques liées à la protection du patrimoine;
46. *recommande également* aux parlements de rappeler à leurs gouvernements que l'inscription de biens culturels sur la Liste de l'UNESCO doit être motivée par des critères objectifs et se limiter à ceux qui présentent un véritable intérêt patrimonial universel, sans préoccupation aucune relative à l'équilibre géographique des biens listés entre pays ou continents ou des considérations politiques, sans quoi cette Liste risquerait de s'étendre à l'infini et de perdre son objectif initial.

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

*dont la 134^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Lusaka, 23 mars 2016)*

Résumé du débat intitulé *La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif*

Mardi 21 mars 2016, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a tenu un débat interactif portant sur la liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques et l'établissement de partenariats hommes-femmes permettant de contribuer à atteindre un tel objectif. Ce débat était organisé en prélude à l'adoption d'une résolution traitant de cette question lors de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP. La séance a commencé par une introduction présentant les données relatives à la participation des femmes à la vie parlementaire les plus récentes en la possession de l'UIP, qui a été suivie d'une séance de questions/réponses à laquelle ont pris part 5 intervenants : Mme S. Lines (Australie) et M. M. Kilonzo Junior (Kenya), co-rapporteurs de la résolution, ainsi que M. N. Erskine-Smith (Canada), Mme M. Azer Abdelmalak (Égypte) et M. J. Zangpo (Bhoutan). La séance s'est déroulée sous la conduite de Mme A. King (Nouvelle-Zélande), Présidente par intérim de la Commission.

Les participants ont évoqué les obstacles entravant la participation des femmes à la vie politique et appelé de leurs vœux un changement de paradigme au sein des parlements, des partis politiques et de la société dans son ensemble. Nombreux sont les pays dans lesquels les stéréotypes discriminatoires et la culture patriarcale continuent à dominer. Les normes sociales et les rôles traditionnels sont souvent invoqués pour justifier la croyance que la politique n'est pas un choix professionnel adapté pour une femme. Les partis politiques craignent de perdre les sièges attribués à des candidates et les hommes politiques sont inquiets de perdre leur accès aux fonctions électives. Il est difficile de concilier vie politique et vie de famille, ce qui peut dissuader les femmes de se lancer dans une carrière politique. Les femmes responsables politiques sont souvent dénigrées dans les médias sociaux.

Les quotas ont beaucoup contribué à faire augmenter le nombre de femmes parlementaires dans un grand nombre de pays. Ils ne sont efficaces que s'ils sont soigneusement conçus et mis en œuvre, ainsi que s'ils sont accompagnés de mesures rigoureuses incitant les partis politiques à les respecter. Les quotas et la législation seuls ne peuvent faire évoluer une culture. Le nombre de femmes parlementaires augmente toutefois, offrant de plus en plus de modèles aux jeunes femmes intéressées par la politique, ce qui contribue à faire évoluer les mentalités.

Les participants ont proposé diverses solutions pour renforcer la participation politique des femmes. L'éducation est une première étape fondamentale pour venir à bout des stéréotypes et de la discrimination. Les parlements et les partis sont de plus en plus nombreux à viser la parité hommes-femmes à des fonctions électives. Il faut que les partis politiques s'engagent à œuvrer en faveur de l'égalité des sexes, notamment aux postes à responsabilités. Ils doivent également prouver cet engagement par des actes. Des signes donnent à penser que les jeunes membres de partis et les jeunes militants politiques sont plus sensibles à l'égalité des sexes. Il faut les encourager et les guider.

Certains des obstacles entravant l'accès des femmes à une carrière politique seraient levés si les femmes candidates et parlementaires bénéficiaient d'une aide financière leur permettant de se déplacer avec leurs jeunes enfants. Si les différents partis s'engageaient à nommer des femmes à toutes les commissions parlementaires, y compris dans des domaines "de poids" tels que la défense et les finances publiques, le déséquilibre actuel diminuerait.

Des sanctions doivent être prises à l'encontre de tous ceux qui tentent d'intimider les femmes, au parlement, dans leur circonscription ou par le biais des médias sociaux. Il faut que les parlements luttent avec la plus grande fermeté contre la violence, le harcèlement et l'intimidation visant les femmes, par exemple en adoptant un code de conduite ou une politique relative au harcèlement sexuel. Certaines femmes parlementaires ont déjà commencé à dénoncer le harcèlement dont elles font l'objet et il faut encourager les autres à faire de même sans peur ni honte.

Pendant des années, les femmes ont été considérées comme seules responsables de l'égalité des sexes. La phrase qui revenait sans cesse était que "les femmes doivent voter pour des femmes". Les jeunes femmes étaient censées pouvoir accéder à tout, mais sans pouvoir compter sur le soutien des hommes. Progressivement, le cadre conceptuel glisse vers l'établissement d'un authentique partenariat hommes-femmes propice à l'égalité. Les hommes doivent, à l'égal des femmes, s'engager et prendre fait et cause pour la parité. Certains participants ont souligné que cette façon de penser est nouvelle dans un grand nombre de pays, mais qu'elle fait son chemin et s'imposera à l'avenir.

Rapport relatif au débat interactif sur le thème *Ouverture des parlements : s'associer pour bâtir un système de responsabilité*

Lors de sa séance du 22 mars, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a tenu un débat intitulé *Ouverture des parlements : s'associer pour bâtir un système de responsabilité*. La réunion était conduite par Mme A. King (Nouvelle-Zélande), Présidente par intérim. Les orateurs invités étaient Mme L. Rojas (Mexique), M. N. Evans (Royaume-Uni), M. C. Chauvel (Programme des Nations Unies pour le développement) et M. D. Swislow (Institut national démocratique). 23 participants ont en outre pris la parole.

Tous les participants ont unanimement plaidé en faveur d'une plus grande ouverture des parlements. La première édition du Rapport parlementaire mondial avait constaté que le grand public continuait à faire preuve d'une certaine méfiance à l'égard du parlement. Les citoyens attendaient des parlementaires qu'ils rendent compte de leurs actes plus régulièrement qu'auparavant. De par leur nature même, les parlements sont résilients et capables de s'adapter aux besoins de la société.

Certains participants ont fait observer que l'ouverture n'est pas un choix, mais une nécessité. L'ouverture accrue contribue à abaisser les barrières séparant imperceptiblement les citoyens du parlement. L'ouverture et la transparence sont indispensables pour que les citoyens soient en mesure de tenir le parlement et ses représentants pour responsables de leurs actes. Ces deux qualités contribuent à l'efficacité d'ensemble du parlement en permettant au grand public de jouer un rôle plus important dans la vie de cette institution.

Les participants ont évoqué de nombreux exemples d'initiatives prises dans le but d'accroître l'ouverture. Le Mexique a adopté une loi sur la transparence élaborée en partenariat avec un éventail de parties prenantes, dont la société civile. Au Royaume-Uni, les pétitions électroniques atteignant un certain nombre de signatures déclenchent automatiquement un débat au parlement sur le sujet de la pétition. Au Ghana, les auditions publiques de la commission chargée de vérifier les engagements du gouvernement sont radiodiffusées. Cette commission reçoit des contributions par SMS et WhatsApp, ce qui permet au grand public de se sentir concerné par les activités visant à vérifier que le gouvernement tient ses engagements.

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP) figure au nombre des organisations qui soutiennent cette évolution vers une ouverture croissante et l'accélèrent. L'OGP a été créé en 2011 dans le but de rassembler au sein d'une plateforme internationale les réformateurs nationaux désireux de rendre leur gouvernement plus ouvert, responsable et sensible aux besoins des citoyens. L'OGP, qui comptait 8 pays membres à sa création, en rassemble désormais 69. Dans tous ces pays, le gouvernement et la société civile collaborent à la conception et la mise en œuvre de réformes ambitieuses visant à accroître l'ouverture du gouvernement par le biais de plans d'action.

Sous l'impulsion des parlements et de la société civile, un groupe de travail relatif à l'ouverture du parlement a vu le jour en 2013 au sein de l'OGP. Ce travail a permis de tirer certains enseignements, parmi lesquels la nécessité de concevoir des plans d'actions distincts pour le parlement et le gouvernement, de ne pas limiter exclusivement à des parlementaires individuels l'engagement à faire preuve d'ouverture, mais d'impliquer l'institution parlementaire en tant que telle et enfin de s'assurer qu'un tel engagement bénéficie du soutien de nombreux partis. Le rôle joué par les parlements à l'OGP reste modeste, mais la hausse du nombre de parlements adoptant un plan d'action laisse présager une évolution.

Les exemples de collaboration fructueuse entre le parlement et les organisations de la société civile ayant permis de mettre des données parlementaires à disposition sous une forme réutilisable sont de plus en plus nombreux. Ces exemples sont à mettre sur le compte de l'élan suscité par la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire. En 2012, un réseau d'organisations de la société civile a rédigé cette déclaration, qui a depuis lors été adoptée par un certain nombre de parlements, parmi lesquels les parlements de la Serbie et du Pérou.

Certains participants ont souligné que l'ouverture du parlement était une condition nécessaire mais non suffisante. La simple existence de canaux de communication avec le parlement ne suffira pas à susciter l'intérêt des citoyens. L'ouverture accrue développe la confiance, mais elle n'est qu'un début. Il faut que les parlements renforcent leurs liens avec la population pour gagner sa confiance en œuvrant sur divers fronts. La liberté de la presse et d'autres éléments fondamentaux dans les sociétés démocratiques sont également incontournables.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 134^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 23 mars 2016)*

Le Président de la Commission, M. Anti Avsan (Suède), a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants.

Se référant aux deux premiers points figurant à l'ordre du jour, M. Avsan a invité les participants à adopter le rapport de la session précédente (133^{ème} Assemblée) et à élire trois nouveaux membres au Bureau de la Commission, qui avaient été désignés par les groupes géopolitiques : M. A. Romanovich (Fédération de Russie), Mme A. Rashed Albasti (Emirats arabes unis) et M. Al-Fatish Izzeldin Al-Mansour (Soudan).

Ayant dû rentrer dans son pays, M. Romanovich a été présenté par M. Kosachev comme un ancien membre du Bureau, également de la Fédération de Russie. Mme Albasti a évoqué son travail avec les femmes, notamment autour de la violence dans la famille, ainsi que son intérêt pour les affaires internationales et en particulier pour la consolidation de la paix. M. Al-Mansour était absent.

M. Avsan a annoncé les deux séances prévues au programme, qu'il a ensuite conduites.

Séance 1 : Réunion-débat sur le nouveau processus de désignation du Secrétaire général de l'ONU

Mme G. Ortiz, Présidente de la Commission des études législatives (membre du Sénat du Mexique), et membre du Bureau de la Commission des Affaires des Nations Unies de l'UIP;
M. K. Kosachev, Président de la Commission des affaires étrangères, membre du Conseil de la Fédération, Fédération de Russie;
Mme Y. Terlingen, représentante de la campagne *1 pour 7 milliards*

Lors de cette séance, les participants ont eu la possibilité de s'exprimer sur une nouvelle procédure de nomination du Secrétaire général de l'ONU, laquelle a fait l'objet d'une Note de travail rédigée par le Secrétariat de l'UIP. Cette note retrace l'évolution de la procédure de nomination du Secrétaire général sur les soixante-dix années de l'histoire des Nations Unies et révèle que la plupart des règles applicables à cette procédure sont nées de l'usage et ne découlent pas de la Charte des Nations Unies. Les Etats membres ont la possibilité de modifier ces règles par le biais d'une résolution de l'Assemblée générale.

Dans le cadre de l'actuel processus de réforme des Nations Unies, de nombreux Etats membres ont exigé que la procédure de nomination du Secrétaire général de l'Organisation soit plus transparente et représentative de la totalité des Etats membres de l'ONU. Elle devrait impliquer l'Assemblée générale et pas uniquement les quinze membres du Conseil de sécurité, dont les cinq membres permanents (les P5 jouissant du droit de veto) détiennent le plus grand pouvoir de décision. Un processus de sélection plus démocratique contribuerait à garantir l'impartialité du titulaire du poste et habiliterait celui-ci à agir en tant que véritable représentant des "peuples", tel que mentionné dans la Charte des Nations Unies.

La Note de travail a soumis sept questions à la réflexion des parlementaires, concernant les qualifications requises pour le poste en question, la possibilité de renouvellement du mandat et l'équilibre homme/femme de même que l'équilibre géographique. Ce document étudie surtout la possibilité d'attribuer à l'Assemblée générale la responsabilité d'organiser l'élection du candidat au lieu de limiter cet organe à la seule approbation de l'unique candidat recommandé par le Conseil de sécurité; dans ce cas, ce dernier devrait soumettre plus d'un candidat à l'Assemblée générale.

Poursuivant l'analyse, Mme Terlingen a présenté en détail une nouvelle procédure de nomination que l'Assemblée générale a adoptée dans le cadre de sa résolution 69/321 de septembre 2015. M. Kosachev et Mme Ortiz ont fait part de leurs réactions. Les délégations des quinze Etats suivants ont également contribué à la discussion en y apportant des commentaires et des questions : l'Afrique du Sud, le Bangladesh, le Bahreïn, la Bolivie (Etat plurinational de), le Burkina Faso, le Canada, Cuba, les Emirats arabes unis, le Kenya, le Maroc, les Pays-Bas, le Portugal, l'Ouganda, le Royaume-Uni et la Zambie.

Mme Terlingen a fait remarquer que la nouvelle procédure de nomination constitue certes un pas dans la bonne direction, mais qu'elle ne va pas assez loin. Elle a relevé deux importantes innovations : premièrement, le fait que les candidats nommés par les gouvernements doivent soumettre leur curriculum vitae au Président de l'Assemblée générale et que tous ces documents doivent être publiés en ligne, et deuxièmement, la possibilité pour l'Assemblée générale d'organiser des auditions publiques informelles avec les candidats. Cette nouvelle procédure invite plus explicitement que jamais les Etats membres à présenter des candidatures de femmes; ayant toujours donné lieu à la nomination de candidats de sexe masculin, elle met en avant la nécessité d'assurer désormais l'équilibre entre les sexes.

Selon la représentante de la campagne *1 pour 7 milliards*, qui regroupe quelque 750 organisations de la société civile, la nouvelle procédure devrait instaurer la règle d'un mandat unique non renouvelable (susceptible d'être allongé à sept ans), et ce afin de renforcer l'indépendance politique du Secrétaire général de l'ONU par rapport aux P5 et aux autres membres puissants dont le soutien lui est indispensable en vue de sa réélection. Mais avant tout, la nouvelle procédure devrait permettre à l'Assemblée générale de procéder à un vote sur la base d'au moins deux nominations soumises par le Conseil de sécurité.

Mme Terlingen a ajouté que "le Secrétaire général de l'ONU représente la conscience du monde et qu'il contribue fortement à encourager les Etats membres à dépasser leurs intérêts nationaux." Aussi, le processus de sélection se doit d'être aussi inclusif et représentatif que possible. A cet effet, Mme Terlingen a suggéré d'impliquer les parlementaires dans le processus en les chargeant de délibérer sur les qualifications requises pour le poste, de contribuer à l'identification de candidats qualifiés, d'examiner les éventuelles nominations, d'avancer des questions à poser aux candidats dans le cadre des auditions de l'Assemblée générale, d'exiger que le titulaire du poste puisse nommer les membres de son cabinet en se fondant sur le critère du mérite uniquement (et non pas en échange de l'assurance d'un soutien), de préconiser le mandat unique et enfin, de plaider pour que le Conseil de sécurité soumette non plus une seule, mais plusieurs recommandations à l'Assemblée générale, afin de rendre le processus plus démocratique.

Dans sa réponse, M. Kosachev a mis en garde sur le fait que toute modification apportée au système actuel doit être soigneusement étudiée tout en envisageant ses impacts sur le long terme. Selon lui, la nouvelle procédure pour 2016, qui mènera à la nomination d'un nouveau Secrétaire général pour janvier 2017, n'est pas l'unique manière d'occasionner un changement. Tel que défini dans la Charte des Nations Unies, le mandat de Secrétaire général de l'ONU, qui dirige le Secrétariat de l'Organisation, est une charge de nature essentiellement administrative. Les fonctions politiques du Secrétaire général sont extrêmement limitées et peuvent être soumises aux recommandations de l'Assemblée générale. Aussi, il n'est pas illogique que le Secrétaire général dépende des Etats membres au lieu d'être habilité à agir seul.

Selon M. Kosachev, un roulement régional est recommandé afin d'assurer la représentation successive de toutes les régions du monde au poste en question. L'équilibre des sexes devrait également être respecté, tout en veillant à ce que le meilleur candidat possible soit finalement nommé. Concernant la durée du mandat, M. Kosachev s'est dit en désaccord avec l'argument selon lequel un mandat unique donnerait plus d'autorité au titulaire du poste que deux mandats consécutifs. Il s'est également exprimé sur la question de savoir si les cinq membres permanents du Conseil de sécurité devraient conserver leur pouvoir de veto dans le cadre de la nomination du Secrétaire général de l'ONU. Il a relevé à ce propos que le système est en réalité beaucoup plus contraignant qu'il n'apparaît, étant donné qu'il oblige les P5 ainsi que tous les Etats membres du Conseil de sécurité, à parvenir à un consensus.

Mme Ortiz s'est exprimée sur la question de l'équilibre des sexes dans le processus de sélection. Elle s'est réjouie du fait que davantage d'Etats membres soutiennent les candidatures féminines et espère qu'il en résultera la nomination d'une femme en 2016, ce qui serait une première. Relevant la nature non démocratique du contrôle exercé par le Conseil de sécurité dans le processus de sélection, elle s'est dite préoccupée par une autre question qu'il convient selon elle d'aborder, à savoir celle de l'égalité des sexes au sein du Conseil de sécurité. Selon Mme Ortiz, si le processus de sélection continue d'être contrôlé par le Conseil de sécurité tout en étant ouvert de manière équitable aux femmes et aux hommes, c'est dès lors le Conseil de sécurité même qui devrait être réformé en vue d'y garantir l'égalité des sexes. En effet, en l'absence d'une représentation équitable entre hommes et femmes et s'il est au contraire dominé par des représentants de sexe masculin, cet organe sera moins enclin à nommer une femme candidate au poste en question.

Poursuivant le débat, quelques participants se sont dits généralement satisfaits de la situation actuelle, tandis que la plupart se sont prononcés en faveur d'une démocratisation de la procédure de nomination. Ces derniers ont précisé que le processus de sélection doit gagner en transparence et inclure l'ensemble des Etats membres de l'ONU, et pas uniquement les Etats membres du Conseil de sécurité. Ils ont en outre conforté l'idée selon laquelle le Secrétaire général de l'ONU est responsable envers l'Assemblée générale, qui est plus représentative que le Conseil de sécurité. Deux participants ont proposé que la nomination fasse suite à un vote de l'Assemblée générale prenant en compte plus d'un candidat, comme il est d'usage lors des élections ayant lieu au sein de l'UIP. Trois participants ont soutenu l'idée d'un mandat unique non renouvelable.

Les participants ont vivement encouragé la prise en compte des candidatures féminines. L'un d'entre eux a ajouté à cet égard qu'il convient non seulement d'inciter les femmes à se présenter en tant que candidates au poste en question, mais aussi et surtout de s'assurer qu'une femme y soit effectivement élue. Plusieurs agences des Nations Unies sont ou ont été dirigées par des femmes, et il ne fait aucun doute que des femmes sont actuellement disponibles pour assumer le haut poste de Secrétaire général de l'ONU. Un délégué a suggéré la mise en place d'un système d'alternance homme/femme au sein du poste en question, afin que l'équilibre des sexes soit assuré (avec la prise en compte uniquement des candidatures masculines, respectivement féminines).

En outre, les participants ont mis en avant le fait que les parlements devraient pouvoir intervenir dans le cadre du processus de sélection du Secrétaire général de l'ONU. Plusieurs intervenants ont appuyé les recommandations formulées par Mme Terlingen, notamment l'idée que les parlements devraient délibérer sur les candidatures soumises par leurs gouvernements respectifs et même soumettre leurs propres suggestions. Ils ont relevé en particulier le soutien que les parlements se doivent d'apporter au Secrétaire général de l'ONU dans ses efforts de mise en œuvre d'importantes réformes administratives nécessaires au renforcement de l'ONU.

Pour conclure, les participants ont prié l'UIP de soumettre les trois questions suivantes à tous les candidats en lice en 2016 :

1. Le Programme 2030 portera ses fruits si les parlementaires participent au développement des plans d'action au niveau national, au contrôle de leur mise en œuvre et à l'alignement des budgets et des législations sur le Programme. En tant que Secrétaire général de l'ONU, encouragerez-vous, au sein des Etats membres de l'Organisation, la participation des parlementaires à la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD ?
2. De nombreux rapports du Secrétaire général de l'ONU et résolutions de l'Assemblée générale préconisent que les Nations Unies entretiennent une relation solide avec les parlements nationaux et avec l'UIP. En tant que Secrétaire général de l'ONU, quelles initiatives spécifiques prendrez-vous aux niveaux international et national en vue de renforcer cette relation et de mieux servir le peuple ?
3. En tant que représentants du peuple, les parlementaires veulent s'assurer que le processus de sélection du Secrétaire général de l'ONU devienne plus démocratique. Selon vous, quel rôle peuvent-ils jouer dans le cadre de ce processus, par l'intermédiaire de l'UIP en sa qualité d'organisation mondiale des parlements ?

Séance 2 : Séance d'information sur les mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable

M. L. Borbely, Président de la Commission des affaires étrangères, Membre de la Chambre des députés, Roumanie;

Mme P. Torsney, Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies

M. Alessandro Motter, Conseiller principal de l'UIP pour les questions économiques et sociales;

M. C. Chauvel, Conseiller parlementaire, Groupe de la gouvernance démocratique, PNUD.

Faisant suite à une décision du Bureau prise lors de la session d'octobre 2015, la Commission s'était fixé comme priorité de se doter d'une structure lui permettant d'agir en tant que principal organe de l'UIP chargé d'examiner la mise en œuvre des ODD sur les quinze prochaines années. Le débat a permis aux participants de mettre en avant plusieurs approches et de formuler un certain nombre de suggestions concrètes.

Après avoir présenté divers mécanismes – nouveaux ou déjà confirmés – d'évaluation, M. Motter a décrit les points de départ de la participation des parlements à la mise en œuvre des ODD aux niveaux national, régional et mondial. Au niveau national, les parlements ont la tâche primordiale d'encourager leurs pays respectifs à s'approprier les objectifs et d'assurer qu'un plan visant à y ancrer les objectifs soit bien en place. L'un des rôles des parlements est de demander des comptes à leurs gouvernements, ce qui doit se traduire notamment par la présentation par ces derniers d'un rapport annuel sur l'évolution de la mise en œuvre de ce plan national. Au niveau mondial, M. Motter a relevé que les parlements ont la possibilité d'apporter leur contribution au travail du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui constituera la principale plateforme des Nations Unies chargée de l'examen annuel de l'évolution de la mise en œuvre des ODD au niveau mondial. Les parlementaires devraient entre autres prendre part aux examens nationaux volontaires et faire partie des délégations nationales présentes aux sessions du Forum politique de haut niveau.

L'adoption d'une motion ou d'une résolution sur les ODD constitue un premier pas que tous les parlements pourraient faire en vue de la mise en œuvre des ODD. M. Avsan a présenté un modèle de résolution préparé par l'UIP. Il a relevé le fait que le Mali et la Trinité-et-Tobago ont déjà adopté une résolution en la matière, et il a encouragé toutes les délégations à en faire autant. Enfin, il a informé les participants que plusieurs membres du Bureau, tels que ceux du Canada, du Soudan, du Maroc, de la Norvège et de la Suède, se sont engagés à présenter une résolution en 2016.

L'UIP se mobilise pour aider les parlements à institutionnaliser les ODD. A cet égard, Mme Torsney a présenté l'exemple des outils d'auto-évaluation que l'UIP a développés et qui seront publiés en mai. Elle a encouragé les membres intéressés à lui faire part de leurs impressions et commentaires sur ces outils, qui se trouvent actuellement encore à l'état de projet. Les délégations du Mali et du Lesotho ont exprimé leur intérêt à participer à cet exercice.

Se penchant sur la mise en œuvre et l'examen des ODD au niveau régional, M. Borbely a mentionné l'exemple de l'Europe de l'Est. Son parlement a accueilli une conférence régionale sur les ODD en 2015 et organisera une nouvelle réunion en avril 2016. Il a relevé le fait que tous les événements liés aux ODD constituent une occasion de renforcer le rôle des parlements consistant à rendre des comptes. Au sein de son parlement par exemple, la sous-commission pour le développement durable joue un rôle fondamental dans le cadre de l'intégration des ODD au sein de la commission, renforçant ainsi la cohérence des politiques. M. Borbely a exhorté l'UIP de faire figurer les ODD dans sa nouvelle stratégie pour les cinq prochaines années et de s'attacher à aider les parlements à institutionnaliser les ODD dans leur travail quotidien.

M. Chauvel a exposé la manière dont les Nations Unies se mobilisent pour aider les parlements à mettre en œuvre les ODD au niveau national. Il a rappelé que le Programme 2030 préconise un suivi ouvert, inclusif et participatif, une approche centrée sur les individus et un soutien factuel. Il a relevé l'existence d'un important accord de principe sur le fait que les parlements constituent des acteurs clés dans la mise en œuvre des ODD, tout comme la société civile ainsi que d'autres parties prenantes, mais que ce consensus ne se traduirait pas automatiquement par des actions concrètes visant à faire participer ou à soutenir les parlements à cet égard. Il faudra être proactif. L'impulsion devra venir en partie des citoyens eux-mêmes. Les Nations Unies vont mettre à jour l'enquête *My World* afin que les citoyens puissent donner un feedback direct à leurs parlementaires sur les politiques et services gouvernementaux de leur pays.

Les délégations des Etats suivants ont participé aux discussions : l'Afrique du Sud, Cuba, les Emirats arabes unis, la France, le Kenya, le Mali, le Maroc, la Thaïlande et le Zimbabwe. Les intervenants ont développé certains points soulevés en y apportant de nouvelles idées et suggestions. Plusieurs commentaires ont tourné autour de la nécessité de renforcer les parlements afin de leur permettre de contribuer largement à la mise en œuvre des ODD. Deux intervenants se sont penchés sur le rôle de chaque programme national de développement durable en tant que pièce maîtresse en la matière dans chaque pays.

Les participants sont convenus que la Commission des Affaires des Nations Unies consacrerait sa session de printemps aux trois principales tâches suivantes : 1) faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des ODD au niveau mondial (rapports de l'ONU); 2) préparer les parlements concernés aux examens nationaux volontaires à présenter au Forum politique de haut niveau; 3) encourager les parlements à procéder à une auto-évaluation de leur capacité à mettre en œuvre les ODD et les inviter à présenter les meilleures pratiques en la matière.

**Traite des êtres humains : acte de terrorisme,
grave violation des droits de l'homme et de la dignité humaine,
et menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales**

**Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Soudan
pour l'inscription d'un point d'urgence**

R é s u l t a t s

Voix positives	761	Total des voix positives et négatives .	941
Voix négatives	180	Majorité des deux tiers.....	627
Abstentions	260		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	<i>Absent</i>			Guinée	<i>Absent</i>			Palestine	11		
Afrique du Sud	17			Guinée-Bissau	11			Panama			10
Albanie	<i>Absent</i>			Guinée équatoriale	10			Pays-Bas		13	
Algérie	15			Haïti	11			Pologne			15
Allemagne		19		Hongrie	7		6	Portugal	13		
Andorre			10	Inde	10			Qatar	8		
Angola	12			Indonésie	<i>Absent</i>			République de Corée	<i>Absent</i>		
Arabie saoudite	14			Iran (République islamique d')	18			Rép. dém. du Congo	7		10
Australie			14	Islande		10		Rép. pop. dém. de Corée	<i>Absent</i>		
Autriche	12			Israël		12		République tchèque	13		
Bahreïn	10			Italie			17	République-Unie de Tanzanie	10		
Bangladesh	20			Japon	20			Roumanie		10	
Bélarus	<i>Absent</i>			Jordanie	12			Royaume-Uni		18	
Belgique		13		Kenya	15			Rwanda	12		
Bénin			10	Koweït	11			Saint-Marin	<i>Absent</i>		
Bhoutan	<i>Absent</i>			Lesotho			11	Sao Tomé-et-Principe	5	5	
Bolivie (Etat plurinational de)	12			Lettonie			11	Sénégal	10		
Botswana	11			Liban	<i>Absent</i>			Serbie			10
Brsil	<i>Absent</i>			Libye	10			Seychelles	10		
Bulgarie	<i>Absent</i>			Liechtenstein	<i>Absent</i>			Sierra Leone	<i>Absent</i>		
Burkina Faso	<i>Absent</i>			Lituanie			11	Singapour	<i>Absent</i>		
Burundi	<i>Absent</i>			Luxembourg	<i>Absent</i>			Slovénie	<i>Absent</i>		
Cambodge	13			Madagascar	14			Soudan	15		
Cameroun	13			Malaisie	<i>Absent</i>			Sri Lanka	<i>Absent</i>		
Canada		15		Malawi	<i>Absent</i>			Suède		12	
Chili			13	Maldives	<i>Absent</i>			Suisse	3		9
Chine	18	5		Malte	<i>Absent</i>			Suriname	10		
Chypre	5	5		Maroc	15			Thaïlande	18		
Comores	10			Maurice	9			Timor-Leste	11		
Côte d'Ivoire	13			Mauritanie	10			Togo	<i>Absent</i>		
Cuba	13			Mexique	8	12		Tunisie	<i>Absent</i>		
Danemark		12		Micronésie (Etats fédérés de)	<i>Absent</i>			Turquie	7		11
Egypte	19			Monaco	<i>Absent</i>			Ukraine	<i>Absent</i>		
Emirats arabes unis	11			Mozambique	13			Uruguay		11	
Espagne	5		10	Namibie	11			Venezuela (Rép. Bolivarienne du)	15		
Estonie			11	Népal	<i>Absent</i>			Viet Nam	19		
Ethiopie	19			Nigéria	10			Zambie	13		
Fédération de Russie			20	Norvège	<i>Absent</i>			Zimbabwe	13		
Fidji	<i>Absent</i>			Nouvelle-Zélande	3		8				
Finlande			12	Oman	11						
France		18		Ouganda	13						
Gabon	11			Pakistan			21				
Ghana	<i>Absent</i>										

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Donner une identité aux 230 millions d'enfants sans état civil : un des défis majeurs de la crise humanitaire du XXI^{ème} siècle

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de la France et de l'Uruguay pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	938	Total des voix positives et négatives .	995
Voix négatives	57	Majorité des deux tiers.....	663
Abstentions	206		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		<i>Absent</i>		Ghana		<i>Absent</i>		Pakistan	21		
Afrique du Sud			17	Guinée		<i>Absent</i>		Palestine	11		
Albanie		<i>Absent</i>		Guinée-Bissau	11			Panama	10		
Algérie			15	Guinée équatoriale	10			Pays-Bas	13		
Allemagne	19			Haïti	11			Pologne	15		
Andorre	10			Hongrie	13			Portugal	13		
Angola	12			Inde	10			Qatar	4		4
Arabie saoudite			14	Indonésie		<i>Absent</i>		Rép. de Corée		<i>Absent</i>	
Australie	14			Iran (République islamique d')	18			Rép. dém. du Congo	10		7
Autriche	12			Islande	10			Rép. pop. dém. de Corée		<i>Absent</i>	
Bahréïn	10			Israël	12			République tchèque	13		
Bangladesh	20			Italie	17			République-Unie de Tanzanie	10		
Bélarus		<i>Absent</i>		Japon	20			Roumanie	10		
Belgique	13			Jordanie	12			Royaume-Uni	18		
Bénin	10			Kenya			15	Rwanda			12
Bhoutan		<i>Absent</i>		Koweït	7		4	Saint-Marin		<i>Absent</i>	
Bolivie (Etat plurinational de)	12			Lesotho	11			Sao Tomé-et-Principe	5	5	
Botswana			11	Lettonie	11			Sénégal	10		
Brésil		<i>Absent</i>		Liban		<i>Absent</i>		Serbie	10		
Bulgarie		<i>Absent</i>		Libye		10		Seychelles			10
Burkina Faso		<i>Absent</i>		Liechtenstein		<i>Absent</i>		Sierra Leone		<i>Absent</i>	
Burundi		<i>Absent</i>		Lituanie	11			Singapour		<i>Absent</i>	
Cambodge	13			Luxembourg				Slovénie		<i>Absent</i>	
Cameroun	13			Madagascar	14			Soudan		15	
Canada	15			Malaisie		<i>Absent</i>		Sri Lanka		<i>Absent</i>	
Chili	13			Malawi		<i>Absent</i>		Suède	12		
Chine	23			Maldives		<i>Absent</i>		Suisse	12		
Chypre	10			Mali	13			Suriname	10		
Comores	10			Malte		<i>Absent</i>		Thaïlande	18		
Côte d'Ivoire	13			Maroc	15			Timor-Leste	11		
Cuba	13			Maurice	9			Togo		<i>Absent</i>	
Danemark	12			Mauritanie			10	Tunisie		<i>Absent</i>	
Egypte	15	4		Mexique	20			Turquie	11		7
Emirats arabes unis	11			Micronésie (Etats fédérés de)		<i>Absent</i>		Ukraine		<i>Absent</i>	
Espagne	15			Monaco		<i>Absent</i>		Uruguay	11		
Estonie	11			Mozambique			13	Venezuela (Rép. Bolivarienne du)	15		
Ethiopie			19	Namibie	11			Viet Nam	19		
Fédération de Russie	20			Népal		<i>Absent</i>		Zambie			13
Fidji		<i>Absent</i>		Nigéria		10		Zimbabwe			13
Finlande	12			Norvège		<i>Absent</i>					
France	18			Nouvelle-Zélande	11		11				
Gabon			11	Oman							
				Ouganda		13					

Donner une "identité" aux 230 millions d'enfants sans état civil : un des défis majeurs de la crise humanitaire du XXI^{ème} siècle

**Résolution adoptée à l'unanimité par la 134^{ème} Assemblée de l'UIP
(Lusaka, 23 mars 2016)**

La 134^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

alarmée par l'existence, d'après l'UNICEF, de plus de 230 millions d'enfants de moins de cinq ans sans identité juridique parce que non déclarés à leur naissance et par le fait qu'un enfant sur sept enregistrés dans le monde ne dispose pas d'un certificat de naissance attestant de son identité juridique,

observant que, en l'absence d'état civil, ces enfants subissent de lourds handicaps tout au long de leur vie (école, vote, mariage, attribution d'aides sociales, héritage, etc.) et sont la proie de trafics (adoption illégale, prostitution, réseaux criminels) qui sont encore aggravés dans les situations de crise humanitaire,

considérant que la tenue d'un état civil fiable, exhaustif et pérenne est la condition préalable et nécessaire à l'établissement de listes électorales crédibles et par conséquent à la légitimité des processus électoraux,

inquiète des "trous noirs" statistiques provoqués par l'absence d'un enregistrement de ces enfants, qui perturbent la planification et la gestion des services publics de l'enfance,

rappelant les différentes dispositions du droit international, et notamment :

- l'article 24, paragraphe 2, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté le 16 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies,
- l'article 7, paragraphe 1, de la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989,
- l'objectif 16 fortement soutenu par l'UIP des Objectifs de développement durable dont la cible 9, demande de garantir d'ici 2030 "à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances",
- les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles, en particulier la quatrième Convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre,
- le Protocole de 1977 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux,

alarmée également par les vastes conséquences des crises humanitaires, particulièrement dans les situations de conflit, sur les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants,

convaincue de l'absolue nécessité de subvenir pleinement aux besoins de ces enfants en matière d'assistance et de protection dans le cadre de mandats d'opérations de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix,

1. *appelle* les parlements à demander à leurs gouvernements de mettre en place un service d'informations aux parents sur la nécessité d'enregistrer les enfants à la naissance et supprimer tous les obstacles à l'enregistrement des enfants sur les registres d'état civil sans distinction de nationalité, de race, d'ethnie, de langue, de religion ou de statut social;

2. *demande* aux parlements d'adopter des dispositions législatives garantissant la délivrance gratuite des certificats de naissance ou, à tout le moins, ramenant au minimum le coût d'un enregistrement à la naissance;
3. *appelle* à rapprocher le plus possible les bureaux d'état civil des lieux d'habitation en maillant de manière la plus fine possible le territoire;
4. *recommande* aux parlements d'autoriser les femmes à déclarer elles-mêmes les naissances;
5. *appelle* à soutenir la mise en place d'applications de téléphonie mobile permettant à des personnes autorisées (accoucheuses, chefs de village, directeurs d'école, par exemple) de déclarer les naissances;
6. *invite* les parlements à promouvoir des campagnes de régularisation des enfants sans identité juridique grâce à des audiences foraines se déplaçant de village en village;
7. *demande* aux parlements d'assurer un financement adapté à l'état civil, en prévoyant si possible d'évoluer vers un enregistrement numérisé;
8. *exhorte* plus particulièrement les parties aux conflits armés à respecter les écoles et les hôpitaux, à faciliter l'accès sans restriction pour l'aide humanitaire et à fournir au personnel humanitaire tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches;
9. *appelle* les gouvernements et les parties au conflit à respecter leurs obligations afin de se conformer au droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, en particulier les obligations stipulées dans les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels de 1977 et 2005;
10. *exhorte* l'UIP à s'engager à suivre l'évolution de cette question.

Déclaration présidentielle

*que la 134^{ème} Assemblée de l'UIP a fait sienne
(Lusaka, 23 mars 2016)*

Nous, Parlements membres de l'Union interparlementaire, condamnons sans appel les attaques qui ont touché Bruxelles aujourd'hui. Une fois encore, de nombreux innocents ont perdu la vie et beaucoup d'autres ont été blessés. Il s'agit d'un acte de violence gratuite totalement irrationnel.

Ce qui s'est passé aujourd'hui constitue une nouvelle agression brutale contre la démocratie et les valeurs fondamentales de l'humanité. Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes et exprimons notre solidarité avec le peuple et les autorités belges.

Nous sommes sérieusement préoccupés par l'escalade des actes d'extrémisme violent qui ont causé la mort de plus de 140 000 personnes depuis 2001.

Nous appelons à l'action pour endiguer le nombre croissant d'individus qui sont induits à commettre des actes aussi lâches que méprisables et exhortons tous les leaders politiques à coopérer pour trouver ensemble des moyens efficaces de protéger la vie des citoyens.

L'UIP appelle aussi instamment tous les chefs de communautés à s'engager clairement et activement, avec leurs partisans, à promouvoir la paix, la participation démocratique et le respect de la vie humaine. Il faut totalement condamner le recours à la violence, quelle qu'en soit la forme, et trouver des modes d'expression politique différents et pacifiques.

A l'UIP, nous nous engageons à faire tout notre possible pour associer tous les groupes de la société à nos processus sociaux et politiques. Nous travaillerons à accroître la représentativité de nos parlements pour faire en sorte que tous les avis, toutes les préoccupations soient pris en compte par l'unique institution où les différends politiques se règlent par la discussion et la négociation.

Demain, cette Assemblée adoptera une résolution sur le renforcement de la coopération mondiale en matière de terrorisme afin de contrer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels. Les attentats d'aujourd'hui soulignent, de la façon la plus tragique qui soit, l'extrême pertinence et l'à-propos de cette résolution. Après avoir quitté Lusaka, il nous faudra tous veiller à ce que des mesures concrètes et efficaces soient prises pour contrer cette menace mondiale en mettant en œuvre les engagements pris ici.

LIST OF PARTICIPANTS **LISTE DES PARTICIPANTS**

Mr./M. Patrick Matibini

President of the National Assembly of Zambia
Président de l'Assemblée nationale de la Zambie

President of the 134th Assembly of the Inter-Parliamentary Union
Président de la 134^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire

Mr./M. Saber Chowdhury

President of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Union interparlementaire

Mr./M. Martin Chungong

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS - MEMBRES**AFGHANISTAN**

IRFAN, Irfanullah (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple</i>
MAJEEDI, Gul Badshah (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple</i>
SAEEDI, Agha Jan (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple</i>
KAROUKHI, Masooda (Ms./Mme)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple</i>
MOHAMMAD, Hashim Ali (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple</i>
PEDRAM, Abdul Latif (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du peuple</i>
TARAKHAIL, Hatam (Mr./M.)	Member of the House of Elders <i>Membre du Conseil des anciens</i>
GAINWAL, Jamadin (Mr./M.)	Member of the House of Elders Telecommunications Committee <i>Membre du Conseil des anciens</i> <i>Commission des télécommunications</i>
KHAN, Latif (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the House of Elders International Relations Committee <i>Membre du Conseil des anciens</i> <i>Commission des relations internationales</i>
NASRAT, Khudai Nazar (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of the People <i>Secrétaire général, Chambre du peuple</i>
HASHIMI, S.Hafizullah (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Elders <i>Secrétaire général, Conseil des anciens</i>
HUSSAINI, Samiullah (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, International Relations, House of the People <i>Directeur, Relations internationales, Chambre du peuple</i>
YAQOUBI, Mohammad Reza (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
AMINZADA, Mohammad Masoom (Mr./M.)	Chief of Staff of the Secretary General <i>Chef du Secrétariat du Secrétaire général</i>
HASHIMI, Najibullah (Mr./M.)	Protocol Officer, Senate <i>Chargé du protocole, Sénat</i>

ALBANIA – ALBANIE

PALOKA, Edi (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
RAMA, Luan (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>
MUHEDINI, Tahir (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>

ALGERIA - ALGERIE

BENBADIS, Fawzia (Mrs./Mme) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Council of the Nation <i>Vice-Présidente du Conseil de la Nation</i>
BOUCHELAGHEM, Mohamed (Mr./M.)	Member of the Council of the Nation <i>Membre du Conseil de la Nation (RND)</i>

MANI, Mohamed (Mr./M.)	Member of the Council of the Nation <i>Membre du Conseil de la Nation</i>
MEFTALI, Yamina (Ms./Mme) Committee to Promote Respect for IHL <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	Member of the National People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale (FLN)</i>
CHIHEB, Seddik (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i>	Member of the National People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>
SLIMANI, Bachir (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National People's Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée populaire nationale</i>
BOUREGBA, Aissa (Mr./M.)	Head of the Speaker's Office, Council of the Nation <i>Chef de cabinet du Président du Conseil de la Nation</i>
SIBACHIR, Noureddine (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Executive Assistant, National People's Assembly <i>Chargé d'études et de synthèse, Assemblée populaire nationale</i>

(RND: National Democratic Rally / Rassemblement National Démocratique)
(FLN: National Liberation Front / Front de libération nationale)

ANDORRA - ANDORRE

MATEU ZAMORA, Vicenç (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the General Council <i>Président du Conseil général (DA)</i>
ALIS, Gerard (Mr./M.)	Member of the General Council <i>Membre du Conseil général (PS)</i>
ARASA, Eva (Mrs./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Protocol Officer, General Council <i>Chargée du protocole, Conseil général</i>

(DA: (DA: Democrats for Andorra / Démocrates pour Andorre)
(PS: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

ANGOLA

BENTO, Bento (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Second Vice-President of the National Assembly <i>Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>
DANDA, Raul (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UNITA)</i>
ELIAS, Carolina (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>
JOSÉ, Larissa (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>
TITO, Lindo (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (Casa-CE)</i>
YABA, Alberto (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>
DOMINGOS, Dilizia (Ms./Mme) Adviser to the Delegation <i>Conseillère de la délégation</i>	
N'SENDE, Joao Daniel (Mr./M.)	Secretary / <i>Secrétaire</i>

(MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / Mouvement populaire pour la libération de l'Angola)
(UNITA: National Union for the Total Independence of Angola / Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)
(Casa-CE: Convergence Angola Salvation Wide-Electoral Coalition / Convergence ample de sauvetage de l'Angola-Coalition électorale)

AUSTRALIA - AUSTRALIE

SCOTT, Bruce (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the House of Representatives <i>Vice-Président de la Chambre des Représentants (N)</i>
BERNARDI, Cory (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (LPA)</i>
LINES, Sue (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (ALP)</i>
MARINO, Nola (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade <i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (LPA)</i>
FERGUSON, Laurie (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (ALP)</i>
SURTEES, Claressa (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Clerk, House of Representatives <i>Secrétaire générale adjointe, Chambre des Représentants</i>
RUTTLEY, Elysia (Ms./Mme)	Adviser to the Deputy Speaker, House of Representatives <i>Conseillère du Vice-Président, Chambre des Représentants</i>
HALLETT, Brien (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser, Senate <i>Conseiller, Sénat</i>

(N: Liberal National Coalition / Coalition libérale-nationale)

(LPA: Liberal Party of Australia / Parti libéral australien)

(ALP: Australian Labor Party / Parti travailliste australien)

AUSTRIA - AUTRICHE

SCHIEDER, Andreas (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (SPÖ)</i>
KARLSBÖCK, Andreas (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (FPÖ)</i>
LOPATKA, Reinhold (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (ÖVP)</i>
MOSER, Gabriela (Ms./Mme)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (Grüne)</i>
BRENNER, Brigitte (Ms./Mme)	Head of EU and International Services <i>Chef des Services européens et internationaux</i>
RUND, Petra (Ms./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
GUENTHER, Harald (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	

(SPÖ: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(FPÖ: Freedom Party / Parti de la liberté)

(ÖVP: Conservatives / Conservateurs)

(Grüne: Green Party / Les Verts)

BAHRAIN - BAHREIN

FAKHROO, Jamal (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	First Deputy Speaker of the Shura Council <i>Premier Vice-Président du Conseil Consultatif</i>
HUSAIN, Saeed (Mr./M.)	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil Consultatif</i>
ALJOWDER, Mohamed (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives <i>Membre du Conseil des représentants</i>
ALDOSERI, Abdulla (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Council of Representatives <i>Secrétaire général, Conseil des représentants</i>
ALMAHMEED, Mahmeed (Mr./M.)	Communication Director, Council of Representatives <i>Directeur de la communication, Conseil des représentants</i>

BANGLADESH

CHAUDHURY, Shirin Sharmin (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament Chair of the Business Advisory Committee Chair of the Standing Committee on Privileges Chair of the Committee on Petitions <i>Présidente du Parlement (AL)</i> <i>Présidente du Comité consultatif sur les affaires</i> <i>Présidente de la Commission permanente des privilèges</i> <i>Présidente de la Commission des pétitions</i>
ERSHAD, Raushan (Ms./Mme)	Member of Parliament Business Advisory Committee Standing Committee on Privileges <i>Membre du Parlement (JP)</i> <i>Comité consultatif sur les affaires</i> <i>Commission permanente des privilèges</i>
AZAD, Abul Kalam (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente</i> <i>des Affaires des Nations Unies</i>	Member of Parliament Chairman of the Standing Committee on Ministry of Planning Library Committee <i>Membre du Parlement (AL)</i> <i>Président de la Commission permanente</i> <i>du Ministère de la planification</i> <i>Commission de bibliothèque</i>
CHOWDHURY, Md. Nazrul Islam (Mr./M.)	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Civil Aviation and Tourism <i>Membre du Parlement (AL)</i> <i>Commission permanente du Ministère de l'aviation civile</i> <i>et du tourisme</i>
CHOWDHURY, A B M Fazle Karim (Mr./M.) President of the Committee on the Human Rights of the Parliamentarians <i>Président du Comité des droits de l'homme</i> <i>des parlementaires</i>	Member of Parliament Chairman of the Standing Committee on Ministry of Railways Standing Committee on Ministry of Public Administration <i>Membre du Parlement (AL)</i> <i>Président de la Commission permanente du Ministère</i> <i>des chemins de fer</i> <i>Commission permanente du Ministère de</i> <i>l'administration publique</i>
RAHMAN, Naimur A M (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement</i>

MILLAT, Md. Habibe (Mr./M.)
IPU Advisory Group on HIV/AIDS and MNCH
*Groupe consultatif sur le VIH/sida et pour la
santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant*

Member of Parliament
Standing Committee on Ministry of Social Welfare
Membre du Parlement (AL)
*Commission permanente du Ministère de la protection
sociale*

KALAM, Md. Abul (Mr./M.)

Member of Parliament
Standing Committee on Ministry of Primary
and Mass Education
Membre du Parlement (AL)
*Commission permanente du Ministère de
l'enseignement primaire et de l'éducation de masse*

IMAM, Tanveer (Mr./M.)

Member of Parliament
Standing Committee on Ministry of Civil Aviation
and Tourism
Membre du Parlement (AL)
*Commission permanente du Ministère de l'aviation
civile et du tourisme*

WADUD, Md. Abdul (Mr./M.)

Member of Parliament
Chairman of the Standing Committee on
Ministry of Food
Standing Committee on Ministry of Finance
Membre du Parlement (AL)
*Président de la Commission permanente du Ministère
de l'alimentation*
Commission permanente du Ministère des finances

MANNAN, Rowshan Ara (Ms./Mme)
Adviser
Conseillère

Member of Parliament
Membre du Parlement

UDDIN, Salim (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

Member of Parliament
Membre du Parlement

HOWLADER, Md. Abdur Rob (Mr./M.)
Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

Secretary General
Secrétaire général

HASAN, Mohammad Mamun (Mr./M.)

Public Relations Officer to the Leader of the Opposition,
Parliament
*Chargé des relations publiques auprès du Chef de
l'opposition, Parlement*

ZAW, Swe Min (Mr./M.)

Assistant Private Secretary to the Speaker, Parliament
Secrétaire particulier adjoint de la Présidente, Parlement

CHOWDHURY, Shabbir Ahmad (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

(AL: Bangladesh Awami League / Ligue Awami du Bangladesh)
(JP: Jatiya Party / Parti Jatiya)

BELARUS

GERASIMOVICH, Svetlana (Ms./Mme)

Member of the Council of the Republic
Chairperson of the Regional Policy and Local Self-
Government Committee
Membre du Conseil de la République
*Présidente de la Commission de la politique régionale
et de l'autonomie locale*

BUSKO, Vitaly (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Chairman of the Standing Commission on International
Affairs
Membre de la Chambre des Représentants
Président de la Commission permanente des affaires
internationales

ALESHKO, Hanna (Ms./Mme)
Advisor to the Delegation
Conseillère de la délégation

Advisor, Council of the Republic
Conseillère, Conseil de la République

BELGIUM - BELGIQUE

VAN DEN DRIESSCHE, Pol (Mr./M.)
President of the Group
Group of Facilitators for Cyprus
Président du Groupe
Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Member of the Senate
Chairman of the Committee on Cross-cutting Issues -
Community Competences
Federal Advisory Committee on European Affairs
Parliamentary Committee on the Legislative Follow-up
Membre du Sénat (N-VA)
Président de la Commission des matières transversales -
Compétences communautaires
Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes
Comité parlementaire chargé du suivi législatif

DESTEXHE, Alain (Mr./M.)
Vice-President of the Group, IPU Advisory
Group on HIV/AIDS and MNCH
Vice-Président du Groupe, Groupe consultatif
sur le VIH/sida et pour la santé de la mère, du
nouveau-né et de l'enfant

Member of the Senate
Committee on Cross-cutting Issues - Regional
Competences
Federal Advisory Committee on European Affairs
Special Committee on Radicalisation
Membre du Sénat (MR)
Commission des Matières transversales - Compétences
régionales
Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes
Commission spéciale "Radicalisation"

MAHOUX, Philippe (Mr./M.)
President of the Twelve Plus Group
Président du Groupe des Douze Plus

Member of the Senate
Chairman of the Federal Advisory Committee on
European Affairs
Committee on Institutional Affairs
Special Committee on Radicalisation
Membre du Sénat (PS)
Président du Comité d'avis fédéral chargé
des questions européennes
Commission des affaires institutionnelles
Commission spéciale "Radicalisation"

BATTHEU, Sabien (Mrs./Mme)

Member of the House of Representatives
Deputy Chair of the Committee on Infrastructure,
Communications and State Enterprises
Committee on the Interior, General Affairs and the Civil
Service
Select Committee on Rules and Reform of Parliamentary
Proceedings
Membre de la Chambre des Représentants (Open VLD)
Vice-Présidente de la Commission de l'Infrastructure, des
communications et des entreprises publiques
Commission de l'intérieur, des affaires générales et de la
Fonction publique
Commission spéciale du Règlement et de la réforme du
travail parlementaire

DESEYN, Roel (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Deputy Chair of the Accounting Committee Committee on Finance and Budget Advisory Committee on Science and Technology Issues <i>Membre de la Chambre des Représentants (CD&V)</i> <i>Vice-Président de la Commission de la comptabilité</i> <i>Commission des finances et du budget</i> <i>Comité d'avis des questions scientifiques et technologiques</i>
HONDEQUIN, Hugo (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
DE ROUCK, Marc (Mr./M.) Secretary of the Group and to the Delegation, Secretary of the Twelve Plus Group <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation,</i> <i>Secrétaire du Groupe des Douze Plus</i>	Director, Senate <i>Directeur, Sénat</i>
PELEMAN, Martin (Mr./M.) Deputy Secretary of the Group and to the Delegation <i>Secrétaire adjoint du Groupe et de la délégation</i>	Deputy Director, House of Representatives <i>Premier Conseiller de direction, Chambre des Représentants</i>
MICHAUX, Anne (Mrs./Mme) Adviser to the Twelve Plus Group <i>Conseillère au Groupe des Douze Plus</i>	Senior Adviser, Senate <i>Première Conseillère, Sénat</i>

(N-VA: New Flemish Alliance / Nouvelle alliance flamande / Nieuw-Vlaamse Alliantie)

(MR: Movement for Reform / Mouvement Réformateur)

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

(Open VLD: Flemish Liberals / Libéraux flamands / Open Vlaamse Liberalen en Democraten)

(CD&V: Flemish Christian Democrats / Démocrates chrétiens flamands / Christen-Democratisch en Vlaams)

BENIN

AGONKAN, Gildas (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RB)</i>
AFFO, Pascal Amédée Léon (Mr./M.)	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
BOTON, Barthélémy (Mr./M.)	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>

(RB: Rebirth of Benin / Renaissance du Bénin)

BHUTAN - BHOUTAN

ZANGPO, Jigme (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (PDP)</i>
DORJEE, Kesang (Mrs./Mme)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national</i>
TSHERING, Kaka (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national</i>
GURUNG, Gopal (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDP)</i>
TAMANG, Yogesh (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDP)</i>
JAMTSO, Rinzin (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
DHENDUP, Sampa (Mr./M.)	Committee Secretary, National Assembly <i>Secrétaire de commission, Assemblée nationale</i>

DUBA, Sangay (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, National Assembly
Secrétaire général, Assemblée nationale

(PDP: Peoples Democratic Party / Parti démocratique populaire)

BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF) – BOLIVIE (ETAT PLURINATIONAL DE)

MENDOZA FERNÁNDEZ, Edith (Ms./Mme)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés

ZABALA MONTENEGRO, Mery Elina (Ms./Mme)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés

CHOQUE TARQUE, Hebert (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés

ITAMARI CHOQUE, Ruth Betsaida (Ms./Mme)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés

BOTSWANA

KOKORWE, Gladys K.T. (Ms./Mme)

Speaker of the National Assembly
Présidente de l'Assemblée nationale (BDP)

President of the Group, Leader of the Delegation
Présidente du Groupe, Chef de la délégation

BOKO, Duma G. (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
*Bureau de la Commission permanente
des Affaires des Nations Unies*

Portfolio Committee on Labour and Home Affairs
Portfolio Committee on Governance and Oversight
Committee of Selection
Business Advisory Committee
Membre de l'Assemblée nationale (UDC)
Comité du portefeuille du travail et des affaires internes
*Comité du portefeuille de la gouvernance et de la
surveillance*

Comité de sélection

Comité consultatif sur les affaires

GAOLATHE, Ndaba N. (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Portfolio Committee on Trade, Finance and Economic
Development

Finance and Estimates Committee

Public Accounts Committee

Membre de l'Assemblée nationale (UDC)

*Comité du portefeuille du commerce, des finances et du
développement économique*

Comité des finances et des prévisions budgétaires

Comité des comptes publics

TSHIRELETSO, Botlogile M. (Ms./Mme)

Member of the National Assembly

Chairperson, member of the Parliamentary Caucus on
Women, Inter Parliamentary Union

Membre de l'Assemblée nationale (BDP)

DINGALO, Raphael D. (Mr./M.)

Deputy Clerk, National Assembly

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale

NFILA, Christopher S. (Mr./M.)

Assistant Clerk, Parliamentary Committees, National
Assembly

Secretary to the Delegation

*Greffier adjoint, commissions parlementaires,
Assemblée nationale*

Secrétaire de la délégation

SAUBI, Babui (Ms./Mme)

Senior Clerk Assistant (Research), National Assembly

Secretary to the Delegation

Fonctionnaire principale, Service de recherche,

Secrétaire de la délégation

Assemblée nationale

MOKALAKE, Lebonaamang T. (Mr./M.)

Ambassador/Permanent Representative

Ambassadeur / Représentant permanent

(BDP: Botswana Democratic Party / Parti démocratique botswanais)

(UDC: Umbrella for Democratic Change / Collectif pour le changement démocratique)

BRAZIL - BRÉSIL

CARVALHO, Mariana (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PSDB)</i>
ANCHIETA, Shéridan (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PSDB)</i>
LINS, Atila (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies
Vice-President of the Group	<i>Membre de la Chambre des Députés (SPD)</i>
Member of the Executive Committee	
<i>Vice-Président du Groupe</i>	
<i>Membre du Comité exécutif</i>	
VASCONCELOS, Jarbas (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
OLIVEIRA, Ariadne (Ms./Mme)	Adviser, Chamber of Deputies <i>Conseillère, Chambre des Députés</i>
Secretary of the Group	
<i>Secrétaire du Groupe</i>	
ARAUJO, Silvia (Ms./Mme)	Adviser, Federal Senate
Secretary of the Group	<i>Conseillère, Sénat fédéral</i>
<i>Secrétaire du Groupe</i>	
RANDIG, Rodrigo (Mr./M.)	
Diplomat / <i>Diplomate</i>	

(PSDB: Brazilian Social Democratic Party / Parti social-démocrate brésilien)

(SPD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

BULGARIA - BULGARIE

GLAVCHEV, Dimitar (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly
Leader of the Delegation	Budget and Finance Committee
<i>Chef de la délégation</i>	<i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (GERB)</i>
	<i>Commission du budget et des finances</i>
KARAKACHANOV, Krasimir (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly
	Defence Committee
	Internal Security and Public Order Committee
	<i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (NFSB-VMRO)</i>
	<i>Commission de la défense</i>
	<i>Commission de la sécurité et de l'ordre public</i>
ALEXANDROVA, Stefka (Mrs./Mme)	State Expert, International Relations and Protocol
Administrative Secretary of the Group	Directorate, National Assembly
<i>Secrétaire administrative du Groupe</i>	<i>Experte auprès de l'Etat, Direction des relations</i>
	<i>internationales et du protocole, Assemblée nationale</i>
GIKOVA-MARINCHEVA, Vera (Mrs./Mme)	Adviser to the Deputy Speaker, National Assembly
	<i>Conseillère du Vice-Président, Assemblée nationale</i>
SLAVCHOV, Ivan (Mr./M.)	Secretary General of the National Assembly
Member of the ASGP	<i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
<i>Membre de l'ASGP</i>	

(GERB: Citizens for European Development of Bulgaria Party / Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie)

(NFSB-VMRO: Patriotic front / Front patriotique)

BURKINA FASO

DIALLO, Salifou (Mr./M.)	Speaker of the National Assembly
President of the Group, Leader of the Delegation	<i>Président de l'Assemblée nationale (MPP)</i>
<i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	
BAKYONO, Bienvenue (Mr./M.)	Member of the National Assembly
	<i>Membre de l'Assemblée nationale (MPP)</i>

ABGA, Armand (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UPC)</i>
NOMBRE, Alphonse (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CDP)</i>
OUATTARA, Lassina (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPP)</i>
OUEDRAOGO, Ousmane (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CDP)</i>
OUEDRAOGO SAWADOGO, Honorine W. (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PAREN)</i>
TAPSOBA, Tibo Jean Paul (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPP)</i>
PARE, Noufou (Mr./M.)	Protocol Director, National Assembly <i>Directeur du protocole, Assemblée nationale</i>
TRAORE, Karamoko Jean Marie (Mr./M.)	Parliamentary Diplomacy Director, National Assembly <i>Directeur de la diplomatie parlementaire, Assemblée nationale</i>
ZOBILMA, Emma (Mrs./Mme)	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire générale, Assemblée nationale</i>
Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	
SAWADOGO, Thomas (Mr./M.)	
Aide de camp	
NACOULMA, Anatole (Mr./M.)	
Press / <i>Presse</i>	
MOGMENGA, Oumarou (Mr./M.)	
Press / <i>Presse</i>	

(MPP: Mouvement du peuple pour le progrès / People's Movement for Progress)

(UPC: Union pour le progrès et le changement / Union for Progress and Change)

(CDP: Congrès pour la démocratie et le progrès / Congress for Democracy and Progress)

(PAREN: Parti de la renaissance nationale / National Rebirth Party)

BURUNDI

NYABENDA, Pascal (Mr./M.)	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (CNDD/FDD)</i>
President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	
NIYONGABO, Anicet (Mr./M.)	Second Deputy Speaker of the Senate <i>Deuxième Vice-Président du Sénat</i>
NIZIGIYIMANA, Benoîte (Ms./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
RUHUNA, Venant (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
IRAKOZE, Lydia (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
NIYONZIMA, Constatin (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CNDD/FDD)</i>
ASHA, Khalafan (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
NICIMPAYE, Jean Nepos (Mr./M.)	Head of Protocol / <i>Chef du protocole</i>
BIMENYIMANA, Prosper (Mr./M.)	Protocol Officer, Senate <i>Chargé du protocole, Sénat</i>
HABIMANA, Silas Innocent (Mr./M.)	Adviser to the Department of Sittings, Official Records and Sound Systems <i>Conseiller au Service des séances, comptes-rendus et sonorisation</i>
HAVYARIMANA, Venuste (Mr./M.)	Assistant
SINZINKAYO, Gilbert (Mr./M.)	
Security Officer / <i>Agent de sécurité</i>	
NIYONKURU, Apollinaire (Mr./M.)	

Press / Presse

NDAYIHIMBAZE, Alexis Badian (Mr./M.)

Press / Presse

(CNDD: National Council for the Defence of Democracy / Conseil national pour la défense de la démocratie)

(FDD: Front for the Defence of Democracy / Forces pour la défense de la démocratie)

CAMBODIA - CAMBODGE

YANG, Sem (Mr./M.)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

Member of the Senate

Vice-Chairman of the Commission on Human Rights,
Complaint Reception, Investigation*Membre du Sénat**Vice-Président de la Commission des droits de l'homme,
de l'instruction des plaintes et des enquêtes*

PUM, Sichan (Mrs./Mme)

Member of the Senate

Membre du Sénat

TIOULONG, Saumura (Mrs./Mme)

Bureau of the Standing Committee on Sustainable
Development, Finance and Trade*Bureau de la Commission permanente du
développement durable, du financement et du
commerce*

Member of the National Assembly

Vice-Chairperson of the Commission on Foreign Affairs,
International Cooperation, Information and Media*Membre de l'Assemblée nationale**Vice-Présidente de la Commission des affaires
étrangères, de la coopération internationale, de
l'information et des médias*

SRUN, Dara (Mr./M.)

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

Deputy Secretary-General, National Assembly

Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale

CHHIM, Sothkun (Mr./M.)

Director, Senate

Directeur, Sénat

KHLANG, Oudam (Mr./M.)

Deputy Director, National Assembly

Directeur adjoint, Assemblée nationale

YAN, Phoumika (Mrs./Mme)

Deputy Chief of the Multilateral Relations Office,
National Assembly*Chef adjoint du Bureau des relations internationales,
Assemblée nationale*

HOK, Bunly (Mr./M.)

Adviser, National Assembly

Conseiller, Assemblée nationale

SOK, Pisey (Mr./M.)

Secretary to the delegation

Secrétaire de la délégation

Adviser, National Assembly

Conseiller, Assemblée nationale

KIM, Sochetra (Mr./M.)

Assistant, Senate

Assistant, Sénat

OUM, Sarith (Mr./M.)

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

Adviser, Senate

*Conseiller, Sénat***CAMEROON - CAMEROUN**

TJOUES, Geneviève (Mrs./Mme)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

Deputy Speaker of the Senate

Vice-Présidente du Sénat (RDPC)

ADAMOU DOUDOU, Hamadjabou (Mrs./Mme)

Member of the Senate

Membre du Sénat (RDPC)

NKODO, Laurent (Mr./M.)

Member of the Senate

Membre du Sénat (RDPC)

TANTSE TAGNE, Bernard (Mr./M.)

Member of the Senate

Membre du Sénat (SDF)

AHIDJO, Oumoul Koultchoumi (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale (UNDP)

EMAH ETOUNDI, Vincent De Paul (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)</i>
FOTSO, Joséphine (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)</i>
MBITA MVAEBEME, Lippert Daniel R. (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (RDPC)</i>
INDJECK, Daniel (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Research Fellow, Assistant to the Presidency of the Republic <i>Chargé d'études, Assistant à la présidence de la République</i>
ESSEBA, Cyriaque (Mr./M.) Administrative Secretary <i>Secrétaire administratif</i>	Director, National Assembly <i>Directeur, Assemblée nationale</i>
ETOGA, Ursule (Ms./Mrs.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administrative du Groupe</i>	Administrative Secretary, Senate <i>Secrétaire administrative du Sénat</i>

(RDPC: Cameroon People's Democratic Movement / Rassemblement démocratique du peuple camerounais)

(SDF: Front social démocratique / Social Democratic Front)

(UNDP: National Union for Democracy and Progress / Union nationale pour la démocratie et le progrès)

CANADA

ERSKINE-SMITH, Nathaniel (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Commons Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics Standing Committee on Public Safety and National Security Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics <i>Membre de la Chambre des Communes (LPC)</i> <i>Sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique</i> <i>Comité permanent de la sécurité publique et nationale</i> <i>Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique</i>
ATAULLAHJAN, Salma (Ms./Mme) Coordinating Committee of Women Parliamentarians <i>Comité de coordination des Femmes parlementaires</i>	Member of the Senate Foreign Affairs and International Trade Committee Deputy Chair of the Human Rights Committee Library of Parliament Committee <i>Membre du Sénat (CPC)</i> <i>Comité des affaires étrangères et du commerce international</i> <i>Vice-Présidente du Comité des droits de la personne</i> <i>Comité de la bibliothèque du Parlement</i>
DAWSON, Dennis (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i>	Member of the Senate Foreign Affairs and International Trade Committee Chair of the Transport and Communications Committee <i>Membre du Sénat (LPC)</i> <i>Comité des affaires étrangères et du commerce international</i> <i>Président du Comité des transports et des communications</i>

CALKINS, Blaine (Mr./M.)

Member of the House of Commons
 Chair of the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics
 Chair of the Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics
 Liaison Committee
Membre de la Chambre des Communes (CPC)
Président du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique
Président, Sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique
Comité de liaison

RANKIN, Murray (Mr./M.)

Member of the House of Commons
 Vice-Chair of the Standing Committee on Justice and Human Rights
 Vice-Chair of the Special Joint Committee on Physician-Assisted Dying
 Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Justice and Human Rights
Membre de la Chambre des Communes (NDP)
Vice-Président du Comité permanent de la justice et des droits de la personne
Vice-Président du Comité ad hoc sur l'aide médicale à la mort
Sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de la justice et des droits de la personne

SHIPLEY, Bev (Mr./M.)

Member of the House of Commons
 Vice-Chair of the Standing Committee on Agriculture and Agri-food
Membre de la Chambre des Communes (CPC)
Vice-Président du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

SPENGE MANN, Sven (Mr./M.)

Member of the House of Commons
 Standing Committee on Public Safety and National Security
 Standing Committee on National Defence
Membre de la Chambre des Communes (LPC)
Comité permanent de la sécurité publique et nationale
Comité permanent de la défense nationale

BOSC, Marc (Mr./M.)

Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

FORGE, Frédéric (Mr./M.)

Advisor of the Group
Conseiller du Groupe

GRAVEL, Line (Mr./M.)

Executive Secretary of the Group
Secrétaire exécutive du Groupe

ROBERT, Charles (Mr./M.)

Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Analyst, Library of Parliament,
Analyste, Bibliothèque du Parlement

Senate Clerk
Greffière au Sénat

Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments
Greffier du Sénat et des parlements

(LPC: Liberal Party of Canada / Parti libéral du Canada)
 (CPC: Conservative Party of Canada / Parti conservateur du Canada)
 (NDP: New Democratic Party / Nouveau parti démocratique)

CHILE - CHILI

LEÓN, Roberto (Mr./M.) President of the Grulac, Leader of the delegation <i>Président du Grulac, Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies National Defence Committee President of the Housing and Urban Development Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (PDC)</i> <i>Commission de la défense nationale</i> <i>Président de la Commission du logement et du</i> <i>développement urbain</i>
LETELIER, Juan Pablo (Mr./M.) Committee on the Human Rights of Parliamentarians <i>Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the Senate Foreign Affairs Committee Transport and Telecommunications Committee President of the Labour and Social Welfare Committee <i>Membre du Sénat (PS)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i> <i>Commission des transports et des télécommunications</i> <i>Président de la Commission du travail et de la</i> <i>prévoyance sociale</i>
BARROS, Ramón (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Agriculture Committee Labour and Social Security Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (UDI)</i> <i>Commission de l'agriculture</i> <i>Commission du travail et de la sécurité sociale</i>
LETELIER, Felipe, (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Human Rights Committee Agriculture Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (PPD)</i> <i>Comité des droits de la personne</i> <i>Commission de l'agriculture</i>
GARCÍA, René Manuel (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Housing and Urban Development Committee Public Works Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (RN)</i> <i>Commission du logement et du développement urbain</i> <i>Commission des travaux publics</i>
PASCAL, Denise (Ms./Mme) President of the Committee on Middle East Questions <i>Présidente du Comité sur les questions relatives</i> <i>au Moyen-Orient</i>	Member of the Chamber of Deputies Labour and Social Security Committee Family and Elderly Committee Internal Government and Administration Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (PS)</i> <i>Commission du travail et de la sécurité sociale</i> <i>Commission de la famille et des aînés</i> <i>Commission du gouvernement interne et de</i> <i>l'administration</i>
LABBÉ, Mario (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
PEILLARD, Jacqueline (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, Foreign Relations, Chamber of Deputies <i>Directrice des relations étrangères, Chambre des</i> <i>Députés</i>

(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)
(PS: Socialist Party / Parti socialiste)
(UDI: Independent Democratic Union / Union démocratique indépendante)
(PPD: Party for Democracy / Parti pour la démocratie)
(RN: National Renewal / Rénovation nationale)

CHINA - CHINE

ZHANG, Dejiang (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Chairman of the National People's Congress <i>Président de l'Assemblée populaire nationale</i>
WANG, Chen (Mr./M.)	Vice-Chairman of the National People's Congress <i>Vice-Président de l'Assemblée populaire nationale</i>
FU, Ying (Mrs./Mme)	Member of the National People's Congress <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>
ZHANG, Yesui (Mr./M.)	Member of the National People's Congress <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>
SHEN, Chunyao (Mr./M.)	Member of the National People's Congress <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>
CHEN, Guomin (Mr./M.)	Member of the National People's Congress <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>
WANG, Xiaochu (Mr./M.)	Member of the National People's Congress <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>
HE, Yehui (Mrs./Mme)	Member of the National People's Congress <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>
ZHANG, Jian (Mr./M.)	Member of the National People's Congress <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale</i>
GUO, Weiping (Mr./M.)	Secretary of the Chairman, National People's Congress <i>Secrétaire du Président, Assemblée populaire nationale</i>
JIN, Junmin (Mr./M.)	Chief Security Adviser to the Chairman, National People's Congress <i>Conseiller principal pour la sécurité, Assemblée populaire nationale</i>
HU, Xiaoli (Mr./M.)	Director-General of the Foreign Affairs Bureau of the General Office of the NPC Standing Committee <i>Directeur général du Bureau des affaires étrangères du Bureau général de la Commission permanente de l'APN</i>
SUN, Juan (Mrs./Mme)	Secretary, Department of Translation and Interpretation, MFA <i>Secrétaire, Département de la traduction et de l'interprétation, MAE</i>

COMOROS – COMORES

OUSSENI, Abdou (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Assembly of the Union <i>Président de l'Assemblée de l'Union</i>
CHARIF, Maoulana (Mr./M.)	First Deputy Speaker of the Assembly of the Union <i>Premier Vice-Président de l'Assemblée de l'Union</i>
AMIRDINE, Mohamed (Mr./M.)	Director, Speaker's Office <i>Directeur du Cabinet du Président</i>
SAID ALI, Fairise (Ms./Mme)	Technical Adviser to the Speaker <i>Conseillère technique du Président</i>
DAROUSSE, Amir (Mr./M.) Aide de camp to the Speaker <i>Aide de camp du Président</i>	

COTE D'IVOIRE - COTE D'IVOIRE

AGBRE, Touni Jean Albert (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights, Leader of the Delegation <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly Committee on External Relations <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDR) Commission des relations extérieures</i>
---	---

GNANGBO, Kacou (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Economic and Financial Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (Esp)</i> <i>Commission des affaires économiques et financières</i>
SIAGA, Ouattara (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on General and Institutional Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (RDR)</i> <i>Commission des affaires générales et institutionnelles</i>
YACE DEMEL, Laurette Andrée (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Security and Defence <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDCI/RDA)</i> <i>Commission de la sécurité et de la défense</i>
ZIMBRIL, Kouamenan Alphonse (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on External Relations <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDCI/RDA)</i> <i>Commission des relations extérieures</i>
ACAKPO-ADDRA, Alain Bonaventure Yaovi (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, Legislative Services, National Assembly <i>Directeur des Services législatifs, Assemblée nationale</i>
(RDR: Rally of Republicans / Rassemblement des Républicains) (Esp: Espérance) (PDCI/RDA: Democratic Party of Côte d'Ivoire / Parti Démocratique de Côte d'Ivoire)	

CUBA

FERRER GÓMEZ, Yolanda (Ms./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly of the People's Power Chair of the International Relations Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire</i> <i>Présidente de la Commission des relations</i> <i>internationales</i>
BARREDO MEDINA, Lázaro (Mr./M.)	Member of the National Assembly of the People's Power International Relations Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire</i> <i>Commission des relations internationales</i>
MORLOTE RIVAS, Luis (Mr./M.)	Member of the National Assembly of the People's Power Deputy Chair, Committee on Education, Culture, Science, Technology and Environment <i>Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire</i> <i>Vice-Président de la Commission de l'éducation, de la</i> <i>culture, de la science, de la technologie et de</i> <i>l'environnement</i>
PÉREZ GONZÁLEZ, Caridad (Ms./Mme) Ambassador / Permanent Representative <i>Ambassadeur / Représentant permanent</i>	
PÉREZ GONZÁLEZ, Jorge (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	

CYPRUS - CHYPRE

KOUTRA-KOUKOUMA, Skevi (Mrs./Mme) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights, Leader of the Delegation <i>Bureau de la Commission permanente</i> <i>de la démocratie et des droits de l'homme</i> <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives Chairperson of the Standing Committee on Refugees, Enclaved, Missing, Adversely Affected Persons <i>Membre de la Chambre des Représentants (AKEL)</i> <i>Présidente de la Commission permanente des réfugiés,</i> <i>des personnes enclavées, disparues ou lésées</i>
TASOU, Georgios (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Chairman of the Standing Committee on Education and Culture <i>Membre de la Chambre des Représentants (DISY)</i> <i>Président de la Commission permanente de l'éducation</i>

VARNAVA, George (Mr./M.)	<i>et de la culture</i> Member of the House of Representatives Chairman of the Standing Committee on Defence Affairs <i>Membre de la Chambre des Représentants (EDEK)</i> <i>Président de la Commission permanente des affaires de défense</i>
ANASTASSIADOU, Vassiliki (Mrs./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire générale, Chambre des Représentants</i>
CHRISTOU, Avgousta (Mrs./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	International Relations Officer A' <i>Chargée des Relations internationales A'</i>
(AKEL: Progressive Party of the Working People-Left-New Forces Parti progressiste des masses laborieuses-La Gauche-Nouvelles forces) (DISY: Democratic Rally / Rassemblement démocratique) (EDEK: Social Democratic Movement / Mouvement social démocrate)	

CZECH REPUBLIC - REPUBLIQUE TCHEQUE

HORSKÁ, Miluše (Mrs./Mme)	Deputy Speaker of the Senate Vice-Chair of the Committee on Agenda and Procedure <i>Vice-Présidente du Sénat (Ind)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission du programme et de la procédure</i>
GROSPÍČ, Stanislav (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chair of the Committee on Constitutional and Legal Affairs, Mandate and Immunity Committee <i>Membre de la Chambre des Députés (CCP)</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires constitutionnelles et légales, Commission des mandats et des immunités</i>
MALÝ, Jaroslav (Mr./M.)	Member of the Senate Committee on Education, Science, Human Rights and Petitions Vice-Chair of the Committee on Mandate and Immunity <i>Membre du Sénat (CSSD)</i> <i>Commission de l'éducation, de la science, des droits de l'homme et des pétitions</i> <i>Vice-Président de la Commission des mandats et des immunités</i>
ADÁMEK, František (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chair of the Committee on Public Administration and Regional Development <i>Membre de la Chambre des Députés (CSSD)</i> <i>Vice-Président de la Commission de l'administration publique et du développement régional</i>
MAXOVÁ, Radka (Mrs./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chair of the Committee on Social Policy Committee on Budgetary Control <i>Membre de la Chambre des Députés (ANO 2011)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission de la politique sociale</i> <i>Commission du contrôle budgétaire</i>
VÁHALOVÁ, Dana (Mrs./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Committee on Agriculture Committee on European Affairs <i>Membre de la Chambre des Députés (CSSD)</i> <i>Commission de l'agriculture</i> <i>Commission des affaires européennes</i>

ZLATUŠKA, Jiří (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Chair of the Committee on Education, Culture, Youth and Sports <i>Membre de la Chambre des Députés (ANO 2011)</i> <i>Président de la Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports</i>
KYNSTETR, Petr (Mr./M.)	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	
UKLEIN, Jiří (Mr./M.)	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	
KOŠAŘÍKOVÁ, Kateřina (Ms./Mme)	
Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
TUČKOVÁ, Alena (Mrs./Mme)	
Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	

(Ind: Independent / Indépendant)
(CCP: Czech Communist Party / Parti communiste tchèque)
(CSSD: Czech Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(ANO 2011: Yes 2011 /Oui 2011)

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA
REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

RI, Jong Hyok (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i>
Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	
JONG, Chun Gun (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i>
HYON, Jong Ung (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i>
KIM, Hak Song (Mr./M.)	Member of the Supreme People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire suprême</i>
CHOE, Yong Min (Mr./M.)	Ministry of Foreign Affairs <i>Fonctionnaire au Ministère des affaires étrangères</i>

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MOKOLO WA MPOMBO, Edouard (Mr./M.)	Deputy Speaker of the Senate <i>Vice-Président du Sénat</i>
President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	
NKOY MAFUTA, Bernadette (Mrs./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (MLC)</i>
KITWA IDA, Godalena (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Political, Administrative and Legal Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (FSIR)</i> <i>Commission politique, administrative et juridique</i>
MATADIWAMBA KAMBA, Tharcisse (Mr./M.)	Member of the National Assembly Political, Administrative and Legal Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Commission politique, administrative et juridique</i>
MBUKU LAKA, Boris (Mr./M.)	Member of the National Assembly Economy, Finance and Budget Control Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (ARC)</i> <i>Commission économique et financière et contrôle budgétaire</i>
Committee on the Human Rights of Parliamentarians <i>Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	
BYAZA-SANDA, David (Mr./M.)	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
Member of the ASGP	

Membre de l'ASGP

NGUVULU KHOJI, Jean (Mr./M.)

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

KATAKO MASUDI, Josué (Mr./M.)

Secretary General of the National Assembly

*Secrétaire général de l'Assemblée nationale*Head of Cabinet to the First Vice-President
of the Senate*Chef de Cabinet du Premier Vice-Président du Sénat*

Director, Senior Adviser, Research Office, Senate

*Directeur, Conseiller principal au Bureau d'Etudes,
Sénat*

ABABA NONGA, Gustave (Mr./M.)

Acting Secretary of the Group

Secrétaire administratif a.i. du Groupe

KANIKA SUMBAYI, Philibert (Mr./M.)

Section Joint Secretary

*Co-secrétaire de la section*Adviser/Coordinator, Research Office, National
Assembly*Conseiller Coordonnateur du Bureau d'étude,
Assemblée nationale*

NONDO PONGO, Oscar (Mr./M.)

Documentation Director

Directeur de la documentation

MUTUMBE MBUYA, Crispin (Mr./M.)

Parliamentary Adviser, National Assembly

Conseiller parlementaire, Assemblée nationale

(MLC: Movement for the Liberation of Congo / Mouvement de Libération du Congo)

(FSIR: Social Front of Independent Republicans / Front Social des Indépendants Républicains)

(ARC: Alliance for Congo's Renewal / Alliance pour le renouveau du Congo)

DENMARK - DANEMARK

HAV, Orla (Mr./M.)

Bureau of the Standing Committee on Sustainable
Development, Finance and Trade, Leader of the
Delegation*Bureau de la Commission permanente du
développement durable, du financement et
du commerce, Chef de la délégation*

LORENTZEN, Kristian Pihl (Mr./M.)

Member of the Danish Parliament

Chairman of the Cultural Affairs Committee

Social Affairs Committee

*Membre du Parlement danois (SPD)**Président de la Commission des affaires culturelles**Commission des affaires sociales*

Second Deputy Speaker of the Danish Parliament

Transport Committee

Fiscal Affairs Committee

*Deuxième Vice-Président du Parlement danois (PL)**Commission des transports**Commission des affaires fiscales*

CHRISTIANSEN, Kim (Mr./M.)

Member of the Danish Parliament

Vice Chairman of the Transport Committee

Fiscal Affairs Committee

*Membre du Parlement danois (DPP)**Vice-Président de la Commission des transports**Commission des affaires fiscales*

BRAMSEN, Trine (Ms./Mme)

Member of the Danish Parliament

Legal Affairs Committee

Social Affairs Committee

*Membre du Parlement danois (SPD)**Commission des affaires juridiques**Commission des affaires sociales*

DUE, Karina (Ms./Mme)

Member of the Danish Parliament

Social Affairs Committee

Committee on the Danish Council of Ethics

*Membre du Parlement danois (DPP)**Commission des affaires sociales**Commission du Conseil danois d'éthique*

NORDQVIST, Rasmus (Mr./M.)

Committee on Middle East Questions

Comité sur les questions relatives au

Member of the Danish Parliament

Foreign Policy Committee

Cultural Affairs Committee

Moyen-Orient

GAARDSTED, Karin (Ms./Mme)

Membre du Parlement danois (A)
Commission de la politique extérieure
Commission des affaires culturelles
 Member of the Danish Parliament
 Vice Chairman of the Climate, Energy and Building
 Committee
 Business, Growth and Export Committee
Membre du Parlement danois (SPD)
Vice-Président de la Commission de l'énergie et de la
construction
Commission des affaires, de la croissance et des
exportations
 Consultant, Danish Parliament
Consultante, Parlement danois

Higher Executive Officer, Danish Parliament
Haut fonctionnaire, Parlement danois

VESTERGAARD, Mette (Ms./Mme)

Secretary to the Delegation

Secrétaire de la délégation

LARSON, Claudius (Mr./M.)

Assistant Secretary to the Delegation

Secrétaire assistant de la délégation

(SPD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(PL: Liberal Party / Parti libéral)

(DPP: Danish People's Party / Parti populaire danois)

(A: Alternative)

EGYPT – EGYPTE

ABD EL AAL, Aly (Mr./M.)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

ELORABI, Mohamed Abdelhay (Mr./M.)

ELMESELHY, Aly Elsayed (Mr./M.)

ELGENDY, Mostafa Abdelaziz (Mr./M.)

LASHEEN, Abdalla Ahmed (Mr./M.)

AZER ABDELMALAK, Margret (Ms./Mme)

ELWANY, Rania Amr (Mrs./Mme)

AMER, Gehad Galal (Ms./Mme)

BADAWY, Ahmed Ragab (Mr./M.)

Advisor / *Conseiller*

ELKHOULY, Tarek Mohamed (Mr./M.)

Advisor / *Conseiller*

ELDIN, Ahmed Saad (Mr./M.)

ELSHEIKH, Yousry (Mr./M.),

ABDELWAHAB, Ashraf (Mr./M.),

ELDIN, Yassin Nasr (Mr./M.),

MORGAN, Mohamed (Mr./M.)

Security Officer / *Agent de sécurité*

OMAR, Mohamed (Mr./M.)

Security Officer / *Agent de sécurité*

NASR, Ragay (Mr./M.)

Speaker of the House of Representatives
*Président de la Chambre des représentants*Member of the House of Representatives
*Membre de la Chambre des Représentants*Member of the House of Representatives
*Membre de la Chambre des Représentants*Member of the House of Representatives
*Membre de la Chambre des Représentants*Member of the House of Representatives
*Membre de la Chambre des représentants*Member of the House of Representatives
*Membre de la Chambre des représentants*Member of the House of Representatives
*Membre de la Chambre des représentants*Member of the House of Representatives
*Membre de la Chambre des représentants*Member of the House of Representatives
*Membre de la Chambre des représentants*Member of the House of Representatives
*Membre de la Chambre des représentants*Secretary General of the House of Representatives
Secrétaire général de la Chambre des représentants

Director, Speaker's Office

Directeur, Bureau du Président

Director, Protocol Department

Directeur du Département du protocole

Head of Protocol

Chef du protocole

Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent
 MAZROA, Saad (Mr./M.)
 Diplomat / *Diplomate*
 FRERE, Mohamed (Mr./M.)
 Diplomat / *Diplomate*

EQUATORIAL GUINEA - GUINEE EQUATORIALE

ELA NTUGU NSA, Atannasio (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Senate, First Spokesman of the Office of the Senate <i>Membre du Sénat, Premier Porte-parole du Bureau du Sénat</i>
OBONO EDJANG, Silvia Paloma (Mrs./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
ONDO NZE MADJA, Juan (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
MANGUE ESIMI, Juliana (Mrs./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
NKA OBIANG MAYE, Victorino (Mr./M.) Secretary, Member of the ASGP <i>Secrétaire, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
ESONO EKUA, Bienvenido (Mr./M.) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Chamber of Deputies <i>Secrétaire général, Chambre des Députés</i>

ESTONIA - ESTONIE

KÜTT, Helmen (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Estonian Parliament Social Affairs Committee <i>Membre du Parlement estonien (SPD) Commission des affaires sociales</i>
KIVIMÄGI, Toomas (Mr./M.)	Member of the Estonian Parliament Chairman of the Economic Affairs Committee <i>Membre du Parlement estonien (ERP) Président de la Commission des affaires économiques</i>
KOKK, Aivar (Mr./M.)	Member of the Estonian Parliament Chairman of the Social Affairs Committee <i>Membre du Parlement estonien (IRL) Président de la Commission des affaires sociales</i>
TUUS-LAUL, Marika (Mrs./Mme)	Member of the The Estonian Parliament Social Affairs Committee <i>Membre du Parlement estonien (ECeP) Commission des affaires sociales</i>
ALAJÕE, Maria (Mrs./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire générale</i>
OJAVEER, Liisa (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Deputy Head of the Foreign Relations Department <i>Chef adjoint du Département des relations étrangères</i>

(SPD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
 (ERP: Reform Party / Parti de la réforme)
 (IRL: Pro Patria and Res Publica Union / Union Pro Patria et Res publica)
 (ECeP: Estonian Centre Party / Parti estonien du centre)

ETHIOPIA - ETHIOPIE

ABATE RETA, Yalew (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of the Federation <i>Président de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>
AYENEW, Worku (Mr./M.)	Member of the House of the Federation <i>Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>
BAHETA, Gebregziabher (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
DERSSA, Shambel (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
HUSSEN, Shukri (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
ZEGEYE, Asmelash (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
WOLDESEMEYAT, Ayelech (Ms./Mme)	Member of the House of Peoples' Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)</i>
GONDA, Hailu (Mr./M.)	Member of the House of the Federation <i>Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)</i>
DERA, Debebe (Mr./M.)	Secretary General, House of the Federation <i>Secrétaire général, Chambre de la Fédération</i>
GEBRE, Negus (Mr./M.)	Secretary General, House of Peoples' Representatives <i>Secrétaire général, Chambre des Représentants du Peuple</i>
TAFESSE, Aschalew (Mr./M.)	Protocol Officer, House of Peoples' Representatives <i>Chargé du protocole, Chambre des Représentants du Peuple</i>
GESESSE, Amsalework (Mr./M.)	Protocol Officer, House of Peoples' Representatives <i>Chargé du protocole, Chambre des Représentants du Peuple</i>

(EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front / Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Ethiopie)

FIJI - FIDJI

KUMAR, Jilila (Mrs./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament Foreign Affairs and Defence Committee <i>Membre du Parlement (FF) Commission des affaires étrangères et de la défense</i>
MAHARAJ, Alvick (Mr./M.)	Member of Parliament Justice, Law and Human Rights Standing Committee <i>Membre du Parlement (FF) Commission permanente de la justice, des lois et des droits de l'homme</i>
VADEI, Anare (Mr./M.)	Member of Parliament Social Affairs Standing Committee <i>Membre du Parlement (Soldelpa) Commission permanente des affaires sociales</i>
DITOKA, Joeli (Mr./M.)	Director, Legislative Affairs <i>Directeur des affaires législatives</i>
NAMOSIMALUA, Veniana (Mrs./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire générale</i>

(FF: FijiFirst / Les Fidji d'abord)

(Soldelpa: Social Democratic Liberal Party / Parti libéral social-démocrate)

FINLAND - FINLANDE

MATTILA, Pirkko (Mrs./Mme) Vice President of the Group, Leader of the delegation <i>Vice-Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of Parliament Grand Committee Chair of the Administration Committee Agriculture and Forestry Committee <i>Membre du Parlement (PS)</i> <i>Grand Comité</i> <i>Présidente de la Commission de l'administration</i> <i>Commission de l'agriculture et des forêts</i>
LINTILÄ, Mika (Mr./M.)	Member of Parliament Finance Committee Subcommittee for Administration and Security Chair of the Tax Subcommittee <i>Membre du Parlement (KESK)</i> <i>Commission des finances</i> <i>Sous-Commission de l'administration et de la sécurité</i> <i>Président, Sous-Commission fiscale</i>
FILATOV, Tarja (Mrs./Mme)	Member of Parliament Chair of the Employment and Equality Committee Environment Committee Forum for International Affairs <i>Membre du Parlement (SDP)</i> <i>Présidente, Commission de l'emploi et de l'égalité</i> <i>Commission de l'environnement</i> <i>Forum des affaires internationales</i>
VIROLAINEN, Anne-Mari (Mrs./Mme)	Member of Parliament Chair of the Grand Committee Constitutional Law Committee Forum for International Affairs <i>Membre du Parlement (KOK)</i> <i>Présidente, Grand Comité</i> <i>Commission du droit constitutionnel</i> <i>Forum des affaires internationales</i>
YANAR, Ozan (Mr./M.)	Member of Parliament Finance Committee Subcommittee for Employment and the Economy Subcommittee for Municipal and Health Affairs <i>Membre du Parlement (Vihr)</i> <i>Commission des finances</i> <i>Sous-Commission de l'emploi et de l'économie</i> <i>Sous-Commission des affaires municipales et de la santé</i>
PAAVOLA, Maija-Leena (Mrs./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire générale</i>
VUOSIO, Teemu (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Secretary, International Affairs <i>Secrétaire, Département des affaires internationales</i>
NOLVI, Katja (Ms./Mme) Assistant to the Group <i>Assistante du Groupe</i>	Assistant, International Affairs <i>Assistante, Département des affaires internationales</i>

(PS: The Finns Party / Parti des Finlandais)
(KESK: Center Party / Parti du Centre)
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(KOK: National Coalition Party / Coalition nationale)
(Vihr: Green Party / Les Verts)

FRANCE

DUMONT, Laurence (Mrs./Mme)	First Deputy Speaker of the National Assembly Law Committee <i>Première Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (PS)</i> <i>Commission des lois</i>
ANDRÉ, Michèle (Mrs./Mme) Co-ordinating Committee of Women Parliamentarians, Leader of the Delegation <i>Comité de coordination des femmes parlementaires,</i> <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Senate Chair of the Finance Committee <i>Membre du Sénat (PS)</i> <i>Présidente de la Commission des finances</i>
DURRIEU, Josette (Mrs./Mme) Vice-President of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Vice-Présidente du Bureau de la Commission</i> <i>de la paix et de la sécurité internationale</i>	Member of the Senate Deputy Chair of the Committee on Foreign Affairs <i>Membre du Sénat (PS)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission des affaires</i> <i>étrangères</i>
DEL PICCHIA, Robert (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Senate Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces <i>Membre du Sénat (LR)</i> <i>Commission des affaires étrangères, de la défense et</i> <i>des forces armées</i>
GUITTET, Chantal (Mrs./Mme) Substitute Member of the Committee on Middle East Questions <i>Membre suppléant du Comité sur les</i> <i>questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (PS)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
HILLMEYER, Francis (Mr./M.)	Member of the National Assembly Defence Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (UDI)</i> <i>Commission de la défense</i>
MARTIN-LALANDE, Patrice (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (LR)</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
EIFERMANN, Didier (Mr./M.) Executive Secretary of the Group <i>Secrétaire exécutif du Groupe</i>	Adviser, National Assembly <i>Conseiller, Assemblée nationale</i>
FAUCONNIER, Inès (Mrs./Mme) Secretary of the ASGP <i>Secrétaire de l'ASGP</i>	Administrator, National Assembly <i>Administrateur, Assemblée nationale</i>
MEFFRE, Françoise (Mrs./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Director, International Affairs and Defense Service, National Assembly <i>Directrice du service des affaires internationales et de</i> <i>défense, Assemblée nationale</i>
VANCE, Loïc (Mr./M.) Executive Secretary of the Group <i>Secrétaire exécutif du Groupe</i>	Adviser, Senate <i>Conseiller, Sénat</i>
VELASCO, Karine (Mrs./Mme) Administrative Secretary of the ASGP <i>Secrétaire administrative de l'ASGP</i>	Adviser, National Assembly <i>Conseillère, Assemblée nationale</i>
DE LANGRE, Edouard (Mr./M.)	Staff / <i>Secrétariat</i>
COHET, Emmanuel (Mr./M.) Ambassador / Permanent Representative <i>Ambassadeur / Représentant permanent</i>	
PETIGNY, Jean-Baptiste (Mr./M.)	

Diplomat / *Diplomate*

KASONGO, Charles (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

(PS: Socialist Party / Parti Socialiste)

(LR: The Republicans / Les Républicains)

(UDI: Union of Democrats and Independents / Union des Démocrates et Indépendants)

GABON

NGARI, Idriss (Mr./M.)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

Second Deputy Speaker of the National Assembly

Law Committee

Planning Committee

Finance Committee

*Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale**(PDG)**Commission des lois**Commission de la planification**Commission des finances*

ONDO METHOGO, Emmanuel (Mr./M.)

Deputy Speaker of the Senate

Law Committee

Planning Committee

*Vice-Président du Sénat (PDG)**Commission des lois**Commission de la planification*

MOULENGUI MOUELE, Sophie (Mrs./Mme)

Member of the Senate

Foreign Affairs Committee

Finance Committee

*Membre du Sénat**Commission des affaires étrangères**Commission des finances*

M'BA MINKO, Jean Eddy (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Finance Committee

Law Committee

*Membre de l'Assemblée nationale (PDG)**Commission des finances**Commission des lois*

MBOUMI, Michel (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Finance Committee

Law Committee

*Membre de l'Assemblée nationale (PDG)**Commission des finances**Commission des lois*

NZENGUE MAYILA, Philippe (Mr./M.)

Bureau of the Standing Committee on

Peace and International Security

*Bureau de la Commission permanente de**la paix et de la sécurité internationale*

MBADINGA MOMBO, Ferdinand (Mr./M.)

Member of the National Assembly

Chairman of the Committee on Foreign Affairs

*Membre de l'Assemblée nationale (PDG)**Président de la Commission des affaires étrangères*

Member of the National Assembly

Law Committee, Planning Committee

*Membre de l'Assemblée nationale (PDG)**Commission des lois, Commission de la planification*

RISSONGA, Arsène (Mr./M.)

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

SOUMOUNA, Edmond (Mr./M.)

Secretary of the Group, Member of the ASGP

Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

ROSSATANGA, Lygie (Mrs./Mme)

Secretary General, Senate

Secrétaire général, Sénat

Deputy Secretary General, National Assembly

Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale

Adviser, Senate

Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Conseillère, Sénat

(PDG: Gabonese Democratic Party / Parti Democratique Gabonais)

GERMANY - ALLEMAGNE

LAMMERT, Norbert (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation
ROTH, Claudia (Ms./Mme)

Speaker of the German Bundestag
Président, Bundestag allemand (CDU/CSU)

Deputy Speaker of the German Bundestag
Subcommittee on Cultural and Education Policy Abroad
Committee on Economic Cooperation and Development
Vice-Présidente, Bundestag allemand (Bündnis 90/ Die Grünen)
Sous-commission de la culture et de l'éducation à l'étranger
Commission de la coopération économique et du développement

FABRITIUS, Bernd (Mr./M.)
Committee on the Human Rights
of Parliamentarians
Comité des droits de l'homme des parlementaires

Member of the German Bundestag
Chairperson of the Subcommittee on Cultural and
Education Policy Abroad
Committee on Foreign Affairs
Committee on Human Rights and Humanitarian Aid
Membre, Bundestag allemand (CDU/CSU)
Président, Sous-Commission de la culture et de l'éducation à l'étranger
Commission des affaires étrangères
Commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire

FISCHER, Axel E. (Mr./M.)

Member of the German Bundestag
Budget Committee
Chairperson of the German Delegation at the
Parliamentary Assembly of the Council of Europe
Membre, Bundestag allemand (CDU/CSU)
Commission du budget
Chef de la délégation allemande à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

FREITAG, Dagmar (Ms./Mme)

Member of the German Bundestag
Chairperson of the Sports Committee
Committee on Foreign Affairs
NATO Parliamentary Assembly
Membre, Bundestag allemand (SPD)
Présidente de la Commission des sports
Commission des affaires étrangères
Assemblée parlementaire de l'OTAN

RADWAN, Alexander (Mr./M.)

Member of the German Bundestag
Committee on Foreign Affairs
Subcommittee on the United Nations, International
Organisations and Globalisation
Finance Committee
Parliamentary Assembly Union for the Mediterranean
Membre, Bundestag allemand (CDU/CSU)
Commission des affaires étrangères
Sous-commission des Nations Unies, des organisations internationales et de la mondialisation
Commission des finances
Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée

SÜTTERLIN-WAACK, Sabine (Ms./Mme)

Member of the German Bundestag
Committee on Legal Affairs and Consumer Protection
Committee of Inquiry on Cum/ex Trades
Membre, Bundestag allemand (CDU/CSU)
Commission des affaires légales et de la protection des

RISSE, Horst (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	<i>consommateurs</i> <i>Commission d'enquête sur les opérations cum/ex</i> Secretary General, German Bundestag <i>Secrétaire général, Bundestag allemand</i>
SCHÖLER, Ulrich (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, German Bundestag <i>Secrétaire général adjoint, Bundestag allemand</i>
KLEEMANN, Georg (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, Bundesrat <i>Secrétaire général adjoint, Conseil fédéral</i>
LEUENBERGER, Saskia (Ms./Mme)	Head of Division of International Parliamentary Assemblies, German Bundestag <i>Chef de la Division des Assemblées parlementaires internationales, Bundestag allemand</i>
MERATI-KASHANI, Jasmin (Ms./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Division of International Parliamentary Assemblies, German Bundestag <i>Division des Assemblées parlementaires internationales, Bundestag allemand</i>
BRAMMER, Claudia (Ms./Mme) Assistant to the Delegation <i>Assistante de la délégation</i>	International Parliamentary Assemblies Division, German Bundestag <i>Division des Assemblées parlementaires internationales, Bundestag allemand</i>
BEATRICE, Gelsomina (Ms./Mme) Assistant to the Delegation <i>Assistante de la délégation</i>	Division of International Parliamentary Assemblies, German Bundestag <i>Division des Assemblées parlementaires internationales, Bundestag allemand</i>
MÜLLER, Lorenz (Mr./M.)	Head of the Office of the Speaker, German Bundestag <i>Chef du Bureau du Président, Bundestag allemand</i>
FINKE, Bernd (Mr./M.) Ambassador / Permanent Representative <i>Ambassadeur / Représentant permanent</i>	
AUST, Isolde (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
ZOLL, Christian (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
PALTZER, Ursula (Ms./Mme) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
DIETRICH, Johannes (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(CDU/CSU: Christian Democratic Union/Christian Social Union / Union chrétienne démocrate/Union chrétienne sociale)	
(Bündnis 90/ Die Grünen: Green Party / Les Verts)	
(SPD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)	

GHANA

ADJAHO, Edward Doe (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament Chairman of the Standing Orders Committee <i>Président du Parlement (NDC)</i> <i>Président de la Commission du règlement</i>
BAGBIN, Alban Sumana Kingsford (Mr./M.)	Member of Parliament, Majority Leader Chairman of the Business Committee <i>Membre du Parlement (NDC), Chef de la majorité</i> <i>Président du Comité directeur</i>
BOFORO, Mary Salifu (Mr./M.)	Member of Parliament, Deputy Majority Leader Business Committee <i>Membre du Parlement (NDC), Chef adjoint de la majorité</i> <i>Comité directeur</i>
KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr./M.)	Member of Parliament, Minority Leader

OSEI-ASARE, Abena (Mrs./Mme)	Business Committee <i>Membre du Parlement (NPP), Chef de la minorité</i> <i>Comité directeur</i> Member of Parliament Public Accounts Committee <i>Membre du Parlement (NPP)</i> <i>Commission des comptes publics</i> Clerk of Parliament <i>Secrétaire général du Parlement</i>
ANYIMADU, Emmanuel (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Principal Assistant Clerk <i>Greffière principale adjointe</i>
BREFO-BOATENG, Evelyn (Ms./Mme) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Deputy Clerk of Parliament <i>Secrétaire général adjoint du Parlement</i>
GOMBILLA, Ibrahim (Mr./M.)	Speaker's Secretary <i>Secrétaire du Président</i>
TEYE BOTCHWAY, Linda (Ms./Mme)	Aide de camp to the Speaker <i>Aide de camp du Président</i>
WOYRAM SETROGLO, Simon (Mr./M.)	

(NDC: National Democratic Congress / Congrès démocratique national)

(NPP: New Patriotic Party / Nouveau parti patriotique)

GUINEA - GUINEE

CAMARA, Fatoumata Boh (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RPG)</i>
SYLLA, El Hadj Dembo (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UFDG)</i>
SAGNO, Jean Edouard (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Chief of staff, National Assembly <i>Directeur de Cabinet, Assemblée nationale</i>

(RPG: Rally of the Guinean People - Rainbow / Rassemblement du Peuple de Guinée - Arc en ciel)

(UFDG: Union of Democratic Forces of Guinea / Union des Forces Démocratiques de Guinée)

GUINEA-BISSAU - GUINEE-BISSAU

CORREIA, Antonio Inacio (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the People's National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale populaire</i>
CASSAMÁ, Almame (Mr./M.)	Member of the People's National Assembly Committee on Agriculture, Fisheries, Tourism and Environment <i>Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC)</i> <i>Commission de l'agriculture, de la pêche, du tourisme et de l'environnement</i>
DOS SANTOS, Nicolau (Mr./M.)	Member of the People's National Assembly Diplomatic Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale populaire (PRS)</i> <i>Commission diplomatique</i>
INDEQUI, Matilde (Mrs./Mme)	Member of the People's National Assembly Women's Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale populaire</i> <i>Commission de la femme</i>
CASSAMÁ, Salimata (Ms./Mme)	Secretary, People's National Assembly <i>Secrétaire, Assemblée nationale populaire</i>
SOARES, Thiago (Mr./M.)	Adviser, People's National Assembly <i>Conseiller, Assemblée nationale populaire</i>

(PAIGC: African Party for the Independence of Guinea and Cape Verde / Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert)

(PRS: Party for Social Renovation / Parti de la rénovation sociale)

HAITIRICHE, Andris (Mr./M.)
Leader of the Delegation
*Chef de la délégation*Member of the Senate
Membre du Sénat (OPL)

BENOIT, Stevenson (Mr./M.)

Member of the Senate
Membre du Sénat (OPL)

(OPL: Organisation Peuple en Lutte)

HUNGARY - HONGRIEBARTOS, Mónika (Ms./Mme)
First Vice-President of the Group
Leader of the Delegation
Première Vice-Présidente du Groupe
*Chef de la délégation*Member of the National Assembly
Committee on Foreign Affairs
Committee on Sustainable Development
Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)
Commission des affaires étrangères
Commission du développement durable

JÓZSA, István (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Committee on European Affairs
Membre de l'Assemblée nationale (MSZP)
Commission des affaires européennes

GYÖNGYÖSI, Márton (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Vice-Chairman of the Committee on Foreign Affairs
Membre de l'Assemblée nationale (Jobbik)
Vice-Président de la Commission des affaires étrangères

SCHMUCK, Erzsébet (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Vice-Chairman of the Budget Committee
Membre de l'Assemblée nationale (LMP)
*Vice-Présidente de la Commission du budget*ÁDÁM SOMFAI, Katalin (Ms./Mme)
Secretary of the Group
*Secrétaire du Groupe*Head of IPU Office, Directorate for Foreign Relations
Chef du Bureau de l'UIP, Direction des relations étrangères

(FIDESz: Hungarian Civic Union / Union civique hongroise)

(MSZP: Hungarian Socialist Party / Parti socialiste hongrois)

(Jobbik: Movement for a Better Hungary / Mouvement pour une meilleure Hongrie)

(LMP: Politics can be different / Faire de la politique autrement)

ICELAND - ISLANDERIKHARDSDOTTIR, Ragnheidur (Ms./Mme)
President of the Group, Leader of the Delegation
*Présidente du Groupe, Chef de la délégation*Member of Parliament
Welfare Committee
Membre du Parlement (IP)
Commission des affaires sociales

DADASON, Asmundur (Mr./M.)

Member of Parliament
Budget Committee
Membre du Parlement (PP)
Commission du budget

JONSDOTTIR, Birgitta (Ms./Mme)

Member of Parliament
Deputy Chairman of the Constitutional and Supervisory Committee
Membre du Parlement (P)
*Vice-Présidente de la Commission constitutionnelle de surveillance*BERNODUSSON, Helgi (Mr./M.)
Member of the ASGP
*Membre de l'ASGP*Secretary General
Secrétaire général

BANG, Arna (Ms./Mme)

Adviser, International Relations

Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

(IP: Independence Party / Parti de l'indépendance)
(PP: Progressive Party / Parti progressiste)
(P: Pirate Party / Parti pirate)

Conseillère, Relations internationales

INDIA – INDE

MAHAJAN, Sumitra (Mrs./Mme)
President of the Group, Leader of the Delegation
Présidente du Groupe, Chef de la délégation
KHANNA, Avinash Rai (Mr./M.)

Speaker of the House of the People
Présidente de la Chambre du peuple

SOLANKI, Kirit Premjibhai (Mr./M.)
IPU Advisory Group on HIV/AIDS and MNCH
Groupe consultatif sur le VIH/sida et pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
PUNIA, P.L. (Mr./M.)

Member of the Council of States
Membre du Conseil des Etats (BJP)
Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (BJP)

DESAI, Anil Yeshwant (Mr./M.)

Member of the Council of States
Membre du Conseil des Etats (INC)
Member of the Council of States
Membre du Conseil des Etats (SS)
Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (BJP)

SINGH, Nagendra (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade
Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (BJP)

SINGH, Raj Kumar (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security
Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

KAMBHAMPATI, Hari Babu (Mr./M.)

Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (BJP)
Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (BJP)
Member of the House of the People
Membre de la Chambre du peuple (AIADMK)

BALA, Anju (Mrs./Mme)

MARAGATHAM, K. (Mrs./Mme)

MISHRA, Anoop (Mr./M.)
Secretary General of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire général du Groupe, Membre de l'ASGP

Secretary General, House of the People
Secrétaire général, Chambre du peuple

SHERIFF, Shumsher K. (Mr./M.)
Executive Member of the ASGP
Membre exécutif de l'ASGP

Secretary General, Council of States
Secrétaire général, Conseil des Etats

TATED, Sunil (Mr./M.)
Adviser to the Leader of the Delegation
Conseiller du Chef de la délégation

Principal Secretary to the Speaker, House of the People
Secrétaire principal de la Présidente, Chambre du peuple

JOHN, Cyril (Mr./M.)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation

Joint Secretary, House of the People
Co-Secrétaire, Chambre du peuple

JASON, S. (Mr./M.)

Director, Council of States
Directeur, Conseil des Etats
Additional Director, House of the People
Directeur additionnel, Chambre du peuple

RAMANA, L. V. (Mr./M.)
KASHYAP, Harish (Mr./M.)
Additional Private Secretary to the Speaker
Secrétaire particulier additionnel de la Présidente

Assistant Director, Council of States
Directeur adjoint, Conseil des Etats

KUMAR, Praveen (Mr./M.)

ROY, Rashmi (Ms./Mme)

Protocol Officer, House of the People
Chargée du protocole, Chambre du peuple

MISHRA, Vijay (Mr./M.)

Liaison Officer, House of the People
Attaché de liaison, Chambre du peuple

BIST, Umesh (Mr./M.)

Liaison Officer, House of the People
Attaché de liaison, Chambre du peuple

SALEEM, Mohd. (Mr./M.)

Liaison Officer, House of the People
Attaché de liaison, Chambre du peuple

(BJP: Bharatiya Janata Party / Parti Bharatiya Janata)

(INC: Indian National Congress / Parti du Congrès national indien)

(SS: Shivsena)

AIADMK: All India Anna Dravida Munnetra Kazhagam)

INDONESIA - INDONESIE

ZON, Fadli (Mr./M.)

Deputy Speaker of the House of Representatives
Vice-Président de la Chambre des Représentants
(Gerindra)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

HONORIS, Charles (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Committee for Interparliamentary Cooperation
Membre de la Chambre des Représentants (PDI-P)
Commission de la Coopération interparlementaire

FIKARNO, Dave Akbarshah (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Committee for Inter-Parliamentary Cooperation
Membre de la Chambre des Représentants (Golkar)
Commission de la coopération interparlementaire

MASRIFAH, Siti (Mrs./Mme)

Member of the House of Representatives
Committee for Interparliamentary Cooperation
Membre de la Chambre des Représentants (PKB)
Commission de la coopération interparlementaire

MUNAWAR, Rofi (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Vice Chairman of the Committee for Inte-Parliamentary
Cooperation

Committee on Middle East Questions

*Comité sur les questions relatives au**Moyen-Orient**Membre de la Chambre des Représentants (PKS)*
Vice-Président de la Commission de la coopération
interparlementaire

TAMLIHA, Syaifullah (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Vice Chairman of the Committee for Inte-Parliamentary
Cooperation*Membre de la Chambre des Représentants (PPP)*
Vice-Président de la Commission de la coopération
interparlementaire

SYAFRUDIN, Muhammad (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Committee for Interparliamentary Cooperation
Membre de la Chambre des Représentants (PAN)
Commission de la coopération interparlementaire

SUDIN (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Committee for Inter-Parliamentary Cooperation
Membre de la Chambre des Représentants
Commission de la coopération interparlementaire

SWASANANI, Winantuningtyastiti (Mrs./Mme)

Secretary General, House of Representatives
Secrétaire générale, Chambre des Représentants

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

ANGGORO, Heriyono Adi (Mr./M.)

Adviser, House of Representatives

Adviser to the Delegation

*Conseiller, Chambre des Représentants**Conseiller de la délégation*

ANDIKA, Muhammad Tri (Mr./M.)

Adviser, House of Representatives

Adviser to Leader of the Delegation

*Conseiller, Chambre des Représentants**Conseiller du Chef de la délégation*

NADHILA, Avina (Ms./Mme) Adviser to the Delegation <i>Conseillère de la délégation</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>
RETNOASTUTI, Endah Td (Mrs./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Secretary, House of Representatives <i>Secrétaire, Chambre des Représentants</i>
ALFIAH, Warsiti (Ms./Mme) Secretary to the ASGP delegation <i>Secrétaire de la délégation de l'ASGP</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>
SARTOMO, Sartomo (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>

(Gerindra: Great Indonesia Movement Party / Mouvement pour une grande Indonésie)
(PDI-P: Indonesian Democratic Party-Struggle / Parti démocrate indonésien en lutte)
(Golkar: Party of Functional Groups / Parti des groupes fonctionnels)
(PKB: National Awakening Party / Parti du réveil national)
(PKS: Prosperous Justice Party / Parti de la justice et de la prospérité)
(PPP: United Development Party / Parti du développement uni)
(PAN: National Mandate Party / Parti du mandat national)

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

HOSSEINI SADR, Moayed (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security, Secretary General of the Group, Leader of the delegation <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, Secrétaire général du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran Standing Committee for Industries and Mines <i>Membre du Parlement islamique d'Iran Commission permanente des industries et des mines</i>
JALALI, Kazem (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran Standing Committee for National Security and Foreign Policy <i>Membre du Parlement islamique d'Iran Commission permanente de la sécurité nationale et de la politique extérieure</i>
BET KOLYA, Younaten (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
JAHANGIRZADEH, Javad (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran Standing Committee for National Security and Foreign Policy <i>Membre du Parlement islamique d'Iran Commission permanente de la sécurité nationale et de la politique extérieure</i>
SALIMI, Alireza (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
HOSSEINI, S. Hadi (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique d'Iran</i>
EFTEKHARI, Laleh (Mrs./Mme)	Member of the Islamic Parliament of Iran Standing Committee for Cultural Affairs <i>Membre du Parlement islamique d'Iran Commission permanente des affaires culturelles</i>
SHEIKHOESLAM, Hossein (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Adviser, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller, Parlement islamique d'Iran</i>
GHASSEMPOUR, Amir Abbas (Mr./M.) Administrative Secretary <i>Secrétaire administratif</i>	Adviser, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller, Parlement islamique d'Iran</i>
GHASHGHAVI, Mehdi (Mr./M.)	Adviser, Islamic Parliament of Iran <i>Conseiller, Parlement islamique d'Iran</i>

SHAKERIAN (Mr./M.)
KHOM, Ghadir (Mr./M.)
AMIN NEJAD, Mohamad (Mr./M.)
HOSSEINI, Mohsen (Mr./M.)

Advisor / *Conseiller*
Advisor / *Conseiller*
Advisor / *Conseiller*
Advisor / *Conseiller*

ISRAEL

SHAI, Nachman (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of Parliament
Foreign Affairs and Defence Committee
Committee on the Status of Women and Gender
Equality
Special Committee for Discussion on the Public
Broadcast Bill 2015
Membre du Parlement (Z)
Commission des affaires étrangères et de la défense
Commission de la condition de la femme et de l'égalité
des sexes
Commission spéciale de consultation sur le projet de loi
sur la radio-télévision publique 2015

HASKEL, Sharren (Ms./Mme)

Member of Parliament
Special Committee on Drug and Alcohol Abuse
Science and Technology Committee
Special Committee for Public Petitions
Membre du Parlement (L)
Commission spéciale sur la toxicomanie et l'alcoolisme
Commission de la science et de la technologie
Commission spéciale des pétitions publiques
Director General, Parliament
Directeur général, Parlement
Sustainability Coordinator, Parliament
Coordonnateur de la durabilité, Parlement

PLOT, Ronen (Mr./M.)

CHAYEN, Samuel (Mr./M.)

FADIDA, Meir (Mr./M.)
Security Officer / *Agent de sécurité*
LAHAV, Refael (Mr./M.)
Security Officer / *Agent de sécurité*
NAIM, Tzachi (Mr./M.)
Security Officer / *Agent de sécurité*
KEDAR, Gershon (Mr./M.)
Ambassador / Permanent Representative
Ambassadeur / Représentant permanent
(Z: Zionist Camp / Union sioniste)
(L: Likud)

ITALY - ITALIE

AMORUSO, Francesco (Mr./M.)

Member of the Senate
Foreign Affairs Committee
Membre du Sénat (ALPA)
Commission des affaires étrangères

LOCATELLI, Pia Elda (Mrs./Mme)
IPU Advisory Group on HIV/AIDS and MNCH
Groupe consultatif sur le VIH/sida et pour la santé
de la mère, du nouveau-né et de l'enfant

Member of the Chamber of Deputies
Foreign Affairs Committee
Membre de la Chambre des Députés (PSI)
Commission des affaires étrangères
Protocol Officer, Chamber of Deputies
Chargée du protocole, Chambre des Députés

RADONI, Susanna (Ms./Mme)
Secretary of the Group and to the Delegation
Secrétaire du Groupe et de la délégation

Chamber of Deputies
Chambre des Députés

LASORSA, Antonella (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*
CACCESE, Erminia (Ms./Mme)
Interpreter / *Interprète*

SCAMMACCA, Filippo (Mr./M.)
Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent
(ALPA: Alleanza Liberalpopolare.Autonomie)
(PSI: Italian Socialist Party / Parti socialiste italien)

JAPAN - JAPON

SUZUKI, Shunichi (Mr./M.) Member of Executive Committee Leader of the Delegation <i>Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (LDP)</i>
KOGA, Yuichiro (Mr./M.)	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (LDP)</i>
KAMIKAWA, Yoko (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (LDP)</i>
YUNOKI, Michiyoshi (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (DPJ)</i>
YAMAMOTO, Taro (Mr./M.)	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (PLPTYF)</i>
SHIRAFUJI, Tomoki (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, House of Representatives <i>Directeur, Chambre des Représentants</i>
NISHIKOBE, Natsuko (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>
TATSUMI, Kenji (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseiller, Chambre des Représentants</i>
USUDA, Hitomi (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, House of Representatives <i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>
KURATA, Yasuo (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, House of Councillors <i>Directeur, Chambre des Conseillers</i>
OGAWA, Akiko (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, House of Councillors <i>Conseillère, Chambre des Conseillers</i>
TAKEUCHI, Kenta (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser, House of Councillors <i>Conseiller, Chambre des Conseillers</i>
KOINUMA, Kiyoshi (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i> (LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate) (DPJ: Democratic Party of Japan / Parti démocrate japonais) (PLPTYF: People's Life Party & Taro Yamamoto and Friends / Parti de la vie des citoyens & Taro Yamamoto et compagnie)	

JORDAN - JORDANIE

TARAWNEH, Atef (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of Representatives <i>Président de la Chambre des Représentants</i>
HADDADIN, Bassam (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
JALAMDEH, Adeeb (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat</i>
ALBAKKAR, Khaled (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ALBARAISEH, Moh'd (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>

ALRIYATI, Tamam (Mrs./Mme) Forum of Young Parliamentarians <i>Forum des jeunes parlementaires</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
OWAIS, Samer (Mr./M.) President of the Committee to Promote Respect for IHL <i>Président du Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
ALGARAGERE, Amneh (Mrs./Mme) Coordinating Committee of Women Parliamentarians <i>Comité de coordination des Femmes parlementaires</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
AL-GHRIR, Hamad (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire général, Chambre des Représentants</i>
AL-ADWAN, Firas (Mr./M.)	General Director, Speaker's Office, House of Representatives <i>Directeur général, Bureau du Président, Chambre des Représentants</i>
ALWAKED, Abdelrahim (Mr./M.)	Director, Presidency Affairs, House of Representatives <i>Directeur, Affaires présidentielles, Chambre des Représentants</i>
ALMASHAKBEEH, Adnan (Mr./M.)	Director, International Affairs, Senate <i>Directeur, Affaires internationales, Sénat</i>
AL-MAJALI, Ayman (Mr./M.)	Head of Protocol, House of Representatives <i>Chef du protocole, Chambre des Représentants</i>
ABU ELEZZ, Khaled (Mr./M.)	Advisor, Senate <i>Conseiller, Sénat</i>
ALATTI, Rodina (Mrs./Mme)	Advisor, House of Representatives <i>Conseillère, Chambre des Représentants</i>
HUNAITI, Attallah (Mr./M.)	Media Advisor to the Speaker, House of Representatives <i>Conseiller médias du Président, Chambre des Représentants</i>

KENYA

ETHURO, David Ekwee (Mr./M.) President of the Group, Member of the Executive Committee, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate <i>Président du Sénat</i>
KILONZO JUNIOR, Mutula (Mr./M.)	Member of the Senate Finance, Commerce and Budget Committee Legal Affairs and Human Rights Committee Information and Communication Committee <i>Membre du Sénat Commission des finances, du commerce et du budget Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme Commission de l'information et de la communication</i>
NABWALA MUKIITE, Catherine (Mrs./Mme) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies</i>	Member of the Senate Finance Committee Health Committee <i>Membre du Sénat (ODM) Commission des finances Commission de la santé</i>
AMESO AMOLO, Rachel (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Energy, Information and Communication Committee on Delegated Legislation <i>Membre de l'Assemblée nationale (ODM)</i>

	<i>Commission de l'énergie, de l'information et de la communication</i>
	<i>Commission de la législation déléguée</i>
KARIUKI, Steven (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Education, Research Science and Technology <i>Membre de l'Assemblée nationale (ODM)</i> <i>Commission de l'éducation, de la recherche scientifique et de la technologie</i>
NYAGA MUCHIRI, John (Mr./M.)	Member of the National Assembly Committee on Public Investment <i>Membre de l'Assemblée nationale (TNA)</i> <i>Commission des investissements publics</i>
PAULATA KORERE, Sarah (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Lands Committee on Regional Integration <i>Membre de l'Assemblée nationale (URP)</i> <i>Commission des terres</i> <i>Commission de l'intégration régionale</i>
PKOSING LOSIAKOU, David (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the National Assembly Defence and Foreign Relations Committee Committee on Parliamentary Library and Broadcasting <i>Membre de l'Assemblée nationale (URP)</i> <i>Commission de la défense et des relations étrangères</i> <i>Commission de la bibliothèque parlementaire et de la radiodiffusion</i>
LESUUDA, Naisula (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	Senator / <i>Sénatrice</i>
M. NYEGENYE, Jeremiah (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
ALI MOHAMED, Mohamed (Mr./M.)	Director <i>Directeur</i>
CHANIA, Daniel (Mr./M.)	Senior Clerk Assistant, Senate <i>Greffier principal adjoint, Sénat</i>
LEMUNA, Moses (Mr./M.)	Clerk Assistant, National Assembly <i>Greffier adjoint, Assemblée nationale</i>
MATHOOKO, Bonnie (Mr./M.)	Chief Research Officer, Senate <i>Chargé principal de la recherche, Sénat</i>
WALALA, Ronald (Mr./M.)	Legal Counsel, National Assembly <i>Conseiller légal, Assemblée nationale</i>
LIMO, Lucianne (Ms./Mme)	Media Relations Officer, Senate <i>Chargée des relations avec les médias, Sénat</i>
EDUNG, Edward (Mr./M.) Personal Assistant <i>Assistant particulier</i>	
MOGERE, Zakayo (Mr./M.)	Adviser, Senate <i>Conseiller, Sénat</i>
(ODM: Orange Democratic Movement / Mouvement démocratique orange)	
(TNA: The National Alliance / Alliance nationale)	
(URP: United Republican Party / Parti républicain uni)	

KUWAIT - KOWEIT

ALGHANIM, Marzouq (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
ABDULLAH, Khalil (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>

ALHAJRI, Madhi (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALHAMDAN, Homoud (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALROWAIE, Oudah (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALNUSF, Rakan (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALSHAYA, Faisal (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ALKANDARI, Allam (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
ALHARBAN, Talal (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	Head of Foreign Affairs Department, National Assembly <i>Chef du Département des affaires étrangères, Assemblée nationale</i>
JOMAH, Bader (Mr./M.)	Head of Department, National Assembly <i>Chef de département, Assemblée nationale</i>
ALDOWAISAN, Mohammed (Mr./M.)	Manager, National Assembly <i>Directeur, Assemblée nationale</i>
ALANEZI, Mishal (Mr./M.) Secretary / <i>Secrétaire</i>	Manager, National Assembly <i>Directeur, Assemblée nationale</i>
ALMOTAWWA, Amal (Mr./M.)	Manager, National Assembly <i>Directeur, Assemblée nationale</i>
FARDAN, Amer (Mr./M.)	Manager, National Assembly <i>Directeur, Assemblée nationale</i>
ALSABTI, Abdulhakim (Mr./M.)	Manager, National Assembly <i>Directeur, Assemblée nationale</i>
ALMONEEFI, Jamal (Mr./M.)	Staff, National Assembly <i>Secrétariat, Assemblée nationale</i>
ALDOWAIHI, Nasser (Mr./M.)	Staff, National Assembly <i>Secrétariat, Assemblée nationale</i>
ALAJMI, Mobarak (Mr./M.)	Staff, National Assembly <i>Secrétariat, Assemblée nationale</i>
ALAWADHI, Abdullah (Mr./M.)	Staff, National Assembly <i>Secrétariat, Assemblée nationale</i>

LATVIA - LETTONIE

DAUDZE, Gundars (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of Parliament Legal Affairs Committee Parliamentary Inquiry Committee <i>Vice-Président du Parlement (ZZS)</i> <i>Commission des affaires juridiques</i> <i>Commission d'enquête</i>
SUDRABA, Inguna (Ms./Mme)	Member of Parliament Budget and Finance (Taxation) Committee Public Expenditure and Audit Committee <i>Membre du Parlement (NsL)</i> <i>Commission du budget et des finances (taxation)</i> <i>Commission des dépenses publiques et d'évaluation</i>
SICS, Martins (Mr./M.)	Member of Parliament Social and Employment Matters Committee Public Expenditure and Audit Committee <i>Membre du Parlement (LRA)</i> <i>Commission des questions sociales et de l'emploi</i> <i>Commission des dépenses publiques et d'évaluation</i>
PAURA, Sandra (Mrs./Mme) Secretary of the Group	Head of the Interparliamentary Relations Bureau, Parliament

Secrétaire du Groupe

Chef du Bureau des relations interparlementaires,
Parlement

(ZZS: Union of Farmers and Greens / Union des Verts et des paysans)

(NsL: For Latvia from the Heart / De tout cœur pour la Lettonie)

(LRA: Latvian Regional Alliance / Alliance des régions lettones)

LEBANON - LIBAN

HMAYED, Ayoub (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

RAHMEH, Emile (Mr./M.)

Member of the National Assembly
*Membre de l'Assemblée nationale***LESOTHO**

MOTSAMAI, Ntlhoi (Ms./Mme)

Speaker of the National Assembly
Présidente de l'Assemblée nationale (DC)

President of the Group, Leader of the Delegation

Présidente du Groupe, Chef de la délégation

MONTSUOE, Lethoba (Mr./M.)

Deputy Speaker of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée nationale (LCD)

HOOHLO, Futho (Mr./M.)

Vice-President of the Senate
Chairman of the Sustainable Development Goals
Committee
Business Committee
Committee on Standing Orders and Staff
Vice-Président du Sénat (ABC)
*Président de la Commission des objectifs de
développement durable*
Comité directeur

PHEKO, Thabang (Mr./M.)

Commission du règlement et du personnel
Member of the National Assembly
Portfolio Committee on Law and Public Safety Cluster
Membre de l'Assemblée nationale (LCD)
Comité du portefeuille des lois et de la santé publique

FINE LEBOHANG, Maema (Mr./M.)

Secretary General, National Assembly
Secrétaire général, Assemblée nationale

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

MPESI, 'Mats'otetsi Suzan (Mrs./Mme)

Deputy Clerk, Senate
Secrétaire générale adjointe, Sénat

Secretary of the Group, Member of the ASGP

Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

MABELENG, Katleho (Mr./M.)

Secretary to the Office of the Speaker, National
Assembly
*Secrétaire au Bureau du Président, Assemblée
nationale*

Secretary of the Group

Secrétaire du Groupe

LESIA, Motseki (Mr./M.)

Personal Secretary to the Vice-President, Senate
Secrétaire particulier du Vice-Président, Sénat

(DC: Democratic Congress / Congrès démocratique)

(LCD: Lesotho Congress for Democracy / Congrès pour la démocratie au Lesotho)

(ABC: All Basotho Convention / Convention des Basotho)

LIBYA - LIBYE

MISBAH, Hassan Taher (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des représentants

Leader of the Delegation

*Chef de la délégation***LIECHTENSTEIN**

LANTER-KOLLER, Violanda (Mrs./Mme)

Deputy Speaker of the Diet
Vice-Présidente, Diète (VU)

BÜCHEL, Helmuth (Mr./M.)

Member of the Diet
Membre, Diète (FBP)

WACHTER, Gabriele (Mrs./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Secretary General, Diet
Secrétaire générale, Diète

(VU: Patriotic Union / Union patriotique)
(FBP: Progressive Citizens' Party / Parti des citoyens progressistes)

LITHUANIA - LITUANIE

GAPSYS, Vytautas (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of Parliament
Committee on Legal Affairs
Membre du Parlement (L)
Commission des affaires juridiques

KIRKILAS, Gediminas (Mr./M.)

Deputy Speaker of Parliament
Chairman of the Committee on European Affairs
Committee on the Development of Information Society
Vice-Président du Parlement (LSDP)
Président de la Commission des affaires européennes
Commission du développement de la société de l'information

BILOTAITE, Agne (Ms./Mme)

Member of Parliament
Committee on State Administration and Local Authorities
Membre du Parlement (TS-LKD)
Commission de l'administration d'Etat et des autorités locales

SUMSKIENE, Laura (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Adviser, International Relations Unit, Parliament
Conseillère, Département des relations internationales, Parlement

(L: Labour Party / Parti du travail)

(LSDP: Lithuanian Social Democratic Party / Parti social-démocrate de Lituanie)

(TS-LKD: Homeland Union - Lithuanian Christian Democrats / Union de la patrie - Démocrates-chrétiens de Lituanie)

LUXEMBOURG

KOX, Henri (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Deputy Speaker of the Chamber of Deputies
Vice-Président, Chamber of Deputies (Déi Gréng)

BERGER, Eugène (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Membre, Chamber of Deputies (DP)

(Déi Gréng: Parti les Verts / Green Party)

(DP: Democratic Party / Parti démocratique)

MADAGASCAR

IJO (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

DELPHINE, Florentine (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

RAVELOSON, Ludovic Adrien (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Home Affairs and Decentralization
Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission de l'intérieur et de la décentralisation

JEAN, Daniel (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

ANDRIANJANAHARY, Fanomezantsoa (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

BEFOUROUACK, William (Mr./M.)

Secretary General of the National Assembly

Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secrétaire général de l'Assemblée nationale

MALAWI

MSOWOYA, Richard (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation
KACHIKHO, Anna Namathanga (Ms./Mme)

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (MCP)

MHONE, Ralph (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Social and Community Affairs Committee
Membre de l'Assemblée nationale (DPP)
Commission des affaires sociales et communautaires

NJOLOMOLE, Henry Hilary (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP
KAIRA, Patrick (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Legal Affairs Committee
Membre de l'Assemblée nationale (PP)
Commission des affaires juridiques
Deputy Clerk, National Assembly
Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale

MWENYEHELI, Jeffrey (Mr./M.)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation
MWAFULIRWA, Bitwell Goodfin (Mr./M.)
Security Officer to the Speaker
Agent de sécurité du Président
MLENGA, Mayamiko (Mr./M.)
Security Officer to the Speaker
Agent de sécurité du Président

Advisor to the Speaker, National Assembly
Conseiller du Président, Assemblée nationale
Chief Clerk Assistant, National Assembly
Greffier principal adjoint, Assemblée nationale

(MCP: Malawi Congress Party / Parti du Congrès du Malawi)
(DPP: Democratic Progressive Party / Parti démocratique progressiste)
(PP: People's Party / Parti populaire)

MALAYSIA - MALAISIE

WEE, Ka Siong (Mr./M.)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the House of Representatives
Minister in the Prime Minister's Department
Membre de la Chambre des Représentants (MCA)
Ministre au Département du premier Ministre

CHIANG CHIN, Ng (Mr./M.)

Member of the Senate
Membre du Sénat (MCA)

CHIN HAN, Koh (Mr./M.)

Member of the Senate
Membre du Sénat

MAHMUD, Siti Mariah (Mrs./Mme)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (NTP)

DEVARAJ, Micheal Jeyakumar (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (SPM)

VYVEGANATHAN, Lavinia (Ms./Mme)

Under-Secretary, International Affairs and Protocol
Division, House of Representatives
Sous-Secrétaire, Division des affaires internationales
et du protocole, Chambre des Représentants

TING HAN, Lee (Mr./M.)

Secretary, House of Representatives
Secrétaire, Chambre des Représentants

SAMSURI, Zamrizam (Mr./M.)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Adviser, House of Representatives
Conseiller, Chambre des Représentants

SARJIT SINGH, Amarjit Singh (Mr./M.)

Diplomat / *Diplomate*

(MCA: Malaysian Chinese Association / Association sino-malaisienne)
(NTP: National Trust Party of Malaysia / Parti malaisien de la fiducie nationale)
(SPM: Socialist Party of Malaysia / Parti socialiste malaisien)

MALDIVES

MOHAMED, Abdulla Maseeh (Mr./M.) President of the Group <i>Président du Groupe</i>	Speaker of the People's Majlis <i>Président, Majlis du Peuple</i>
SOLIH, Ibrahim Mohamed (Mr./M.)	Member of the People's Majlis <i>Membre, Majlis du Peuple (MDP)</i>
RASHEED, Asma (Ms./Mme)	Member of the People's Majlis Social Affairs Committee Petitions Committee <i>Membre, Majlis du Peuple (PPM)</i> <i>Commission des affaires sociales</i> <i>Commission des pétitions</i>
MAUROOF, Ali (Mr./M.)	Member of the People's Majlis <i>Membre, Majlis du Peuple (MDA)</i>
RIFAU, Abdulla (Mr./M.)	Member of the People's Majlis Petitions Committee <i>Membre, Majlis du Peuple (PPM)</i> <i>Commission des pétitions</i>
MOHAMED, Ahmed (Mr./M.) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, People's Majlis <i>Secrétaire général, Majlis du Peuple</i>
ZAKARIYYA, Abdul Hameed (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	Head, Foreign Relations, People's Majlis <i>Chef des relations étrangères, Majlis du Peuple</i>
RIYAZ, Hussain (Mr./M.)	Personal Secretary to the Speaker, People's Majlis <i>Secrétaire particulier du Président, Majlis du Peuple</i>

(MDP: Maldivian Democratic Party / Parti démocratique des Maldives)
(PPM: Progressive Party of Maldives / Parti progressiste des Maldives)
(MDA: Maldives Development Alliance / Alliance des Maldives pour le développement)

MALI

THIAM, Amadou (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Second Deputy Speaker of the National Assembly <i>Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale (APM)</i>
DRAME, Coulibaly Maimouna (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Sixth Parliamentary Secretary <i>Membre de l'Assemblée nationale (RPM)</i> <i>Sixième Secrétaire parlementaire</i>
SANKARE, Idrissa (Mr./M.)	Member of the National Assembly Chair, Rural Development and Environment Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (ASMA)</i> <i>Président de la Commission du développement rural et de l'environnement</i>
CISSÉ, Amadou (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade <i>Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (VRD)</i>
KOUYATE, Ousmane (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (RPM)</i>
MAIGA, Abdou Agouzer (Mr./M.)	Member of the National Assembly

MAIGA, Amadou (Mr./M.)	<i>Membre de l'Assemblée nationale (APM)</i> Member of the National Assembly Second Parliamentary Secretary <i>Membre de l'Assemblée nationale (VRD)</i> <i>Deuxième Secrétaire parlementaire</i>
TIMBINE, Moussa (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée Nationale (RPM)</i> Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire Général, Assemblée Nationale</i>
SIDIBE, Modibo (Mr./M.)	
Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	
(APM: Alliance for Mali / Alliance pour le Mali) (RPM: Rally for Mali / Rassemblement pour le Mali) (ASMA: Alliance for Solidarity in Mali / Alliance pour la solidarité au Mali) (VRD: Republican and Democratic Vigilance / Vigilance républicaine et démocratique)	

MALTA - MALTE

FARRUGIA, Godfrey (Mr./M.)	Member of the House of Representatives House Business Committee <i>Membre de la Chambre des Représentants (S&D)</i> <i>Commission des questions intérieures</i>
Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	
GONZI, Michael (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (EPP)</i>
VELLA, Andre (Mr./M.)	Research Analyst, House of Representatives <i>Analyste de recherche, Chambre des Représentants</i>
(S&D: Labour Party / Parti travailliste) (EPP: Nationalist Party / Parti nationaliste)	

MAURITANIA – MAURITANIE

TALEBNA, Mohamed (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	

MAURITIUS – MAURICE

DUVAL, Adrien Charles (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale</i>
Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	
RUTNAH, Satyaprakas-Hsing (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Deputy Chief Whip <i>Membre de l'Assemblée nationale, Chef de file adjoint</i>
BARBIER, Jean-Claude (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>

MEXICO - MEXIQUE

CUEVAS, Gabriela (Mrs./Mme)	Member of the Senate Chairperson of the International Affairs Committee <i>Membre du Sénat (PAN)</i> <i>Présidente de la Commission des affaires internationales</i>
Committee to Promote Respect for IHL Leader of the Delegation <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i> <i>Chef de la délégation</i>	

GUERRA, Marcela (Ms./Mme)	Member of the Senate Chairperson of the Foreign Affairs, North America Committee <i>Membre du Sénat (PRI)</i> <i>Présidente de la Commission des affaires extérieures, Amérique du Nord</i>
ORTIZ, Graciela (Mrs./Mme) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs <i>Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i>	Member of the Senate Chairperson of the Legislative Studies Committee <i>Membre du Sénat (PRI)</i> <i>Présidente de la Commission des études législatives</i>
POZOS, Raul (Mr./M.)	Member of the Senate Chairman of the Administration Committee <i>Membre du Sénat (PRI)</i> <i>Président de la Commission de l'administration</i>
ROJAS, Laura (Ms./Mme)	Member of the Senate Chairperson of the Foreign Affairs, International Organizations Committee <i>Membre du Sénat (PAN)</i> <i>Présidente de la Commission des affaires extérieures, Organisations internationales</i>
TORRES, Daniel (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Committee on Transport <i>Membre de la Chambre des Députés (PRI)</i> <i>Commission des transports</i>
VALERA, Diego (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Committee on Social Development <i>Membre de la Chambre des Députés (PVEM)</i> <i>Commission du développement social</i>
BÁRCENA VARGAS, Marisol (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Committee on Governance Committee on External Relations <i>Membre de la Chambre des Députés (PAN)</i> <i>Commission de la gouvernance</i> <i>Commission des relations extérieures</i>

(PAN: National Action Party / Parti de l'Action nationale)

(PRI: Institutional Revolutionary Party / Parti révolutionnaire institutionnel)

(PVEM: Green Party of Mexico / Parti vert du Mexique)

MICRONESIA (FEDERATED STATES OF) - MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)

ALIK, Alik L. (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Congress Vice-Chair, Judiciary and Governmental Operations Committee Vice-Chair, Resources and Development Committee Transportation and Communications Committee Health and Social Affairs Committee <i>Membre du Congrès</i> <i>Vice-Président de la Commission des opérations judiciaires et gouvernementales</i> <i>Vice-Président de la Commission des ressources et du développement</i> <i>Commission des transports et des communications</i> <i>Commission de la santé et des affaires sociales</i>
BONSIANO, Nethon F. (Mr./M.)	Member of the Congress Chair, Health and Social Affairs Committee Ways and Means Committee Education Committee External Affairs Committee <i>Membre du Congrès</i> <i>Président de la Commission de la santé et des affaires sociales / Commission des voies et moyens</i>

ROMOLOW, U. Robson (Mr./M.)

Commission de l'éducation
Commission des affaires extérieures
 Member of the Congress
 Judiciary and Governmental Operations Committee,
 Resources and Development Committee
 Vice-Chair, External Affairs Committee
 Vice-Chair, Transportation and Communications
 Committee
Membre, Congrès / Commission des opérations
judiciaires gouvernementales, Commission des
ressources et du développement, Vice-Président de la
Commission des affaires extérieures, Vice-Président de la
Commission des transports et des communications

Staff Attorney, Congress
Avocate de commission, Congrès

ALLEN, Catherine (Ms./Mme)
 Advisor to the Group
Conseillère du Groupe

MONACO

FICINI, Alain (Mr./M.)
 Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Member of the National Council
Membre du Conseil national

AMORATTI-BLANC, Nathalie (Mrs./Mme)

Member of the National Council
Membre du Conseil national

MOROCCO - MAROC

BENCHAMACH, Hakim (Mr./M.)
 Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Speaker of the House of Councillors
Président de la Chambre des Conseillers (PAM)

TAGOUANE, Bouamar (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PI)

LAZREK, Nourddine (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des représentants (RNI)

EL ABDI, Rachid (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des représentants (PAM)

BENMESSAOUD, Rachida (Mrs./Mme)
 Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
Bureau de la Commission permanente des Affaires
des Nations Unies

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des représentants (USFP)

BENMESSAOUD, Mohammed Salem (Mr./M.)

Member of the House of Councillors
Membre de la Chambre des Conseillers (PI)

CHEIKHI, Nabil (Mr./M.)

Member of the House of Councillors
Membre de la Chambre des Conseillers (PJD)

KOUSKOUS, Hamid (Mr./M.)

Member of the House of Councillors
Membre de la Chambre des Conseillers (MP)

GHOULAM, Mounia (Ms./Mme)
 Advisor / *Conseillère*

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des représentants

TOUIZI, Ahmed (Mr./M.)

Member of the House of Councillors
Membre de la Chambre des Conseillers

EL KHADI, Najib (Mr./M.)
 Member of the ASGP

Secretary General, House of Representatives
Secrétaire général, Chambre des représentants

Membre de l'ASGP

DRIOUCHE, Abdelwahad (Mr./M.)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation

General Councillor, Parliamentary Diplomacy, House of Councillors
Conseiller général chargé de la diplomatie parlementaire, Chambre des Conseillers

SATRAOUY, Said (Mr./M.)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Head, Multilateral Relations, House of Representatives
Chef de Service des relations multilatérales, Chambre des représentants

EL HAIDAOUI, Youssef (Mr./M.)

Head of the IT Department, House of Representatives
Chef du Département de l'informatique, Chambre des représentants

(PAM: Authenticity and Modernity Party / Parti Authenticité et Modernité)

(PI: Istiqlal Party / Parti de l'Istiqlal)

(RNI: National Rally of Independents / Rassemblement national des indépendants)

(USFP: Socialist Union of Popular Forces / Union socialiste de forces populaires)

(PJD: Justice and Development Party / Parti de la Justice et du développement)

(MP: Popular Movement / Mouvement populaire)

MOZAMBIQUE

MACAMO DLOVO, Veronica (Mrs./Mme)
Leader of the Delegation
Chef de la délégation

Speaker of the Assembly of the Republic
Présidente de l'Assemblée de la République (FRELIMO)

KATUPHA, José Mateus (Mr./M.)
President of the Group
Président du Groupe

Member of the Assembly of the Republic
Spokesperson of the Permanent Committee
Membre de l'Assemblée de la République (FRELIMO)
Porte-parole de la Commission permanente

MACUIANE, Saimone Muhambi (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Constitution and Legal Affairs, Human Rights Committee
Membre de l'Assemblée de la République (RENAMO)
Commission des affaires légales et constitutionnelles,
Commission des droits de l'homme

MALEMA, Lucinda (Mrs./Mme)

Member of the Assembly of the Republic
Social Affairs and Gender Committee
Membre de l'Assemblée de la République (FRELIMO)
Commission des affaires sociales et de l'égalité des sexes

YASSINE, Mohamad (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République

CORREIA, Armando (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General
Secrétaire général

BONIFÁCIO, Cesar (Mr./M.)
Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

Director
Directeur

FUMO, Justino (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

NEVES, Simião (Mr./M.)

Interpreter / *Interprète*

CHAUQUE, Fatima (Ms./Mme)

Advisor / *Conseillère*

LISSENGA, Lucrecia (Ms./Mme)

Advisor / *Conseillère*

MATSHINHE, Alfredo (Mr./M.)

Advisor / *Conseiller*

GUDJAMO, Celso (Mr./M.)

Advisor / *Conseiller*

BANDE, Elizabeth (Ms./Mme)

Advisor / *Conseillère*

(FRELIMO: Mozambican Liberation Front / Front de libération du Mozambique)

(RENAMO: Mozambican National Resistance / Résistance nationale du Mozambique)

NAMIBIA - NAMIBIE

KATJAVIVI, Peter H. (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly Chairperson of the Standing Rules, Orders and Internal Arrangements Committee, Privileges Committee <i>Président de l'Assemblée nationale (SWAPO)</i> <i>Président de la Commission du règlement, de la procédure et des modalités internes</i>
MENSAH-WILLIAMS, Margaret Natalie (Mrs./Mme) <i>Ex-officio</i> Member of the Executive Committee, President of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians <i>Membre de droit du Comité exécutif,</i> <i>Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires</i>	Speaker of the National Council Chairperson of the Standing Rules and Orders <i>Présidente du Conseil national (SWAPO)</i> <i>Présidente de la Commission du règlement et de la procédure</i>
KATAMELO, Phillipus Wido (Mr./M.)	Member of the National Council Chairperson of the Urban and Rural Development Committee <i>Membre du Conseil national (SWAPO)</i> <i>Président de la Commission du développement urbain et rural</i>
SIPAPELA, Cletius Sipapela (Mr./M.)	Member of the National Council Chairperson of the Standing Committee on Habitat <i>Membre du Conseil national (SWAPO)</i> <i>Président de la Commission permanente de l'habitat</i>
TOBIAS, Lebbius Tangeni (Mr./M.)	Member of the National Council Standing Rules and Orders Committee <i>Membre du Conseil national (SWAPO)</i> <i>Commission du règlement et de la procédure</i>
//GOWASES, Clara (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Human Resources and Community Development Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (RP)</i> <i>Commission des ressources humaines et du développement communautaire</i>
SIBUNGO, Heather (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Deputy Chairperson of the Economics and Public Administration Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (SWAPO)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission de l'économie et de l'administration publique</i>
VAN WYK, Jan Johannes (Mr./M.)	Member of the National Assembly Public Accounts Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (UPM)</i> <i>Commission des comptes publics</i>
ANTSINO, Johannes H. (Mr./M.) Adviser <i>Conseiller</i>	Member of Parliament, National Council <i>Membre du Parlement, Conseil national</i>
MUPURUA, Juliet Undjee (Ms./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, National Council <i>Secrétaire générale adjointe, Conseil national</i>
THEOFELLUS, Emma (Ms./Mme) Adviser <i>Conseillère</i>	Member of the Children's Parliament, National Assembly <i>Membre du Parlement des enfants</i> <i>Assemblée nationale</i>
NDEUYEEKA, Norman (Mr./M.) Adviser <i>Conseiller</i>	Member of the Children's Parliament, National Assembly <i>Membre du Parlement des enfants</i> <i>Assemblée nationale</i>
ISAAK, Willem H. (Mr./M.) Secretary of the Group	Chief Parliamentary Clerk, National Assembly <i>Greffier parlementaire principal, Assemblée nationale</i>

Secrétaire du Groupe

UUYUNI, Norbert Angula (Mr./M.)

Parliamentary Clerk, National Council
Greffier parlementaire, Conseil national
Deputy Director, National Council
Directrice adjointe, Conseil national

MTAMBANENGWE, Anethe (Ms./Mme)

Special Assistant to the Chairperson
Assistante special de la Présidente

KANGUATJIVI, Nelson (Mr./M.)

National Assembly
Assemblée nationale

KAUKUNGUA, Ndahafa S. (Ms./Mme)

Senior Information Officer, National Assembly
Chargée principale de l'information, Assemblée nationale

TJITENDERO, Ripuree (Ms./Mme)

Personal Assistant to the Speaker, National Assembly
Assistante particulière du Président, Assemblée nationale

SHILONGO, Shafodino (Mr./M.)

Adviser, National Council
Conseiller, Conseil national

SHINDUME, Tudiminapo (Mr./M.)

Adviser, National Council
Conseiller, Conseil national

NAMBAHU, Leonard (Mr./M.)

Ambassador/Permanent Representative
Ambassadeur/Représentant permanent

NDADI, Elina (Ms./Mme)

Diplomat / *Diplomate*

(SWAPO: South West Africa People's Organization / Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)

(RP: Republican Party / Parti républicain)

(UPM: United People's Movement / Mouvement Populaire Unifié)

NEPAL

GHARTI, Onasari (Mrs./Mme)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

Speaker of the Legislature - Parliament

Présidente de la Législature - Parlement (CPN)

NEUPANE, Ishowari Devi (Ms./Mme)

Member of the Legislature - Parliament

Membre de la Législature - Parlement

GHARTI, Gokul Prasad (Mr./M.)

Member of the Legislature - Parliament

Membre de la Législature - Parlement

NEPALI, Sita Kumari (Ms./Mme)

Member of the Legislature - Parliament

Membre de la Législature - Parlement

YADAV, Shivajee (Mr./M.)

Member of the Legislature - Parliament

Membre de la Législature - Parlement

CHAUDHARY, Yogendra (Mr./M.)

Member of the Legislature - Parliament

Membre de la Législature - Parlement

BHATTARAI, Manohar Prasad (Mr./M.)

Secretary of the Group, Member of the ASGP

Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

Secretary General

Secrétaire général

GAUTAM, Bharat Raj (Mr./M.)

Secretary to the Delegation

Secrétaire de la délégation

Joint Secretary

Co-Secrétaire

DARLAMI MAGAR, Bhakta Bhadur (Mr./M.)

Personal Secretary to the Speaker

Assistant particulier de la Présidente

(CPN: Unified Communist Party Nepal (Maoist) / Parti communiste népalais (maoïste))

NETHERLANDS - PAYS-BAS

ATSMA, Joop (Mr./M.)

Leader of the Delegation

Chef de la délégation

Member of the Senate

Infrastructure and Environment Committee

Economic Affairs Committee

Health, Welfare and Sports Committee

SCHRIJVER, Nico (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	<i>Membre du Sénat (CDA)</i> <i>Commission des infrastructures et de l'environnement</i> <i>Commission des affaires économiques</i> <i>Commission de la santé, des affaires sociales et du sport</i> Member of the Senate Committee on Foreign Affairs, Defence and Development Cooperation European Affairs Committee Security and Justice Committee <i>Membre du Sénat (PvdA)</i> <i>Commission des affaires étrangères, de la défense et de la coopération pour le développement</i> <i>Commission des affaires européennes</i> <i>Commission de la sécurité et de la justice</i> Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (CDA)</i> Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PvdA)</i> Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (VVD)</i> Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
MULDER, Agnes (Ms./Mme)	
WOLBERT, Agnes (Ms./Mme)	
TAVERNE, Joost (Mr./M.)	
HAMILTON, Geert Jan (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire général adjoint, Chambre des Représentants</i>
HEIDA, Harke (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	
NIEUWENHUIZEN, Bas (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director <i>Directeur</i>

(CDA: Christian Democratic Appeal / Appel chrétien-démocrate)

(PvdA: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(VVD: People's Party for Freedom and Democracy / Parti populaire pour la liberté et la démocratie)

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE

KING, Annette (Ms./Mme) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights, Leader of the Delegation <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives Health Committee, Parliamentary Service Commission <i>Membre de la Chambre des Représentants (L)</i> <i>Commission de la santé, Commission du service parlementaire</i>
BAYLY, Andrew (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Committee on Finance and Expenditure, Transport and Industrial Relations <i>Membre de la Chambre des Représentants (PN)</i> <i>Commission des finances et des dépenses, des transports et des relations industrielles</i>
MARTIN, Tracey (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Education and Science Committee <i>Membre de la Chambre des Représentants (NZF)</i> <i>Commission de l'éducation et des sciences</i>
TASKER, Daniel (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Parliamentary Relations Officer, House of Representatives <i>Chargé des relations parlementaires</i> <i>Chambre des Représentants</i>

(L: Labour Party / Parti du travail)

(PN: National Party / Parti national)

(NZF: New Zealand First Party / La Nouvelle-Zélande d'abord)

NIGERIA

LASUN, Yusuf S. (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i> GAYA, Kabiru (Mr./M.)	Deputy Speaker of the House of Representatives <i>Vice-Président de la Chambre des représentants (APC)</i> Member of the Senate Chair, Committee on Works <i>Membre du Sénat (APC)</i> <i>Président de la Commission des travaux</i>
IBRAHIM, Rafiu (Mr./M.)	Member of the Senate Chair, Committee on Banking and Financial Institutions <i>Membre du Sénat (APC)</i> <i>Président de la Commission des institutions bancaires et financières</i>
NAFADA, Bayero Usman (Mr./M.)	Member of the Senate Chairman of the Inter-Parliamentary Affairs Committee <i>Membre du Sénat (APC)</i> <i>Président de la Commission des affaires interparlementaires</i>
ADEDOYIN, Funke (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives Deputy Chair, Committee on Defence <i>Membre de la Chambre des représentants (APC)</i> <i>Vice-Présidente de la Commission de la défense</i>
FULATA, Abubakar Hassan (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Deputy Chair, Committee on Petitions <i>Membre de la Chambre des représentants (APC)</i> <i>Vice-Président de la Commission des pétitions</i>
IGBOKWE, Raphael Nnanna (Mr./M.) Forum of Young Parliamentarians <i>Forum des jeunes parlementaires</i>	Member of the House of Representatives Inter-Parliamentary Relations Committee <i>Membre de la Chambre des représentants (PDP)</i> <i>Commission des relations interparlementaires</i>
IKON, Samuel (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Chair, Inter-Parliamentary Relations Committee <i>Membre de la Chambre des représentants (PDP)</i> <i>Président de la Commission des relations interparlementaires</i>
FASEYI, Duro (Mr./M.)	Member of the Senate, Senate Chair, Committee on Air Force <i>Membre du Sénat, Sénat</i> <i>Président de la Commission de l'armée de l'air</i>
AUDU, Rabi (Mrs./Mme) Secretary of the Group, Member of the ASGP <i>Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP</i>	Director, International Relations, National Assembly <i>Directrice, Relations internationales, Assemblée nationale</i>
GARBA, Lawal A. (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director, Global Institutions, National Assembly <i>Directeur, Institutions mondiales, Assemblée nationale</i>
ASHIEKAA, Christopher (Mr./M.)	Special Assistant to the Clerk, National Assembly <i>Assistant spécial du Secrétaire général</i> <i>Assemblée nationale</i>
BUKOYE, Alh. Lasisi (Mr./M.)	Secretary, Finance and Account, National Assembly <i>Secrétaire, finance et comptabilité, Assemblée nationale</i>
OBASI, Ijeoma Ngene (Mrs./Mme)	Senior Legislative Officer, IPU Desk, National Assembly <i>Fonctionnaire légale principale, Assemblée nationale</i>
OKOH, Bernard Uzeme (Mr./M.)	Clerk/Secretary, Senate Committee on Inter-Parliamentary Affairs <i>Secrétaire de la Commission du Sénat des affaires interparlementaires</i>
ASAW, Caroline (Ms./Mme)	Clerk/Secretary, House of Representatives Committee on Inter-Parliamentary Relations <i>Secrétaire de la Commission de la Chambre des</i>

ABIODUN, Fadeyi (Mr./M.)	<i>représentants des relations interparlementaires</i> Special Assistant, Public Affairs
TENIOLA, Lanlehin (Ms./Mme)	<i>Assistant spécial des affaires publiques</i> Special Assistant, Women and Children Affairs
TONIA AMAKA, Ike-Ejeye (Ms./Mme)	<i>Assistante spéciale des affaires de la femme et de l'enfant</i>
Press / Presse	

(APC: All Progressives Congress / Congrès progressiste)
(PDP: Peoples Democratic Party / Parti démocratique populaire)

NORWAY - NORVEGE

SVENDSEN, Kenneth (Mr./M.)	Deputy Speaker of Parliament
Leader of the Delegation	Sub-Committee on Finance
<i>Chef de la délégation</i>	<i>Vice-Président du Parlement (PP)</i>
	<i>Sous-Commission des finances</i>
ELDEGARD, Gunvor (Ms./Mme)	Member of Parliament
Member of the Executive Committee	Subcommittee on Scrutiny and Constitutional Affairs
<i>Membre du Comité exécutif</i>	<i>Membre du Parlement (L)</i>
	<i>Sous-Commission du scrutin et des affaires constitutionnelles</i>
HILLE, Sigurd (Mr./M.)	Member of Parliament
	Subcommittee on Finance
	<i>Membre du Parlement (C)</i>
	<i>Sous-Commission des finances</i>
LIADAL, Hege Haukeland (Ms./Mme)	Member of Parliament
	Subcommittee on Family and Cultural Affairs
	<i>Membre du Parlement (L)</i>
	<i>Sous-Commission de la famille et des affaires culturelles</i>
TRETTEBERGSTUEN, Anette (Ms./Mme)	Member of Parliament
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Subcommittee on Family and Cultural Affairs
<i>Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies</i>	<i>Membre du Parlement (L)</i>
	<i>Sous-Commission de la famille et des affaires culturelles</i>
FRASER, Thomas (Mr./M.)	Senior Adviser, International Relations
	<i>Conseiller principal, Relations internationales</i>
STOCK, Lisbeth Merete (Ms./Mme)	Adviser, International Relations
Secretary to the Delegation	<i>Conseillère, Relations internationales</i>
<i>Secrétaire de la délégation</i>	

(PP: Progress Party / Parti progressiste)
(L: Labour Party / Parti du travail)
(C: Conservative Party / Parti Conservateur)

OMAN

AL MAAWALI, Khalid (Mr./M.)	Speaker of the Consultative Council
Leader of the Delegation	<i>Président du Conseil consultatif</i>
<i>Chef de la délégation</i>	
AL KHAROOSI, Naashiah (Mrs./Mme)	Member of the State Council
	<i>Membre du Conseil de l'Etat</i>
AL KHAMISI, Nasser (Mr./M.)	Member of the Consultative Council
	<i>Membre du Conseil consultatif</i>
AL SADI, Ahmed (Mr./M.)	Member of the Consultative Council
	Legal Committee
	<i>Membre du Conseil consultatif</i>
	<i>Commission juridique</i>
AL HOSNI, Khalil (Mr./M.)	Head, Coordination Section, Consultative Council
	<i>Chef de la section de coordination, Conseil consultatif</i>
AL MAHROUQI, Ali (Mr./M.)	Secretary General, Consultative Council
Member of the ASGP	<i>Secrétaire général, Conseil consultatif</i>
<i>Membre de l'ASGP</i>	

AL-OWAISI, Aiman (Mr./M.)

Adviser, Consultative Council
*Conseiller, Conseil consultatif***PAKISTAN**JAMALDINI, Jehanzeb (Mr./M.)
Leader of the delegation
*Chef de la délégation*Member of the Senate
Chairperson of the Standing Committee on
Rules of Procedures and Privileges
Membre du Sénat (BNP)
Président de la Commission permanente des
règles de procédure et des privilèges

AYAZ, Sitara (Mrs./Mme)

Member of the Senate
Standing Committee on Climate Change
Standing Committee on Defence Production
Human Rights Committee
Membre du Sénat (ANP)
Commission permanente sur le changement climatique
Commission permanente de la production d'armements
Comité des droits de la personne

JADOON, Azhar Khan (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PTI)

AHMED, Sheikh Rasheed (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (AMLN)

KHAN, Babar Nawaz (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)

NAVEED, Kanwar (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MQM)

SAHI, Ghulam Rasool (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Standing Committee on Interior
Standing Committee on Defence Production
Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)
Commission permanente de l'intérieur
Commission permanente de la production d'armements

NAZIR, Sabiha (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)

SOBIA, Shazia (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PPPP)

KUMAR, Ashok (Mr./M.)

Member of the Senate
Membre du Sénat

MALIK, Amjed Pervez (Mr./M.)

Secretary General, Senate
Secrétaire général, Sénat

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

CHAUDHRY, Waseem Iqbal (Mr./M.)

Director for International Relations, National Assembly
Directeur des relations internationales, Assemblée
nationale

ALI, Abdul Jabbar (Mr./M.)

Adviser, National Assembly
*Conseiller, Assemblée nationale*Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

RAFIK, M. (Mr./M.)

Protocol Officer
Chargé du protocole
Committee Secretary
Secrétaire de commission

GHERAYA, Assim (Mr./M.)

(BNP: Balochistan National Party (Mengal) / Parti national du Baloutchistan (Mengal))

(ANP: Awami National Party / Parti national Awami)

(PTI: Pakistan Tehreek-e-Insaaf / Pakistan Tehreek-e-Insaf)

(AMLN: Awami Muslim League Pakistan / Ligue musulmane awami du Pakistan)

(PML-N: Pakistan Muslim League (Nawaz) / Ligue musulmane pakistanaise (Nawaz))

(MQM: Muttahida Qaumi Movement / Mouvement Muttahida Qaumi)

(PPPP: Pakistan People's Party Parliamentarians / Parlementaires du Parti du peuple pakistanais)

PALESTINE

ALAHMAD, Azzam (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security, Committee on Middle East Questions, Leader of the Delegation <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, Chef de la délégation</i>	Member of the Palestinian National Council Political Affairs Committee <i>Membre du Conseil national palestinien (F) Commission des affaires politiques</i>
HAMED, Omar (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council <i>Membre du Conseil national palestinien (Ind)</i>
QASEM, Bilal (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
KHADER, Qais (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council Political Affairs Committee <i>Membre du Conseil national palestinien (DF) Commission des affaires politiques</i>
SANDUKA, Zuheir (Mr./M.)	Member of the Palestinian National Council <i>Membre du Conseil national palestinien (F)</i>
THABIT, Seham (Ms./Mme)	Member of the Palestinian National Council Social Affairs Committee <i>Membre du Conseil national palestinien (F) Commission des affaires sociales</i>
KHRISHI, Ibrahim (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Palestinian National Council <i>Secrétaire général, Conseil national palestinien</i>
SULAIMAN, Bashar (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director, Inter-Parliamentary Relations, Palestinian National Council <i>Directeur des relations interparlementaires, Conseil national palestinien</i>

(F: Fatah)
(Ind: Independent / Indépendant)
(DF: Democratic Front / Front démocratique)
(PPP: Palestinian Peoples Party / Parti du peuple palestinien)

PANAMA

MILLER, Mario (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CD)</i>
WEVER, Franz (Mr./M.)	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
DOMINGUEZ, Jacob (Mr./M.) Ambassador / Permanent Representative <i>Ambassadeur / Représentant permanent</i>	

(CD: Democratic Change / Changement démocratique)

POLAND - POLOGNE

SEWERYNSKI, Michal (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PiS)</i>
DOWHAN, Robert (Mr./M.) Vice-President of the Group <i>Vice-Président du Groupe</i>	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PO)</i>
KRUK, Elzbieta, (Ms./Mme)	Member of the Sejm <i>Membre, Sejm (PiS)</i>
KLOC, Izabela (Mrs./Mme) Vice-President of the Group <i>Vice-Présidente du Groupe</i>	Member of the Sejm <i>Membre, Sejm (PiS)</i>
POLKOWSKA, Ewa (Ms./Mme)	Secretary General, Senate

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

CZAPLA, Lech (Mr./M.)

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata (Ms./Mme)

GRUBA, Wojciech (Mr./M.)

Secretary of the Group

*Secrétaire du Groupe**Secrétaire générale du Sénat*

Secretary General, Sejm

Secrétaire général, Sejm

Director

Directrice

RADUCHOWSKA-BROCHWICZ, Anna (Ms./Mme)

Ambassador / Permanent Representative

Ambassadrice / Représentante permanente

(PiS: Law and Justice / Droit et justice)

(PO: Civic Platform / Plate-forme civique)

PORTUGAL

PACHECO, Duarte (Mr./M.)

Bureau of the Standing Committee on Peace and
International Security, Leader of the Delegation*Bureau de la Commission permanente de la paix
et de la sécurité internationale, Chef de la délégation*

Member of the Assembly of the Republic

Committee on Budget, Finance and Administrative
Modernisation

Committee on Economics, Innovation and Public Works

*Membre de l'Assemblée de la République (SPD)
Commission du budget, des finances et de la
modernisation administrative**Commission de l'économie, de l'innovation et des
travaux publics*

LACÃO, Jorge (Mr./M.)

Deputy Speaker of the Assembly of the Republic

Committee on Constitutional Affairs, Rights, Freedoms
and Guarantees

Committee on European Affairs

*Vice-Président de l'Assemblée de la République (PS)**Commission des affaires constitutionnelles, des droits,
des libertés et des garanties**Commission des affaires européennes*

MACEDO, Virgilio (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic

Vice-President of the Committee on Economics,
Innovation and Public Works

European Affairs Committee

*Membre de l'Assemblée de la République (SPD)**Vice-Président de la Commission de l'économie, de
l'innovation et des travaux publics**Commission des affaires européennes*

MARTINS, Hortense (Ms./Mme)

Member of the Assembly of the Republic

Committee on Budget, Finance and Administrative
Modernisation

Committee on Economics, Innovation and Public Works

*Membre de l'Assemblée de la République (PS)
Commission du budget, des finances et de la
modernisation administrative**Commission de l'économie, de l'innovation et des
travaux publics*

MATOS ROSA, José (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic

President of the Health Committee

National Defence Committee

Committee on Budget, Finance and Administrative

	Modernisation <i>Membre de l'Assemblée de la République (SPD)</i> <i>Président de la Commission de la santé</i> <i>Commission de la défense nationale</i> <i>Commission du budget, des finances et de la modernisation administrative</i>
MORAIS, Teresa (Ms./Mme)	Member of the Assembly of the Republic National Defence Committee Committee on Constitutional Affairs, Rights, Freedoms and Guarantees <i>Membre de l'Assemblée de la République (SPD)</i> <i>Commission de la défense nationale</i> <i>Commission des affaires constitutionnelles, des droits, des libertés et des garanties</i>
ARAÚJO, José Manuel (Mr./M.) ASGP Executive Committee <i>Comité exécutif de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, Assembly of the Republic <i>Secrétaire général adjoint, Assemblée de la République</i>
ISIDORO, Ana Margarida (Ms./Mme) Adviser to the Delegation <i>Conseillère de la délégation</i>	Adviser for International Affairs, Assembly of the Republic <i>Conseillère, Affaires internationales, Assemblée de la République</i>
MARQUES, Eurico (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(SPD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate) (PS: Socialist Party / Parti socialiste)	

QATAR

AL-MEADADI, Rashid (Mr./M.) Vice President of the Group, Leader of the Delegation <i>Vice-Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Advisory Council Legal and Legislative Affairs Committee Cultural, Media Affairs Committee <i>Membre du Conseil consultatif</i> <i>Commission juridique et législative</i> <i>Commission des affaires culturelles et des médias</i>
AL-NASSR, Ibrahim (Mr./M.)	Member of the Advisory Council Internal and External Affairs Committee Services and Public Utilities Committee <i>Membre du Conseil consultatif</i> <i>Commission des affaires intérieures et extérieures</i> <i>Commission des services d'intérêt public</i>
AL-MAJID, Abdulreda (Mr./M.)	Head of the Editing and Translation Section, Advisory Council <i>Chef de la Section de l'édition et de la traduction,</i> <i>Conseil consultatif</i>

REPUBLIC OF KOREA - REPUBLIQUE DE COREE

CHUNG, Ui Hwa (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
CHOI, Bong Hong (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (SP)</i>
YOO, Seung Woo (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
PARK, Heong Joon (Mr./M.) Head of ASGP delegation <i>Chef de la délégation de l'ASGP</i>	Secretary-General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
LEE, Myung Woo (Mr./M.)	Senior Secretary to the Speaker, National Assembly <i>Secrétaire principal du Président, Assemblée nationale</i>

PARK, Hung Shin (Mr./M.)	Spokesman of the National Assembly <i>Porte-parole de l'Assemblée nationale</i>
JUN, Sang Soo (Mr./M.) Secretary to the ASGP delegation <i>Secrétaire de la délégation de l'ASGP</i>	Director General of Planning and Coordination Office, National Assembly <i>Directeur général du Bureau de planification et coordination, Assemblée nationale</i>
KIM, Il Kwon (Mr./M.)	Director General of International Affairs and Protocol Bureau, National Assembly <i>Directeur général du Bureau des affaires internationales et du protocole, Assemblée nationale</i>
SONG, Woong Yeob (Mr./M.)	Ambassadorial Advisor to the Speaker for Foreign Affairs, National Assembly <i>Conseiller diplomatique du Président pour les affaires étrangères, Assemblée nationale</i>
YEO, Sung Jun (Mr./M.)	Deputy Director-General of the Ministry of Foreign Affairs, National Assembly <i>Directeur général adjoint du Ministère des affaires étrangères, Assemblée nationale</i>
HWANG, Seung Ki (Mr./M.)	Director, International Affairs and Protocol Bureau, National Assembly <i>Directeur, Bureau des affaires internationales et du protocole, Assemblée nationale</i>
HWANG, Jun Yeon (Mr./M.)	Deputy Director, International Affairs and Protocol Bureau, National Assembly <i>Directeur adjoint, Bureau des affaires internationales et du protocole, Assemblée nationale</i>
HA, Sang Woo (Mr./M.) Secretary to the ASGP delegation <i>Secrétaire de la délégation de l'ASGP</i>	Deputy Director, National Assembly <i>Directeur adjoint, Assemblée nationale</i>
CHO, Seo Yeon (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Protocol Officer, National Assembly <i>Chargée du protocole, Assemblée nationale</i>
JEONG, So Young (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Protocol Officer, National Assembly <i>Chargée du protocole, Assemblée nationale</i>
JO, Byung Je (Mr./M.) Secretary to the ASGP delegation <i>Secrétaire de la délégation de l'ASGP</i>	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire, Assemblée nationale</i>
WI, Jin Su (Mr./M.)	Program Coordinator, National Assembly <i>Coordinateur de programme, Assemblée nationale</i>
HEO, Keum Bok (Mr./M.)	Program Coordinator, National Assembly <i>Coordinateur de programme, Assemblée nationale</i>
CHUNG, Yeon Hwa (Ms./Mme)	Program Coordinator, National Assembly <i>Coordinatrice de programme, Assemblée nationale</i>
LEE, Min Ho (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
JEON, Seung Hoon (Mr./M.) Security Officer <i>Agent de sécurité</i>	
KIM, Jin Won (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
KWON, Yong Kyu (Mr./M.) Ambassador/Permanent Representative <i>Ambassadeur/Représentant permanent</i>	
KANG, Won Joon (Mr./M.) Diplomat / <i>Diplomate</i>	
(SP: Saenuri Party / Parti Saenuri)	

ROMANIA - ROUMANIE

BORBÉLY, László (Mr./M.) Vice-President of the Group, Leader of the Delegation <i>Vice-Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies Chair of the Committee for Foreign Affairs <i>Membre de la Chambre des Députés (DAHR) Président de la Commission des affaires étrangères</i>
BAGNEANU, Ioana (Ms./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Parliamentary Expert within the General Directorate for Foreign Affairs, Chamber of Deputies <i>Experte parlementaire auprès de la Direction générale des affaires étrangères, Chambre des Députés</i>

(DAHR: Democratic Alliance of Hungarians in Romania / Alliance démocratique des Hongrois en Roumanie)

RUSSIAN FEDERATION - FEDERATION DE RUSSIE

UMAKHANOV, Iliyas (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Council of the Federation Science, Education and Culture Committee <i>Vice-Président du Conseil de la Fédération Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>
BORISOV, Alexander (Mr./M.)	Member of the Council of the Federation Vice-Chairman of the Social Politics Committee <i>Membre du Conseil de la Fédération Vice-Président de la Commission des politiques sociales</i>
GUMEROVA, Lilia (Ms./Mme)	Member of the Council of the Federation Deputy Chair of the Science, Education and Culture Committee <i>Membre du Conseil de la Fédération Vice-Présidente de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>
KOSACHEV, Konstantin (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Council of the Federation Chairman of the Foreign Affairs Committee <i>Membre du Conseil de la Fédération Président de la Commission des affaires étrangères</i>
PETRENKO, Valentina (Ms./Mme) Committee to promote respect for IHL, Coordinating Committee of Women Parliamentarians <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH, Comité de coordination des femmes parlementaires</i>	Member of the Council of the Federation Social Politics Committee <i>Membre du Conseil de la Fédération Commission des politiques sociales</i>
KLIMOV, Andrey (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité</i>	Member of the Council of the Federation Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee <i>Membre du Conseil de la Fédération Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
ROMANOVICH, Alexander (Mr./M.)	Member of the State Duma Deputy Chairman of the Foreign Affairs Committee <i>Membre, Douma d'Etat Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
MARTYNOV, Sergey (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Council of the Federation <i>Secrétaire général, Conseil de la Fédération</i>
TKACHENKO, Mikhail (Mr./M.) Secretary to the Delegation, Secretary of the Eurasia Group <i>Secrétaire de la délégation, Secrétaire du Groupe Eurasie</i>	Deputy Head of the International Organisations Division, Council of the Federation <i>Chef adjoint de la Division des organisations internationales, Conseil de la Fédération</i>

ERMOSHIN, Pavel (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Senior Counsellor, Council of the Federation <i>Conseiller principal, Conseil de la Fédération</i>
BELOUSOVA, Veronica (Ms./Mme) interpreter, Member of the ASGP <i>Interprète, Membre de l'ASGP</i>	Assistant, Council of the Federation <i>Aide de camp, Conseil de la Fédération</i>
ZHOLOBOVA, Maria (Ms./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Counsellor, Council of the Federation <i>Conseiller, Conseil de la Fédération</i>
FOLOMEEVA, Olga (Ms./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser, Council of the Federation <i>Conseillère, Conseil de la Fédération</i>
SCHERBAKOV, Stanislav (Mr./M.)	Advisor, Ministry of Foreign Affairs <i>Conseiller, Ministère des affaires étrangères</i>
(UR: United Russia / Russie unifiée) (CP: Communist Party / Parti communiste)	

RWANDA

GAKUBA, Jeanne D'arc (Mrs./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Senate <i>Vice-Présidente du Sénat</i>
SEBUHORO, Celestin (Mr./M.) IPU Advisory Group on HIV/AIDS and MNCH <i>Groupe consultatif sur le VIH/sida et pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant</i>	Member of the Senate Vice Chairperson of the Economic Development and Finance Committee <i>Membre du Sénat Vice-Président de la Commission du développement économique et des finances</i>
CYITATIRE, Sosthene (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>

SAN MARINO - SAINT-MARIN

TERENZI, Gian Franco (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Great and General Council <i>Membre du Grand Conseil général (PDGS)</i>
MICHELOTTI, Augusto (Mr./M.) Vice President of the Group <i>Vice-Président du Groupe</i>	Member of the Great and General Council <i>Membre du Grand Conseil général (SU)</i>
CARDELLI, Alessandro (Mr./M.)	Member of the Great and General Council <i>Membre du Grand Conseil général (PDGS)</i>

(PDGS: Christian Democrats / Parti chrétien-démocrate)
(SU: United Left / Gauche Unie)

SAO TOME AND PRINCIPE - SAO TOME-ET-PRINCIPE

DA GRAÇA DIOGO, Jose (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (ADI)</i>
AZEVEDO, Beatriz (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MLSTP)</i>
NEVES, Delfim (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PCD)</i>
RAMOS, Alda (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (ADI)</i>
BOA MORTE, Domingos (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Sécretaire général, Assemblée nationale</i>
BANDEIRA MANDINGA, Bilma (Mrs./Mme)	Director, Public and International Relations Office,

Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

National Assembly
*Directrice du Cabinet des relations publiques et
internationales, Assemblée nationale*

PINA, Adilson (Mr./M.)
Security Officer
Agent de sécurité

(ADI: Action démocratique indépendante / Independent Democratic Alliance)
(MLSTP: Mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe / Sao Tome and Principe Liberation Movement)
(PCD: Parti démocratique de convergence / Democratic Convergence Party)

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE

ALHELAISSI, Hoda (Ms./Mme)

Member of the Consultative Council
Membre du Conseil consultatif

ALHARBI, Abdullah (Mr./M.)

Member of the Consultative Council
Membre du Conseil consultatif

ALAMR, Mohammed (Mr./M.)
Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Secretary General, Consultative Council
Secrétaire général, Conseil consultatif

ALANGARI, Saad (Mr./M.)
Adviser / *Conseiller*

Director
Directeur

ALAJLAN, Abdulaziz (Mr./M.)

Secretary / *Secrétaire*

ALSAUD, Reem (Ms./Mme)

Secretary / *Secrétaire*

ALSHUBAILI, Rasha (Ms./Mme)

Adviser / *Conseillère*

ALMUBARAK, Khalid (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

ALSAEED, Anas (Mr./M.)

Secretary of the Group

Secrétaire du Groupe

SENEGAL

SOUARE, Djimo (Mr./M.)

Acting President of the Group, Leader of
the Delegation

*Président délégué du Groupe, Chef de
la délégation*

Member of the National Assembly
Committee on Economy, Finance, Planning and
Economic Cooperation
*Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
Commission de l'économie, des finances, du plan et de
la coopération économique*

SECK DIENG, Penda (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
First Vice-President of the Committee on Economy,
Finance, Planning and Economic Cooperation
*Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
Première Vice-Présidente de la Commission de
l'économie, des finances, du plan et de la coopération
économique*

DIOUF, Aïssatou (Ms./Mme)

Bureau of the Standing Committee on Democracy
and Human Rights

*Bureau de la Commission permanente de
la démocratie et des droits de l'homme*

Member of the National Assembly
Committee on Development and Land Use Planning
*Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
Commission du développement et de l'aménagement
du territoire*

THIAM, Fatou (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PDS)

GUEYE, Alioune Abatalib (Mr./M.)

Committee on the Human Rights of Parliamentarians
Comité des droits de l'homme des parlementaires

Member of the National Assembly
Defence and Security Committee
*Membre de l'Assemblée nationale (BGG)
Commission de la défense et de la sécurité*

CISSE, Baye Niasse (Mr./M.)

Administrative Secretary of the Group

Deputy Secretary-General
Secrétaire général adjoint

Secrétaire administratif du Groupe

(BBY: Groupe Benno Bok Yakaar)

(PDS: Senegalese Democratic Party / Parti démocratique sénégalais)

(BGG: Bokk Guis Guis)

SERBIA – SERBIEMIJATOVIĆ, Milorad (Mr./M.)
Leader of the Delegation
*Chef de la délégation*Member of the National Assembly
Foreign Affairs Committee
Committee on Finance, State Budget and Control of
Public Spending
Security Services Control Committee
Membre de l'Assemblée nationale (SDPS)
Commission des affaires étrangères
Commission des finances, du budget d'Etat et du
contrôle des dépenses publiques

BERIĆ, Nebojša (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Committee on the Diaspora and Serbs in the Region
Defence and Internal Affairs Committee
Committee on the Economy, Regional Development,
Trade, Tourism and Energy
Membre de l'Assemblée nationale (SNS)
Commission de la diaspora et des Serbes dans la région
Commission de la défense et des affaires intérieures
Commission de l'économie, du développement régional,
du commerce, du tourisme et de l'énergie
Advisor, Foreign Affairs Department, National Assembly
Conseiller, Département des affaires étrangères,
*Assemblée nationale*FILIPOVIĆ, Vladimir (Mr./M.)
Secretary of the Delegation
Secrétaire de la délégation
ODAVIĆ, Vladimir (Mr./M.)
Diplomat / *Diplomate*

(SDPS: Social Democratic Party of Serbia / Parti social-démocrate serbe)

(SNS: Serbian Progressive Party / Parti progressiste serbe)

SEYCHELLESHERMINIE, Patrick (Mr./M.)
Leader of the Delegation
*Chef de la délégation*Speaker of the National Assembly
Chair of the Chairpersons Committee
Chair of the Reform and Modernization Committee
Chair of the Standing Orders Committee
Président de l'Assemblée nationale (Parti Lepep)
Président du Comité des Présidents
Président de la Commission des réformes et de la
modernisation
Président de la Commission du règlement

JEANNEVOLE, Begitta (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Standing Orders Committee
Membre de l'Assemblée nationale (Parti Lepep)
*Commission du règlement*COMMETTANT, Shelda (Ms./Mme)
Member of the ASGP
*Membre de l'ASGP*Clerk, National Assembly
*Secrétaire générale, Assemblée nationale*ZELIA, Doreen (Ms./Mme)
Secretary to the Delegation
*Secrétaire de la délégation*Director, National Assembly
Directrice, Assemblée nationale

(Parti Lepep: Seychelles People's Progressive Front / Front progressiste du peuple seychellois)

SIERRA LEONE

BAH, Chernor Ramadan Maju (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of Parliament Chair of the Public Accounts Committee <i>Vice-Président du Parlement (APC)</i> <i>Président de la Commission des comptes publics</i>
SMITH, Rosaline Jariatu (Mrs./Mme)	Member of Parliament Lands and Environment Committee, Finance and Water Resources Committee <i>Membre du Parlement (APC)</i> <i>Commission des terres et de l'environnement,</i> <i>Commission des finances et des ressources en eau</i>
TARAWALLY, Umar Paran (Mr./M.)	Member of Parliament Youth Affairs Committee <i>Membre du Parlement (SLPP)</i> <i>Commission des affaires de la jeunesse</i>
MABINTI, Funna (Ms./Mme)	Member of Parliament Health and Sanitation Committee Foreign Affairs Committee <i>Membre du Parlement</i> <i>Commission de la santé et de l'hygiène</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
TUNIS, Sidi (Mr./M.)	Member of Parliament Trade and Tourism Committee <i>Membre du Parlement (SLPP)</i> <i>Commission du commerce et du tourisme</i>
NGEVAO, Mohamed Momoh (Mr./M.) Adviser and Secretary <i>Conseiller et Secrétaire</i>	Clerk of Committees, Parliament <i>Greffier de commissions, Parlement</i>

(APC: All People's Congress Party / Congrès du peuple réuni)
(SLPP: Sierra Leone People's Party / Parti populaire de la Sierra Leone)

SINGAPORE – SINGAPOUR

BIN SAPARI, Zainal (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (PAP)</i>
CHENG, Li Hui (Ms./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (PAP)</i>
NG, Kok Kwang Louis (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (PAP)</i>
KOH, Kiang Chai (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	

(PAP: People's Action Party / Parti d'action populaire)

SLOVENIA - SLOVENIE

RAJIĆ, Branislav (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly Deputy Chair of the Committee on Foreign Policy Committee on Culture Committee on Education, Science, Sport and Youth <i>Membre de l'Assemblée nationale (PMC)</i> <i>Vice-Président de la Commission de la politique étrangère</i> <i>Commission de la culture</i> <i>Commission de l'éducation, de la science, du sport et de la jeunesse</i>
BON KLANJŠČEK, Mirjam (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Chair of the Committee on Education, Science, Sport and Youth / Committee on Culture Committee on Labour, Family, Social Policy and Disability <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Présidente de la Commission de l'éducation, de la science, du sport et de la jeunesse</i> <i>Commission de la culture</i> <i>Commission du travail, de la famille, de la politique sociale et de l'invalidité</i>
POTOČNIK, Andreja (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Chair of the Committee on the Economy Committee on EU Affairs / Committee on Health <i>Membre de l'Assemblée nationale (PMC)</i> <i>Présidente de la Commission de l'économie</i> <i>Commission des affaires européennes</i> <i>Commission de la santé</i>
PANDEV, Tanja (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Head of International Relations Department, National Assembly <i>Chef du Département des relations internationales, Assemblée nationale</i>

(PMC: Party of Modern Centre / Parti du centre moderne)

SOMALIA - SOMALIE

ABDULLAHI, Ahmed Hussein (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i>
ABDI, Dahir Hassan (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i>

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD

MBETE, Baleka (Ms./Mme) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Présidente de l'Assemblée nationale (ANC)</i>
TAU, Raseriti (Mr./M.) President of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Président du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i>	Deputy Chairperson of the National Council of Provinces <i>Vice-Président du Conseil national des provinces</i>
BOROTO, Mmatlala (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (ANC)</i>
HLOPHE, Hlengiwe (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (EFF)</i>
MOKGALAPA, Stevens (Mr./M.)	Member of the National Assembly

KUBAYI, Mmamoloko Tryphos (Ms./Mme)	<i>Membre de l'Assemblée nationale (DA)</i> Member of the National Assembly Chair of the Portfolio Committee on Telecommunications and Postal Services <i>Membre de l'Assemblée nationale (ANC)</i> <i>Présidente du Comité du portefeuille des</i> <i>télécommunications et des services postaux</i>
NCITHA, Zukiswa (Ms./Mme)	Member of the National Council of Provinces <i>Membre du Conseil national des provinces (ANC)</i>
NTHEBE, Boingotlo (Mr./M.)	Member of Parliament, National Council of Provinces <i>Membre du Parlement, Conseil national des provinces (ANC)</i>
BONGO, Bongani (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of Parliament, National Assembly <i>Membre du Parlement, Assemblée nationale (ANC)</i>
VOS, James (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of Parliament, National Assembly <i>Membre du Parlement, Assemblée nationale (DA)</i>
MGIDLANA, Gengezi (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général, Assemblée nationale</i>
XASO, Masibulele (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary to the National Assembly <i>Secrétaire de l'Assemblée nationale</i>
PAULSE, Cheryl-Anne (Ms./Mme) Secretary of the Group and to the Delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	International Relations <i>Relations internationales</i>
KHUZWAYO, June (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	International Relations <i>Relations internationales</i>
MONNAKGOTLA, Mpho (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	International Relations <i>Relations internationales</i>
HLATSHWAYO, Zanele (Ms./Mme)	Political Assistant to the Speaker <i>Assistante politique de la Présidente</i>
HLONGWANE, Sibongile (Ms./Mme)	Personal Assistant to the Speaker <i>Assistante particulière de la Présidente</i>
KUBHEKA, T. (Mr./M.)	Special Adviser to the Speaker <i>Conseiller spécial de la Présidente</i>
MBADLANYANA, Thembani (Mr./M.)	Personal Assistant to the Secretary General <i>Assistant particulier du Secrétaire général</i>
MBETE, Luvuyo (Mr./M.) ASGP Support / <i>Appui à l'ASGP</i>	
(ANC: African National Congress / Congrès national africain)	
(EFF: Economic Freedom Fighters / Combattants pour la liberté économique)	
(DA: Democratic Alliance / Gauche démocratique)	

SOUTH SUDAN – SOUDAN DU SUD

RUNDIAL, Manasseh Magok (Mr./M.)	Speaker of the National Legislative Assembly <i>Président de l'Assemblée législative nationale</i>
ACIEN, Gabriel Guot Guot (Mr./M.)	Member of National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée législative nationale</i>
LORO, Alalla Younis Said (Mr./M.)	Clerk / <i>Secrétaire général</i>
APINYI, Modesto Okello Edward (Mr./M.)	Legal Adviser <i>Conseiller juridique</i>
BIEL, James Chamkuan (Mr./M.) Security Officer / <i>Agent de sécurité</i>	

SPAIN – ESPAGNE

ARAGÓN, Carme (Mrs./Mme)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PP)</i>
BURGOS, Tomás (Mr./M.)	Member of the Senate <i>Membre du Sénat (PP)</i>
CHACÓN, Carmen (Mrs./Mme)	Member of the Congress of Deputies <i>Membre, Congrès des Députés (PSOE)</i>
GARCÍA-TIZÓN, Arturo (Mr./M.)	Member of the Congress of Deputies <i>Membre, Congrès des Députés (PP)</i>
MARTÍNEZ DALMAU, Rubén (Mr./M.)	Member of the Congress of Deputies <i>Membre, Congrès des Députés (P)</i>
TORRES, José (Mr./M.)	Member of the Congress of Deputies <i>Membre, Congrès des Députés (PSOE)</i>
CAVERO, Manuel (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate <i>Secrétaire général, Sénat</i>
BOYRA, Helena (Mrs./Mme) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Legal Adviser, Congress of Deputies <i>Conseillère juridique, Congrès des Députés</i>
GÓMEZ-BERNARDO, Teresa (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the Delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	

(PP: People's Party / Parti populaire)
(PSOE: Spanish Socialist Workers' Party / Parti socialiste ouvrier espagnol)
(P: Podemos)

SRI LANKA

JAYASURIYA, Karunaratne (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament <i>Président du Parlement (UNP)</i>
MASTHAN, Kader (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (UPFA)</i>
FERNANDOPULLE, Sudarshini (Mrs./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (UPFA)</i>
SENANAYAKE, Vasantha Naresh (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (UNP)</i>
KODEESWARAN, Kaveendiran (Mr./M.)	Member of Parliament Select Committee on Ministries 2016 Budget Estimates <i>Membre du Parlement (ITAK)</i> <i>Comité restreint du Budget prévisionnel des ministres pour 2016</i>
DASANAYAKE, Dhammika (Mr./M.) Secretary to the Delegation, Member of the ASGP <i>Secrétaire de la délégation, Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Parliament <i>Secrétaire général, Parlement</i>
RAJAPAKSE ARACHCHIGE DONA, Nayana Geyowanee (Ms./Mme) Secretary / <i>Secrétaire</i>	Adviser, Parliament <i>Conseillère, Parlement</i>
SAMARASUNDERA, Nimal (Mr./M.)	Private Secretary to the Speaker <i>Secrétaire particulier du Président</i>
DARSHANA, Nishantha (Mr./M.) Security Officer to the Speaker <i>Agent de sécurité du Président</i>	

(UNP: United National Party / Parti national unifié)
(UPFA: United People's Freedom Alliance / Alliance populaire unifiée pour la liberté)
(ITAK: Illankai Tamil Arasu Kadchi)

SUDAN - SOUDAN

SULEIMAN, Badria (Mrs./Mme) Leader of the Delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Présidente de l'Assemblée nationale</i>
AL-MANSOUR, Al-Fatih Izzeldin (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (NCP)</i>
KARRAR, Salah el Din (Mr./M.)	Member of the Council of States <i>Membre du Conseil des Etats (NCP)</i>
HUSSAIN ADAM, Alamin (Mr./M.)	Member of the National Assembly Deputy Chairperson of the Economic Affairs and Investment Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (NUP)</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires économiques et des investissements</i>
HASSAN OSMAN, Mathaba Haj (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (Dem UP)</i>
HAMMAD AL-ZAHI, Fatma (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (NCP)</i>
HASSABALLA, Salih Ibrahim (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (NCP)</i>
ABDALLA KHALAFALLA, Abdelgadir (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
YAGOUB, Mohammed Ali (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Council of States <i>Secrétaire général, Conseil des Etats</i>
AL-TAYEB, Ali Ahmed (Mr./M.)	Director of the Executive Office <i>Directeur du Bureau exécutif</i>
FADUL ABDELGADIR, Thana (Mrs./Mme) Executive Secretary of the Group <i>Secrétaire exécutive du Groupe</i>	
ELSUNI, Ismail Ahmed (Mr./M.)	Deputy Speaker's Office Manager <i>Directeur du Bureau de la Vice-Présidente</i>
MAHMOUD, Akaram Hussain (Mr./M.)	Protocol Officer <i>Chargé du protocole</i>
ALI, Gafer Mohammed (Mr./M.) Security Officer to the Deputy Speaker <i>Agent de sécurité de la Vice-Présidente</i>	

(NCP: National Congress Party / Parti du Congrès national)

(NUP: UMMA Party for Reform and Development / Parti OUMMA pour les réformes et le développement)

(Dem UP: Democratic Unionist Party / Parti démocratique unioniste)

SURINAME

BOUVA, Melvin (Mr./M.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights, Leader of the Delegation <i>Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (NDP)</i>
COTINO, Rossellie (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (NDP)</i>
VORSWIJK, Dinotha (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (A-Com)</i>
RAMDASS, Agatha (Mrs./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary-General, National Assembly <i>Secrétaire générale adjointe, Assemblée nationale</i>

(NDP : National Democratic Party / Parti national démocratique)

(A-Com: A Combination / Coalition A)

SWEDEN - SUEDE

DINGIZIAN, Esabelle (Ms./Mme)
Leader of the Delegation / *Chef de la délégation*
GREEN, Monica (Ms./Mme)
Committee to Promote Respect for IHL
Comité chargé de promouvoir le respect du DIH

AVSAN, Anti (Mr./M.)
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies
HAMEDNACA, Arhe (Mr./M.)

LINDBERG, Teres (Ms./Mme)

ÖRNFJÄDER, Krister (Mr./M.)

MÅNSSON, Ann-Louise (Ms./Mme)
Senior Adviser / *Conseillère principale*
LUNDSTEDT, Helena (Ms./Mme)
Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation
SONDÉN, Björn (Mr./M.)
Deputy Secretary to the Delegation
Secrétaire adjoint de la délégation
(Mpg: Green Party / Les Verts)
(SAP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(M: Moderate Party / Parti modéré)

Deputy Speaker of Parliament
Vice-Présidente du Parlement (Mpg)
Member of Parliament
Committee on Finance
Membre du Parlement (SAP)
Commission des finances
Member of Parliament
Committee on Justice
Membre du Parlement (M)
Commission de la justice
Member of Parliament
Committee on Justice
Membre du Parlement (SAP)
Commission de la justice
Member of Parliament
Committee on Transport and Communications
Membre du Parlement (SAP)
Commission des transports et des télécommunications
Member of Parliament
Foreign Affairs Committee
Membre du Parlement (SAP)
Commission des affaires étrangères
Head of International Department, Parliament
Chef du Département international, Parlement
International Adviser, Parliament
Conseillère internationale, Parlement

International Adviser, Parliament
Conseiller international, Parlement

SWITZERLAND - SUISSE

KIENER NELLEN, Margret (Mrs./Mme)
Vice-president of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians, Leader of the Delegation
Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, Chef de la délégation
AMAUDRUZ, Céline (Mrs./Mme)

CASSIS, Ignazio (Mr./M.)

LOHR, Christian (Mr./M.)

LOMBARDI, Filippo (Mr./M.)

MÜRI, Felix (Mr./M.)
Substitute Member of the Committee on Middle East Questions
Membre suppléant du Comité sur les questions

Member of the National Council
Membre du Conseil national (PS/SP)

Member of the National Council
Membre du Conseil national (SVP/UDC)
Member of the National Council
Chairman of the Committee on Social Security and Public Health
Membre du Conseil national (FDP/PLR)
Président de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
Member of the National Council
Membre du Conseil national (CVP/PDC)
Member of the Council of States
Deputy Chairman of the Committee on Foreign Affairs
Membre du Conseil des Etats (CVP/PDC)
Vice-Président de la Commission de la politique extérieure
Member of the National Council
Chairman of the Committee on Science, Education and Culture
Membre du Conseil national (SVP/UDC)

relatives au Moyen-Orient

SCHWAB, Philippe (Mr./M.)
 Vice-President of the ASGP / *Vice-Président de l'ASGP*
 ZEHNDER, Daniel (Mr./M.)
 Secretary to the Delegation / *Secrétaire de la délégation*
 EQUÉY, Jérémie (Mr./M.)
 Deputy Secretary to the Delegation
Secrétaire adjoint de la délégation
 MATTLI, Arthur (Mr./M.)
 Ambassador / Permanent Representative
Ambassadeur / Représentant permanent
 (PS/SP: Socialist Party / Parti socialiste)
 (SVP/UDC: Swiss People's Party / Union démocratique du centre)
 (FDP/PLR: The Liberals / Les Libéraux-Radicaux)
 (CVP/PDC: Christian Democratic People's Party / Parti démocrate-chrétien)

Président de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture
 Secretary General of the Federal Assembly
Secrétaire général de l'Assemblée fédérale
 Deputy Head, International Relations
Chef adjoint, Relations internationales
 Secretariat, International Relations
Secrétariat, Relations internationales

THAILAND - THAILANDE

LIENGBOONLERTCHAI, Surachai (Mr./M.)
 Leader of the Delegation
Chef de la délégation

First Vice-President of the National Legislative Assembly
Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale législative

SAMPATSIRI, Bilaibhan (Mrs./Mme)

Member of the National Legislative Assembly
 Chair of the Committee on Foreign Affairs
Membre de l'Assemblée nationale législative
Présidente de la Commission des affaires étrangères

SIRIVEJCHAPUN, Suwannee (Mrs./Mme)

Member of the National Legislative Assembly
 Deputy Chair of the Committee on Social, Children, Youth, Women, the Elderly, the Disabled and the Underprivileged Affairs
Membre de l'Assemblée nationale législative
Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales, des enfants, des jeunes, des femmes, des aînés, des invalides et des défavorisés

SUKSOMJIT, Chatchawal (Mr./M.)

Member of the National Legislative Assembly
 Committee on Laws, Justice Procedure and Police Affairs
Membre de l'Assemblée nationale législative
Commission des lois, des procédures légales et des affaires de police

WASINONDH, Kitti (Mr./M.)

Member of the National Legislative Assembly
 Deputy Chair of the Committee on Foreign Affairs
Membre de l'Assemblée nationale législative
Vice-Président de la Commission des affaires étrangères

SUWANMONGKOL, Anusart (Mr./M.)

Member of the National Legislative Assembly
 Committee on Political Affairs
Membre de l'Assemblée nationale législative
Commission des affaires politiques

WONGSONGSARN, Srisakdi (Mr./M.)

Member of the National Legislative Assembly
 Deputy Chair of the Committee on Religions, Arts, Culture and Tourism
Membre de l'Assemblée nationale législative
Vice-Président de la Commission des religions, des arts, de la culture et du tourisme

NIUMPRADIT, Boonerang (Mr./M.)
 CHAOWALITTAWIL, Saithip (Mrs./Mme)
 Member of the ASGP
Membre de l'ASGP

Senator / *Sénateur*
 Secretary General, House of Representatives
Secrétaire générale adjointe, Chambre des Représentants

ANAMWAT, Chanpen (Mrs./Mme)	Secretary General, House of Representatives <i>Secrétaire générale adjointe</i> <i>Chambre des Représentants</i>
PUTORNJAI, La-or (Mrs./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General, Senate <i>Secrétaire générale adjointe, Sénat</i>
KUNKLOY, Chollada (Mrs./Mme) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Advisor on Legislative Procedure, House of Representatives <i>Conseillère sur la procédure législative</i> <i>Chambre des Représentants</i>
TESTHOMSAP, Sirawasa (Ms./Mme)	Director of the Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, House of Representatives <i>Directrice du Bureau des Organisations interparlementaires, Chambre des Représentants</i>
NOPPAWONG, Monton (Mr./M.)	Director, Inter-Parliamentary Union Division, House of Representatives <i>Directeur de la Division de l'Union interparlementaire, Chambre des Représentants</i>
THONGSAMRIT, Pилanthana (Ms./Mme)	Senior Foreign Affairs Officer, Inter-Parliamentary Union Division, House of Representatives <i>Chargée principale des affaires étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Chambre des Représentants</i>
SIRIWONG, Kanjanat (Ms./Mme)	Secretay and Advisor, Senate <i>Secrétaire et conseillère, Sénat</i> House of Representatives <i>Chambre des Représentants</i>
LICKANAJULE, Somsakul (Ms./Mme) Assistant Secretary to the ASGP Delegation <i>Secrétaire adjointe de la délégation de l'ASGP</i>	House of Representatives <i>Chambre des Représentants</i>
MASRICHAN, Krisanee (Ms./Mme) Secretary to the ASGP delegation <i>Secrétaire de la délégation de l'ASGP</i>	House of Representatives <i>Chambre des Représentants</i>
WIBOONCHAN, Nisaporn (Ms./Mme)	Senior Foreign Affairs Officer, International Relations Division, Senate <i>Chargée principale des affaires étrangères</i> <i>Division des relations internationales, Sénat</i>
MONJAMLANG, Prajak (Mr./M.)	Foreign Affairs Officer, Inter-Parliamentary Union Division, House of Representatives <i>Chargé des affaires étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Chambre des Représentants</i>
HOMPIROM, Wittawat (Mr./M.)	Foreign Relations Officer, English Language Division, House of Representatives <i>Chargé des relations étrangères, Division de la langue anglaise, Chambre des Représentants</i>
SAIKRACHANG, Chulatas (Mr./M.)	Foreign Affairs Officer, Bureau of Inter-Parliamentary Union Organizations, House of Representatives <i>Chargé des affaires étrangères, Bureau des organisations de l'Union interparlementaire</i> <i>Chambre des Représentants</i>
PONSANA, Nuthapoom (Mr./M.)	Secretay and Advisor, Senate <i>Secrétaire et conseiller, Sénat</i> House of Representatives <i>Chambre des Représentants</i>
SIKKHABANDIT, Phinissorn (Mrs./Mme) Assistant Secretary to the ASGP Delegation <i>Secrétaire adjointe de la délégation de l'ASGP</i>	House of Representatives <i>Chambre des Représentants</i>

TIMOR-LESTE

DIAS XIMENES, David Mandati (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Parliament Chair of the Committee on Foreign Affairs and Defence <i>Membre du Parlement national (FRETILIN)</i> <i>Président de la Commission des affaires étrangères et de la défense</i>
--	--

ANTÓNIA CORREIA, Brígida (Mrs./Mme)	Member of the National Parliament Commission on Economy and Development <i>Membre du Parlement national (CNRT)</i> <i>Commission de l'économie et du développement</i>
DA LUZ PEREIRA SOARES, Izilda Manuela (Mrs./Mme)	Member of the National Parliament Public Finance Committee <i>Membre du Parlement national (CNRT)</i> <i>Commission des finances publiques</i>
FACULTO DE JESUS, Eladio (Mr./M.)	Member of the National Parliament Committee on Health, Education, Culture, Veterans and Gender Equality <i>Membre du Parlement national (FRETILIN)</i> <i>Commission de la santé, de l'éducation, de la culture, des anciens combattants et de l'égalité des sexes</i>
RANGEL DA CRUZ DOS REIS, Maria Angélica (Mrs./Mme)	Member of the National Parliament Public Finance Committee <i>Membre du Parlement national (FRETILIN)</i> <i>Commission des finances publiques</i>
XIMENES BELO, Mateus (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Parliament <i>Secrétaire général, Parlement national</i>
ALMEIDA, Alexandre (Mr./M.)	Adviser, National Parliament <i>Conseiller, Parlement national</i>
BETULAU RAMOS PEREIRA, Jemmy (Mr./M.)	Adviser, National Parliament <i>Conseiller, Parlement national</i>
CORTE REAL, Marta (Mrs./Mme)	Adviser, National Parliament <i>Conseillère, Parlement national</i>
MESQUITA DO REGO MARTINS, Lilia (Mrs./Mme)	Adviser, National Parliament <i>Conseillère, Parlement national</i>
MELO FARIA, Isabel (Ms./Mme)	Advisor / <i>Conseillère</i>

(FRETILIN: Revolutionary Front for an Independent East Timor / Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Leste)
(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / Congrès national pour la reconstruction du Timor)

TOGO

DRAMANI, Dama (Mr./M.) Leader of the Delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
DAGBAN-ZONVIDE, Ayawavi Djigbodji (Mrs./Mme)	Third Deputy Speaker of the National Assembly <i>Troisième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale</i> (UNIR)
PENN, Laré Batouth (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
LAWSON-BANKU, Boévi Patrick (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
APEVON, Kokou Dodji (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Law Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Commission des lois (Arc-en-Ciel)</i>
WAGUENA, Fademba Madakome (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
GOMINA, Yassimiou (Mr./M.) Aide de camp du Président <i>Aide de camp to the Speaker</i>	

(UNIR: Union for the Republic / Union pour la République)
(Arc-en-Ciel: Rainbow Coalition / Coalition Arc-en-ciel)

TUNISIA - TUNISIE

KSANTINI, Soulef (Ms./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Assembly of People's Representatives <i>Membre de l'Assemblée des représentants du peuple</i>
---	--

TURKEY - TURQUIE

AKTAY, Yasin (Mr./M.) President of the Group / <i>Président du Groupe</i>	Member of the Grand National Assembly of Turkey <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)</i>
ATICI, Aytuğ (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey Committee on Health, Family, Labor and Social Affairs <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (CHP)</i> <i>Commission de la santé, de la famille, du travail et des affaires sociales</i>
CERITOĞLU KURT, Lütfiye (Mrs./Mme)	Member of the Grand National Assembly of Turkey Committee on Health, Family, Labor and Social Affairs <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)</i> <i>Commission de la santé, de la famille, du travail et des affaires sociales</i>
GIZLIGIDER, Ebubekir (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey Committee on Plan and Budget <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie</i> <i>Commission du plan et du budget</i>
SERT, Hasan (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey Industry, Trade, Energy, Natural Resources, Knowledge and Technology Committee <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)</i> <i>Commission de l'industrie, du commerce, de l'énergie, des ressources naturelles, de la connaissance et de la technologie</i>
KAVCIOĞLU, Şahap (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey Committee on Plan and Budget <i>Membre, Grande Assemblée nationale de Turquie (PJD)</i> <i>Commission du plan et du budget</i>
NEZIROĞLU, İrfan (Mr./M.) Member of the ASGP Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif de l'ASGP</i>	Secretary General, Grand National Assembly of Turkey <i>Secrétaire général, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
AĞAÇ, İsa Yusuf (Mr./M.) Adviser to the Group <i>Conseiller du Groupe</i>	Expert on Legislation, Grand National Assembly of Turkey <i>Expert sur la législation, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>
ER AS, Hatice (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Civil Servant, Grand National Assembly of Turkey <i>Fonctionnaire, Grande Assemblée nationale de Turquie</i>

(PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)

(CHP: Republican's People Party / Parti populaire républicain)

UGANDA – OUGANDA

AMONGI, Betty (Ms./Mme) Coordinating Committee of Women Parliamentarians Leader of the delegation <i>Comité de coordination des Femmes parlementaires</i> <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (UPC)</i>
AKELLO, Franca Judith (Ms./Mme)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (FDC)</i>
DOMBO, Emmanuel (Mr./M.) Committee to promote respect for IHL <i>Comité chargé de promouvoir le respect du DIH</i>	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (NRMO)</i>
KIYINGI, Kenneth Bosa (Mr./M.)	Member of Parliament <i>Membre du Parlement (Ind)</i>
BALYEJJUSA, Sulaiman (Mr./M.)	Member of Parliament

KIBIRIGE, Jane (Ms./Mme)	<i>Membre du Parlement (NRMO)</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk, Parliament
WABWIRE, Paul G. (Mr./M.)	<i>Secrétaire générale, Parlement</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Clerk, Parliament
NADUNGA, Esther (Ms./Mme)	<i>Secrétaire général adjoint, Parlement</i>
Secretary to the Delegation	Senior Clerk Assistant, Parliament
<i>Secrétaire de la délégation</i>	<i>Greffière principale adjointe, Parlement</i>
TUMUKWASIBWE, Robert (Mr./M.)	Assistant Director, Parliament
Advisor to the Delegation	<i>Directeur adjoint, Parlement</i>
<i>Conseiller de la délégation</i>	
KENNETH, Omoding (Mr./M.)	Press Secretary to the Speaker of Parliament
Press / <i>Presse</i>	<i>Secrétaire de presse auprès de la Présidente du Parlement</i>
MPAWUWE, Sophie (Ms./Mme)	Assistant to the Speaker
	<i>Assistante de la Présidente</i>
(UPC: Uganda People's Congress / Congrès populaire de l'Ouganda)	
(FDC: Forum for Democratic Change / Forum pour un changement démocratique)	
(NRMO: National Resistance Movement Organisation / Organisation du Mouvement de la résistance nationale)	
(Ind: Independent / Indépendant)	

UKRAINE

GOLUB, Vladyslav (Mr./M.)	Member of Parliament
	Committee on Legal Policy and Justice
	<i>Membre du Parlement (PPB)</i>
	<i>Commission de la politique juridique et de la justice</i>
KRULKO, Ivan (Mr./M.)	Member of Parliament
	Budget Committee
	<i>Membre du Parlement (B)</i>
	<i>Commission du budget</i>
KYSHKAR, Pavlo (Mr./M.)	Member of Parliament
	Committee on Rules of Parliamentary Procedure and Support to Work
	<i>Membre du Parlement (S)</i>
	<i>Commission des règles de procédure parlementaire et de soutien du travail</i>
MASORINA, Olena (Ms./Mme)	Member of Parliament
	European Integration Committee
	<i>Membre du Parlement (PF)</i>
	<i>Commission de l'intégration européenne</i>
CHERNENKO, Oleksandr (Mr./M.)	Member of Parliament
	<i>Membre du Parlement (PPB)</i>
YEZHOV, Stanislav (Mr./M.)	Chief Consultant, Interparliamentary Relations Office
Acting Secretary of the Group	<i>Consultant principal, Bureau des relations interparlementaires</i>
<i>Secrétaire du Groupe a.i.</i>	
(PPB: Petro Poroshenko Bloc / Bloc Petro Poroshenko)	
(B: All-Ukrainian Union "Batkivshchyna" (Fatherland party) / Batkivschina (Mère patrie))	
(S: Samopomich Union / Union Samopomich)	
(PF: People's Front / Front populaire)	

UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS

ALQUBAISI, Amal Abdulla (Ms./Mme)	Speaker of the Federal National Council
President of the Group, Leader of the Delegation	<i>Présidente du Conseil national de la Fédération</i>
<i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	
ALEGHFLI, Hamad Abdulla (Mr./M.)	Member of the Federal National Council
	<i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
ALBASTI, Afra Rashed (Ms./Mme)	Member of the Federal National Council

ALMEHRZI, Mohammed (Mr./M.)	<i>Membre du Conseil national de la Fédération</i> Member of the Federal National Council
ALTENEIJI, Nedal Mohammed (Ms./Mme)	<i>Membre du Conseil national de la Fédération</i> Member of the Federal National Council
ALHAI, Jamal (Mr./M.)	<i>Membre du Conseil national de la Fédération</i> Member of the Federal National Council
JASIM, Ali (Mr./M.)	<i>Membre du Conseil national de la Fédération</i> Member of the Federal National Council
ALREMEITHI, Saeed Saleh (Mr./M.)	<i>Membre du Conseil national de la Fédération</i> Member of the Federal National Council
AL MAZROOEI, Mohamed (Mr./M.)	Secretary General
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	<i>Secrétaire général</i>
AL HAMMOUDI, Samyah (Ms./Mme)	Adviser, Federal National Council
AL DHANHANI, Wadha (Ms./Mme)	<i>Conseillère, Conseil national de la Fédération</i> Adviser, Research Office, Federal National Council <i>Conseillère, Bureau de la recherche</i> <i>Conseil national de la Fédération</i>
AL BLOUSHI, Hamda (Ms./Mme)	Head, Parliamentary Research Federal National Council <i>Chef de la recherche parlementaire</i> <i>Conseil national de la Fédération</i>
AL ZAABI, Ibrahim (Mr./M.)	Adviser, Federal National Council <i>Conseiller, Conseil national de la Fédération</i>
AL MEHAIRI, Saeed (Mr./M.)	Adviser, Federal National Council <i>Conseiller, Conseil national de la Fédération</i>
AL MUHAIRI, Juma (Mr./M.)	Head of Protocol, Federal National Council <i>Chef du protocole, Conseil national de la Fédération</i>
AL SHIHHE, Roudha (Ms./Mme)	Senior Researcher, Federal National Council <i>Chercheuse principale, Conseil national de la Fédération</i>
ALSHAMSI, Hind (Ms./Mme)	Adviser, Federal National Council <i>Conseillère, Conseil national de la Fédération</i>
AL SHEHHI, Salama (Ms./Mme)	Adviser, Federal National Council <i>Conseillère, Conseil national de la Fédération</i>
AL HADDABI, Amal (Ms./Mme)	Adviser, Federal National Council <i>Conseillère, Conseil national de la Fédération</i>
AL SHAMSI, Abdulrahman (Mr./M.)	Director
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	<i>Directeur</i>
ALSHEHHI, Abdulrahman (Mr./M.)	Deputy Director
Secretary to the Delegation	<i>Directeur adjoint</i>
<i>Secrétaire de la délégation</i>	

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

EVANS, Nigel (Mr./M.)	Member of the House of Commons
President of the Group, Leader of the Delegation	International Development Committee
<i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Arms Export Controls Committee <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i> <i>Commission du développement international</i> <i>Commission du contrôle des exportations d'armes</i>
HOOPER, Gloria (Baroness)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (C)</i>
DHOLAKIA, Navnit (Lord)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (Lib Dems)</i>
GWYNNE, Andrew (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (L)</i>
JONES, Graham (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (L)</i>
POUND, Stephen (Mr./M.)	Member of the House of Commons

LIDDELL-GRAINGER, Ian (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	<i>Membre de la Chambre des Communes (L)</i> Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i>
PRITCHARD, Mark (Mr./M.)	Member of the House of Commons Committee on Human Rights <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i> <i>Commission des droits de l'homme</i>
KENNON, Andrew (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk of Committees, House of Commons <i>Greffier des commissions, Chambre des Communes</i>
OLLARD, Edward (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk Assistant, House of Lords <i>Greffier assistant, Chambre des Lords</i>
RICHTER, Anja (Ms./Mme)	International Project Manager, House of Commons <i>Chef de projets internationaux, Chambre des Communes</i>
NIMMO, Rick (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director <i>Directeur</i>
REES, Dominique (Ms./Mme)	Deputy Director / <i>Directrice adjointe</i>
(C: Conservative Party / Parti Conservateur) (L: Labour Party / Parti du travail) (Lib Dems: Liberal Democrats / Démocrates libéraux)	

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA - REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

SERUKAMBA, Peter (Mr./M.) Leader of the delegation <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CCM)</i>
LYMO, Susan (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CHADEMA)</i>
MCHENGELWA, Mohamed (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CCM)</i>
OTHMAN, Juma (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CCM)</i>
KIKWEMBE, Pudenciana (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CCM)</i>
NDUGULILE, Faustine (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CCM)</i>
MARWA, Agnes (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
MATEMBE, Aysharose (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CCM)</i>
ELIUFOO, Daniel (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	
MWAKASYUKA, Jossey (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	
(CCM: Revolutionary Party of Tanzania / Parti révolutionnaire de Tanzanie) (CHADEMA: Party of Democracy and Development / Parti de la démocratie et du développement)	

URUGUAY

SENDIC, Raúl (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation (17-20/03) <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i> (du 17 au 20/03)	President of the Senate <i>Président du Sénat (FA)</i>
AMARILLA, Gerardo (Mr./M.) Vice-President of the Group, Leader of the delegation (21-23/03) <i>Vice-Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of Representatives Vice-President of the Republic <i>Président de la Chambre des Représentants (PN)</i> <i>Vice-Président de la République</i>

(du 21 au 23/03)

PASSADA, Ivonne (Mrs./Mme)

First Vice-President of the Senate
Chair of the Labour Issues and Social Security
Committee
Education and Culture Committee
Public Health Committee
Première Vice-Présidente du Sénat (FA)
*Présidente de la Commission du travail et de la sécurité
sociale*

CARBALLO, Felipe (Mr./M.)

Commission de l'éducation et de la culture
Commission de la santé publique
First Deputy Speaker of the House of Representatives
Chair of the Transport, Communications and Public
Works Committee
Special Committee on Sport
*Premier Vice-Président de la Chambre des
Représentants (FA)*
*Président de la Commission des transports, des
communications et des travaux publics*
Commission spéciale des sports

HEBER, Luis Alberto (Mr./M.)

Bureau of the Standing Committee on Sustainable
Development, Finance and Trade
*Bureau de la Commission permanente du
développement durable, du financement et du
commerce*

Member of the Senate
Administrative Issues Committee
Constitution and Legislation Committee
Public Funds Committee
Membre du Sénat (PN)
Commission des questions administratives
Commission de la Constitution et de la législation
Commission des fonds publics

MARTÍNEZ HUELMO, Ruben (Mr./M.)

Member of the Senate
Chair of the National Defence Committee
International Affairs Committee
Budget Committee
Membre du Sénat (FA)
Président de la Commission de la défense nationale
Commission des affaires internationales
Commission du budget

PAYSSÉ, Daniela (Mrs./Mme)

Member of the Senate
Chair of the Budget Committee
Constitution and Legislation Committee
Population, Development and Inclusion Committee
Membre du Sénat (FA)
Présidente de la Commission du budget
Commission de la Constitution et de la législation
*Commission de la population, du développement et de
l'inclusion*

NOVALES, Gonzalo (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Deputy Chair of the National Defence Committee
Livestock, Agriculture, and Fisheries Committee
Membre de la Chambre des Représentants (PN)
*Vice-Présidente de la Commission de la défense
nationale*
Commission de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
Secretary General, Senate
Secrétaire général, Sénat

MONTERO, Jose Pedro (Mr./M.)

ASGP Executive Committee
Comité exécutif de l'ASGP

ORTÍZ, Virginia (Mrs./Mme)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General, House of Representatives
Secrétaire générale, Chambre des Représentants

PIQUINELA, Oscar (Mr./M.)
Secretary of the Group and of the GRULAC
Secrétaire du Groupe et du GRULAC

Head of International Relations, General Assembly,
House of Representatives
*Chef des relations internationales, Assemblée générale,
Chambre des Représentants*

GALVALISI, Carina (Mrs./Mme)
Assistant Secretary of the Group and of the GRULAC
Secrétaire assistante du Groupe et du GRULAC

International Relations, House of Representatives
Relations internationales, Chambre des Représentants

FONSECA, Ciro (Mr./M.)

Aide de camp

PEREYRA, Raúl (Mr./M.)

Security Officer

Agent de sécurité

(FA: Frente Amplio / Front élargi)

(PN: Partido Nacional / Parti national)

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) / VENEZUELA (REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)

MILLÁN, Jorge (Mr./M.)
Leader of the delegation
Chef de la délégation

Member of the National Assembly
Energy and Oil Committee
*Membre de l'Assemblée nationale (PJ)
Commission de l'énergie et du pétrole*

ARELLANO, Gaby (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Media and Communication Committee
Membre de l'Assemblée nationale (VP)

ELIEZER SIRIT, Ramón (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Comptroller Committee
*Membre de l'Assemblée nationale (AD)
Commission du contrôleur financier*

VIVAS, Darío (Mr./M.)

Member of the Executive Committee
Membre du Comité exécutif

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PSUV)

JABOUR, Yul (Mr./M.)

Bureau of the Standing Committee on Peace and
International Security
*Bureau de la Commission permanente de la paix
et de la sécurité internationale*

Member of the National Assembly
Committee on Foreign Policy, Sovereignty and
Integration
*Membre de l'Assemblée nationale (PSUV)
Commission de la politique étrangère, de la
souveraineté et de l'intégration*

SANCHEZ MONTIEL, Jose (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Committee on Domestic Policy
*Membre de l'Assemblée nationale (UNT)
Commission de la politique intérieure*

OCHOA TERÁN, Luis (Mr./M.)

Secretary to the Delegation
Secrétaire de la délégation

Director, International Relations, National Assembly
*Directeur des Relations internationales, Assemblée
nationale*

GARCIA SEQUERA, Fenix Liz (Ms./Mme)

Assistant to Mr. Vivas
Assistante de M. Vivas

(PJ: Primera Justicia)

(VP: Voluntad popular)

(AD: Democratic Action / Action démocratique)

(PSUV: United Socialist Party of Venezuela / Parti socialiste uni du Venezuela)

(UNT: Un Nuevo Tiempo)

VIET NAM

TRAN, Van Hang (Mr./M.)
President of the Group, Member of Executive
Committee, Leader of the Delegation
*Président du Groupe, Membre du Comité exécutif,
Chef de la délégation*

Member of the National Assembly
Chairman of the Foreign Affairs Committee
*Membre de l'Assemblée nationale
Président de la Commission des affaires étrangères*

NGUYEN, Kim Khoa (Mr./M.)	Member of the National Assembly Chairman of the National Defence and Security Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Président de la Commission de la défense et de la sécurité</i>
VU, Hai Ha (Mr./M.)	Member of the National Assembly Vice Chairman of the Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
DINH, Thi Phuong Lan (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Commission des affaires étrangères</i>
LE, Thu Ha (Mrs./Mme)	General Director, Foreign Affairs Department, National Assembly <i>Directrice générale du Département des affaires étrangères, Assemblée nationale</i>
PHAM, Thi Ngoc Ha (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	

ZAMBIA - ZAMBIE

LUNGU, Mkhondo D. (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale</i>
MONDE, Greyford (Mr./M.) Vice-President of the Group <i>Vice-Président du Groupe</i>	Member of the National Assembly Minister of Fisheries and Livestock <i>Membre de l'Assemblée nationale (UPND)</i> <i>Ministre de la pêche et de l'élevage</i>
KAZABU, Luxon (Mr./M.) Vice-President of the Group <i>Vice-Président du Groupe</i>	Member of the National Assembly Local Governance, Housing and Chief's Affairs Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (PF)</i> <i>Commission de la gouvernance locale, du logement et des affaires du chef</i>
ANTONIO, Carlos (Mr./M.)	Member of the National Assembly Health, Community Development and Social Services Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (UPND)</i> <i>Commission de la santé, du développement de la communauté et des services sociaux</i>
CHISHIMBA, Moses (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
BANDA, Esther M. (Mrs./Mme) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security <i>Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PF)</i>
CHUNGU, Anne M. (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Agriculture Committee on Communications, Transport, Works and Supply <i>Membre de l'Assemblée nationale (MMD)</i> <i>Commission de l'agriculture</i> <i>Commission des communications, des transports, des travaux et de l'approvisionnement</i>
NGONGA, Maxas (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>

CHANDA, Gerry (Mr./M.)	Member of the National Assembly Deputy Minister of Home Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Vice-Ministre des affaires intérieures</i>
MBULU, Rayford (Mr./M.)	Member of the National Assembly Deputy Minister of Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Vice-Ministre des affaires étrangères</i>
LUO, Nkandu (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Minister of Gender <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> <i>Ministre du genre</i>
KALIMA, Victoria (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Committee on Government Assurances Committee on Legal Affairs, Governance, Human Rights, Gender Matters and Child Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale (MMD)</i> <i>Commission des assurances gouvernementales</i> <i>Commission des affaires juridiques, de la gouvernance, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance</i>
KABUSHI, Moses (Mr./M.)	Secretary / <i>Secrétaire</i>
PHIRI MPAMBA, Naomi (Ms./Mme)	Secretary / <i>Secrétaire</i>
(UPND: United Party for National Development / Parti uni pour le développement national)	
(PF: Patriotic Front / Front patriotique)	
(MMD: Movement for Multiparty Democracy / Mouvement pour une démocratie pluraliste)	

ZIMBABWE

MUDENDA, Jacob F. (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly Chairperson of the Standing Rules and Orders Committee <i>Président de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)</i> <i>Président de la Commission du règlement et de la procédure</i>
CHIBAYA, Amos (Mr./M.)	Member of the National Assembly Public Service, Labour and Social Welfare Committee Youth Indigenisation and Economic Empowerment Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (MDC-T)</i> <i>Commission des services publics, du travail et de la protection sociale</i> <i>Comité chargé de l'indigénisation et l'autonomisation des jeunes</i>
SITHOLE, Godfrey (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
DZIVA, Melody (Ms./Mme) Forum of Young Parliamentarians <i>Forum des jeunes parlementaires</i>	Member of the National Assembly Speaker's Panel Member Public Accounts Committee Youth Indigenisation and Economic Empowerment Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)</i> <i>Commission présidentielle</i> <i>Commission des comptes publics</i> <i>Comité chargé de l'indigénisation et l'autonomisation des jeunes</i>

MACHINGURA, Raymore (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Higher Education, Science and Technology Committee
Committee on Information and Communications
Technology, Postal and Courier Services
Member Foreign Affairs Committee
Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)
Commission de l'éducation supérieure, de la science et de la technologie
Commission des technologies de l'information et de la communication, des services postaux et de messagerie
Commission des affaires étrangères

MHLANGA, Jennifer (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly
Youth Indigenisation and Economic Empowerment Committee
Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)
Comité chargé de l'indigénisation et l'autonomisation des jeunes

WADYAJENA, Justice Mayor (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)

CHOKUDA, Kennedy (Mr./M.)

Clerk of Parliament
Secrétaire général du Parlement

Member of the ASGP

Membre de l'ASGP

CHISANGO, Rumbidzai (Ms./Mme)

Principal External Relations Officer, National Assembly
Chargée principale des relations extérieures, Assemblée nationale

Secretary of the Group

Secrétaire du Groupe

MARIMO, Ndamuka (Mr./M.)

Director in the Clerk's Office, National Assembly
Directeur du Bureau du Secrétaire général, Assemblée nationale

Secretary of the Group

Secrétaire du Groupe

NYAMAHOWA, Frank Mike (Mr./M.)

Director in the Speaker's Office, National Assembly
Directeur, Bureau du Président, Assemblée nationale

Secretary of the Group

Secrétaire du Groupe

SIBANDA, Robert (Mr./M.)

Adviser
Conseiller

(ZANU/PF: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe)

(MDC-T: Movement for Democratic Change (T) / Mouvement pour un changement démocratique)

II. ASSOCIATE MEMBERS - MEMBRES ASSOCIES**ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE**

ALJARWAN, Ahmed (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker <i>Président</i>
MISBAH, Hassan Taher (Mr./M.)	Member / <i>Membre</i>
OMAR DALHA, Mohamed (Mr./M.)	Member / <i>Membre</i>
SIOUDA, Moussa (Mr./M.)	Deputy Secretary General <i>Secrétaire général adjoint</i>
MUDHER, Abdulraheem (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	

**EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAINE**

KIDEGA, Daniel (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker Chair of the EALA Commission <i>Président (NRMO)</i> <i>Président de la Commission EALA</i>
NYERERE MAKONGORO, Charles (Mr./M.)	Member EALA Commission <i>Membre (CCM)</i> <i>Commission EALA</i>
KALIBA, Winifred (Mrs./Mme) Adviser to the Delegation <i>Conseillère de la délégation</i>	Senior Private Secretary to the Speaker <i>Secrétaire particulière principale du Président</i>
MADETE, Kenneth (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk to the Assembly <i>Greffier de l'Assemblée</i>
ODIKO, Bobi (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Senior Public Relations Officer <i>Chargé principal des relations publiques</i>

**INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF MEMBER NATIONS OF
THE COMMONWEALTH OF INDEPENDENT STATES (IPA-CIS)
ASSEMBLEE INTERPARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE
LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS**

UMAKHANOV, Ilyas (Mr./M.)	Deputy Speaker of the Federation Council of the Russian Federation <i>Vice-Président du Conseil de la Fédération de Russie</i>
KOSACHEV, Konstantin (Mr./M.),	Head of the International Affairs Committee <i>Chef de la Commission des affaires internationales</i>
GERASIMOVICH, Svetlana (Ms./Mme)	Member of the Council of the Republic of Belarus <i>Membre du Conseil de la République du Bélarus</i>
SERGEEV, Alexey (Mr./M.)	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
ZHUK, Denis (Mr./M.)	Deputy Director / <i>Directeur adjoint</i>

**LATIN AMERICAN PARLIAMENT
PARLEMENT LATINO-AMÉRICAIN**

GONZALEZ PATRICIO, Rolando (Mr./M.)	Member <i>Membre (PCC)</i>
CARMONA, Mariana (Mrs./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Adviser <i>Conseiller</i>

**PARLIAMENT OF THE CENTRAL AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY COMMUNITY
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)**

NSOBEYA EFUMAN NCHAMA, Santiago (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker <i>Président</i>
ETOUNG ABENA, Parfait (Mr./M.) Member of the ASGP <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General <i>Secrétaire général</i>
BEYEME EVINA, Pierre Francois Guy (Mr./M.) Secretary to the Delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director, Cooperation and Parliamentary Affairs <i>Directeur de la coopération et des affaires parlementaires</i>

**PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)**

CISSE LO, Moustapha (Mr./M.) Leader of the Delegation <i>Chef de la délégation</i>	Speaker <i>Président</i>
TOUNGARA, Aminata Kamara (Mrs./Mme)	Second Deputy Speaker Committee on Human Rights, Child Protection and other Vulnerable Groups <i>Deuxième Vice-Présidente Commission des droits de l'homme, de la protection de l'enfant et autres groupes vulnérables</i>
FUNNA, Mabinty Fatmata (Ms./Mme)	Member Vice-Chair of the Committee on Health and Social Services <i>Membre Vice-Présidente de la Commission de la santé et des services sociaux</i>
LAFIAGI, Mohammed Shaaba (Mr./M.)	Member Chairman of the Committee on Administration, Finance, Budget Control and Audit <i>Membre Président de la Commission de l'administration, des finances, du contrôle du budget et des audits</i>
SIN GHATE, Suku (Mr./M.)	Member <i>Membre</i>
GBAHOUNGBA, David (Mr./M.)	Member Chairman of the Committee on Trade, Customs and Free Movement of Persons and Goods <i>Membre Président de la Commission du commerce, des douanes et de la libre circulation des personnes et des biens</i>
FWANGDER, Ezekiel (Mr./M.)	Protocol Officer <i>Chargé du protocole</i>
IBRAHIMA, Thiam (Mr./M.)	Assistant to the Speaker <i>Assistant du Président</i>
MAGBAGBEOLA, Nelson (Mr./M.) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	Secretary-General <i>Secrétaire général</i>
MBACKE, Sokhna Mai (Mrs./Mme)	Assistant to the Speaker <i>Assistante du Président</i>
SOME, Bertin (Mr./M.)	Committee Clerk <i>Greffier de Commission</i>

III. OBSERVERS - OBSERVATEURS**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)****ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

RODRIGUES BIRKETT, Carolyn (Mrs./Mme), Programme Officer for Parliamentarian Collaboration
Chargée du programme de la coopération parlementaire

MIRELES, Mauricio (Mr./M.), Regional Project Coordinator / *Coordinateur de projet régional*

SABLAH, Mawuli (Mr./M.), Chief Technical Advisor, Regional Office for Africa / *Conseiller technique principal, Bureau régional pour l'Afrique*

PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)**PARTENARIAT POUR LA SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT**

SIMAMUNA, Namakando (Ms./Mme), Gender Programs Officer / *Chargée du Programme pour l'égalité des sexes*

TOURE, Kadidiatou (Ms./Mme), Technical Officer / *Administratrice technique*

JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)**PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA**

EBA, Patrick Michael (Mr./M.), Human Rights and Law Adviser / *Conseiller pour les droits de l'homme et le droit*

SCHOULTZ, Kristan (Ms./Mme), Director, Viet Nam Office / *Directrice, Bureau du Viet Nam*

NGUYEN, Phuong Mai (Ms./Mme), Adviser, Viet Nam Office / *Conseillère, Bureau du Viet Nam*

TSEHAIU, Medhin (Ms./Mme), Country Director, Zambia / *Directrice régionale, Zambie*

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**

CHAUVEL, Charles (Mr./M.), Parliamentary Advisor, Democratic Governance Group
Conseiller parlementaire, Groupe de la gouvernance démocratique

ROGAN, Janet (Ms./Mme), Regional Office, Zambia / *Bureau régional, Zambie*

MAYA, Martim (Mr./M.), Regional Office, Zambia / *Bureau régional, Zambie*

KATONGO, Royd, Regional Office, Zambia / *Bureau régional, Zambie*

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

DJAKOVIC, Damir (Mr./M.), Chief of the Culture Unit, Southern Africa / *Chef de l'Unité de la culture, Afrique australe*

UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)**HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES**

LO CASTRO, Laura (Ms./Mme), Country Representative, Zambia / *Représentante pour la Zambie*

RICCIARELLI-RANAWAT, Giulia (Ms./Mme), Senior Regional Protection Officer / *Chargée régionale de la protection*

UNITED NATIONS OFFICE FOR THE COORDINATION OF HUMANITARIAN AFFAIRS (OCHA)**BUREAU DE LA COORDINATION DES AFFAIRES HUMANITAIRES DES NATIONS UNIES**

ALI, Luluwa (Ms./Mme), Secretariat for the World Humanitarian Summit / *Secrétariat du Sommet mondial humanitaire*

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME (UNODC)**OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (ONUDC)**

MIEDICO, Mauro (Mr./M.), Chief of Section / *Chef de section*

RIOS, Jorge (Mr./M.), Drug Prevention and Health Branch / *Branche de la prévention de l'usage des drogues et de la santé*

STEELE, Timothy (Mr./M.), Senior Adviser, Anti-Corruption / *Conseiller principal, Section anti-corruption*

UN WOMEN**ONU FEMMES**

SAFWAT, Abdelrahman (Mr./M.), Egypt Country Office / *Bureau régional d'Egypte*

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**ASKEW, Ian (Mr./M.), Director / *Directeur*BWALYA, Mary (Ms./Mme), National Professional Officer / *Administratrice nationale*CHITEMBO, Lastone (Mr./M.), National Professional Officer / *Administrateur national*MALUMO, Sarai (Ms./Mme), National Professional Officer / *Administratrice nationale*SCOLARO, Elisa (Ms./Mme), Technical Officer / *Administratrice technique*SENOUCI, Kamel (Mr./M.), Technical Officer / *Administrateur technique***INTERNATIONAL ORGANIZATION OF SUPREME AUDIT INSTITUTIONS (INTOSAI)****ORGANISATION INTERNATIONALE DES INSTITUTIONS SUPERIEURES DE CONTROLE DES FINANCES PUBLIQUES**MOSEER, Josef (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général***AFRICAN UNION****UNION AFRICAINE**IKUBAJE, John (Mr./M.), Political Officer / *Spécialiste des questions politiques*NDLOVU, Sharon (Ms./Mme), Principal Political Officer / *Spécialiste principale des questions politiques***LEAGUE OF ARAB STATES****LIGUE DES ETATS ARABES**

NASRADDINE, Manal (Ms./Mme), Director, International Organizations Department

*Directrice du Département des organisations internationales***ACP-EU JOINT PARLIAMENTARY ASSEMBLY (JPA)****ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE**KASHETU KYENGE, Cécile (Ms./Mme), Vice-President / *Vice-Présidente*BALDEH, Netty (Mr./M.), Co-President / *Co-Président*

PRIBAZ, Donatella (Ms./Mme), Head, Africa, Caribbean and Pacific Unit, European Parliament

*Chef de l'Unité Afrique, Caraïbes et Pacifique, Parlement européen***AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)****UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE**N'ZI, Koffi (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*CHEROUATI, Samir (Mr./M.), Director / *Directeur***ARAB INTERPARLIAMENTARY UNION (AIPU)****UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE**AL SHAWABKEH, Fayez (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*NIHAWI, Samir (Mr./M.), Director / *Directeur***FORUM OF PARLIAMENTS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION (FP- ICGLR)****FORUM DES PARLEMENTS DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS (FP-CIRGL)**HIGIRO, Prosper (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*MBODI, Jenny (Ms./Mme), Administrative Assistant / *Assistante administrative***GLOBAL ORGANISATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION (GOPAC)****ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION**

ZON, Fadli (Mr./M.), Chair, Deputy Speaker of the Indonesian Parliament

*Président, Vice-Président du Parlement indonésien***MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL****CONSEIL CONSULTATIF DU MAGHREB**MOKADEM, Said (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

PAN-AFRICAN PARLIAMENT**PARLEMENT PANAFRICAIN**

LUNGWANGWA, Geoffrey (Mr./M.), Chair, Southern Africa Regional Caucus (Zambia)

*Président du Caucus régional d'Afrique australe (Zambie)*NDORO, Ladislus (Mr./M.), Member of Parliament (Zimbabwe) / *Membre du Parlement (Zimbabwe)*SIMUI, Muyoyeta (Ms./Mme), Support Staff / *Secrétariat***PARLIAMENTARIANS FOR NUCLEAR NONPROLIFERATION AND DISARMAMENT (PNND)****PARLEMENTAIRES POUR LA NON PROLIFERATION NUCLEAIRE ET LE DESARMEMENT**WARE, Alyn (Mr./M.), Global Coordinator / *Coordinateur global*AHMAR, Baria (Ms./Mme), Middle East Program Officer / *Chargée de programme pour le Moyen-Orient***PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC COOPERATION/PABSEC****ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE DE LA MER NOIRE**EMELIANOV, Mikhail (Mr./M.), Head of the Russian PABSEC Delegation / *Chef de la délégation russe de la PABSEC*HAJIYEV, Asaf (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général***PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)****ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE (APM)**AMORUSO, Francesco Maria (Mr./M.), Honorary President / *Président honoraire*QASEM, Belal (Mr./M.), Deputy Chair of the Third Standing Committee / *Vice-Président de la troisième Commission permanente***PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND RUSSIA****ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA FEDERATION DE RUSSIE**BUSKO, Vitaliy (Mr./M.), Deputy Chairman / *Vice-Président*GERASIMOVICH, Svetlana (Mrs./Mme), Commission on Information Policy / *Commission de la politique de l'information*SHUMYANTSEV, Alexander (Mr./M.), Adviser, Commission on Foreign Policy Issues / *Conseiller, Commission de la politique étrangère*ALESHKA, Anna (Mrs./Mme), Interpreter / *Interprète***PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)****ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURCIQUE**ASANOV, Jandos (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*HASANOV, Emin (Mr./M.), Secretary of the Commission on Environment and Natural Resources / *Secrétaire de la Commission de l'environnement et des ressources naturelles***PARLIAMENTARY UNION OF THE OIC MEMBER STATES (PUIC)****UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI (UPCI)**KILIC, Mahmut Erol (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr./M.), Assistant Secretary General / *Secrétaire général adjoint***SADC PARLIAMENTARY FORUM****FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC**

KHOUBLALL, Mahendrasing (Mr./M.)

CHIVIYA, Esau (Mr./M.)

THE GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA**LE FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME**ROBINSON, Svend (Mr./M.), Senior Specialist, Parliamentary Affairs / *Spécialiste principal, Affaires parlementaires*NYIRENDA, Carol (Ms./Mme), Consultant / *Consultante***SOCIALIST INTERNATIONAL**AYALA, Luis (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*PERRY, Latifa (Ms./Mme), Secretariat Coordinator / *Coordinatrice du Secrétariat*

**CENTRE POUR LE CONTROLE DEMOCRATIQUE DES FORCES ARMEES - GENEVE (DCAF)
GENEVA CENTRE FOR THE DEMOCRATIC CONTROL OF ARMED FORCES**

MICCICHÈ, Claudia (Ms./Mme), Representative / *Représentante*

**INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)
COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)**

BOUVIER, Antoine (Mr./M.), Legal Adviser / *Conseiller juridique*

MAPHOSA, Emmanuel (Mr./M.), Legal Advisor / *Conseiller juridique*

INTERNATIONAL IDEA

OLUKOSHI, Adebayo (Mr./M.), Africa Director / *Directeur pour l'Afrique*

ENGUELEGUELE, Maurice (Mr./M.)

**ADVISERS TAKING PART IN THE WORK OF THE 134th ASSEMBLY
CONSEILLERS PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 134^{ème} ASSEMBLEE**

NIGER

ALIO, Issa (Mr./M.)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Director, International Cooperation, National Assembly
Directeur, Coopération internationale, Assemblée nationale

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF
THE 134th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION DE
LA 134^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

ALHENDAWI, Ahmad (Mr./M.), UNSG Special Envoy on Youth / *Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse*

CHAKA CHAKA, Yvonne (Ms./Mme), South African Musician / *Musicienne sud-africaine*

PHIRI, Catherine (Ms./Mme), Zambian Boxer / *Boxeuse zambienne*

NAYAK, Vinay (Mr./M.), Digital Constituency Manager, Obama 2012 re-election Campaign / *Responsable de l'électorat numérique, campagne de réélection Obama 2012*

SWISLOW, Daniel (Mr./M.), Senior Partnerships Officer, National Democratic Institute (NDI) / *Chargé principal des partenariats, Institut national démocratique*

TERLINGEN, Yvonne (Ms./Mme), 1 for 7 Billion Campaign

STOTT, Noel (Mr./M.), Institute for Security Studies, South Africa / *Institut des études de sécurité, Afrique du Sud*

KROOK, Mona Lena (Ms./Mme), Professor, IPU Consultant / *Professeur, Consultante de l'UIP*

HEADLEY, Jeremy (Mr./M.), Expert, Parliamentary Facilities Management / *Expert, Gestion des procédures parlementaires*

CYPRIAN, Awudu Mbaya (Mr./M.), President of REPPACC / *Président du REPPACC*